This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 836,433

Digitized by Google

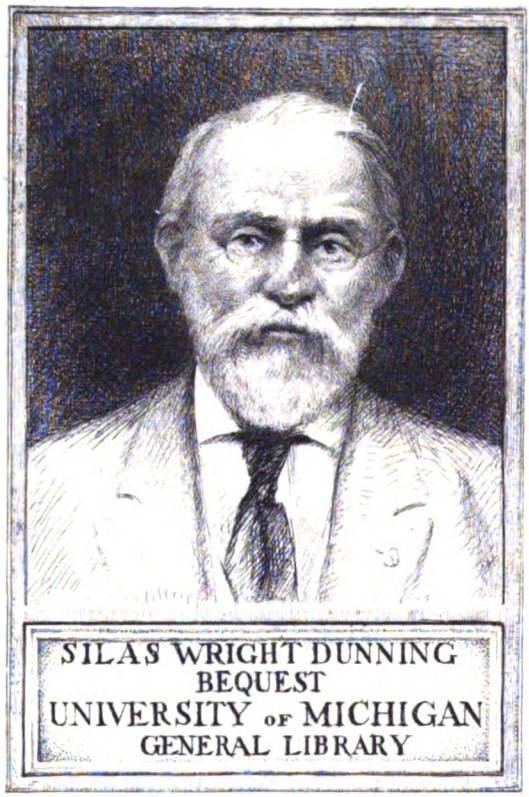

Digitized by Google

DC
611
.A553
S8

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Historiques, Scientifiques et Littéraires

DES HAUTES-ALPES

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Historiques, Scientifiques et Littéraires

DES HAUTES-ALPES

Paraissant chaque trimestre

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE. — CINQUIÈME SÉRIE

ANNÉE 1928

GAP

LOUIS JEAN, IMPRIMEUR - ÉDITEUR

1928

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPOSITION

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

AU 29 DÉCEMBRE 1927

BUREAU

Président d'honneur : M. WILHELM, ✻, O. ✿, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien président, 81, Grande-Rue, La Tronche (Isère).

Président : M. de MANTEYER, ✻, I. ✿, archiviste du département des Hautes-Alpes, 2, rue du Connétable à Gap, et à Manteyer (Hautes-Alpes).

Vice-Présidents : M. ANGENIOL, O. ✿, avoué, à Gap.

M. le Commandant ETIENNE, ✻, à Gap.

Secrétaire : M. CLEMENT (Henri), I. ✿, professeur honoraire de l'Université, à Gap.

Secrétaire-adjoint : M. ARTHAUD (Louis), aux Archives, à Gap.

Trésorier : M. PESTRE (Célestin), I. ✿, ✿, instituteur, 24, rue Saint-Arey, à Gap.

Archiviste-bibliothécaire : M. MEIZEL (Joseph), I. ✿, inspecteur primaire honoraire, à Gap, 8, rue Bon-Hôtel.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. les Membres du Bureau.

Angéniol (Antoine), O. ✿, avoué, rue d'Abon, à Gap.

Aubert (Clément), O. ✻, ingénieur, à Gap.

Bouhant, ✻, capitaine du génie en retraite, ingénieur E. P., à Gap.

Bourcier (Jean), ✻, avocat, à Aiguilles.

Clément (Henry), I. ✿, professeur honoraire de l'Université, 12, boulevard de la Liberté, à Gap.

Davagnier (Félix), ✻, ✿, libraire, place Jean-Marcellin, à Gap.

Escalle, ✻, conseiller général des Hautes-Alpes, notaire à Briançon.

Etienne (le Commandant Edouard), ✻, 7, boulevard Lamartine, à Gap.

Gaignaire (Paul), ancien notaire, à Gap.

Guillemin (Paul), ✻, inspecteur général honoraire de la navigation et des ports de la Seine, à Briançon.

Jacques (l'abbé E.), chanoine, 8, rue Ernest-Cézanne, à Gap.

Jouglar, I. ✿, ✿, président du Tribunal de la Drôme, à Valence.

Léautier (le Commandant), O. ✻, 1, rue du Grenier-d'Abondance, à Gap.

Lemaitre (Paul), (Méd. Rec. Française), conseiller général des Hautes-Alpes, avocat à Gap.

Manteyer (Georges de), ✻, I. ✿, au château de Manteyer.

Meizel (Joseph), I. ✿, inspecteur primaire honoraire, 8, rue Bon-Hôtel, à Gap.

Pellevoizin (Lucien), ✻, I. ✿, ✿, industriel, conseiller général des Hautes-Alpes, à Gap.

Pestre (Célestin), I. ✿, ✿, instituteur, 24, rue St-Arey, à Gap.

Sauvebois (l'abbé), doyen du chapitre de l'église cathédrale de Gap, à Gap.

Teissier (Edouard), ✻, docteur en droit, avocat, à Gap.

Vollaire (Joseph), architecte départemental, 6, ue de l'Odéon, à Gap.

COMITE DE PUBLICATION

MM. les Membres du Bureau.

Aubert (Clément), O. ✻, ingénieur, à Gap.

Lemaitre (Paul), (Méd. Rec. Française), avocat à Gap.

Teissier (Edouard), ✻, docteur en droit, avocat, à Gap.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

au 23 Mai 1928

Anciens Présidents

† M. JAUBERT (1882).

† M. AMAT, ❋ (1884).

† M. DE LA VALETTE, C. ❋ (1886).

† M. LEMAITRE, C. ❋ (1886).

† M. le Chanoine BLANCHARD (1890).

† M. GRANDIDIER, ❋ (1893).

† M. GAUTIER, ❋ (1896).

† M. HUGUES (1897).

M. WILHELM, ❋, O. ❋ (1904).

M. DE MANTEYER, ❋ (1907).

† M. J. CHAUVET (1917).

† M. HUGUES (1920-1925).

Membres d'honneur

M. LE PREFET DU DEPARTEMENT.
M. le COLONEL commandant la région fortifiée des Hautes-Alpes.
MGR L'EVEQUE DU DIOCESE.
M. LE MAIRE DE LA VILLE DE GAP.

Membres bienfaiteurs

PALLIAS (Honoré), † à Lyon, 5 septembre 1896.
GUILLAUME (chanoine Paul), ❋, I. P. ❋, archiviste honoraire des H.-A., † à Gap, 24 octobre 1914.

Digitized by Google

Membres Fondateurs

Mlle B[illegible] (Thérèse), 14, avenue de la Gare, Valence (Drôme).

MESSIEURS.

[illegible] (Pierre), notaire à Barcelonnette (Basses-Alpes).
[illegible] (Clément), O. ✻, ingénieur, à Gap.
BERNARD (le docteur Laurent), ✠, ✿, à Gap.
BLANCHARD-CHANCEL (Camille), 14, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
BONNET (Gabriel), ingénieur des Arts et Manufactures, 40, rue Rochechouart, Paris (IXe).
CAILLAT (Paul), ✻, ✠, ✿, ancien député des Hautes-Alpes, Meknès (Maroc).
CHABRAND (Armand), ✻, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Grenoble, 5, rue de la Liberté, Grenoble.
CHEVALIER (le docteur Paul), 3, place Jean-Jaurès, à Marseille.
CLÉMENT (Henry), I. ✿, professeur honoraire de l'Université, 12, boulevard de la Liberté, Gap.
DRUMARD (Jules-Alexis), industriel, 51, rue Mégevand, à Besançon (Doubs).
EYMEOUD (André), exportateur, 72, rue d'Hauteville, Paris (Xe).
GALANGAU (Henri), 129 bis, rue de la Pompe, Paris (XVIe).
GUILLEMIN (Paul), ✻, inspecteur honoraire de la navigation et des ports de la Seine, 8, rue des Nonnains-d'Hyères, Paris (IVe), et à Briançon.
ISNEL (Pierre), directeur de Mines, 169, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).
LLOBET (Mgr Gabriel de), ✻, ✠, archevêque d'Edesse, coadjuteur du siège d'Avignon, à Avignon.
MANTEYER (Georges de), ✻, I. ✿, archiviste départemental, au château de Manteyer.
MARIE (Julien), ingénieur des chemins de fer, villa de Bonne, 4, rue des Jardins, Gap.
MAZELIÈRE (le Marquis de la), 40, rue Barbey-de-Jouy, Paris (VIIe).
MEIZEL, I. ✿, inspecteur primaire honoraire, 8, rue Bon-Hôtel, à Gap.
MEREUIL (Albert de), avocat à la Cour d'appel, 25, rue St-Jean, à Douai (Nord).
MONTJEAN (Charles), directeur honoraire de la Banque de France, 11, rue de Pontoise, à St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise).
PETSCHE (Maurice), député des Hautes-Alpes, 8, boulevard Emile-Augier, Paris (XVIe).

Digitized by Google

PEYROT (H.), agent de l'Annuaire du Commerce Didot-Bottin, 18, boulevard de la Liberté, à Gap.

PIERREFEU (Jean de), O. ✻, homme de lettres, 4, rue Jean-du-Bellay, à Paris (IVe).

RAYMOND (Albert), industriel à Pont-de-Claix (Isère).

ROMAN-AMAT (Bernard), O. ✻, ✠, capitaine au 12e Régt de dragons, 15, rue des Juifs, à Colmar.

ROMAN-AMAT (Charles), ✻, ✠, archiviste paléographe, 4, boulevard de la République et 15, villa de la Reine, à Versailles (S.-et-O.).

ROTHSCHILD (le baron Maurice de), député des Hautes-Alpes, 17, rue de Monceau, Paris (VIIIe).

THOMÉ de MAISONNEUFVE, ✻, 24, Grand'Rue, Bourg-de-Péage (Drôme).

TURQUAIS (Fernand), ✻, ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, 80, rue Taitbout, à Paris.

VESIGNIE (le docteur Henri), à St-Pierre-d'Argençon.

VESIGNIE (Louis), ✻, ✠, lieutenant-colonel d'artillerie, 35, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau.

WILHELM (Ivan), ✻, O. ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 81, Grande-Rue, La Tronche (Isère).

Membres Fondateurs décédés

Mme BLANCHARD (Camille) ; † Remollon, 27 octobre 1926.

MESSIEURS,

AMAT (Clément), ✻, ancien conseiller général, président honoraire de la *Société d'Etudes;* † Tallard, 16 avril 1895.

ARNAUD (François), ✻, licencié en droit, ancien notaire à Barcelonnette (Basses-Alpes); † Barcelonnette, 8 juillet 1908.

BERTHELOT (Benoit-Jacques), ✻, ancien vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes; † Lyon, 26 avril 1883.

BLANC (Charles), O. ✻, conseiller d'Etat; † Montmaur, le 9 septembre 1915.

BLANC (Xavier), sénateur, président du Conseil général des Hautes-Alpes; † Paris, 7 juin 1896.

BLANCHARD (Zéphirin), vicaire général, ancien supérieur du Grand Séminaire de Gap; † 26 juillet 1897.

BLANCHARD-CHANCEL (Dr Raphaël), O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; † Paris, 7 février 1919.

BOREL DU BEZ (le Commandant Louis), ✻, chef d'escadron d'artillerie; † Tain, 15 septembre 1924.

CHANCEL (Evariste), ancien député; † 11 juillet 1882.

Digitized by Google

CHAUVET (Joseph), avocat, ancien président de la *Société d'Etudes*; † à La Tourronde, 2 août 1920.

CLAPIER (Louis), propriétaire à Chabestan; † Marseille, 7 août 1900.

DUPONT-DELPORTE (le baron Hugues), ingénieur des chemins de fer P.-L.-M.; † Grenoble, 12 novembre 1918.

FLOURENS, O. ✻, ancien ministre des Affaires Etrangères, ancien député des Hautes-Alpes; † Paris, 7 février 1920.

GOUZOT (Mgr), ✻, ancien évêque de Gap, archevêque d'Auch; † 20 août 1895.

GUILBERT (S. Em. le Cardinal), O. ✻, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux; † Gap, 15 août 1889.

HUGUES (Edmond), chevalier de Saint-Grégoire le Grand, avocat au barreau de Gap, † Gap, 10 avril 1925.

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens (Somme); † 1er mars 1892.

LAURENÇON (Léon), ancien député des Hautes-Alpes; † à Chantemerle, le 12 juillet 1922.

LAVALETTE (Mlle Fanny de), † Hyères, 4 novembre 1903.

MANTEYER (Félix de), ✻, I. ✿, secrétaire général honoraire; † Manteyer, le 8 octobre 1908.

MANTEYER (Léon de); † à Gap, 25 septembre 1916.

MARCELLIN (J.-E.), ✻, sculpteur statuaire; † Paris, 22 juin 1884.

MARTIN (David), géologue; † à Gap, le 26 septembre 1918.

PALLIAS (Honoré), ancien conseiller général des Hautes-Alpes; † Lyon, 5 septembre 1896.

ROMAN (Joseph), I. ✿, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre résidant de la Société des Antiquaires de France; † Picomtal, 8 juin 1924.

SANIAL DU FAY, ✻, ancien préfet de la Haute-Savoie.

TEISSIER (Eugène), avocat à Gap; † 25 août 1883.

THOUARD (Auguste), licencié en droit, avoué près le Tribunal d'Embrun; † Embrun, 28 septembre 1925.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève; † au Guiard (Algérie), le 8 novembre 1904.

Membres Honoraires

MESSIEURS,

LUCHAIRE (Julien), directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle au Palais Royal, 2, rue de Montpensier, Paris-Ier.

MARTEL (Edouard-Alfred), C. ✻, O. I. ✿, président de la Société de Géographie, directeur de *La Nature*, 23, rue d'Aumale, Paris-IXe.

Digitized by Google

Membres Titulaires

BÉRAUD (Mlle Francine), 1, rue de la Terrasse, à Gap.

BOREL DU BEZ (Mme), château de Petite-Rive, Tain-l'Hermitage (Drôme).

CHAUVET (Mme Joseph), place Sainte-Claire, 5, à Grenoble.

DUMALLE (Mme Henri), château de Petite-Rive, Tain (Drôme).

FAUCHER (Mme Léon), 8, rue des Jardins, Gap.

GRAND (Mlle Marie), 1, chemin des Moulins, St-Roch, Toulon (Var).

GUILLAUME (Mlle Léonie), institutrice, à La Roche-des-Arnauds.

HUGUES (Mlle Amélie), 39, rue Carnot, Gap.

JULLIEN (Mlle Maria), 7, rue de Miribel, Grenoble.

MARTIN-GONTARD (Mlle Alice), Dame de la Légion d'honneur, professeur à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie, 27, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

MOTTET (Mlle Lucie), directrice d'Ecole, à Mascara (Algérie).

ORCEL (Mme), institutrice, 9, avenue de Provence, à Gap.

PINET DE MANTEYER (Mme Léon), 1, rue de Valserres, à Gap.

SCLAFERT (Mlle Thérèse), professeur à l'Ecole normale supérieure, Fontenay-aux-Roses (Seine).

THOUARD (Mme Auguste), place Auguste-Thouard, Embrun.

MESSIEURS,

ABONNEL (Auguste), missionnaire apostolique, à Go-Cong (Cochinchine Française).

ACHARD (l'abbé), ✠, aumônier du Lycée, 11, boulevard Lamartine, à Gap.

ALBON (Marquis Antoine d'), prince d'Yvetot, château d'Avauges par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).

ALLARD-THÉUS (Paul), avocat, Cours Mirabeau, 22, à Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

ANDRÉ (l'abbé), archiprêtre d'Orpierre.

ANGÉNIOL (Antoine), O. ✠, ✠, avoué, rue d'Abon, à Gap.

ARMAND (Ernest), greffier du tribunal civil de Gap.

ARTHAUD (Louis), rédacteur aux Archives départementales, 9, place Saint-Arnoux, Gap.

AUBERT (Henry), ✠, ✠, O. ✠, ingénieur en chef honoraire, à Barcelonnette (B.-A.).

BALDY, ✠, directeur des Usines de la Schappe, à Tenay (Ain).

BARLE (Adolphe), ✠, ancien directeur général de la compagnie Madrilène du Gaz, villa Julie, près Gap, et Nice, à La Gavotte, route Montboron.

BARRACHIN (Justin), vérificateur principal des Contributions Indirectes, 29, cours Gambetta, à Lyon.

Digitized by Google

BELLON (Joseph), greffier du Tribunal de Commerce, 27, rue du Mazel, Gap.

BERGE (abbé Pierre), curé-archiprêtre d'Abriès.

BERMOND (le chanoine), curé de Lagrand, par Eyguians.

BERNARD (Paul), ingénieur des Ponts et Chaussées, 9, rue Grolée Lyon.

BERTHELOT (le docteur), ✠, à Embrun.

BERTRAND (Louis), ✠, brigadier de gendarmerie en retraite, au Forest-d'Entraïs, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE des Archives de l'Isère, à Grenoble.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole normale de Garçons, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale de Filles, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole communale de jeunes filles de Porte-Colombe à Gap.

BIBLIOTHÈQUE du Cercle des Officiers, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE du Musée départemental, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE du Petit Séminaire, à Charance (Gap).

BIBLIOTHÈQUE de la Ville de Gap.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville d'Embrun.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville de Briançon.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville de Grenoble.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville de Lyon, quai de la Bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville, à Marseille, place de la Bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE de l'Usine de la Schappe, à Sainte-Catherine, Briançon.

BLANC (Eugène), docteur en médecine, à Embrun.

BOMPARD (Lucien), licencié en droit, diplômé des Hautes Etudes Commecriales, rue Pasteur, à Briançon-Sainte-Catherine.

BOMPARD (Raoul), ✠, ancien député, conseiller à la Cour de Cassation, 59, boulevard Beauséjour, Paris-XVIe.

BONNIARD (Arthur), 28, rue des Petites-Ecuries, Paris-X^e.

BORDEAUX (le général), C. ✠, 134, Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon.

BOREL DU BEZ (Edouard), ✠, ingénieur, 22, rue René-Fleutelot, Dijon (Côte-d'Or).

BOREL DU BEZ (Lucien), avocat, attaché au Contentieux du P.-L.-M., 195, rue de Vaugirard, à Paris-XVe.

BOREL DU BEZ (Pierre), ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, licencié en droit, ✠, médaille serbe de la Bravoure, 7, rue des Héros, Marseille.

BOUCHAYER (Auguste), ✠, industriel, La Tronche (Isère).

BOUHANT, ✠, capitaine du génie en retraite, ingénieur E. P., à Gap.

BOURCIER (Jean), ✠, avocat, maire d'Aiguilles, à Aiguilles et 55, rue du Maréchal-Joffre, Nice.

BOURCIER (Mathieu), 12, rue Etienne-Marcel, Paris-IIe.

BROCHIER (Noël), 25, boulevard de la Liberté, à Gap.

BOYER (Arthur), tapissier, 33, rue Carnot, à Gap.

Digitized by Google

Boyer (Robert), industriel, rue Carnot, 33, à Gap.

Brun (Léon), I. ✠, avoué à Briançon (H.-A.).

Bumat, inspecteur des Contributions indirectes en retraite, 6, rue Thomas, à Marseille.

Caral (Dr), à Veynes.

Caral (Louis), receveur des Domaines, Chabestan, par Veynes.

Cardaillac (de), juge au Tribunal civil, 17, rue du Palais, Nice.

Cazeneuve (le docteur Guzman de), 119, Grande-Rue, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Chabrand (Camille), minotier, 25, rue Carnot, à Gap.

Chabrand (Gaston), négociant, 49, rue Carnot, à Gap.

Chabrand (Léon), 2, rue Capitaine-de-Bresson, à Gap.

Chabre-Dechaudun (Bruno), O. I. ✠, 11, rue de Mogador Paris-IXe.

Chaillol (F.), ancien conseiller municipal, ancien administrateur du Mont de Piété, 20, boulevard National, Marseille.

Charmasson (Georges), industriel, 25, avenue d'Embrun, à Gap.

Charmasson (Joseph), industriel, 10, avenue de Grenoble, à Gap.

Chauvet (Pierre), notaire à Gap.

Cie Industrielle et Minière des Alpes, à Veynes.

Cluzel (G.-L.), ancien député des Hautes-Alpes, 11, cours Ladoucette, à Gap.

Coronat (Dr G.), médecin oculiste de la Cie P.-L.M.), 5, rue des Archers, à Lyon.

Coronat (le Docteur Louis), I. ✠, 1, rue Capitaine-de-Bresson, Gap.

Court (L.), ingénieur divisionnaire à la Société des Houillières de Liévin, à Liévin (Pas-de-Calais).

Dambies (Charles), inspecteur de l'Exploitation des Chemins de fer P.-L.-M., à Dijon (Côte-d'Or).

Davagnier (Félix-Paul), ✻, ✠, libraire, 3, place Jean-Marcellin, Gap.

Davin (Emmanuel), ✠, chef de division honoraire à la Préfecture des Hautes-Alpes, à Saint-Bonnet.

Debeau (Etienne-Louis), conservateur des Hypothèques, Tonnerre (Yonne).

Décis (Gaston), I. ✠, inspecteur d'Académie, à Annecy (Hte-Savoie).

Delatour (Pierre), 16, rue José-Maria de Heredià, Paris (VIIe).

Didier (A.), libraire, 9, Grande-Rue, Grenoble (Isère).

Dorche (Henri), inspecteur des P.-T.-T., à Grenoble.

Duraffour (Antonin), ✻, ✠, O. I. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, place des Alpes, Grenoble.

Escalle (H.), ✻, I. ✠, notaire, conseiller général, à Briançon.

Escallier (Auguste), pharmacien, à Sabat. Gap.

Etienne (Ct Edouard), ✻, 7, boulevard Lamartine, à Gap.

Fabre (Emile), avoué près le Tribunal civil, 24, rue Carnot, Gap.

Faucher (Benjamin), archiviste de la Haute-Garonne, Toulouse.

Faure (Alphonse), instituteur, à Oran.

Fay (Paul), négociant, place Jean-Marcellin, Gap.

Digitized by Google

FINET (Auguste), pharmacien, 18, rue du Mazel, à Gap.

FOURRAT-BESSON, ✠, trésorier de la Caisse d'Epargne, à Briançon.

FREYNET (Charles), directeur de l'Enregistrement, 29, rue Eugène-Faure, à Grenoble.

GAIGNAIRE (Paul), licencié en droit, notaire honoraire, 2, place Ladoucette, à Gap.

GARCIN (Léopold), propriétaire, rue Carnot, 34, à Gap, et 65, chemin des Chartreux, à Marseille.

GELPY (Edouard), greffier de la justice de paix, à La Bâtie-Neuve.

GÉRARD (Alexandre), ✠, chef d'escadron d'artillerie en retraite, maire de Ristolas, à La Monta, par Abriès (H.-A.).

GENDRON (le général Jean-Gaston), C. ✠, Le Monêtier-les-Bains.

GONTARD (l'abbé S.), Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Changis-sur-Marne (Seine-et-Marne).

GOUDET (Achille), industriel, conseiller du Commerce extérieur, président de la Chambre de Commerce, 27, avenue de Grenoble, à Gap.

GRAS (Louis), contrôleur de la Caisse d'Epargne, 1, place de Verdun, à Gap.

GRIMAUD (Ernest), ✠, conseiller général, à Saint-Bonnet.

GRIMAUD (abbé Jean-Elie), archiprêtre de N.-D. d'Embrun, à Embrun.

GRIMAUD (Louis), avoué près la Cour d'Appel de Grenoble, 13, boulevard Gambetta.

GUÉRIN (Jean-André), exportateur, 18, rue Daru, à Paris-VIIIe.

GUÉRIN (Ulysse), 31, boulevard Saint-Louis, Aix-en-Provence.

GUÉRIN-LONG (Paul), ✠, O. A. ✠, médaille de 1870, officier de l'ordre serbe de Saint-Sava IV, docteur en droit, président honoraire du Tribunal civil d'Aix-en-Provence, 25, rue Roux-Alphéran, Aix.

GUIEU (Mgr), protonotaire apostolique, ancien vicaire général, à Chorges.

GUIGUES (Clément), receveur des Domaines en retraite, 38, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble.

GUIGUES (Marcel), opticien, 4, rue du Mazel, Gap.

HONNORAT (André), ✠, sénateur des Basses-Alpes, ancien ministre de l'Instruction Publique, 29, rue Le Peletier, Paris-IXe.

IMBERT, licencié en droit, ancien notaire, à Embrun.

ITIER (P.-J.), ✠, avocat, au château de Véras, par Veynes.

ITIER (Henri), ingénieur-chimiste, 4, rue Duhamel, à Lyon.

JACOB (Louis), archiviste-paléographe, 30, rue Jacob, Paris-VIe.

JACQUES (l'abbé E.), chanoine, aumônier de la Providence, 2, rue Ernest-Cézanne, à Gap.

JEAN (Ferréol), ✠, I. ✠, ancien maire de Gap, ancien président de la Chambre et du Tribunal de Commerce, 47, rue Carnot, à Gap.

JEAN (Louis), I. ✠, ✠, ✠, imprimeur, directeur du *Courrier des Alpes*, 4, rue du Temple, à Gap.

JOUGLAR, I. ✠, ✠, président du Tribunal de la Drôme, à Valence.

Digitized by Google

JOUVE DU PUY SANIÈRES (Félix), industriel, 122, avenue de la République, Paris (XIe).

JOUVE DU PUY-SANIÈRES (Gabriel), 122, avenue de la République, Paris (XIe).

JUGY (Adrien), ✿, directeur du journal *La Durance*, à Embrun.

LABASTIE (Armand), conseiller à la Cour d'Appel, 107, rue Pierre-Corneille, Lyon.

LAGRANGE (Auguste), licencié en droit, chef de bureau à la Préfecture de police, 17, rue Berthollet, à Paris-Ve.

LAMORTE (Henri), inspecteur des Contributions Indirectes, 11, boulevard Voltaire, à Paris-XIe.

LAMOTHE (Louis), industriel, 3, avenue Bosquet, Paris (VIIe).

LAVIS TRAFFORT (de), villa Lavis, Beaulieu (Alpes-Maritimes).

LÉAUTIER (le Commandant), O. ✻, en retraite, à Gap, 1, rue du Grenier-d'Abondance.

LEMAITRE (Louis), C. ✻, colonel en retraite, rue Villars, 10, à Grenoble.

LEMAITRE (Paul), (Méd. de la Reconnaissance Française), conseiller général des Hautes-Alpes, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Gap.

LÉOUFFRE (Camille), inspecteur des douanes, à Tunis (Tunisie).

LOMBARD (Henri), I. ✿, professeur en retraite, à Laragne.

LOPPÉ (Etienne), docteur en médecine, directeur du Muséum, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

MAGISTRY, président du Tribunal des Hautes-Alpes, à Gap.

MALCOR (le Capitaine), 5, rue Racine, Angers (Maine-et-Loire).

MANGAREL (Ernest), contrôleur des P. T. T., 34, rue Carnot, à Gap.

MARINTABOURET (Emile), capitaine au long cours, pilote, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, 34, boulevard de la Liberté, à Marseille (B.-du-R.).

MARTIN-MARCHON (Albert), rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, 17, rue de Tournon, à Paris.

MARTIN-CIVAT (Pierre), professeur d'histoire au Collège, licencié ès lettres, 4, rue de Pouligny, Le Blanc (Indre).

MASIMBERT (Adolphe), avocat, 1, rue Molière, à Grenoble.

MASSON (Charles), pharmacien, à Embrun.

MATHIEU, négociant, 17, rue Romarin, à Lyon.

MAURICE (Charles), ingénieur au Maroc, chez Madame Odiard des Ambrois, à Oulx (Italie).

MAYOLY (Dr Alphonse), conseiller général des Hautes-Alpes, 6, rue d'Abon, à Gap.

MEIFFRE (Robert), 15, boulevard Lannes, Paris-XVIe.

MENOTTI (Mario), docteur en droit et ès sciences politiques, 8, via Pierluigi da Palestrina, Rome (Italie).

MEYER (David), à Saint-Laurent-du-Cros.

MICHEL (Joseph), ancien greffier de la Justice de Paix de Gap, avocat, 2, rue du Général-Roguet, Clichy (Seine).

Digitized by Google

MIRIBEL (comte de), au château de Vors, par Lancey (Isère).

MONNARD (Raoul), commissaire spécial attaché à la Direction des Services généraux de police d'Alsace et de Lorraine, 33, rue Louis-Apffel, Strasbourg (Haut-Rhin).

MONTANARI (le Commandeur Tommaso), ingénieur, Via Maggiore, 58, Palazzo Bernardi, Bologne (Italie).

MOREAU (André), enseigne de vaisseau, 211, boulevard St-Germain, Paris (VIIe).

MORON (l'abbé), supérieur des Missionnaires à N.-D. du Laus.

MOTTE (Aug.-Julien), ✠, instituteur en retraite, 41, avenue d'Embrun, à Gap.

MÜLLER (Hippolyte), ✻, I. ✠, bibliothécaire honoraire de l'Ecole de médecine de Grenoble, 21, rue Lesdiguières, Grenoble.

NICOLAS (Charles), directeur d'assurances, 17, rue de la Paroisse, Versailles (Seine-et-Oise).

NICOLLET (F.-N.), I. ✠, imprimeur, 5, rue Emeric-David, à Aix-en-Provence.

NIJHOFF (Martinus), libraire, 9, Lange Voorhout, 'S-Gravenhage, Hollande.

OLIVE (Charles), avoué, 33, rue de Provence, à Gap.

ORCIÈRES, instituteur en retraite, à La Roche-des-Arnauds.

PASCAL (l'abbé F. aumônier du Lycée en retraite, Chabanas, Gap.

PAVIE (Frédéric), industriel, ancien conseiller général, à Savines.

PELLEVOIZIN (Lucien), ✻, I. ✠, ✠, industriel, conseiller général, 3 bis, cours Ladoucette, à Gap.

PEPIN DE BONNERIVE (Eugène), 7, place Antoine-Poncet, à Lyon.

PESTRE (Célestin), I. ✠, instituteur, 24, rue St-Arey, à Gap.

PLAT (Paul), ✠, propriétaire à Orpierre.

REYNAUD (Henri), O. ✻, administrateur en chef de la Marine en retraite, à Gap.

RICHARD-BÉRENGER (Paul), conseiller général de l'Isère, 14, avenue Pierre Ier de Serbie, Paris (XVIe).

RIVAS (le Colonel), en retraite, O. ✻, Saint-Just-sur-Loire (Loire).

ROCHEGUDE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Embrun.

ROSTAIN (Joseph), I. ✠, ✠, ancien maire, avenue de la Gare, à La Roche-des-Arnauds.

ROSTOLLAND (H.), O. I. ✠, professeur honoraire de l'Université, 48, avenue Victor-Hugo, Valence (Drôme).

ROUGON (Gaston), négociant, 5, avenue de Grenoble, à Gap.

ROUX (Edouard), industriel, 17, avenue de Grenoble, à Gap.

ROUX-PARASSAC (Emile), homme de lettres, 216, boulevard Raspail, Paris-XIVe.

ROZAN (Calixte), juge de paix, à Embrun.

SARRAZIN (Germain), propriétaire à Rambaud (Hautes-Alpes).

Digitized by Google

SAUVEBOIS (le chanoine), doyen du Chapitre, directeur au Grand Séminaire, 1, place Saint-Arnoux, à Gap.

SAVINE (Charles-Albert), sculpteur statuaire, 51 bis, avenue de Versailles, Paris (XVIe).

SÉNEQUIER-CROZET (abbé), 3, rue Villars, Grenoble.

SIEYÈS DE VEYNES (Cte Emmanuel DE), 5, boulevard Raspail, Paris-VIIe.

SIMON (Pierre), O. ✻; ✿, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé du Service des forces Hydrauliques dans la région du Sud-Est, 16, rue Haxo, Grenoble.

STECHERT (G.-E.), libraire, 16, rue de Condé, Paris-VIe.

TANC (Louis), notaire, 40, rue Carnot, à Gap.

TEISSIER, ✻, ✝, docteur en droit, ancien bâtonnier, avocat au barreau de Gap, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

TERRAILLON (Paul), ✻, ✝, chirurgien-dentiste, 1, rue Capitaine-de-Bresson, Gap.

THIRIET (Paul-Georges), docteur en médecine, à Guillestre.

THOUARD (Auguste), ✻, ●, ✝, licencié en droit, gérant d'immeubles, 17, rue Etienne-Marcel, à Paris-Ier.

TIVOLLIER (Jean), ✿, contrôleur des P. T. T., 34, rue Molière, Lyon.

TIVOLLIER (Louis), ingénieur-chimiste, 4, rue de la Monnaie, Troyes (Aube).

TOURRÈS (Jean), minotier, conseiller général des Hautes-Alpes, chemin de Ste-Marguerite, à Gap.

TOY-RIONT (Maurice), ✻, conseiller général, ancien député des Hautes-Alpes, 51^a, rue Nationale, Marseille.

TRUPHÈME (Jean), 37, rue du Camas, Marseille.

VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ✿, rue Corne-Roche, à Montélimar (Drôme).

VACHIER (Elisée), assureur-conseil, 32, boulevard Diderot, Paris-XIIe.

VASSEROT (Clément), chef du cabinet du Préfet d'Indre-et-Loire, à Tours.

VIGNE (le docteur Paul), ✻, ✿, directeur du Bureau municipal d'hygiène de la Ville de Lyon, rédacteur en chef de l'*Avenir médical*, 147, avenue de Saxe, Lyon.

VILLAN (Robert), 7, rue J.-B. Dumas, à Paris-XVIIe.

VILLARD (Henry), 2, rue des Trois-Mages, à Marseille.

VOLLAIRE (Hippolyte), ✝, directeur de la Banque des Alpes, à Gap.

VOLLAIRE (Joseph), architecte départemental, 6, rue de l'Odéon, à Gap.

VOLLAIRE (Victor), imprimeur, 32, rue Carnot, Gap.

ZARATE (Auguste), 31, rue Victor-Hugo, Lyon.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Comité des travaux historiques et scientifiques (cinq exemplaires)
Comité de la Société des Beaux-Arts des départements (deux exempl.)

AIX. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Bibliothèque de l'Université.
— Société d'Etudes provençales: Annales de Provence.
ANNECY. Société Florimontane.
ARRAS. Académie d'Arras, au palais de Saint-Vaast.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
CHAMBERY. Académie de la Savoie.
— Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
DIGNE. Société scientifique et littéraire.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts du Nord.
DRAGUIGNAN. Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Institut de géographie alpine.
— Laboratoire de géologie.
— Société scientifique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné, boulevard Edouard-Rey.
— Bibliothèque de l'Université de Grenoble, place de Verdun.
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts, au palais des Arts.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon. 11, rue des Macchabées.
— Société philanthropique des Hauts-Alpins habitant Lyon, 13, rue des 4-Chapeaux.
MARSEILLE. Institut historique de Provence, 2, rue Sylvabelle.
— Société de géographie et d'études coloniales.
MONTPELLIER. Société pour l'étude des langues romanes.
ORLEANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Digitized by Google

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres, 23, quai Conti.
— Club Alpin français, rue du Bac, 30.
— Société de l'Histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois.
— Société nationale des antiquaires de France, au Palais du Louvre.
— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 8, rue de Buffon, Ve.
ROMANS. Société Dauphinoise Humbert II, 3, rue des Clercs.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VIENNE. Société des Amis de Vienne.
— Rhodania.

ETRANGER

BELGIQUE. Analecta Bollandiana, à Bruxelles.
ITALIE. Reale accademia delle scienze di Torino, à Turin.
— Rivista storica italiana, via Brofferio, 31. Turin.
— Société d'histoire Vaudoise, à Torre-Pellice.
— Società storica Lombarda di storia patria, Milan, Castello Sforzesco.
PORTUGAL. Museu zoològico da universidade de Coimbra.
SUEDE. Bulletin of the Geological institution of the University of Upsala.
— Forvännen meddelanden från K. Vitterhets historie och antikvitets akademien, Stockholm.
SUISSE. Institut national genevois, à Genève.
— Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Réunion du Conseil d'Administration

du 15 décembre 1927

Le 15 décembre 1927, le bureau et le Conseil d'administration de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes se sont réunis à 5 heures, sur convocation, à la Préfecture, salle des Archives, sous la présidence de M. de Manteyer, président.

Etaient présents : MM. Angéniol, Arthaud, Clément, le Commandant Etienne, le Commandant Léautier, Meizel, le Chanoine Sauvebois, Teissier.

Excusés : MM. Escalle, Gaignaire, Lemaitre.

Le Comité prend connaissance des conditions faites à la date du 30 novembre par M. Louis Jean, imprimeur de la Société pour l'année 1928 : il se réserve d'en délibérer à sa prochaine réunion.

M. le Trésorier examine sommairement l'état financier actuel de la Société : la situation permet de faire face aux dépenses de l'année qui s'achève. Cependant le volume du Bulletin qui était l'an dernier de 378 pages, en 1925 de 434 pages, en 1924 de 434 pages, en 1923 de 248 pages, se borne, cette année, à 200 pages. En présence des exigences de l'imprimerie, qui ne cessent de croître, le Conseil, après un échange de vues, décide, à la majorité, de proposer à la prochaine assemblée générale, de relever les cotisations des membres de la Société, de 15 à 25 francs, faute de quoi, à moins de vivre sur ses réserves, la Société se ver-

Digitized by Google

fait réduite à ne plus publier par an qu'un seul fascicule de 150 pages, ce qui atteindrait gravement son activité et son influence intellectuelle.

La liste des sept membres du Conseil d'administration dont les pouvoirs, expirant le 31 décembre, devront être renouvelés par la prochaine assemblée générale, se trouve arrêtée. Les noms de MM. Davagnier et Pestre sont proposés en remplacement de MM. Jean Brenier et Adrien Fabre. Celui de M. l'abbé Jacques l'est en remplacement de M. Henri Hugues dont la série sera renouvelable le 31 décembre 1928.

La date de la prochaine assemblée générale se trouve fixée au jeudi 22 courant.

La composition du premier bulletin de l'année 1928 se trouve envisagée et arrêtée.

La séance est levée.

Le Président, MANTEYER.

Le Secrétaire, H. CLÉMENT.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE

l'Asssemblée Générale ordinaire

du 22 décembre 1927

L'Assemblée générale ordinaire des membres de la Société d'Etudes a eu lieu le jeudi 22 décembre 1927, à 5 heures, à la Préfecture (salle des Commissions), sous la présidence de M. de Manteyer.

Etaient présents. Mgr Saliège, évêque de Gap, membre d'honneur; MM. l'abbé Achard, Louis Arthaud, le Docteur Bernard, Bertrand, Clément, le Commandant Etienne, Gaignaire, Mlle Grand, MM. le Chanoine Jacques, le Commandant Léautier, Marie, Meizel, Madame Orcel, MM. Pestre, Peyrot, le Chanoine Sauvebois.

Avaient bien voulu s'excuser, par écrit, de leur absence et envoyer leurs votes sur les deux questions soumises par le Conseil d'administration à l'assemblée, MM. le Préfet des Hautes-Alpes, membre d'honneur, Clément Aubert, Richard Bérenger, conseiller général de l'Isère, l'abbé Berge, Camille Blanchard, le Général Bordeaux, Mme Borel du Bez, Mlle Borel du Bez, MM. Edouard et Lucien Borel du Bez, Mathieu Bourcier, de Cardaillac, le Docteur G. Coronat, Félix Davagnier, Escalle, conseiller général des Hautes-Alpes, Benjamin Faucher, archiviste de la Haute-Garonne, le Commandant Gérard, Goudet, l'abbé Grimaud, Guérin Long, président honoraire du Tribunal d'Aix-en-Provence, Isnel, Jouglar, président du Tribunal de la Drôme, de Méreuil, Monnard, Charles Nicolas,

Digitized by Google

Olive, Orcières, Maurice Petsche, député des Hautes-Alpes, Paul Plat, Célestin Roche, Joseph Rostain, le baron Maurice de Rothschild, député des Hautes-Alpes, Mlle Sclafert, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, MM. Victor Vollaire et Ivan Wilhelm.

La séance ouverte, M. le Président, conformément aux Statuts, présente la situation de la Société.

Il annonce, tout d'abord, les morts de Madame Camille Blanchard, le 27 octobre 1926, de MM. Jean Brenier, le 1r janvier, Romieu, le 17 avril, Henri Hugues, le 31 août, Valentin Chabrand, le 27 septembre, le Marquis de Clermont Tonnerre, le 29 novembre, Jules Mathias, le 20 décembre et de M. le Dr Maritan, à Marseille.

Deux démissions se sont produites : celles de M. Adrien Fabre, qui a quitté les Alpes et de M. Albert Jean, à Paris.

Par contre, se sont produites les adhésions suivantes :

Tout d'abord, M. le Commandant Louis Borel du Bès, chef d'escadron d'artillerie, ✻, mort à Tain, le 15 septembre 1924, se trouve inscrit comme membre fondateur.

De plus, la Société compte douze membres titulaires nouveaux :

1° M. Emile Fabre, avoué près le Tribunal civil, 24, rue Carnot; parrains : M. le Président Jouglar et M. le Commandant Léautier.

2° M. Germain Sarrazin, propriétaire à Rambaud (Hautes-Alpes); parrains. MM. Louis Arthaud et de Manteyer.

3° M. le Comte de Miribel, au château de Vors, par Lancey (Isère); parrains : MM. le Commandant Léautier, Célestin Roche.

4° M. Edouard Gelpy, greffier de la justice de paix à la Bâtie-Neuve ; parrains : MM. le Commandant Léautier et Hippolyte Vollaire.

Digitized by Google

5° M. Bruno Chabre-Dechaudun, O. I. ✿, 11, rue de Mogador, Paris; parrains : MM. Lucien Borel du Bez et Jouve du Puy-Sanières.

6° M. H. Rostolland, professeur honoraire de l'Université, O. I. ✿, 48, avenue Victor-Hugo, Valence ; parrains : MM. Louis Arthaud et de Manteyer.

7° M. Lucien Bompard, licencié en droit, diplômé des Hautes Etudes commerciales, rue Pasteur, à Briançon-Sainte-Catherine; parrains : MM. Camille Blanchard et Lucien Borel du Bez.

8° M. Noël Brochier, 25, boulevard de la Liberté, à Gap; parrain : MM. Louis Arthaud et de Manteyer.

9° M. Jean Truphème, 37, rue du Camas, à Marseille ; parrains : MM. le Dr Chevalier et Henry Villard.

10° M. l'abbé Moron, supérieur des Missionnaires à N.-D. du Laus; parrains : MM. Louis Jean et le Commandant Léautier.

11° M. Antonin Duraffour, ✻, ✠, O. I. ✿, chargé du cours de philologie française moderne à la Faculté des lettres de Grenoble, 9, place des Alpes, à Grenoble; parrains: MM. de Manteyer et Louis Royer.

12° M. Jean Tourrès, minotier, conseiller général des Hautes-Alpes; parrains : MM. le Commandant Léautier et Olive.

M. le Président donne la parole à M. le Commandant Léautier qui présente le compte de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année 1928.

Cet exposé est approuvé et l'Assemblée se trouve unanime à exprimer sa gratitude à M. le Trésorier dont les soins scrupuleux et l'attention toujours éveillée procurent à la Société le bénéfice enviable d'une gestion parfaite.

Il est procédé à l'élection statutaire des sept membres du Conseil d'administration dont les pouvoirs expirent : MM. Henri Clément, professeur honoraire à Gap, Félix Davagnier, négociant à Gap, Paul Guillemin, inspecteur

Digitized by Google

général honoraire de la navigation de la Seine, à Paris, de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap, Célestin Pestre, le Chanoine Sauvebois doyen du chapitre de Gap et Edouard Teissier, avocat à Gap, sont réélus ou élus pour trois ans à l'unanimité des suffrages.

De même M. le Chanoine Jacques, pour un an, en remplacement de M. Henri Hugues.

En même temps, par 42 voix sur 51 suffrages exprimés, dont 7 bulletins blancs, la cotisation des membres titulaires de la Société se trouve élevée de 15 à 25 francs, à dater du 1er janvier 1928; celle des membres fondateurs se trouve élevée à 250 francs.

M. le Président annonce avec satisfaction à l'Assemblée la prochaine apparition de l'ouvrage de M. J. Meizel dont l'impression se trouve enfin en bonne voie d'achèvement.

Conformément au vœu émis le 4 janvier 1912, M. le Président donne la parole aux membres de l'Assemblée désireux de présenter une communication.

M. le Chanoine Sauvebois lit quelques pages relatives aux suites funestes pour la ville de Gap de l'invasion de Victor Amédée, duc de Savoie en 1692.

M. le Président lit ensuite, au nom de Mlle Sclafert, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, dont on connaît déjà le bel ouvrage relatif au Haut Dauphiné, une note qu'elle a bien voulu lui envoyer sur le pillage du château de Vitrolles en 1490.

Ces deux lectures sont écoutées avec un égal plaisir.

M. le Président présente, pour terminer, une chronique rapide des faits les plus récents qui peuvent intéresser l'activité de la Société.

Il s'agit, tout d'abord, de la trouvaille faite le 27 juillet des tuiles de couleur fabriquées pour le château de Laragne en 1629 par les frères Clericy, les fondateurs de l'illustre faïencerie de Moustiers.

Ensuite de celle opérée, le 22 septembre, dans un tumulus des Santons, par M. l'abbé Aye, d'une sépulture remontant à la première période de l'âge de fer. Elle com-

Digitized by Google

porte auprès d'un crâne dolichocéphale, un coutelas de fer à gaîne de bronze et deux vases de bronze, l'un en forme de grande cuvette, l'autre en forme d'ossuaire étroit à poignée penchée vers la terre dont l'apparence insolite est du plus haut intérêt.

Enfin, du dépôt fait au Musée de Gap le 23 octobre de l'un des 12 drapeaux de l'ancien régiment de Normandie par la municipalité du Villar Saint-Pancrace.

La séance est levée.

Le Président, MANTEYER.

Le Secrétaire, H. CLÉMENT.

Digitized by Google

Compte-Rendu Financier

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

RECETTES

Cotisations	2.990	»
Membres fondateurs (15 fr. avaient déjà été versés antérieurement comme cotisation de 1927)	385	»
Intérêts du capital.....	465	85
Recettes diverses.	474	62
Subvention départementale.	400	»
Souscription à l'ouvrage de M. Meizel (somme en dépôt).....	230	»
Total.....	4.945	47

Digitized by Google

DÉPENSES

Bulletin de 1926. Solde payé à l'imprimeur..	541 12
Impression du Bulletin 21 et 22.....	2.172 »
Expédition du Bulletin ci-dessus.....	80 15
Impression du Bulletin 23 et 24.....	1.563 40
Expédition dudit Bulletin.....	70 80
Location de la salle.....	150 50
Impositions.	17 56
Imprimés, frais de recouvrement, etc.....	171 15
Total des dépenses...	4.766 68

BALANCE

Recettes.	4.945 47
Dépenses.	4.766 68
Excédent de recettes....	178 79

Gap, le 31 décembre 1927.

Le Trésorier,
LÉAUTIER.

Digitized by Google

PROJET DE BUDGET POUR 1928

RECETTES

Cotisations	4.000	»
Membres fondateurs	250	»
Intérêts du capital	465	»
Recettes diverses	150	»
Subvention départementale	400	»
Avoir au 1er janvier 1928	178	79
Total	5.443	79

DÉPENSES

Impression de deux Bulletins	4.694	73
Expédition de deux Bulletins	151	»
Location	150	50
Imposition	17	56
Frais divers	200	»
Fonds en dépôt	230	»
Total	5.443	79

Gap, le 31 décembre 1927.

Le Trésorier,

LÉAUTIER.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Réunion du Conseil d'Administration

du 29 décembre 1927

Le 29 décembre 1927, le Conseil d'administration de la Société d'Etudes s'est réuni à 5 heures, sur convocation, à la Préfecture, salle des Archives, sous la présidence de M. de Manteyer, président.

Etaient présents : MM. Angénioł, Arthaud, Clément, Davagnier, le Commandant Etienne, Gaignaire, le Chanoine Jacques, le Commandant Léautier, Pestre, le Chanoine Sauvebois.

S'étaient excusés de leur absence : MM. Escalle, Lemaitre et Pellevoizin, conseillers généraux.

M. le Commandant Léautier demandant à être relevé de ses fonctions de trésorier qu'il remplit depuis plusieurs années d'une manière parfaite et persistant dans cette résolution malgré les regrets unanimes qu'elle suscite, le Conseil procède à l'élection du bureau de la Société pour l'année 1928. Les membres qui le composaient en 1927 sont réélus à l'unanimité en remplaçant par M. Pestre M. le Commandant Léautier, trésorier honoraire.

Le Conseil approuve les offres de M. Louis Jean pour l'impression du Bulletin au cours de l'année 1928. On peut prévoir, en raison des ressources de la Société un volume de 20 feuilles d'impression fixé à 330 exemplaires.

Six nouveaux membres sont présentés à la Société par

Digitized by Google

MM. le Commandant Léautier, Gaignaire et Davagnier :
MM. Auguste Escallier, Edouard Roux, Gaston Rougon, Camille Chabrand, Léon Chabrand et Arthur Boyer.

La Séance est levée.

Le Président, MANTEYER.

Le Secrétaire, H. CLÉMENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VOIES FLUVIALES PRIMITIVES

ET

LEURS COLS DANS LES ALPES

« On n'a aucune notion quelconque de l'époque à laquelle l'homme a, pour la première fois, pénétré jusqu'au cœur des vallées alpestres; on ne sait pas davantage quels étaient les hommes qui, les premiers, eurent le courage de s'aventurer dans ces retraites mystérieuses et de remonter le cours des torrents qu'ils voyaient descendre en bonds tumultueux des neiges lointaines se confondant avec le ciel. Quelques ossements recueillis ici et là..... c'est là tout ce qui nous reste de ces pionniers de la première heure. »

« Les documents à notre disposition sont, d'autre part, insuffisants pour permettre d'établir comment et par quelle gradation la connaissance des cols alpestres s'est développée au cours des temps. »

Tels sont les aveux que se trouvait obligé de faire, il y a environ vingt ans, le Dr Coolidge, à qui les Alpes, semble-t-il, auraient dû cependant livrer tous leurs secrets[1]. Pour élucider des problèmes de cette sorte dont l'apparence est obscure, l'attention de l'esprit peut, sans sortir d'une chambre close, suivre d'autres pistes que les sentiers pé-

[1] *Dr W. A. B. Coolidge*, M. A. fellow du Magdalen College, Oxford, membre honoraire des clubs alpins anglais, français et italien. Les Alpes dans la nature et dans l'histoire. Edition française par Edouard Combe, avec 23 planches et cartes hors texte. Paris, librairie Payot et Cie, 46, rue Saint-André-des-Arts, 46, 1913, pp. 67, 68, 196. La préface de l'auteur est datée, p. XI, de Grindelwald, avril 1908.

Digitized by Google

destres, si difficiles, ouverts très récemment par les plus solides brodequins armés de crampons tout neufs.

Jetons donc les yeux sur ces voies primitives qu'un alpiniste émérite, à la fin de sa vie, déclarait n'avoir pu retrouver avant les temps historiques de Polybe, de Varron et de Charlemagne.

***

Le massif des Alpes occidentales, en deçà du Rhône se dirige du nord au sud, depuis le lac Léman jusqu'à la mer. Pour en traverser la chaîne dominante, il faut ainsi marcher de l'est à l'ouest ou bien de l'ouest à l'est.

De l'ouest à l'est, la grande vallée du Rhône n'y peut mener l'homme primitif puisqu'elle est parallèle à cette chaîne : il faudrait quitter le Rhône et remonter l'un de ses affluents, sur sa rive gauche en s'engageant dans un massif montagneux qui est profond. Mais lequel d'entre eux sera la meilleure voie ? Sera-ce la Durance, l'Eygues, la Drôme ou l'Isère, cours d'eau qui tombent dans le Rhône assez loin l'un de l'autre ? C'est là un ensemble d'incertitudes et il faudra des tâtonnements répétés. Ce doute initial n'est pas de nature à faire agir.

De l'est à l'ouest, la grande vallée du Pô, par contre, se dirige bien dans le sens que commande la nature du problème : elle mène tout droit et sans hésiter de la mer Adriatique, c'est-à-dire de l'Istrie et de la Vénétie aux Alpes. Elle mène de la plaine à la chaîne dominante sans être obligé de cheminer dans un massif montagneux préalable, important et confus comme celui qui règne, de l'autre côté, entre le Rhône et les cîmes.

On peut ainsi remonter le fleuve sur les cinq sixièmes de son cours sans le quitter et dans la direction voulue.

L'incertitude ne commence qu'aux abords de Turin quand le Pô, changeant sa direction, va conduire du nord au sud : il faut donc alors le quitter puisqu'on cherche à l'ouest le passage des Alpes, mais il suffit d'adopter le

Digitized by Google

cours de celui de ses affluents qui, par une heureuse fortune, est là pour continuer la direction voulue, au point même où le fleuve éloignerait, si l'on continuait à le remonter. L'incertitude de l'homme primitif était donc moindre ici que partout ailleurs. S'il voulait d'ailleurs, obliquer au nord-ouest ou bien au sud-ouest, les autres affluents du fleuve les plus rapprochés de celui qui mène droit à l'ouest lui en fournissaient le moyen en le menant à un col utile, non pas tous, assurément, mais la moitié d'entre eux sinon davantage.

La nature elle-même menait donc ici par la main l'homme qui se confiait à elle, quand, par le versant occidental, sa complication le rebutait. Sur le Pô, le réseau fluvial converge de l'ouest vers un point de départ unique; sur le Rhône, les débouchés de ce réseau divergent de l'est vers plusieurs points d'arrivée.

En laissant le Pô, qui désormais descend du sud, l'homme s'attache à poursuivre sa direction vers l'ouest en remontant son affluent. Avec cet affluent il quitte la plaine : c'est le chemin qui s'ouvre vers le sommet des Alpes. Ce cours d'eau, décisive étape du voyage, il faut le distinguer du fleuve quitté par un nom qui lui soit propre, aussi bien que tous les autres affluents de ce fleuve dont chacun mène ailleurs. C'est donc la Dora Riparia.

Tant qu'il côtoie cette Doire, toujours de l'est à l'ouest, jusqu'à Suse, cela est bien satisfaisant pour le voyageur. De là, elle mène désormais, du nord-est au sud-ouest jusqu'à Oulx : cela est moins convenable pour un homme dont les yeux se dirigent à l'ouest. Celui-ci la suit néanmoins encore. La voici, maintenant, suivant l'exemple du Pô, qui mène l'homme franchement du nord au sud jusqu'à Césanne : il y a lieu d'être inquiet. Le premier mouvement doit être de laisser la Doire pour prendre, par Savoulx, le torrent de Bardonnèche; mais, bientôt, on

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] Cesanne, [illegible] de nom au moment [illegible] jusqu'à Cesanne, [illegible] la Dora [illegible] la Ripa qui, sur sa rive [illegible] au moment où elle change de [illegible] un petit affluent descendant de Clavières au [illegible] A ce petit affluent, dont le mérite est de le mener enfin au col qu'il cherche à l'ouest sur le faîte des Alpes, l'explorateur continue de donner le nom de Dora : ce petit affluent achève, en effet, l'étape qui de la plaine mène à la cime. L'instinct du passant est de conserver le même nom à la route fluviale qu'il suit, tant qu'elle répond à la même phase de son voyage. Guidé jusqu'au col par ce petit cours d'eau, le passant, sur Clavières, au Mont Genèvre, l'y voit, à sa droite et à sa gauche, sortir de ses sources. Son embarras n'est pas long ; car, à peine franchi le col ainsi déterminé, ce passant voit, vers sa gauche au Mont Janus, naître une seconde source donnant naissance à un nouveau cours d'eau. Celui-ci, descendant sous ses pas à l'opposé du précédent, invite l'homme à le suivre pour gagner la contrée où il va, en quittant celle d'où il vient.

Ainsi, en franchissant le col, la route du passant ne

Digitized by Google

change pas de direction, ce qui est une grande satisfaction pour lui. L'homme qui la suit se trouve amené, pour ainsi dire, par la disposition des apparences, à baptiser du même nom, nuancé tout au plus d'une simple variante, les deux cours d'eau opposés, mais voisins, qui le guident, d'abord en montant, puis en descendant.

Pour vérifier la réalité d'une vérité si simple, si élémentaire, il suffira de parcourir une carte des yeux et quelques exemples concordants se grouperont en peu d'instants avec celui-ci qui formeront par leur masse une certitude.

Au delà du col du Mont Genèvre, ce ne sera plus la Doire qui montait, mais la Durance qui descend : un simple suffixe se joint, sur le penchant occidental des Alpes, au nom déjà établi pour la voie fluviale montante du penchant oriental.

Bientôt, au bas de la descente des Alberts, le passant voit son précieux petit torrent tomber sur la rive gauche d'un cours d'eau venant du nord et, par conséquent, aussi inutile à ses vues jusqu'à ce confluent que l'était la Ripa au-dessus de Césanne. Il ignore donc que c'est l'eau de Névache, *Annevasca* ou la Clarée et il lui impose le nom de son faible affluent qui vient de l'y amener. C'est le vocable déterminé de la route issue de la Doire. La Névache devient donc dès lors la Durance, comme la Ripa est devenue la Doire et la Durance gardera ce nom jusqu'à Avignon où elle joint le Rhône; car, venant du Pô, le passant cherche à gagner finalement le Rhône à l'ouest.

Dans l'un de ses ouvrages, M. Henri Ferrand, alpiniste distingué, a donné du confluent de la Durance et de la Clarée une photographie saisissante. Au point de vue physique, dit-il, la Durance, dont le lit mesure un mètre soixante-quinze centimètres de largeur, tombe dans la Clarée dont le lit mesure onze mètres cinquante centimètres de largeur. Ce fait est évident : la Clarée a donc dix fois plus d'importance que son mince affluent et M. Henri Ferrand, pour qui les apparences physiques sont tout, ne peut s'expliquer, par suite, que la Clarée perde précisé-

Digitized by Google

ment son nom pour prendre celui de ce ruisseau négligeable. C'est là, lui semble-t-il, une cruelle injustice qu'il faudrait réparer. Il accuse les Anciens, par leur « négligence des choses de la montagne », d'être les auteurs de cette « indiscutable erreur ».

M. Henri Ferrand aurait été bien inspiré de se borner à publier son admirable photographie sans y ajouter de commentaire[1].

M. W. Kilian, de son côté, considérait « l'anomalie étrange de nomenclature qui a fait attribuer.... le nom de Durance à un petit ruisseau.... qui se jette.... dans la Clarée (ou Clairée) en lui donnant son nom.... anomalie par suite de laquelle cette dernière, qui est le cours d'eau principal .... et qui représente, par son importance incomparablement plus grande, le cours supérieur de la rivière désignée plus en aval sous le nom de Durance, a été frustrée, en faveur de son petit affluent, d'une dénomination qui devait naturellement lui revenir. »

[1] *Henri Ferrand.* Les montagnes dauphinoises. Le pays briançonnais : de Briançon au Viso, la vallée de Névache et le Queyras. Ouvrage orné de 154 gravures imprimées en phototypie. Grenoble, librairie A. Gratier et J. Rey, éditeurs, 1900, pp. 26-28.

Naturellement, la bévue de M. Henri Ferrand n'a pas manqué de se propager comme une précieuse conquête de l'observation moderne (*Ivan Wolhelm*, La Durance : étude de l'utilisation de ses eaux et de l'amélioration de son régime par la création de barrages. Paris, Marseille, 1913, p. 18).

A la fin du XVIII siècle, avec tout autant de raison et de bon sens, mais moins d'observation, un auteur faisait venir la Durance « de deux ruisseaux dont l'un s'appelle *Dure* et l'autre *Ance* » (*M. Moithey*, ingénieur géographe du Roi et professeur de mathématiques de MM. les pages. Dictionnaire hydrographique de la France, Paris, Prevost, Le Roi, 1787, in-8° de VIII-224 pp. et une carte hors texte, aux pp. 50-51). C'est ainsi que, maintenant, la Gyronde de Vallouise passe aux yeux de beaucoup de gens pour provenir du mariage de deux ruisseaux qui, forcément, sont « le Gyr et l'Onde ». On pourrait étendre cette belle méthode, aussi commode que sommaire, et faire descendre la Garonne du Gar et de l'Onne, la Dordogne, du Dor et de la Dogne. Ce serait fécond : l'essentiel est d'unir deux termes dont l'un soit du genre masculin et l'autre du genre féminin.

Digitized by Google

La géologie, on le voit, a, comme l'alpinisme, le sens de la justice stricte : elle n'admet pas qu'un hardi ruisseau puisse imposer son nom à une sotte rivière. Elle tient à protester contre ce tort. Le sentiment est louable : il vaudrait mieux, cependant, prendre les faits tels qu'ils sont et, quand ils surprennent, chercher tout simplement à en expliquer la raison réelle.

M. Kilian, d'ailleurs, lui, entrevoit la vérité. « Cette anomalie, dit-il, a vraisemblablement son origine dans la notoriété et le rôle historique du passage du Mont Genèvre, dont la route suit... le vallon de la haute Durance ». Il n'en reste pas moins sur cette impression fâcheuse de « l'importance exagérée attribuée depuis des siècles à ce torrent aux dépens du cours d'eau principal (la Clarée). »[1] Pauvre Clarée ! Méchante Durance !

Si les yeux du géologue, comme ceux de l'alpiniste, avaient franchi le col et constaté que le petit ruisseau de la Doire impose, lui aussi, son nom au cours de la Ripa, la géologie et l'alpinisme y auraient sans doute gagné de pouvoir calmer leur mauvaise humeur contre la Durance qui s'impose à la pauvre Clarée en voyant que, si elle enlève son nom à celle-ci, c'est pour indiquer mieux aux passants leur chemin. Merci ! lui diraient, de nos jours, les clients de la maison Michelin, en laissant la Clarée pour suivre l'indication de son filet d'eau quand ils cherchent à passer les Alpes. L'alpiniste et le géologue doivent en dire autant.

Dans les environs du Mont Genèvre, quatre passages plus ou moins primitifs sont encore à signaler : ils sont très secondaires à en juger par le peu d'étendue de leurs vocables.

[1] *W. Kilian*. Notes pour servir à la Géomorphologie des Alpes dauphinoises : II. Durance et Clarée (*La Géographie*. Bulletin de la Société de Géographie, t. VI, 1902, pp. 17-26. Extrait. Paris, Masson).

En amont de Suse, la Dora, sur sa rive gauche, reçoit, avant la Genischia, un rio Clarea. Le nom de cet affluent est le même que celui, sur l'autre versant, du cours d'eau dont le nom actuel disparaît devant celui de la Durance.

Digitized by Google

Pour passer de l'Arc à la Dora Riparia, près du Mont Cenis, le vallon de Savine, dont les eaux réunies à celles d'Ambin et d'Etache tombent sur la rive gauche de l'Arc sous Bramans, permet, par le col du petit Mont Cenis (2201 m), de gagner le ruisseau de Savalino. Celui-ci tombe dans le lac du Mont Cenis dont les eaux, traversées par la Genischia qui provient du col du Mont Cenis (2091 m), descendent sous Suse sur la rive gauche de la Doire.

Puis, pour passer de l'Arc à la Durance, la Neuvache, affluent de l'Arc sur sa rive gauche en face de Saint-Michel, permet, en remontant à sa source, de gagner le col de la Madeleine (2806 m) et, par là, tomber sur la Clarée dite jadis *Annevasca*, laquelle passe à Névache.

De plus, si de la Durance on veut gagner la Ripa, la Cerveyrette de Cervières, qui tombe sur la rive gauche de la Durance, permet, en remontant au col de Bousson (2188 m) de descendre sur la Servierette qui, réunie aux eaux de Thures, gagne, sous Bousson, la rive gauche de la Ripa.

Enfin, si du Queyras on veut gagner le Piémont, l'Urine, affluent du Golon, rive gauche, qui tombe dans le Guil, rive droite, à Abriès, permet, par le col d'Urine (2537 m), de descendre sur l'Urine, affluent du Pellice, rive gauche, lequel arrive au Pô au sud de Pancalieri.

De l'Italie, si le voyageur, au lieu de poursuivre sa route à l'ouest par la Doire, voulait obliquer au sud-ouest, il continuait à remonter le Pô jusqu'à son affluent la Maira. Côtoyant cette Maira, jusqu'au pied de sa source placée sous la tête de l'Alps (2698 m), il arrivait à prolonger ce cours d'eau, sur sa rive gauche, par le torrent de Marin qui descend du col de Mary (2613 m) et du col voisin de Marinet (2787 m), au sud de la pointe de Mary (3272 m). De ces deux cols, en sens inverse, descendent, sur la rive gauche de l'Ubaye la Marie et son affluent le Marinet. La

Digitized by Google

Marie se trouve ainsi entre les sommets de Mary (3272 m) à l'est et de Maurin (2834 m) à l'ouest.

Il faut ajouter que la source de la Maira, par le col de Sautron (2689m), communique avec le bassin de l'Oronaye, affluent de l'Ubaye sur lequel se trouve Meyronne.

Cette Maira, portait, dans l'antiquité, le nom de *Latis* : il faut en conclure que, de la Marie affluent de l'Ubaye, en franchissant le col, on tombait sur le Marin, affluent du *Latis* et que ce cours d'eau, servant de voie, à la suite de la Marie et du Marin, a perdu peu à peu son nom pour prendre le nom analogue de Maira.

Enfin, de l'Italie si le voyageur voulait, du Pô, descendre tout à fait au sud pour traverser les Alpes Maritimes, il quittait le Pô par son affluent de rive droite le Tanaro et le remontait jusqu'à la Stura son affluent de rive gauche. Sur la rive droite de la Stura il gagnait le Gesso dont une branche, le Gesso d'Entraque, descend du col des Fenêtres (2471 m) entre le Mercantour à l'ouest et le mont Clapier à l'est. En sens inverse, par le val de la Madonne des Fenêtres, il tombait sur la Vésubie qui, du nord au sud vient joindre le Var sur sa rive gauche.

Dans le massif occidental, pour monter de la Tinée à l'Ubaye, sur la rive droite de la Tinée, à Saint-Dalmas, en grimpant par le vallon de Sestrières au nord du Gros Serre de la Braisse (2745 m), le vallon supérieur de la Braisse mène, soit par le col de la Moutière (2446 m) au nord, soit par le col de la Braisse (2597 m) au sud, au vallon opposé de la Braisse qui descend du lac de la Braisse et qui, par le vallon de la Moutière, à l'est de Fours, tombe sur la rive droite du Bachelard.

De même, pour monter du Verdon à l'Ubaye, sur la rive gauche du Verdon, au nord d'Allos, le Bouchier, par le col du Talon (2387 m) d'où il descend, mène, par le ravin du petit Talon à la rive gauche du Bachelard et, par conséquent, à la rive gauche de l'Ubaye, sous Saint-Pons.

Du confluent de l'Ubaye et du Bachelard, en descendant l'Ubaye, on peut d'ailleurs gagner plus vite la haute Du-

Digitized by Google

constate qu'il mène trop au nord. L'homme, après cet essai fâcheux doit continuer à aller sur la Doire au sud. Mais, à Césanne, là, ne voilà-t-il pas que le cours d'eau décidément rebelle rebrousse tout à fait sa direction et mène carrément de l'ouest à l'est. Le passant doit donc renoncer absolument à le suivre; car, s'il continuait à le remonter, il tournerait le dos au but de son voyage. Par Bousson, Sauze de Césanne et Argentiera, il atteindrait inutilement la source du cours d'eau au grand Queyron vers le bassin du Chisone. Que faire ? Le voyageur répète ce qu'il a fait en quittant le Pô. Maintenant, il abandonne son affluent et, comme après le Pô, la Dora l'avait mené vers l'ouest, maintenant un affluent de la Dora continuera à l'y mener.

On doit, cela dit, constater que, précisément à Césanne, le cours physique de la Dora change de nom au moment où le voyageur la quitte. Depuis sa source jusqu'à Césanne, ce n'est pas encore la Dora, mais la Ripa qui, sur sa rive gauche, à Césanne même, au moment où elle change de nom, reçoit un petit affluent descendant de Clavières au sud-ouest. A ce petit affluent, dont le mérite est de le mener enfin au col qu'il cherche à l'ouest sur le faite des Alpes, l'explorateur continue de donner le nom de Dora : ce petit affluent achève, en effet, l'étape qui de la plaine mène à la cime. L'instinct du passant est de conserver le même nom à la route fluviale qu'il suit, tant qu'elle répond à la même phase de son voyage. Guidé jusqu'au col par ce petit cours d'eau, le passant, sur Clavières, au Mont Genèvre, l'y voit, à sa droite et à sa gauche, sortir de ses sources. Son embarras n'est pas long; car, à peine franchi le col ainsi déterminé, ce passant voit, vers sa gauche au Mont Janus, naître une seconde source donnant naissance à un nouveau cours d'eau. Celui-ci, descendant sous ses pas, à l'opposé du précédent, invite l'homme à le suivre pour gagner la contrée où il va, en quittant celle d'où il vient.

Ainsi, en franchissant le col, la route du passant ne

Digitized by Google

change pas de direction, ce qui est une grande satisfaction pour lui. L'homme qui la suit se trouve amené, pour ainsi dire, par la disposition des apparences, à baptiser du même nom, nuancé tout au plus d'une simple variante, les deux cours d'eau opposés, mais voisins, qui le guident, d'abord en montant, puis en descendant.

Pour vérifier la réalité d'une vérité si simple, si élémentaire, il suffira de parcourir une carte des yeux et quelques exemples concordants se grouperont en peu d'instants avec celui-ci qui formeront par leur masse une certitude.

Au delà du col du Mont Genèvre, ce ne sera plus la Doire qui montait, mais la Durance qui descend : un simple suffixe se joint, sur le penchant occidental des Alpes, au nom déjà établi pour la voie fluviale montante du penchant oriental.

Bientôt, au bas de la descente des Alberts, le passant voit son précieux petit torrent tomber sur la rive gauche d'un cours d'eau venant du nord et, par conséquent, aussi inutile à ses vues jusqu'à ce confluent que l'était la Ripa au-dessus de Césanne. Il ignore donc que c'est l'eau de Névache, *Annevasca* ou la Clarée et il lui impose le nom de son faible affluent qui vient de l'y amener. C'est le vocable déterminé de la route issue de la Doire. La Névache devient donc dès lors la Durance, comme la Ripa est devenue la Doire et la Durance gardera ce nom jusqu'à Avignon où elle joint le Rhône ; car, venant du Pô, le passant cherche à gagner finalement le Rhône à l'ouest.

Dans l'un de ses ouvrages, M. Henri Ferrand, alpiniste distingué, a donné du confluent de la Durance et de la Clarée une photographie saisissante. Au point de vue physique, dit-il, la Durance, dont le lit mesure un mètre soixante-quinze centimètres de largeur, tombe dans la Clarée dont le lit mesure onze mètres cinquante centimètres de largeur. Ce fait est évident : la Clarée a donc dix fois plus d'importance que son mince affluent et M. Henri Ferrand, pour qui les apparences physiques sont tout, ne peut s'expliquer, par suite, que la Clarée perde précisé-

Digitized by Google

ment son nom pour prendre celui de ce ruisseau négligeable. C'est là, lui semble-t-il, une cruelle injustice qu'il faudrait réparer. Il accuse les Anciens, par leur « négligence des choses de la montagne », d'être les auteurs de cette « indiscutable erreur ».

M. Henri Ferrand aurait été bien inspiré de se borner à publier son admirable photographie sans y ajouter de commentaire [1].

M. W. Kilian, de son côté, considérait « l'anomalie étrange de nomenclature qui a fait attribuer.... le nom de Durance à un petit ruisseau.... qui se jette.... dans la Clarée (ou Clairée) en lui donnant son nom.... anomalie par suite de laquelle cette dernière, qui est le cours d'eau principal .... et qui représente, par son importance incomparablement plus grande, le cours supérieur de la rivière désignée plus en aval sous le nom de Durance, a été frustrée, en faveur de son petit affluent, d'une dénomination qui devait naturellement lui revenir. »

[1] *Henri Ferrand*. Les montagnes dauphinoises. Le pays briançonnais : de Briançon au Viso, la vallée de Névache et le Queyras. Ouvrage orné de 154 gravures imprimées en phototypie. Grenoble, librairie A. Gratier et J. Rey, éditeurs, 1900, pp. 26-28.

Naturellement, la bévue de M. Henri Ferrand n'a pas manqué de se propager comme une précieuse conquête de l'observation moderne (*Ivan Wilhelm*. La Durance : étude de l'utilisation de ses eaux et de l'amélioration de son régime par la création de barrages. Paris, Marseille, 1913, p. 18).

A la fin du XVIII siècle, avec tout autant de raison et de bon sens, mais moins d'observation, un auteur faisait venir la Durance « de deux ruisseaux dont l'un s'appelle *Dure* et l'autre *Ance* » (*M. Moithey*, ingénieur géographe du Roi et professeur de mathématiques de MM. les pages. Dictionnaire hydrographique de la France, Paris, Prevost, Le Roi, 1787, in-8° de VIII-224 pp. et une carte hors texte, aux pp. 50-51). C'est ainsi que, maintenant, la Gironde de Vallouise passe aux yeux de beaucoup de gens pour provenir du mariage de deux ruisseaux qui, forcément, sont « le Gyr et l'Onde ». On pourrait étendre cette belle méthode, aussi commode que sommaire, et faire descendre la Garonne du Gar et de l'Onne, la Dordogne, du Dor et de la Dogne. Ce serait fécond : l'essentiel est d'unir deux termes dont l'un soit du genre masculin et l'autre du genre féminin.

Digitized by Google

La géologie, on le voit, a, comme l'alpinisme, le sens de la justice stricte : elle n'admet pas qu'un hardi ruisseau puisse imposer son nom à une sotte rivière. Elle tient à protester contre ce tort. Le sentiment est louable : il vaudrait mieux, cependant, prendre les faits tels qu'ils sont et, quand ils surprennent, chercher tout simplement à en expliquer la raison réelle.

M. Kilian, d'ailleurs, lui, entrevoit la vérité. « Cette anomalie, dit-il, a vraisemblablement son origine dans la notoriété et le rôle historique du passage du Mont Genèvre, dont la route suit... le vallon de la haute Durance ». Il n'en reste pas moins sur cette impression fâcheuse de « l'importance exagérée attribuée depuis des siècles à ce torrent aux dépens du cours d'eau principal (la Clarée). »[1] Pauvre Clarée ! Méchante Durance !

Si les yeux du géologue, comme ceux de l'alpiniste, avaient franchi le col et constaté que le petit ruisseau de la Doire impose, lui aussi, son nom au cours de la Ripa, la géologie et l'alpinisme y auraient sans doute gagné de pouvoir calmer leur mauvaise humeur contre la Durance qui s'impose à la pauvre Clarée en voyant que, si elle enlève son nom à celle-ci, c'est pour indiquer mieux aux passants leur chemin. Merci ! lui diraient, de nos jours, les clients de la maison Michelin, en laissant la Clarée pour suivre l'indication de son filet d'eau quand ils cherchent à passer les Alpes. L'alpiniste et le géologue doivent en dire autant.

Dans les environs du Mont Genèvre, quatre passages plus ou moins primitifs sont encore à signaler : ils sont très secondaires à en juger par le peu d'étendue de leurs vocables.

[1] *W. Kilian.* Notes pour servir à la Géomorphologie des Alpes dauphinoises : II. Durance et Clarée (*La Géographie*. Bulletin de la Société de Géographie, t. VI, 1902, pp. 17-26. Extrait. Paris, Masson).

En amont de Suse, la Dora, sur sa rive gauche, reçoit, avant la Genischia, un rio Clarea. Le nom de cet affluent est le même que celui, sur l'autre versant, du cours d'eau dont le nom actuel disparait devant celui de la Durance.

Digitized by Google

Pour passer de l'Arc à la Dora Riparia, près du Mont Cenis, le vallon de Savine, dont les eaux réunies à celles d'Ambin et d'Etache tombent sur la rive gauche de l'Arc sous Bramans, permet, par le col du petit Mont Cenis (2201 m), de gagner le ruisseau de Savalino. Celui-ci tombe dans le lac du Mont Cenis dont les eaux, traversées par la Genischia qui provient du col du Mont Cenis (2091 m), descendent sous Suse sur la rive gauche de la Doire.

Puis, pour passer de l'Arc à la Durance, la Neuvache, affluent de l'Arc sur sa rive gauche en face de Saint-Michel, permet, en remontant à sa source, de gagner le col de la Madeleine (2806 m) et, par là, tomber sur la Clarée dite jadis *Annevasca,* laquelle passe à Névache.

De plus, si de la Durance on veut gagner la Ripa, la Cerveyrette de Cervières, qui tombe sur la rive gauche de la Durance, permet, en remontant au col de Bousson (2188 m) de descendre sur la Servierette qui, réunie aux eaux de Thures, gagne, sous Bousson, la rive gauche de la Ripa.

Enfin, si du Queyras on veut gagner le Piémont, l'Urine, affluent du Golon, rive gauche, qui tombe dans le Guil, rive droite, à Abriès, permet, par le col d'Urine (2537 m), de descendre sur l'Urine, affluent du Pellice, rive gauche, lequel arrive au Pô au sud de Pancalieri.

De l'Italie, si le voyageur, au lieu de poursuivre sa route à l'ouest par la Doire, voulait obliquer au sud-ouest, il continuait à remonter le Pô jusqu'à son affluent la Maira. Côtoyant cette Maira, jusqu'au pied de sa source placée sous la tête de l'Alps (2698 m), il arrivait à prolonger ce cours d'eau, sur sa rive gauche, par le torrent de Marin qui descend du col de Mary (2613 m) et du col voisin de Marinet (2787 m), au sud de la pointe de Mary (3272 m). De ces deux cols, en sens inverse, descendent, sur la rive gauche de l'Ubaye la Marie et son affluent le Marinet. La

Digitized by Google

Marie se trouve ainsi entre les sommets de Mary (3272 m) à l'est et de Maurin (2834 m) à l'ouest.

Il faut ajouter que la source de la Maira, par le col de Sautron (2689m), communique avec le bassin de l'Oronaye, affluent de l'Ubaye sur lequel se trouve Meyronne.

Cette Maira, portait, dans l'antiquité, le nom de *Latis* : il faut en conclure que, de la Marie affluent de l'Ubaye, en franchissant le col, on tombait sur le Marin, affluent du *Latis* et que ce cours d'eau, servant de voie, à la suite de la Marie et du Marin, a perdu peu à peu son nom pour prendre le nom analogue de Maira.

Enfin, de l'Italie si le voyageur voulait, du Pô, descendre tout à fait au sud pour traverser les Alpes Maritimes, il quittait le Pô par son affluent de rive droite le Tanaro et le remontait jusqu'à la Stura son affluent de rive gauche. Sur la rive droite de la Stura il gagnait le Gesso dont une branche, le Gesso d'Entraque, descend du col des Fenêtres (2471 m) entre le Mercantour à l'ouest et le mont Clapier à l'est. En sens inverse, par le val de la Madonne des Fenêtres, il tombait sur la Vésubie qui, du nord au sud vient joindre le Var sur sa rive gauche.

Dans le massif occidental, pour monter de la Tinée à l'Ubaye, sur la rive droite de la Tinée, à Saint-Dalmas, en grimpant par le vallon de Sestrières au nord du Gros Serre de la Braisse (2745 m), le vallon supérieur de la Braisse mène, soit par le col de la Moutière (2446 m) au nord, soit par le col de la Braisse (2597 m) au sud, au vallon opposé de la Braisse qui descend du lac de la Braisse et qui, par le vallon de la Moutière, à l'est de Fours, tombe sur la rive droite du Bachelard.

De même, pour monter du Verdon à l'Ubaye, sur la rive gauche du Verdon, au nord d'Allos, le Bouchier, par le col du Talon (2387 m) d'où il descend, mène, par le ravin du petit Talon à la rive gauche du Bachelard et, par conséquent, à la rive gauche de l'Ubaye, sous Saint-Pons.

Du confluent de l'Ubaye et du Bachelard, en descendant l'Ubaye, on peut d'ailleurs gagner plus vite la haute Du-

Digitized by Google

rance en montant le ruisseau des Enfers, sur la rive droite, avant le Lauzet, d'où, par le col de Dormillouse (2308 m), on tombe sur le torrent opposé de l'Infernet, affluent de la Durance sous les Crottes.

On peut encore monter, sous le Lauzet, le ruisseau de la Blache qui, par le col de la Rousse (2150 m), donne sur le torrent de Bragous, affluent de l'Infernet.

***

Au lieu d'obliquer au sud-ouest, si le voyageur voulait monter au nord-ouest, pour gagner le Rhône supérieur, il quittait le cours du Pô dès le confluent de la Dora Baltea et remontait ce cours d'eau. Arrivé sous le site d'Aoste, il ne gagnait pas, semble-t-il, le col maintenant célèbre du Grand Saint-Bernard (2472 m); en effet, de ce col à Aoste descend un affluent de la Doire appelé le Buthier dont le vocable n'a pas de rapport avec celui de la Doire. Si surprenant que cela soit, la voie fluviale primitive remontait donc la Doire jusqu'au dessus de Courmayeur et elle gagnait le col Ferret (2536 m) d'où descend vers le nord la Drance de Ferrex et, par Martigny, on tombait sur le Rhône.

Au point de vue du transit primitif, le col du Petit Saint-Bernard (2188 m) entre la Thuille sur la Dora et le torrent de Reclus sur l'Isère existe encore moins que celui du Grand Saint-Bernard [1].

Cependant, il est certain que, dès la fin de l'époque celtique, le Grand Saint-Bernard a été préféré au col Ferret : les monnaies massaliètes et gauloises qui y ont été relevées suffisent à le prouver [2].

[1] « Le Petit Saint-Bernard (2188 m) n'a presque pas d'histoire ». (*Coolidge*, p. 210).

[2] *Federico von Duhn ed Ermanno Ferrero:* Le monete galliche del medagliere dell'ospizio del Gran San Bernardo descritte. Torino, Carla Clausen, 1891; in-4° de 60 pp. + 1 planche et 1 carte hors texte (*Memorie* della R. Accademia delle Scienze, Serie II, tomo XLI, pp. 331-388).

Digitized by Google

⁂

De l'Italie, pour atteindre l'Isère, on remontait le Pô jusqu'à l'Orco entre les deux Doires. Mais, au lieu de suivre l'Orco jusqu'à sa source occidentale, ce qui aurait fait atteindre le col de la Galise (2998 ᵐ) et, par ce sommet, la source opposée de l'Isère, on gagnait la source méridionale de l'Orco, entre la cime d'Oin et l'aiguille de Goutière. Ce trajet faisait atteindre le col de Carro (3137 ᵐ) sur le lac Noir et le lac Blanc, sources septentrionales de l'Arc. C'était donc par la Maurienne et non par la Tarentaise que du Pô on gagnait l'Isère.

⁂

Tels étaient les cinq cols qui, par l'ouest, par le nord-ouest ou par le sud-ouest, permettaient de traverser les Alpes en gagnant le Rhône et le Var du Pô. Le Pô était donc la voie utile pour franchir les Alpes grâce à la Dora Riparia, à la Dora Baltea, à l'Orco et au Tanaro, à la Maira, ses affluents.

Du côté opposé, remonter le Rhône *Rhodanus*, depuis ses embouchures sur le golfe du Lion jusqu'à sa source alpine, ne mène pas du tout au Rhin, comme un ignorant pourrait le croire : cela mène, au-dessus de Gletsch, par le col de la Furka (2436 ᵐ), à l'Urseren Thal d'où descend la Reuss [1]. On ne peut dire, il est vrai, que le nom local du fleuve, à sa source, Rotten, soit identique à celui de la Reuss, mais il offre cependant quelque ressemblance avec lui et il faut avouer que son nom moderne de Rose, en Provence, vers ses embouchures, arrive à s'identifier de bien près avec le nom médiéval *Riasa* de la Reuss.

Au lieu de remonter le Rhône jusqu'à sa source, on

[1] *M. Rey*. Les quatre sources de la Reuss au Saint-Gothard. Paris. A. Pihan de la Forest, impr. de la Cour de Cassation, rue des Noyers, n° 37. 1835. In-8° de 4 pp. nch. + 1 pl. hors texte + 57 pp. (Extrait des Nouvelles annales des voyages, t. IV).

Digitized by Google

rance en montant le ruisseau des Enfers [illegible] la
avant le Lauzet, d'où, par le col de [illegible] Breith
on tombe sur le torrent opposé de l'[illegible] Jungfrau
Durance sous les Crottes. [illegible] Weisse

On peut encore monter, sous le [illegible] Schwarze
la Blache qui, par le col de la Rous[illegible] [illegible]ersé par
le torrent de Bragous, affluent de l'[illegible]

[illegible] litterranée,
[illegible] pouvait
[illegible]

⁂

Au lieu d'obliquer au sud-ouest [illegible]
monter au nord-ouest, pour gag[illegible]
il quittait le cours du Pô dès le co[illegible]
et remontait ce cours d'eau. Arr[illegible] alpine, dans
ne gagnait pas, semble-t-il, le [illegible] Rhône, on
Grand Saint-Bernard (2472 m) [illegible] et d'impor-
descend un affluent de la Doire [illegible] à l'est ou bien
vocable n'a pas de rapport av[illegible]
prenant que cela soit, la voie [illegible] et le Var, si
donc la Doire jusqu'au dessu[illegible] de Berre au nord
gnait le col Ferret (2536 m) [illegible] Pourrières. On
Drance de Ferrex et, par [illegible] Mont Aurelien, à
Rhône. [illegible] au delà de Saint-
Au point de vue du transit [illegible] source de l'Argens.
Bernard (2188 m) entre la T[illegible] pour arriver
de Reclus sur l'Isère ex[illegible] se marque nette-
Grand Saint-Bernard[1]. [illegible] se lient comme

Cependant, il est certai[illegible]
tique, le Grand Saint-Be[illegible] Var, à l'est de Cas-
les monnaies massaliètes [illegible] vers Demandolx, la
suffisent à le prouver[2]. [illegible] de la Gourre, mène
[illegible] Soleilhas, une autre
[illegible] l'Estéron naissant :
[illegible] face de Saint-Martin

[illegible] et la Durance, se
[illegible] troisième voie. La pre-

[1] « Le Petit Saint-Bernard [illegible] (*Cool ige*, p. 210).

[2] *Federico von Duhn* [illegible] medaglione dell'ospizio [illegible] Carla Clausen [illegible] texte *Memorie* [illegible] pp. 3[illegible]-3[illegible].

Digitized by Google

[illegible] le col de Cabre (1180 m) *Gaura mons.* [illegible] Chaurane en descend à l'ouest sur Beaurières [illegible] de la Maravel, affluent de la Drôme. [illegible] seconde Chaurane opposée en descend à [illegible] et la rive droite du Buëch.

[illegible] s'établit, par le seuil de Corréo ,au sud de [illegible] de Charance. D'une part, le petit Buëch [illegible] de la Roche-des-Arnauds vers Rabou; [illegible], à l'est, le Bès descend de Charance, limite le [illegible] La Freissinouse et celui de Gap, va tomber sur [illegible] de Malecombe et Rousines, affluent de la [illegible]

[illegible] donc trois voies plus ou moins parallèles placées [illegible] Rhône et les Alpes : au sud l'Arc et l'Argens for- [illegible] la plus importante d'entre elles et celle-ci se diri- [illegible] ouvrement de l'ouest à l'est. Plus au nord, les deux [illegible] menaient du Var à la Durance par l'Estéron et le [illegible]. Plus au nord encore, le Bès et le Buëch menaient [illegible] Ubaye et de la haute Durance au Rhône par la Drôme. [illegible] part, du sud au nord, restent quelques traces [illegible]

On a déjà montré comment, du Var, par la Tinée, les [illegible] Braisse permettaient de gagner l'Ubaye.

Du Var, on pouvait aboutir au Verdon, par la Vaïre, [illegible] Annot et Thorame. En effet, au-dessus de Méailles, [illegible] Vaïre descend de Peyresq et, à l'ouest du seuil de la [illegible] Saint-Michel, en sens inverse, un petit ruisseau, le Var va tomber sur la rive gauche du Verdon.

Pour monter de l'Argens au Verdon, le Nartuby qui se joint à l'Argens sur sa rive gauche au Muy, permet, par Draguignan et Montferrat de gagner le sommet de Peygros d'où l'on tombe sur l'Artuby. Ce cours d'eau se jette sur la rive gauche du Verdon au point où, venant du nord, il se dirige désormais vers l'ouest. Arrivée à ce confluent, la voie dont il s'agit permet donc, soit de gagner la Durance à l'ouest en descendant le Verdon, soit de gagner l'Ubaye au nord en remontant le Verdon, car on a déjà

Digitized by Google

Pour passer de l'Arc à la Dora Riparia, près du Mont Cenis, le vallon de Savine, dont les eaux réunies à celles d'Ambin et d'Etache tombent sur la rive gauche de l'Arc sous Bramans, permet, par le col du petit Mont Cenis (2201 m), de gagner le ruisseau de Savalino. Celui-ci tombe dans le lac du Mont Cenis dont les eaux, traversées par la Genischia qui provient du col du Mont Cenis (2091 m), descendent sous Suse sur la rive gauche de la Doire.

Puis, pour passer de l'Arc à la Durance, la Neuvache, affluent de l'Arc sur sa rive gauche en face de Saint-Michel, permet, en remontant à sa source, de gagner le col de la Madeleine (2866 m) et, par là, tomber sur la Clarée dite jadis *Annevasca*, laquelle passe à Névache.

De plus, si de la Durance on veut gagner la Ripa, la Cerveyrette de Cervières, qui tombe sur la rive gauche de la Durance, permet, en remontant au col de Bousson (2188 m) de descendre sur la Servierette qui, réunie aux eaux de Thures, gagne, sous Bousson, la rive gauche de la Ripa.

Enfin, si du Queyras on veut gagner le Piémont, l'Urine, affluent du Golon, rive gauche, qui tombe dans le Guil, rive droite, à Abriès, permet, par le col d'Urine (2537 m), de descendre sur l'Urine, affluent du Pellice, rive gauche, lequel arrive au Pô au sud de Pancalieri.

⁂

De l'Italie, si le voyageur, au lieu de poursuivre sa route à l'ouest par la Doire, voulait obliquer au sud-ouest, il continuait à remonter le Pô jusqu'à son affluent la Maira. Côtoyant cette Maira, jusqu'au pied de sa source placée sous la tête de l'Alps (2698 m), il arrivait à prolonger ce cours d'eau, sur sa rive gauche, par le torrent de Marin qui descend du col de Mary (2613 m) et du col voisin de Marinet (2787 m), au sud de la pointe de Mary (3272 m). De ces deux cols, en sens inverse, descendent, sur la rive gauche de l'Ubaye la Marie et son affluent le Marinet. La

Digitized by Google

Marie se trouve ainsi entre les sommets de Mary (3272 m) à l'est et de Maurin (2834 m) à l'ouest.

Il faut ajouter que la source de la Maira, par le col de Sautron (2087 m), communique avec le bassin de l'Ubaye, affluent de l'Ubaye sur lequel se trouve Meyronne.

Cette Maira, portait, dans l'antiquité, le nom de *Latis* : il faut en conclure que, de la Marie affluent de l'Ubaye, en franchissant le col, on tombait sur le Marin, affluent du *Latis* et que ce cours d'eau, servant de voie, à la suite de la Marie et du Marin, a perdu peu à peu son nom pour prendre le nom analogue de Maira.

Enfin, de l'Italie si le voyageur voulait, du Pô, descendre tout à fait au sud pour traverser les Alpes Maritimes, il quittait le Pô par son affluent de rive droite le Tanaro et le remontait jusqu'à la Stura son affluent de rive gauche. Sur la rive droite de la Stura il gagnait le Gesso dont une branche, le Gesso d'Entraque, descend du col des Fenêtres (2471 m) entre le Mercantour à l'ouest et le mont Clapier à l'est. En sens inverse, par le val de la Madonne des Fenêtres, il tombait sur la Vésubie qui, du nord au sud vient joindre le Var sur sa rive gauche.

Dans le massif occidental, pour monter de la Tinée à l'Ubaye, sur la rive droite de la Tinée, à Saint-Dalmas, en grimpant par le vallon de Sestrieres au nord du Gros Serre de la Braisse (2745 m) le vallon supérieur de la Braisse mène, soit par le col de la Moutière (2440 m) au nord, soit par le col de la Braisse (2507 m) au sud, au vallon opposé de la Braisse qui descend du lac de la Braisse et qui, par le vallon de la Moutière, à l'est de Fours, tombe sur la rive droite du Bachelard.

De même, pour monter du Verdon à l'Ubaye, sur la rive gauche du Verdon, au nord d'Allos, le Bouchier, par le col du Talon (2387 m) d'où il descend, mène, par le ravin du petit Talon à la rive gauche du Bachelard et, par conséquent, à la rive gauche de l'Ubaye, sous Saint-Pons.

Du confluent de l'Ubaye et du Bachelard, en descendant l'Ubaye, on peut d'ailleurs gagner plus vite la haute Du-

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Grand Saint-Bernard.

Cependant il est certain [illegible] la fin de l'époque celtique, le Grand Saint-Bernard a été préféré au col Ferret : [illegible] et gauloises qui y ont été relevées [illegible] à le prouver.

[illegible]

⁂

De l'Italie, pour atteindre l'Isère, on remontait le Pô jusqu'à l'Orco entre les deux Doires. Mais, au lieu de suivre l'Orco jusqu'à sa source occidentale, ce qui aurait fait atteindre le col de la Galise (2998 ᵐ) et, par ce sommet, la source opposée de l'Isère, on gagnait la source méridionale de l'Orco, entre la cime d'Oin et l'aiguille de Goutière. Ce trajet faisait atteindre le col de Carro (3137 ᵐ) sur le lac Noir et le lac Blanc, sources septentrionales de l'Arc. C'était donc par la Maurienne et non par la Tarentaise que du Pô on gagnait l'Isère.

⁂

Tels étaient les cinq cols qui, par l'ouest, par le nord-ouest ou par le sud-ouest, permettaient de traverser les Alpes en gagnant le Rhône et le Var du Pô. Le Pô était donc la voie utile pour franchir les Alpes grâce à la Dora Riparia, à la Dora Baltea, à l'Orco et au Tanaro, à la Maira, ses affluents.

Du côté opposé, remonter le Rhône *Rhodanus*, depuis ses embouchures sur le golfe du Lion jusqu'à sa source alpine, ne mène pas du tout au Rhin, comme un ignorant pourrait le croire : cela mène, au-dessus de Gletsch, par le col de la Furka (2436 ᵐ), à l'Urseren Thal d'où descend la Reuss [1]. On ne peut dire, il est vrai, que le nom local du fleuve, à sa source, Rotten, soit identique à celui de la Reuss, mais il offre cependant quelque ressemblance avec lui et il faut avouer que son nom moderne de Rose, en Provence, vers ses embouchures, arrive à s'identifier de bien près avec le nom médiéval *Riasa* de la Reuss.

Au lieu de remonter le Rhône jusqu'à sa source, on

[1] *M. Rey*. Les quatre sources de la Reuss au Saint-Gothard. Paris. A. Pihan de la Forest, impr. de la Cour de Cassation, rue des Noyers, n° 37. 1835. In-8° de 4 pp. nch. + 1 pl. hors texte + 57 pp. (Extrait des Nouvelles annales des voyages, t. IV).

Digitized by Google

pouvait, dans le Valais, par son affluent de rive droite la Lonza gagner un col de glacier sur Ried, entre le Breith (3784 m) et l'Aletschhorn (4198 m) près de la Jungfrau (4167 m). Ce col, en sens opposé, menait sur la Weisse Lutschina dont les eaux jointes à celles de la Schwarze Lutschina tombent dans le lac de Brienz traversé par l'Aare et l'Aare mène au Rhin.

Cet indice tend à montrer comment, de la Méditerranée, par le Rhône et la Reuss, le commerce primitif pouvait gagner le Rhin : l'Aare lui servait d'intermédiaire.

***

En dehors du faite dominant de la chaîne alpine, dans le massif qui se place, à l'ouest, entre elle et le Rhône, on peut noter quelques voies d'aspect primitif et d'importance secondaire qui le sillonnent de l'ouest à l'est ou bien du sud au nord.

En Provence, tout d'abord, entre le Rhône et le Var, si l'on remonte l'Arc qui tombe dans l'étang de Berre au nord de Berre, on parvient, par Aix et Trets, à Pourrières. On arrive ainsi, sur Pourcieux, au nord du Mont Aurélien, à la source de ce cours d'eau. Après quoi, au-delà de Saint-Maximin, vers Saillans, on franchit la source de l'Argens. Il suffit de descendre ce cours d'eau opposé pour arriver au golfe de Fréjus. Le sens de cette voie se marque nettement de l'ouest à l'est, car l'Arc et l'Argens se lient comme la Doire et la Durance.

Plus au nord, entre le Verdon et le Var, à l'est de Castellane, sur la rive gauche du Verdon, vers Demandolx, la Sagne, en la remontant vers le sommet de la Gourre, mène à un col d'où, en sens contraire, sur Soleilhas, une autre Sagne va joindre la rive gauche de l'Estéron naissant : l'Estéron mène au Var qu'il joint en face de Saint-Martin du Var.

Plus au nord encore, entre la Drôme et la Durance, se remarquent les deux liaisons d'une troisième voie. La pre-

Digitized by Google

mière s'établit par le col de Cabre (1180 m) *Gaura mons.* D'une part la Chaurane en descend à l'ouest sur Beaurières et la rive gauche de la Maravel, affluent de la Drôme. D'autre part, une seconde Chaurane opposée en descend à l'est sur Aspremont et la rive droite du Buëch.

La seconde s'établit, par le seuil de Corréo ,au sud de la montagne de Charance. D'une part, le petit Buëch monte à l'ouest de la Roche-des-Arnauds vers Rabou; d'autre part, à l'est, le Bès descend de Charance, limite le terroir de La Freissinouse et celui de Gap, va tomber sur la rive droite de Malecombe et Rousines, affluent de la Durance.

Voilà donc trois voies plus ou moins parallèles placées entre le Rhône et les Alpes : au sud l'Arc et l'Argens formaient la plus importante d'entre elles et celle-ci se dirigeait sûrement de l'ouest à l'est. Plus au nord, les deux Sagne menaient du Var à la Durance par l'Estéron et le Verdon. Plus au nord encore, le Bès et le Buëch menaient de l'Ubaye et de la haute Durance au Rhône par la Drôme.

D'autre part, du sud au nord, restent quelques traces analogues.

On a déjà montré comment, du Var, par la Tinée, les deux Braisse permettaient de gagner l'Ubaye.

Du Var, on pouvait aboutir au Verdon, par la Vaïre, entre Annot et Thorame. En effet, au-dessus de Méailles, la Vaïre descend de Peyresq et, à l'ouest du seuil de la Colle Saint-Michel, en sens inverse, un petit ruisseau, le Var va tomber sur la rive gauche du Verdon.

Pour monter de l'Argens au Verdon, le Nartuby qui se joint à l'Argens sur sa rive gauche au Muy, permet, par Draguignan et Montferrat de gagner le sommet de Peygros d'où l'on tombe sur l'Artuby. Ce cours d'eau se jette sur la rive gauche du Verdon au point où, venant du nord, il se dirige désormais vers l'ouest. Arrivée à ce confluent, la voie dont il s'agit permet donc, soit de gagner la Durance à l'ouest en descendant le Verdon, soit de gagner l'Ubaye au nord en remontant le Verdon, car on a déjà

Digitized by Google

indiqué comment le Bouchier, affluent supérieur du Verdon, par le col du Talon, mène au Bachelard. Fait nouveau, les deux noms du Nartuby et de l'Artuby ne diffèrent pas par leur suffixe, mais bien par leur préfixe; ils se comportent comme s'ils se trouvaient composés de deux termes le Nart-uby et l'Art-uby dont le second est assurément identique.

Pour monter de la Durance à l'Isère existent deux liaisons successives.

La première s'établit par le col Bayard (1246 m). D'une part, la Bonne en descend au sud sur Gap et la rive droite de la Luye, affluent de la Durance; d'autre part, une seconde Bonne opposée en descend au nord sur Saint-Laurent du Cros et la rive gauche du Drac, affluent de l'Isère.

La seconde liaison s'établit par le seuil de Saint-Theoffrey (948 m). D'une part, la Jonche en descend au sud du Villard-Saint-Christophe avec les eaux du lac de Pierre-Châtel vers la Mure de Matésine et va tomber sur la rive droite du Drac sous Cognet. D'autre part, la Jonchy en descend au nord, c'est-à-dire à l'opposé, avec les eaux des lacs de Petit-Chat et de Laffrey, sur la rive droite de la Romanche, à Saint-Pierre de Mésage. Cette voie, provenant de la Durance, devait gagner l'Isère par Vizille et Gières, c'est-à-dire par le bord oriental du delta ancien que dessinait le Drac plutôt que par son cours occidental.

***

Si c'était de l'Italie et non du Rhône que l'on voulût gagner le Rhin, on montait du Pô au nord, par l'Adda en s'élevant au-dessus du lac de Côme. La Maira conduisait alors, en la remontant et avant d'arriver à la Porta, au col Marcio ou au pas della Duana (2708 m), d'où on descendait, sur Sovrana, dans le val de Madreis. On parvenait ainsi, par la Via Mala, à Coire et au lac de Constance.

Digitized by Google

***

Quand on quitte, à l'ouest de Crémone, le Pô pour remonter l'Adda, si, au sommet du lac de Côme, au lieu de suivre la Maira, plus au nord, on se dirige vers l'est en continuant à remonter l'Adda jusqu'aux approches de sa source, le col voisin du Stelvio (2760 m) ou Stilfserjoch permet, non pas de franchir la cime maîtresse des Alpes, mais de tomber au-delà du massif de l'Ortler, sur l'Adige, dans le Vintschgau. Il est impossible de ne pas noter que le nom de l'Adige, *Atagis* ou *Athesis* se lie par son préfixe à celui de l'Adda, *Addua* : seulement, en descendant le long bassin de l'Adige, on va retomber, dans l'Adriatique, au-dessus du Pô. En somme, c'est une voie qui, de la Rhétie, conduisait en Vénétie.

Sur l'Adige, d'ailleurs, est placée sans doute la voie qui, du Danube supérieur, conduisait également en Vénétie.

L'Oetzthal qui, sous Oetz, débouche sur la rive droite de l'Inn, descend du Venter Ache et du Gurgler Ache qui se joignent au-dessus du Windach. Par le Hoch joch (2885 m), de la source du Venter Ache on tombe dans le Vintschgau c'est-à-dire dans le bassin supérieur de l'Etsch ou Adige. Le nom de l'Adige, *Atagis*, par son suffixe, paraît se rapprocher de celui de l'Ache. En tous cas, l'Oetzthal et l'Adige présentent une analogie vocale, comme le Windach et le Venter Ache avec le Vintschgau.

***

Dans les Alpes orientales, on passait du Danube inférieur en Vénétie.

Tout d'abord, semble-t-il, de la Drave à l'Adriatique, par le Gail, *Siolis*, qui se joint à la rive droite de la Drave sous Villach. Sans remonter le Gail bien loin, on rencontre bientôt un petit affluent de sa rive droite, le See Bach qui

Digitized by Google

par la Schlitza-Thal descend du Predil et, à mi-hauteur, par le seuil de Saifnitz sur Tarvis (797 m) cet affluent du Gail met le passant en communication avec la Fella; ce dernier cours d'eau descendant, à l'opposé, par le val di Ferro, tombe sur la rive gauche du Tagliamento et, par suite, dans la mer Adriatique.

Ensuite, d'une manière beaucoup plus certaine, plus bas, de la Save, *Saus*, par le pas de Luknia (1779 m) sur la source même de l'Isonzo, *Sontius*, et, de là, au golfe de Trieste.

*
**

Voilà les neuf cols de transit primitif qui permettaient de franchir le faite des Alpes.

Au sud, l'un d'entre eux conduisait du Pô au Var.

Par le col des Fenêtres (2471 m), le Gesso d'Entraque menait à la Vesubie dans les Alpes-Maritimes.

A l'occident, quatre d'entre eux conduisaient du Pô au Rhône.

Par le col de Mary (2613 m), le Marin de la Maira menait à la Marie de l'Ubaye; au nord des Alpes Maritimes.

Par le col du Mont Genèvre (1860 m), la Dora Riparia menait à la Durance dans les Alpes Cottiennes.

Par le col de Carro (3137 m), l'Orco menait à l'Arc dans les Alpes Grées.

Par le col Ferret (2536 m), la Dora Baltea menait à la Drance, dans les Alpes Pœnines.

Au nord, le sixième conduisait du Pô au Rhin.

Par le col Marcio (2708 m), la Maira menait en effet à la Madreis, dans les Alpes Rhétiques.

L'éventail du Pô s'étend ainsi du Gesso de Ligurie à la Maira de Rhétie.

Au nord, encore, le septième col conduisait de l'Adige au Danube supérieur.

Digitized by Google

Par le col du Hochjoch (2885 m)[1] le Venter Ache de l'Inn menait à l'Adige, dans les Alpes Rhéitques.

Enfin, à l'orient, les deux derniers cols de transit primitif reliaient la Vénétie au Danube inférieur.

Par le seuil de Tarvis (810 m), le Gail de la Drave menait à la Fella du Tagliamento, entre les Alpes Carniques et les Alpes Juliennes.

Par le pas de Luknia (1779 m), la Save menait à l'Isonzo dans les Alpes Juliennes.

En ce qui concerne l'altitude de ces passages, le col de Mary (2613 m) est plus élevé que celui de l'Argentière ou de Larche (1995 m); le col de Carro (3137 m) l'est davantage que celui de la Galise (2998 m). Le col Ferret (2536 m) est plus élevé que ceux du Grand Saint-Bernard (2472 m) et du Petit (2188 m); le col Marcio (2708 m) l'est davantage que le Septimer (2311 m). Il l'est davantage encore que le col de la Maloja (1817 m); seulement, celui-ci ne mènerait plus au Rhin, il conduit au Danube. Le col central du Hochjoch (2885 m) est plus élevé que celui de la Reschen Scheideck (1494 m), à l'ouest entre l'Adige et l'Inn; plus encore que celui du Brenner (1370 m) à l'est entre l'Eisack et le Sill de l'Inn. Le col de Luknia (1779 m) est beaucoup plus élevé que le défilé de la forêt de Birnbaum (883 m), à l'est ,entre les Laibach de la Save et le Wippach de l'Isonzo.

Par contre, le col du Mont Genèvre (1860 m) est moins élevé que celui du Mont Cenis (2101 m); de même, le seuil de Saifnitz (797 m), l'est moins que le col de Predil (1162 m) entre le Gail et l'Isonzo. Ce sont là deux exceptions.

Ce qui fixait le transit primitif, ce n'était donc pas, en

[1] « On passe dans l'étroite vallée de Schnals par un col de glacier très facile, le Hochjoch. Comme la région de Vent fit longtemps partie... du bailliage de Kastelbell dans la vallée de l'Adige... les communications par le Hochjoch ont dû être jadis assez fréquentes... Les pâturages au-dessus de Vent... et d'Ober-Gurgl appartenant encore à l'heure qu'il est aux gens de la vallée de Schnals, il est hors de doute que l'un et l'autre col ont dû être fréquentés de longue date » (*Coolidge*, Ibidem, p. 448).

Digitized by Google

général, l'altitude de passage la plus faible, mais l'ouverture plus satisfaisante fournie par la vallée d'accès ou la direction plus courte, plus constante et prolongée des deux vallées dont l'une menait au col déterminé et dont l'autre en descendait.

D'ailleurs, l'importance relative de ces cols de transit dans l'esprit des passants qui les fréquentaient se classe encore maintenant de la manière la plus simple par la longueur plus ou moins grande des deux cours d'eau qui y aboutissent et dont le nom en prépare ou en prolonge l'annonce.

Au premier rang se place donc le seuil de Saifnitz (797 m) souligné par la Save et l'Isonzo, entre le Danube et le sommet de l'Adriatique de Belgrade à Aquilée. La Save se détache du bas Danube au moment où, venu du nord au sud, il se dirige désormais de l'ouest à l'est. Très clairement, la Save et l'Isonzo prolongent, de l'est à l'ouest, sans déviation marquée, la grande voie terrestre directe ouverte par le bas Danube de la mer Noire à l'Adriatique. La Drave, par le Gail et la Fella, au Tagliamento est moins directe.

Au second rang se place le Stelvio souligné par l'Adda qui monte en Rhétie vers le Danube et par l'Adige qui en descend, entre la Ligurie et la Vénétie, de Crémone à Chioggia.

Au troisième rang se place le col du Mont Genèvre souligné par la Dora Riparia et la Durance, entre le Pô et le Rhône, de Turin en Avignon. Cette voie continue, de l'Adriatique à la Méditerranée, la voie terrestre directe orientale précédente menée par le Danube de la mer Noire à l'Adriatique.

Au quatrième se range le col du Hochjoch souligné par l'Ache et l'Adige entre l'Inn et l'Adriatique, d'Oetz à Chioggia.

Au cinquième, se trouve le col de Carro marqué par l'Orco et l'Arc entre le Pô et l'Isère, de Chivasso à Saint-Pierre d'Albigny.

Digitized by Google

Au sixième, le col Ferret marqué par la Dora Baltea et la Drance entre le Pô et le Rhône, de Brusasco à Martigny.

Au septième, le col des Fenêtres marqué par le Gesso et la Vésubie entre le Pô et le Var de Bassignana sur Alexandrie à Levens.

Au huitième, le col Marcio, marqué par la Maira et la Madreis, entre le lac de Côme et le Rhin.

Au neuvième, reste le col de Mary marqué par la Maira, le Marin et la Marie, entre le Pô et l'Ubaye.

Pour déterminer, finalement, par les vocables eux-mêmes des voies fluviales, le sens dominant de la marche du transit, il est aisé d'observer, dans les neuf parités qui s'expriment par les termes de

Save-Isonzo
Gail-Fella
Ache-Adige
Adda-Adige
Maira-Madreis
Dora-Drance
Orco-Arc
Dora-Durance
Marie-Marin
Gesso-Vésubie,

trois sortes d'expressions.

Tout d'abord, Gail = Fella, Orco = Arc marquent une identité apparente et laissent, en conséquence, le sens de la marche indécis.

Pour Ache-Adige, Adda-Adige, Maira-Madreis, Marie-Marin, Gesso-Vésubie il paraît probable qu'Adige est l'addition d'Adda et d'Ache, aussi bien que Marin un dérivé de Marie, Madreis, un dérivé de Maira, Vésubie, un dérivé de Gesso. Ces trois dernières parités indiqueraient donc une marche de l'ouest à l'est, du sud au nord, du nord au sud, tandis que la première marquerait une marche du nord au sud et, la suivante, une marche se traçant d'abord du sud-ouest au nord-est, puis du nord-ouest au sud-est.

Digitized by Google

Restent les trois parités Save-Isonzo, Dora-Drance, Dora-Durance. Toutes les trois indiquent un transit établi de l'est à l'ouest.

En somme, au point de vue linguistique, les vocables de la Save, de la Dora, comme ceux du Gail, de l'Ache, de l'Adda, de la Maira, de la Marie et de l'Orco, répondent à une expression substantive simple. L'addition de deux substantifs paraît avoir formé l'Adige. Un suffixe d'adjectif ordinaire forme la Madreis et le Marin. Pour l'Isonzo, la Durance et la Drance, ces trois vocables importants se forment, par adjonction à l'expression substantive simple de Save et de Dora d'un suffixe spécial, pareil à celui du participe présent des verbes, *-vantios -vantia,* indiquant « celui, celle qui a », ou « celui, celle qui tient ». Ainsi, l'Isonzo, *Sontius,* de *Savontios,* est le cours d'eau « qui tient la Save », *Savus:* de même, la Durance ou la Drance, *Durentia,* est la rivière « qui tient la Doire, *Dora.*

Par voie de conséquence, cette déduction d'ordre linguistique, contrôle et confirme l'induction préalable tirée de la configuration géographique du sol.

Par rapport aux Alpes d'occident, le bassin du Pô représente le centre de l'expansion. Le faite des Alpes forme la limite de cette base; les bassins du Rhin, pour une faible part, du Rhône, pour une très grande part, et du Var finalement constituent la zone périphérique de cette base.

Par rapport aux Alpes d'orient, c'est le bassin du bas Danube qui représente le point de départ du mouvement qui, par la Vénétie, va se porter vers le Pô et, de là, vers le Rhône. Du haut Danube vers la Vénétie, le point de départ paraît avoir été beaucoup plus faible.

Quand à l'époque à laquelle peut remonter la marche de ce mouvement si instructif pour l'étude de l'histoire générale de l'Europe, si des expressions très secondaires comme Servierettes et Cerveyrette émanées de Cervières, l'Infernet émané d'Enfer peuvent paraître assez récentes, l'ensemble de ce vocabulaire, par ses désinences adjectives comme par ses formes substantives, appartient assurément

Digitized by Google

aux dialectes du groupe linguistique indo-européen. Ces vocables appliqués aux voies fluviales sont, sûrement, antérieurs à la conquête romaine de l'Occident et, même, à l'arrivée en Italie des Etrusques; mais, dans l'état actuel des seules observations déjà faites, il est impossible de dire s'ils peuvent remonter à l'âge archéologique de la pierre polie ou à celui du cuivre, s'ils doivent être attribués seulement à l'âge du bronze.

Pour arriver à cette détermination, il faudra procéder en suivant d'autres indices.

***

En dehors du massif alpin, il n'est pas impossible de marquer, çà et là, dans l'Europe antique d'autres exemples de cours d'eau qui ont dû, de même, servir de voie aux passants des temps primitifs.

En Italie, si l'on remonte l'Ombrone depuis la Maremma, sur la côte méditerranéenne, jusqu'à sa source sous le monte Luco, le chemin se poursuit, au-delà du col d'où il descend et en sens opposé, par l'Ambra, petit affluent de l'Arno.

En Sardaigne, sur la côte méridionale, à Licata, si l'on remonte le cours du Salso, ou Imera méridionale dont le nom antique était *Himera*, on arrive, au nord de Petralia, à sa source et, au nord-ouest, du côté de Polizzi, de l'autre côté d'un col, descend en sens opposé par Caltavuturo, l'Imera septentrionale qui débouche sur la côte du nord entre Cefalu et Termini Imerese.

En Corse, si l'on remonte sur la côte orientale, de l'est à l'ouest le cours du Travo, au sud du Fium'Orbo, on arrive à un col sur le penchant opposé duquel, du nord-est au sud-ouest, coule le Taravo : ce cours d'eau, sur la côte occidentale débouche dans le golfe de Valinco.

En France, il y a une liaison fluviale entre le bassin de la Garonne et celui du Rhône. Prenant le Lot, *Oltis*, qui tombe sur la rive droite de la Garonne sous Aiguillon, il

Digitized by Google

faut le remonter de l'ouest à l'est jusqu'à sa source entre la montagne du Goulet (1499 m) au nord et la pointe de Finiels (1702 m) au sud, en Gévaudan. On arrive ainsi sur le Bleymard au col des Tribes (1003 m) et, en sens inverse, coule l'Altier, affluent du Chassezac qui tombe dans l'Ardèche et l'Ardèche dans le Rhône au Pont-Saint-Esprit. De plus, le Jaur, affluent de l'Orb sur sa rive droite, pourrait mener à la Sor, affluent de l'Agout sur sa rive gauche, à travers les hauteurs de la Montagne Noire ; mais ces deux cours d'eau sont assez éloignés l'un de l'autre.

Le massif des Pyrénées est à considérer. La Têt, *Tetis* ou *Tacidus* en remontant son cours mène, peu au-dessous de sa source à Mont-Louis et là, au nord, par le col de Casteillou, on tombe sur la source de l'Aude, *Atax*, qui ramène le passant au golfe de Lion au-dessus de Narbonne. A l'ouest de Mont-Louis par le col de la Perche, la Têt mène à la source de la Sègre, ou plutôt à son petit affluent supérieur l'Eyne. Par la Têt et l'Aude, on peut donc, de la mer monter vers les Pyrénées et en redescendre, exactement comme, du Pô, on pouvait monter vers les Alpes de Rhétie et en redescendre grâce à l'Adda et à l'Adige : seulement l'Eyne est un mince ruisseau tandis que l'Inn est une grande rivière. Un affluent de la haute Sègre, sur sa rive droite, la Valira del Nort remonte au pic du petit Siguer, à l'ouest d'un col placé sur le faîte des Pyrénées, et, en sens opopsé, coule le Siguer qui, comme le Suc, appartient au bassin de l'Ariège.

Le Suc et le Siguer de l'Ariège forment, on le voit, au point de vue des vocables, un ensemble dont dépend la Sègre d'Espagne ; mais, séparés par la Balira, ces éléments ne forment pas une voie fluviale. Cette voie est ailleurs, et la voici. Partant de l'Ebre, au lieu de remonter la Sègre à sa source, il faut prendre son affluent, sur sa rive droite, qui est la Noguera Ribagorzana et la remonter jusqu'à sa source, au port de Viella (2424 m) : en sens opposé, le Negro tombe, à Viella, sur la rive gauche de la Garonne.

La voie fluviale primitive de l'Ebre ne donnait donc pas

Digitized by Google

par la Sègre sur l'Aude mais sur la Garonne. A titre très secondaire, à l'ouest du Negro, la Garonne de Jouéou descend du col de Toro (2287 m) d'où, en sens opposé vient l'Esera dont on remarque presque aussitôt deux petits affluents, la Garona, sur sa rive gauche, et la Garoneta de la vallée de Viu sur la rive droite. Par le col de Collivert (1350 m), cette Garoneta communique, en sens opposé, avec la Garona de los Molinos, affluent supérieur de la Cinca.

Outre cette voie fluviale des Pyrénées centrales, les Pyrénées occidentales en indiquent une autre.

Partant de l'Ebre supérieur en remontant l'Aragon, puis son affluent de rive droite l'Irati, on quitte l'Irati au sud d'Aviz pour prendre l'Erro sur sa rive droite : cette vallée d'Erro est parallèle, à l'ouest, de celle de l'Urrobi autre affluent de l'Irati qui, par le port d'Ibañeta (1090 m), mène à la petite Nive et au Valcàrlos. Laissant donc l'Urrobi à l'est, en remontant la vallée d'Erro et la pointe Mendichuri le col de Burdincuruch au-dessus de l'Erro conduit, en sens opposé, à la Hayra affluent de la Nive des Aldudes sur sa rive droite et, la Nive tombant à Bayonne, l'Ebre communique ainsi avec l'embouchure de l'Adour sur le golfe de Gascogne.

Dans la péninsule ibérique, l'Ebre communique avec le Duero. En effet, sur sa rive droite, l'Oca descend de Briviesca à Oña. Si on la remonte de Briviesca vers sa source, avant d'y arriver, sur Quintanavides et Monasterio de Rodilla, on arrive à un col (963 m), dans les Montes de Oca, d'où en sens contraire, descend sur Burgos la Vega où elle se joint à la rive droite de l'Arlanzon, affluent de la Pisuerga et, celle-ci, du Duero.

Regagnant la France, on constate que le bassin de la Garonne peut communiquer avec celui de la Loire par la Corrèze, affluent de la Vézère, rive gauche, et celle-ci de la Dordogne. En effet, la Corrèze descend du plateau de Millevaches et, en sens opposé, la Creuse va se joindre à la Vienne. S'il en est ainsi, ce fait est analogue à la liaison

Digitized by Google

que les hauteurs de la montagne Noire pouvaient établir entre le Jaur et la Sor : ce n'est plus un col entre deux pics qui unit les deux branches de la voie fluviale, mais l'arête plus ou moins longue d'une ligne de faite établie sur un plateau dominant, qui forme le partage des eaux entre deux bassins.

Entre Loire et Seine, la liaison fluviale pouvait s'établir par l'Huisne, *Idonea,* affluent de la Sarthe sous le Mans et, celle-ci, de la Maine à Angers; d'autre part, par l'Iton, affluent de l'Eure au nord d'Evreux.

De la Loire à la Saône, la Thoranche, au sud de Feurs et au nord de Marclop, sur la rive droite de la Loire, mène en la remontant, à une arête de faite qu'un vieux chemin suit, du sud au nord par Saint-Laurent-de-Chamousset, Longessaigne et Villechenève, *Vetulam Canevam,* sur la source du Torranchain, affluent de la Turdine, celle-ci de la Brévenne, celle-ci de l'Azergues qui joint la rive droite de la Saône à l'Anse.

De la Saône à la Seine, l'Ouche, *Oscara,* affluent de la Saône rive droite, à Saint-Jean de Losne, descend par Dijon, du mont Tasselot. Si, avant d'arriver à sa source, on franchit le seuil de Blaisy, on tombe en sens inverse sur l'Oze qui va passer sous Alise-Sainte-Reine et joindre la Brenne, affluent sous Montbard de l'Armançon : l'Armançon mène à l'Yonne et l'Yonne à la Seine. Cette voie d'Alise est celle qui passe pour avoir été celle de Hercule et le trafic actuel lui est resté fidèle; mais, en somme, Hercule suivait des chemins déjà connus bien avant lui. Le vocable de l'Ouche, plus développé que celui de l'Oze, indique d'ailleurs que le trafic primitif descendait de la Seine sur la Saône.

Plus haut, la Vingeanne, descend à la Saône du Mont Moyen (471 m) sur Aprey et, au nord de ce seuil, l'Aujon, affluent de l'Aube sur Bar-sur-Aube, descend de la forêt de Montavoir. Or, on remarque, que la source méridionale de la Vingeanne nait à Aujeurres. C'est le faible indice d'une voie de passage entre l'Aube et la Saône.

Digitized by Google

De la Meuse à la Saône, il semble que la voie fluviale ait remonté la Meuse jusqu'à sa source, au-dessus de Meuse ; là, par le seuil de Saulxures (408 m) on tombe, au-dessus de Varennes sur la source de l'Amance qui, se dirigeant de l'ouest à l'est, va joindre à Jussey la rive droite de la Saône.

De la Sambre, *Sabis*, affluent de la Meuse, à la Somme *Samara*, on peut se demander s'il n'y a pas eu une voie, cependant, l'analogie de ces deux termes, bornée à leur incipit, parait insuffisante pour établir une présomption.

Du Rhin à la Saône, par le Doubs, la liaison s'établit au moyen de l'Ill, qui tombe dans le Rhin au nord de Strasbourg. Remontant l'Ill à sa source, en face se trouve celle de l'Alle qui, sous Porrentruy, joint l'Allaine et l'Allaine sous Montbéliard tombe sur la rive droite du Doubs.

En Angleterre, si l'on remonte l'Avon qui tombe sur l'estuaire de la Severn en passant par Bristol, Bath et Bradford on Avon, là un petit affluent de ce cours d'eau descend de Devizes et, en sens opposé, un autre Avon descend de ce seuil, par Salisbury sur la Manche, à Christchurch, non loin et à l'ouest de l'île de Wight.

En Germanie, il est possible que la liaison fluviale entre le Rhin et le Danube ait jadis été assurée par le Main, *Moenus*, et l'Altmühl, *Alcimoennis*, car la source de ce dernier cours d'eau n'est pas très éloignée de la boucle du Main où tombe l'Iff. Cependant, l'Iff sépare le Main et l'Altmühl sans que son nom répète aucunement le leur. Les deux Lauter donnent donc une voie plus satisfaisante : celle qui se jette sur la rive gauche du Danube, à l'ouest de Munderkingen, descend de Münsingen et, en sens opposé, celle qui gagne la rive droite du Neckar y arrive sous Kirchheim.

Entre le Danube et l'Elbe, la liaison fluviale était assurée par la Grosse Mühl, affluent du Danube sur sa rive gauche en Haute-Autriche en face de l'Aschach qui descend du Blöckenstein. En franchissant la chaine du Böhmer Wald, entre Aigen et Glöckelberg, on tombe sur la Mol-

Digitized by Google

dau : elle descend de sa source du nord-ouest vers le sud-est et ne vas pas tarder à rebrousser son cours du sud au nord pour aller joindre l'Elbe au nord de Prague à Melnik.

Du Danube à la Vistule, la liaison semble établie par un affluent de la rive droite du Waag qui est l'Arva, en Hongrie, à l'est de Turan. Cette Arva, par sa branche septentrionale l'Arva noire, au nord des Tàtra, descend d'un col à l'est des Beskide sur le versant opposé duquel coule la Raba de Galicie qui, par Bochnia, va joindre la rive droite de la Vistule. C'était, du Danube à la Baltique le chemin suivi par le commerce de l'ambre oriental qui se ramassait sur les rivages de la Prusse [1].

De la Baltique à la Mer Noire, par la Vistule, si on prend, sur sa rive droite, son affluent le Narew, au nord-ouest de Varsovie, le Bug se détache bientôt du Narew sur sa rive gauche. Remontant tout son cours entre la Pologne et la Wolhynie, on arrive à sa source en Galicie à l'est de Lemberg et à l'ouest de Zloczow : elles se trouvent entre celles du Styr près Brody au nord, celles du Seret au sud sur Tarnopol et de la Strypa. Non loin de là, en suivant, au delà du Seret et du Zbrucz le faîte séparant ces bassins, on arrive, en Podolie, à Kupièl, aux sources de l'autre Bug qui va tomber en Tauride sur l'estuaire du Dnjepr au nord de la Mer Noire. Il est vrai que cet autre Bug s'appelait à l'époque antique *Hypanis;* le chemin du Bug de la Vistule qui lui a ainsi imposé son nom est donc relativement moderne. Sur ce même seuil où naît le Bug de la Vistule, le Styr de Wolhynie affluent du Pripet et, celui-ci, du Dnjepr au nord de Kijew croise la liaison du Dnjepr, par la Strypa, au Dnjestr qui va tomber sous Odessa dans la mer Noire.

De la Baltique à la mer Noire, on peut prendre un che-

[1] Au début de l'ère chrétienne (*Tacite*. La Germanie, chap. XLIII), les *Cotini* ou *Gothini* du *Cusus*, Waag, formaient l'avant-garde des Gaulois, à la limite de la Germanie et de Sarmatie. Sur ce point, la voie de l'ambre passait donc par la frontière des langues celtique, germanique et slave.

Digitized by Google

min plus septentrional. Pour cela, du Kurisches Haff, remontant le Niemen au delà de Grodno et de Ruda, on prend son affluent de rive droite la petite Beresina qui, bientôt, sur sa rive gauche présente elle-même un affluent l'Isslotsch. Sous le seuil de Rakow (332 m), au-delà de la source de ce cours d'eau, se trouve celle, en sens opposé, du Swisslotsch : celui-ci, par Minsk, gagne la rive droite de la grande Beresina au nord de Bobruisk et la Beresina joint la rive droite du Dnjepr à Gorwal au sud de Mohilew.

Du golfe de Riga sur la Baltique si l'on remonte le cours de la Düna, on arrive à sa source dans le lac d'Ochwat qui est très voisine de celle de la Wolga; de là, en descendant au sud-est la ligne de faite par la forêt de Wolokonski on atteint la source du Dnjepr qui mène à la mer Noire sous Chersson. D'ailleurs, en sens opposé, si l'on remonte le Dnjepr, en arrivant à l'est de Smolensk, son affluent de rive droite le Wop, en le remontant, permet de tomber sur l'Obscha à Bjeloi, d'où, par la Mesha, on joint la rive gauche de la Düna. On peut se demander si, dans le nom du Dnjepr lié à la Düna, le vocable de son affluent le Wop n'entre pas comme suffixe.

Le nom antique de la Düna, ou Dbuna, était *Rudon;* celui du Dnjepr était *Danapris* et, tout d'abord, *Borysthenes*: le chemin du *Rudon* au *Borysthenes* n'existait donc pas quand ces fleuves se trouvaient ainsi dénommés. Il a pu naître seulement entre le *Rudon* et le *Danapris*, à moins que les vocables de *Rudon* et *Borysthenes* ne soient le composé de deux termes dont *Thenes* et *Don* soient l'essentiel. Dans ce cas, le *Ru-don* devait mener à la fois à la *Rha et au Borys-thenes.*

La Düna mène donc au Dnjepr; mais, chose singulière, le Don, *Tanais,* lui-même ne mène nulle part, comme voie fluviale, bien que son cours offre une ligne d'eau continue depuis Asow sur la mer Noire jusqu'à la source de la Wolga. En effet, au nord de Jepifan, la source du Don sort du lac Iwan et, en sens inverse, de ce même lac descend

Digitized by Google

vers le nord le Schat, affluent de l'Upa sur Tula : l'Upa tombe dans l'Oka au sud de Kaluga et l'Oka dans la Wolga à Nishnii Nowgorod. Ce tracé en va et vient de plusieurs cours d'eau montre qu'une telle voie aurait été trop tortueuse. N'étant pas assez directe, elle n'a pas été adoptée : on a préféré le tracé du Dnjepr et de la Düna à celui du Don sur la Wolga.

De la mer Noire à la Caspienne, près de l'embouchure du Don, sur la rive gauche de ce fleuve, vers Nowotscherkask, il faut remonter son affluent le Manytsch qui descend au-delà du lac de Manytsch de la Kalauss au sud. Le marais où la Kalauss en rebroussant son cours à l'ouest devient le Manytsch, se trouve sur la ligne de faite de sorte que ses eaux joignent, en même temps, l'Irbilju dont le cours se porte du sud à l'est en prenant le nom de Manytsch orientale. Cette Manytsch orientale se perd dans la steppe des Tartares au nord de l'embouchure de la Kuma, sous la Wolga.

La chaine du Caucase parait devoir se franchir par la passe centrale d'Anatoriss (2603 m)) entre le mont Tebuloss (4507 m) à l'est et le Kidenais (4219 m) à l'ouest. Au sud de cette passe descend, en effet, la Chews Aragwa, affluent de la Kura qui va tomber au sud de Baku dans la Caspienne. Au nord de cette passe descend le Tschanti Argun, affluent, avec la Sunsha, du Terek qui se jette aussi dans la mer Caspienne.

Enfin, si de la Caspienne on remonte tout le cours de l'immense fleuve de la Wolga, depuis son embouchure à Astrakan jusqu'à sa source au lac de Stersh sur les hauteurs de Waldaï (210 m), dans le gouvernement de Twer, on trouve là un chemin qui suit, de l'est à l'ouest la ligne de faite par Bolschoi-Lug, Apolez et Cholm où il rencontre le Lowat dont le cours descend du sud au nord et va tomber dans le lac Ilmen. Le fleuve qui débouche de ce lac et continue le cours du Lowat jusqu'au lac de Ladoga n'est plus le Lowat, mais le Wolchow. L'émissaire du lac

Digitized by Google

de Ladoga dans le golfe de Finlande et, par conséquent, dans la Baltique est la Newa.

Le Wolchow, cela est facile à voir, est la suite de la voie fluviale de la Wolga : mais on peut se demander pourquoi le Lowat s'interpose entre eux. Il faut se rappeler que le bassin de la Wolga a été peuplé par des populations finnoises : les Mordves appelaient la Wolga Rav-ava, ce qui répond à son nom antique de *Rha*. Chaque cours d'eau se trouvait, pour eux, animé par un couple divin composé de la mère *ava* et du père *atja*[1]. Comme, au contraire des Indo-européens, dont la famille est soumise à la coutume du patriarcat, les Mordves, chez qui les femmes étaient communes, observaient la tradition primitive du matriarcat, par suite, la déesse mère, *ava*, avait pour eux une prééminence écrasante sur le dieu père *atja*. C'est pourquoi le grand fleuve de la Wolga, sortant des marais de Wolgo,

[1] *Jean N. Smirnov*. Les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama. Etudes d'ethnographie historique traduites du russe et revues par Paul Boyer. Paris, Leroux, 1898, t. I, p. 396. Cela fait penser à la Limmat unie à la Linth, au Rezat uni à la Rednitz, à l'Adda, à la Têt : on sait les analogies primitives qu'il y a eu entre les langues finnoises et les langues indo-européennes.

Suivant que le cours d'eau « mâle », associé à un cours d'eau « femelle » est plus grand ou plus petit que lui, on pourrait s'amuser à relever les traces de matriarcat ou de patriarcat qui se trouvent encore semées sur le sol de l'Europe. On peut comparer l'Oder, *Viadua* et la Weide, la Vistule et la Wisloka, l'Elbe et le Lopau, le Rhin et le Rench, le San et la Sanna. La plupart des fleuves méridionaux d'Europe ont une désinence en *us* : *Hebrus*, *Axius*, *Danubius*, *Padus*, *Arnus*, *Rhodanus*, *Durius*, *Hiberus*, *Tagus*, *Anas*. Il en est de même du Rhin, *Rhenus*. Dans les Gaules, paraissent les *Sequana*, *Mosa*, *Sauconna*, *Garumna* qui sont en *a*. En Angleterre : *la Tamesis*, la *Sabrina*, l'*Aufona*. Les fleuves septentrionaux sont l'*Amisia*, *Visurgis*, *Elbis*, *Viadua*, *Vistula*. En Afrique se relèvent Nasavath, Chylemath, Muluchath et, par contre, Chinalaph. Tous les noms de fleuves, à l'époque classique, en *us* ou en *a* sont masculins pour les grammairiens. Peut-être, à l'origine, la désinence en *a* était-elle féminine : ainsi le *Rha* remonte à la *Rav-ava*. En tout cas, la dédicace du 1er siècle trouvée à Salmaise (Côte-d'Or), et élevée par Hilariclus fait de la Seine non pas un dieu mais une déesse (*Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1906, *pp*. 309-311).

Digitized by Google

ne se trouvait pas animé par un dieu père Rav-atja, mais bien par une déesse mère Rav-ava. On voit maintenant que, si la Wolga actuelle mène au Wolchow, la Rav-ava menait au Lov-atja en qui se reconnait son parèdre mâle beaucoup moins important qu'elle.

A travers l'Oural, une voie fluviale se présente : celle de l'Issa sur le versant oriental entre le mont Magdalinski (709 m) au nord et le mont Katschkanar (880 m) au sud. L'Issa est un affluent de la Tura sur sa rive gauche : la Tura joint le Tobol et le Tobol l'Irtysch, affluent de l'Ob. Sur le versant occidental, à l'opposé de l'Issa coulè l'Usswa : l'Usswa est un affluent de la Tschussowaja qui tombe dans la Kama ; la Kama joint la Wolga au sud de Kasan.

Au nord de l'Issa et de l'Usswa, deux cours d'eau plus importants ont pu jouer le même rôle. Sur le versant oriental, c'est la Sosswa qui descend de l'Oural entre le Deneshkin Kamen (1633 m) au nord et le Konshakowski Kamen (1462 m) au sud. Le pas de Bystrinsk existe au nord-ouest de sa source. La Sosswa et la Loswa forment la Tawda affluent direct du Tobol. Sur le versant occidental, c'est la Koswa qui nait au Kossŵenski Kamen au sud de la Sosswa et dont un affluent supérieur, la Jaswa, remonte jusqu'au Konshakowski Kamen très près de la Sosswa. La Koswa est un affluent direct de la Kama.

Entre la Dwina du nord qui tombe dans la mer Blanche à Archangelsk et la Wolga de la mer Caspienne existe une liaison. En effet, la Wytschegda descend sur la rive droite de la Dwina à Kotlass et reçoit elle-même sur sa rive gauche à Kertschemsk la Keltwa septentrionale issue d'un lac d'où descend en sens inverse la Keltma méridionale. Celle-ci tombe exactement sur la boucle décrite par la Kama et sur sa rive gauche au nord de Gary. De là la Kama descend sur Perm et va tomber sous Kasan dans la Wolga.

Sans aller jusqu'à la mer Noire, la liaison la plus courte entre l'Europe et l'Asie se trouvait tracée de la mer de Thrace au Danube.

En remontant le Vardar, *Axius*, qui tombe dans le golfe

Digitized by Google

de Salonique à l'ouest de la péninsule Chalcidique, on ar-arrive, à l'ouest d'Uskub, *Scupi,* à un affluent de ce fleuve sur sa rive gauche, le Lepenac qui descend de Kacanik. Là, sur la rive gauche du Lepenac, tombe la Nerodimka. Ce petit cours d'eau vient par Varos, du seuil de Ferisavic (578 m); mais la source de la Nerodimka en tombant de la Crnoljeva Planina, au nord du Schar Planina, *Scardus,* partage ses eaux entre le versant méridional, par la Nerodimka, et le versant septentrional, par la Neretina. Cette Neretina, avec la Crnoljeva et l'Obilji Drenica, se joint à la Sibnica au nord de Prischtina. La Sibnica, à Mitrovica tombe dans l'Ibar sur sa rive droite. L'Ibar, *Angrus,* est un affluent de la Golijska Morava qui, jointe à la Binacka Morava, va au nord tomber dans le Danube à l'est de Semendria. La Save n'est pas loin de là.

La Binacka Morava, de son côté, descend de Vranje; au sud de cette ville, son cours supérieur porte le nom de Binscha jusqu'à son confluent avec un petit affluent de sa rive droite dénommé Moravica. La Moravica descend de Presovo et, au-delà de ce seuil, en sens opposé, la Bainka descend sur Kumanovo et pour joindre la Pschinja qui, sous Katlanovo, tombe sur la rive gauche du Vardar.

La liaison se trouve donc établie, semble-t-il, du sud au nord, entre le Vardar, *Axius,* et la Morava, *Margus,* par la Bainka et la Binscha.

Elle se trouve également établie, du nord au sud, entre l'Ibar *Angrus* et le Vardar, *Axius,* par la Neretina et la Nerodimka. Ces liens sont faibles. Le plus important d'entre eux semble être celui de la Bainka, puisque la Binscha impose son nom à la Binaschka Morava.

Cependant, s'il existait entre l'*Angrus* et l'*Axius* le même rapport que celui formé par les noms de l'Ouche, *Oskara* et de l'Oze d'Alise, ce serait l'*Axius,* continué par l'*Angrus* qui, dans l'antiquité aurait formé la voie d'accès des côtes d'Asie de la mer Egée, depuis Chypre jusqu'au Danube, vers l'Occident.

Digitized by Google

***

Ce groupe de soixante-trois exemples dont vingt-huit tirés des Alpes et trente-cinq plus ou moins éloignés du massif alpin, montre que le mode primitif, d'imposer un seul vocable aux deux échelons d'une voie fluviale joints par un col ou par une arête dominante de transit, a dû être général en Europe depuis l'Oural jusqu'à l'Atlantique. Dans les Indes même on en peut relever un exemple. En effet, la Narbada, *Namadas*, qui de l'est à l'ouest descend d'Amarkantak dans le golfe de Cambay sur la mer d'Oman, répond, au-delà des monts Maïk, au Maniari, affluent du Mahanadi, *Manadas* qui va tomber dans le golfe du Bengale.

Sur ces soixante-trois exemples, il y en a trente-cinq qui comportent l'identité des deux termes, sauf sept changements de genre qui font de ces deux termes sept paires de couples assurément divins. Il y a sept exemples comportant sans doute l'addition de deux vocables substantifs; on en compte vingt-un qui comptent l'addition d'un suffixe de forme adjective à l'un des deux termes. Sur ces vingt-un il en est cinq dont le suffixe est celui du participe — *vantios*, ou — *vantia*. On a donc ainsi la Save et l'Isonzo, la Doire et la Drance, la Doire et la Durance, l'Arc et l'Argens, la Meuse et l'Amance, et ce type est le plus intéressant de tous. En effet, si le suffixe de forme adjective répond souvent à un vocable diminutif ou augmentatif, cela peut tenir à la longueur moins grande ou plus grande de l'un des deux cours d'eau par rapport à l'autre et cette constatation d'un fait physique ne peut indiquer le sens du trafic qui suivait la voie fluviale. Pour les vocables munis de la désinence du participe, il n'en est pas ainsi : on croit pouvoir dire qu'ils spécifient le prolongement du trafic au delà du col et, par conséquent, la marche de sa direction.

Il y a donc eu un moment, dans le passé déjà lointain

Digitized by Google

de l'Europe d'Occident, mille ans ou deux mille ans avant notre ère, où de la mer Noire, le long du Danube, le commerce d'Orient gagnait la Vénétie par la Save et l'Isonzo; puis les Gaules, de l'Adriatique, le long du Pô, par la Doire et la Durance, la Doire et la Drance. Le commerce d'occident, par contre, descendait de la mer du Nord, par la Meuse et l'Amance à la Saône et au Rhône, quand Marseille n'existait pas encore et à peu près là où elle devait exister un jour. Cela est positif. Il venait ensuite du Rhône aux Alpes par l'Arc et l'Argens.

Ce commerce d'orient aboutissait donc au Rhône et, en particulier, sa voie la plus aisée parvenait au confluent de la Durance et du Rhône sous Avignon. Comment, de là, la voie d'occident qui, du Rhin ou de la Meuse, y aboutissait aussi, parvenait-elle à rebrousser son cours, de ce confluent, sur la voie de l'Arc et de l'Argens vers les côtes de la Ligurie ?

Evidemment, la batellerie fluviale pouvait descendre le Rhône d'Avignon par Arles jusqu'à la mer, suivre la côte jusqu'à l'étang de Berre et y gagner l'embouchure de l'Arc. Cependant, la méthode d'investigation qui vient d'être appliquée montre qu'il existait une voie terrestre, plus courte, suivie entre la Durance et l'Arc. On a déjà eu l'occasion d'observer que l'homme sur sa route, baptisait du même nom, nuancé tout au plus d'une simple variante, deux cours d'eau opposés mais voisins qui le guidaient.

De fait, le long de la petite Crau qui, de Châteaurenard, mène à Saint-Rémy[1] et à l'ouest de cette terrasse, passe un cours d'eau, plus ou moins aménagé et canalisé de main d'homme, qui descend du terroir de Châteaurenard et du nord-est au sud-ouest. Sous le nom de Fossé des Parties, il passe entre Graveson et Maillanne, arrose Laurade,

[1] *Eugène Duprat.* Les confluents de la Durance aux temps historiques. Avignon, François Seguin, 13, rue Bouquerie, 1908; in-8° de 20 pp. — Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques. Avignon, François Seguin, 1913; in-8° de 31 pp. (Extraits des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, 1913).

Digitized by Google

Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Gabriel, joint à une autre branche analogue qui, elle, descend à l'est de la Montagnette. Ce cours d'eau se continue vers Arles par le tracé actuel du canal du Vigueirat : il longe la rive gauche du Rhône et se jette dans le golfe de Fos par l'étang du Galéjon. Précisément, ce cours d'eau, dont le nom ancien se cache sous des vocables modernes et divers, s'appelait jadis la Durance, tout comme la grande rivière près de laquelle, à Châteaurenard, il prend sa source. La Crau, voisine d'Arles, qui se trouve intermédiaire entre la petite Crau de Saint-Rémy au nord et la Grande Crau au midi porte encore le nom de « Crau sur Durance », ce qui paraît inexplicable, quand on ignore l'ancien nom aboli par le canal du Vigueirat.

Il en résulte que le commerce primitif, cessant de longer la Durance, sur sa rive gauche, à Châteaurenard, suivait ce petit cours d'eau le long de la Petite Crau depuis Châteaurenard jusqu'à Saint-Rémy et Arles, au nord des Alpilles, puis quittant ce cours d'eau qui, désormais s'éloignait de son trajet le plus court, suivait la Crau sur Durance jusqu'à la Grande Crau. Le commerce devait arriver finalement sur la Touloubre par le Pont du Rhaud et parvenait ainsi à la Durançolle de Berre, c'est-à-dire à l'embouchure de l'Arc. L'étang de Berre a donc précédé de mille ans le port de Marseille.

Quant aux trente-cinq routes qui comportent l'identité des deux termes, il se peut qu'il y ait eu par elles un va-et-vient à peu près égal dans les deux sens de leur tracé : cela est cependant douteux.

De la Gironde au Rhône, c'était par l'Altier le chemin de l'Océan aux Alpes.

De la Seine à la Saône, c'était par l'Ouche le chemin de l'étain ; de la Meuse à la Saône, par l'Amance, c'était le chemin de l'ambre occidental ; de la Vistule au Danube par la Raba, c'était le chemin de l'ambre oriental : ces produits venaient du nord sur le Rhône et en Ligurie. Mais que pouvait amener en échange du Danube au Pô et au

Digitized by Google

Rhône, la voie de la Save et du Pô ? Etait-ce le cuivre et, ensuite, le fer ?[1]

A l'orient de l'Europe, sauf la grande ligne de la Wolga, les voies fluviales paraissent moins anciennes. En effet, tous les fleuves qui se jettent sur les rives septentrionales de la mer Noire, moins le Don, *Tanais,* qui ne mène à rien, ont eu d'autres noms avant leurs vocables modernes. Le cours inférieur du Danube, depuis la Save sans doute, c'est-à-dire depuis l'Istrie, était le bassin de l'*Ister;* le Dnjestr était le *Tyras;* le Bug était l'*Hypanis;* le Dnjepr était le *Borysthenes.* Sur ces rives du Pont Euxin vivaient, avant les Slaves, d'autres Indo-européens, du groupe iranien, qui, depuis furent poussés, par le Caucase, vers la Perse, et dont il subsiste un débris caucasien formé par les tribus Ossètes. Ce peuple se donne à lui-même le nom d'Iron; il vit dans les vallées de l'Ar-don, du Sau-don et du Fiag-don, du Gisel-don. Le nom du grand fleuve le Don, *Tanais,* est demeuré pour les Ossètes celui de tous leurs cours d'eau; outre les précédents, ils ont aussi le Kuron-don, le Gar-don, le Sag-don, le Xvas-don, etc. Quand les Iraniens vivaient ainsi sur les rives du Don, les voies de la Baltique n'y conduisaient donc pas encore[1].

Le commerce de l'Orient devait passer plus à l'est par la Wolga vers les régions habitées par les nations finnoises, plus à l'ouest par l'*Ister* et la Save vers les régions habitées par les Vénètes, les Celtes, les Slaves et les Germains. A partir seulement de l'époque où les Slaves, poussés par

[1] *W. Helbig.* Osservazioni sopra il commercio dell'ambra. Roma, Salviucci, 1877, in-4° de 21 pp. (Reale Accademia dei Lincei 1876-1877 : extrait).

Gustave Chauvet. Chronologie préhistorique; rapports entre l'ancienne Gaule et les civilisations orientales. Paris, Vigot, 1907, in-8° de 31 pp. (Extrait de la Revue préhistorique, 1907, pp. 37-50).

[1] Repoussés d'abord du Don vers la basse Wolga, ce furent les Turks, au IV siècle de notre ère, qui rejetèrent, dans le Caucase, les derniers d'entre eux.

(*Jean N. Smirnov.* Les populations finnoises, t. I, p. 260.)

Digitized by Google

les Vlaks, c'est-à-dire par les *Volcæ* celtiques, s'avancèrent, selon le témoignage de Nestor, du Danube vers l'Orient, alors ceux-ci, pour raccourcir leur voie vers la mer Noire durent ouvrir le Bug et le Dnjepr; l'*Hypanis* disparut, le *Danapris* remplaça le *Borysthenes*. Cependant, quand le nom de *Danaster* remplaça celui de *Tyras*, le nom de l'Ister devait encore exister.

Par rapport à la mer Noire les noms modernes de ses fleuves sont venus de l'ouest et du nord jusqu'à son littoral, entre l'époque de Herôdote et celle du début de notre ère.

De nos jours encore on voit, par les cartes ethnographiques, comment les grands Russes s'avancent, dans le pays finnois, en suivant le lit des rivières [2]. Ce qui se passe sous nos yeux s'est passé jadis de même, plus à l'ouest, et, si l'expansion des peuples pénètre l'étranger en suivant les fleuves, on ne peut être surpris que le commerce destiné à entrer en relations pacifiques avec lui en fasse autant [1]. Comment, de la source d'un fleuve, on passait à la source voisine et opposée de celui qui devait continuer la voie, on le voit encore maintenant en Russie : sur le faîte qui sépare les deux cours d'eau on traîne la barque et son contenu.

Aujourd'hui encore, les chemins de traînage sont des lieux sacrés et, sur plusieurs d'entre eux, les passants sont tenus de jeter en amas des branches, des herbes, ou, même, des pierres [2].

[2] *Aitoff*. Carte ethnographique de la Russie d'Europe (Annales de Géographie XVe année, n° 79 ; 15 janvier 1906. Paris, Colin, t. XV, planche hors texte).

[1] « Les marchands allaient de l'avant... les routes familières aux marchands... suivaient en général les grands cours d'eau » (*Lubor Niederle*. Manuel de l'antiquité slave, tome II. la civilisation. Paris, Honoré Champion, 1926, p. 245).

[2] Chronique de Nestor, traduite sur le texte slavon-russe avec inroduction et commentaire critique par Louis Léger. Paris, Leroux, 1884, p. 355.

« Là où deux cours d'eau étaient voisins, on établissait un chemin

Digitized by Google

Evidemment, les faites de la grande plaine russe étaient plus aisés à passer que les cols alpins de l'Occident : mais le principe du passage entre deux voies fluviales, navigables ou non, a partout été le même. Quand on ne peut naviguer, on traine la charge et au besoin, on la porte sur le dos le long du cours d'eau.

⁂

Voilà ce que de longues observations et, ensuite, la lecture rapide du livre marquant de M. le Dr Coolidge ont suggéré d'établir.

Quand les uns usent leur jarret et leur poignet à gravir les sommets éblouissants des Alpes, d'autres, faute de mieux, peuvent cependant de l'œil arriver à les dominer ou à les pénétrer.

Manteyer, 2 août 1906,
30-31 octobre, 7, 11-13 novembre 1927.

M.

---

destiné à permettre de transporter sans grandes difficultés les cargaisons d'une rivière à l'autre ou même de trainer les embarcations avec tout leur chargement. Ce chemin s'appelait dans l'ouest *prevlaka*... et, dans l'est, où il était le plus fréquent, *volok*... [Les *voloky*]... avaient contribué à créer en Russie un grand réseau d'eau d'une importante capitale pour le commerce et grâce auquel les bateaux pouvaient se rendre d'une mer à l'autre ». (*Niederle*, t. II, p. 253).

Digitized by Google

LES RAMEAUX

MYSTÈRE DU XVIe SIÈCLE EN DIALECTE EMBRUNAIS

publié
d'après un manuscrit de la Biblioihèque du château d'Uriage

PAR

LOUIS ROYER.

(*Suite et fin*)

CHAYPHAS

Dessendat Xpistus de cathedra et revertatur cum appostolis ad locum suum. Cayphas surgat cum Anna et Rabinis. Ambulando loquantur.

1575 Ung bel sermon auvy aven
Et mays fort honorable !
Aquest home a lo diable !
Conssint nous a tocha de pres.
El a sous moutz tous expres ;
1580 Deven nous plus eysso endurar,
Lou leyssar contro nous tojourt criar ?
Trobar nous chal qualque cautello.

ANNAS

Sa fasson non es gent ny bello ;
Vous ave vist cosint nous lardo ;
1585 De nous flatar el non a gardo,
El nous repren publicoment

Digitized by Google

He fort iniquoment,
Moult asproment,
Davant toutos los gens,
1590 Non ren mens,
A gros autrage,
El maculo en son lengage
Lou vostre et lo myou personage.
Marry n'en syouc en mon corage.

CHAYPHAS

1595 Trop remeno ung potage,
Non sario pas bon cusynyer.
Huey et avantier
Como desleal et faux,
Es retorna a ung mesme prepaux.
1600 You n'en siouc dolent et tristant
Que n'ay l'entendoment inconstant;
You en perdouc ma paciencio
Et n'en syouc trobla en ma consiencio,
Que non say sy syouc mort ou vyou.
1605 Mes, par Dyou lou bon Dyou,
El s'en repentyre
Et maudire
Le jourt et l'ouro que essy es passa.
Que diable ! el a tout anychilla
1610 Et gasta, quasy de tout chassa
La bono fama nostro.

ANNAS

Et nous ou demostro,
Sy nostre honour nous vosto.
Ambe sa fauso manyero
1615 Pallya acostumiero,
El a ben a son plaser la bocho.
L'on dyrio que non y tocho;
El seguis lous appetis
Non pas des grands, mes des petis,
1620 Des ignorans que non entendon ren.

Digitized by Google

RABY ABIUD

Messegnours, you vous ou disouc ben,
Lou comun poble a tout seduchs
Et a sa posto l'a reduchs ;
Non sabouc con ly pogues mesfar
1625 Sy non toujourt lou portar
Entre los mans.

RABY HAAYN

Hon ly a mes forso rampans,
Draps, robos, tappissario
En terro, qu'es uno moquario ;
1630 L'on a chanta de petis rondeaux
Chantz tous noveaux
Portant rameaux
Per ung tas de mardeaux
Coma sy el ero Diou.

RABY JOSEDECH

1635 Huey matin vous ay conta you ;
Deja non se fay plus conte de nous
Et mens de vous,
Car lou segon tous;
El ten nostro sorto fort villo ;
1640 Sen descrias per touto villo.
Mete y remedy per la court cyvillo,
Car sy n'y a cent, la n'y a millo
Que non parlon que d'aquest Jesus Christ.

RABY CAYNAN

Tout home de ben n'es trist ;
1645 You n'ay grosso malenconyo,
Et vous disouc que saryo grand follyo
De layssar eyssynt aquest cas ;
La toucho a vous, Monsegnour Chaiphas,
Que se evesque aquest an,
1650 Sy vous non y mete la man,
Soubre vous tombare la tempesto.

Digitized by Google

CHAYPHAS

You syouc prou dollent d'aquesto festo
Et aprovouc vostro oppugnyon.
Mes ana far comotyon ;
1655 Lou popullar en el s'entent,
Sy n'ero eysso tout mantenent
Tuest saryo el a nostros mans ;
Sy chal lo trobar alcuns moyans
Per lou far murir.
1660 Sy lou tenem, lou gardarey de fuyr.

RABY ABYUD

El es pro sage per resestir
Et davantage per s'en sortir,
Ardyoment, a son honour.

RABY JOSEDEC

De tout lo poble non chal aver pour
1665 Car tal ten huey sa partyo,
Que deman, ou Dyou me maldyo,
Sare contro el.

ANNAS

Et cosint sy Dyou venyo dal cel,
El trobario fasson et moyan
1670 De ly eysapar de sa man.
Non ave vous vist lou exemple
Avant hier dedins lou temple
Quant lou vollyon lapidar de peyros ?

RABY CAYNAN

El a de fynos manyeros
1675 Et de fassons moult subtilos ;
Charcha ardyment toutos las villos
Sy vous en trobare ung senblable.

CHAYPHAS

Non vous ay you dich qu'el a lou dy[a]ble ;
L'on non poyryo a son prepaux venir.

Digitized by Google

JHESUS

Recedant illy et veniat Jhesus ambulando; loquatur cum appostolis suis.

1680 Eyssy non me volouc plus tenir
Ambe aquesto austero progenyo ;
Retornen nous en en Betanyo ;
Eyssy nous faryon qualque villanyo.
Deja eysso an ordena.

S. PEYRE

1685 De tout huey non avem manja ;
Per mon armo ay quasy fan.

JUDAS

You non sabouc que nous fassan ;
Servir tal mestre non es mon cas.

S. ANDRIOU

Ha ! Judas,
1690 Chescun a talent de nous ;
Pren paciencio, como tous compagnons
Que non an huey tasta ny pan, ny vin.

S. PHELIP,

Non pas depuis huey matin ;
Mes chal aver paciencyo ;
1695 Fasen juge nostro consiencyo
A la rason.

S. MATYOU

Nous retornem a la meyson,
Lay ount nous farem bonno chiero.

S. JAQ[UO] LO [MAJ]OUR

Que farian nous sy nostre mestre non ero ?
1700 Confien nous d'el, car es filh de Dyou.

S. JAQ[UO] LOU MY[NOUR]

Mort et vyou
En el es ma confiansso.

Digitized by Google

S. Bartho[lomyou]

Como Dyou a infinyo puyssansso
Et como home el a touto noblesso.

S. Thomas

1705 Home que part de gentilhesso,
Como vous parlo tresque ben.

S. Symon

Sy nous rencuren part de symplesso,
Car el non nous a fach ren.

S. Thade

Partyrio de grand rudesso
1710 Et ausy de pauc de sen.

S. Johan

Hic advisentur Nycodemus et allii sorores et pueri.

Non chal aver pensoment
Lay ound Dyou es en presencio,
En el es touto Providencio ;
Sensso vyando nous puo assayar,
1715 Nous non deven de ren sossyar,
Ny de beoure, ny de manjar,
Eysso disouc, segond mon inteligentyo.

Jhesus

De vostro magnificentyo,
Honour et noblo assistencyo
1720 Vous remarcyouc grandoment.
Tout me aure a vostre comandoment,
Mous bons amys et segnours.

Nycodemus

Touchant aquestous honours
Pechous son, segound vostro dignita,
1725 Et la tres hauto dyvinita
Laquallo creouc que es en vous.

Digitized by Google

JOSEP ARYMATHYA

Bon Segnour, vous sabe que nous
Sen ben vostres segretoment,
Occultar nous chal gentoment
1730 Per causo de nostro gent,
Et eysso tant que nous es possible.

JAYRUS

Nostre evesque es tarible
Et Annas, son segne, aussy ben,
Tant que a grant penos ausen
1735 Parlar de vostro segnoryo.

ZACHE

Plusours plasers l'on vous faryo,
Mon tres redoubtable Segnour,
Sy non ero la pour
De la court spirituallo ;
1740 Jamays n'en fosec uno tallo
Vous n'en veyre l'esperiencio,
Et n'en ave certano cientyo.
Non vous saupryouc autro chauso que dire.

SYMON LEPROSUS

Ellous nous gardaryon ben de rire,
1745 Sy elous sabyon nostro amour
Et entendyon quallo honour
Vous aven facho como Dyou ;
Aquo sabouc et creouc you
Que, sus ma consciencio,
1750 Nous en portarian bono penitencio
Ardyment.

JHESUS

You vou sabouc certanoment.
Dyvendres sare lou jourt
Que vendre per son tourt
1755 Et sarem d'uno compagnyo.

Digitized by Google

Non ay malenconyo ;
You vous vendrey visitar ;
A mon Payre me chal satisfar.
Adyou, mous amycs principals,
1760 Torna vous en en vostres hostals,
Sy vous me volle far plaser.

NEPTALYN

He demora eyssy aquest ser,
Per amour de Dyou ;
De tout lou myou,
1765 Segour, vous farey part,
Car l'es aussy ben tart ;
He demora, sy la vous play.

JHESUS

Anar me chal encontro lay
Vers Bethanyo
1770 Et touto ma compagnyo ;
Mes vous prometouc, segne Neptalin,
Que revendrey dymars matin,
Et senso falho.

MARYA JACOBY

Vous non ave ny fen, ny palho,
1775 Et creouc que denier ny malho,
Ny vostro conpagnyo aussy,
Mon bon nebo, demora eyssy;
Nous vous faren autant d'honour
Que sare possible, digne Segour,
1780 Et tout lou servicy que poyren far.
Plasso vous de demorar
Et anbe nous autres repausar.
Vous se las et fatigua,
Non ave encaros disna,
1785 Fase nous aquest plaser ;
Ysta anbe nous aquest ser,
Et sare anbe vostros andos.

Digitized by Google

MARYA SALOME

Nous aurem asses de vyandos
Et habondament,
1790 Demora tant soulament
Prou avem et chart et peysson ;
Vous sabe que touto nostro meyson
En tout benefficy
Es ben a vostre servicy.
1795 Plaser nous fare sy demora.

JHESUS

Mas andos, lo me chal retirar
Per la chauso ount es mon pensament ;
Mes you vous remarcyouc grandoment.
Nessessaryoment me chal retrayre
1800 Deves vostro sorre, ma mayre,
En breau de temps nous veyren,
Au mens dyvendres nous trobaren,
Et non y aure pounch de faulto.

ABEL PRIMUS PUER

Vyvo vostro majesta tres hauto,
1805 Filh de Dyou que se infini,
Anbe vostre Payre tres uny
Segond vostro dyvyno naturo.

BENJAMYN 2us PUER

Vyvo lou filh de la Verge puro,
De qui lous prophetos an predich
1810 Et Moyses a mes en escrich.
Consigno nous per ta santo gracyo
Lay ound te veyan facio et facio,
En Paradis haut en ta glorio.

JOSEPH 3us PU[ER]

Vive lou Salvour, digne de memorio,
1815 Protectour de la pechono meyna.
Nous sen que avem chanta Osana ;

Digitized by Google

Salvo nous et nostres payres,
Re tout puyssant, et nostros mayres,
En pardonant nostro innocentyo.

YSACH

1820 Vyvo aquel qu'en son absencio
Aver non se puo salvoment,
Veyan ung jour ta dyvyno essencio,
Apres aquesto vito present.
Tu qu'as conduch lous filhs d'Israel,
1825 Conduy nous sus haut au cel,
En ta gloryo pardurablo;
Per ton amour et gracio amycablo
Pren a marcy lous pechons enfans.

JHESUS

Mays m'ave fach que lous grands,
1830 Per que jamays non vous eyssubliarey ;
Sus haut en glorio vous metrey,
Anbe lous angyols vous collocarey,
Lay facio a facio toujourt vous veyrey,
Et ja non y falhirey ;
1835 A mon Payre vous recommandarey
Et ly dyrey
Et remostrarey

Stabunt pueri coram Jhesum, capitibus discopertis, et inclinent capita eorum, recedendo.

Cosynt ave chanta Osana.
Adyou, jolyo pechono meyna,
1840 Vyve en consolacion ;
Ana anbe ma benedyction
Ana, en non de Dyou, anna.

LAZARUS

Per veyre sy sare apresta
You m'en vauc prumieroment.
1845 Vene a vostre ayse tant solament ;
Non vous couche pas, Segour.

Digitized by Google

JHESUS

Chavalier d'honour
Demora, car nous venen.

JUDAS

Lou dyable syo au Jerusalen
1850 Que tant m'a fach dejunar !

MARTHA

Marcello, prest vay chaminar
Ung pauc deforo lou portal,
Per l'amour de Dyou eternal,
Regardo ben sy vendrio nostro propheto.

MARCELLO

1855 Per aquel damo syouc touto presto,
Vauc far donc vostre commandoment.

Vadat Marcella obviam alliquantullum.

MARTHO

Vay prestoment.

JESUS

Nous auren des bens abondament
Anuech ambe nostro hostesso.

S. PEYRE

1860 Ello es de tout la mestresso
De nous tratar exelentoment.

LAZARUS

Que fase eyssy que nous venen ?
Ana butar la taulo et lou pan dessus ;
Eyssy es lou propheto Jhesus ;
1865 Tyro et apresto que non falho ren.

MARCELLO

Ma mestresso expressoment
M'avyo manda d'aquy o eyssy

Digitized by Google

Per affin que me avysesso
Sy encaros pouya venir ;
1870 Ello vous vol ben entretenir.
You me vuauc donquos retornar.

LAZER

Missa Marcella ancilla, parentur omnia ad mensam expetancia, unum panem etiam; quia non legitur Christum nisi sat carnes comedisse, non exponantur nisi pices. fructus, caseum.

Vay ly tuest denonciar
Que nous venem.

MARTHO

Sy vendren de Jerusalem
1875 Encaros la nostro gent ?

MAGDALENA

Non vous dare gardo que saren eyssy incontinent
A mon entento.
Veye aquy nostro servento :
Demanda ly sy venon encaro ;
1880 El ven ryent sa charo
Touto prumyero.

MARCELLO

Ellous venon eyro;
Deja puon esser intras.
Apres aporta me lous platz ;
1885 Et aquel peysson
Servir lour chal, como es rason
A quel noble et sant propheto.
La vyando es touto presto ;
Vegnon eyro quand volren.

JHESUS

1890 Dyou vous meto en bon an,
Como you volouc et es rason,
Et la pas syo en aquesto meyson.
Consint vous vay, noblos damos ?

Digitized by Google

MARTHO

Dal corps ben, Segnour, non sabouc de los armos,
1895 La nous vay ben per amour de vous
Et de tous vostres compagnouns ;
Car nous dona grando consolacion
Quant vous play prendre reffection
Ambe vostres serv[entos].

MADALENA

1900 Sen tant mal expertos et dilligentos !
Mon cor sent uno exaltacion
Et joyo senso turbacyon
Quant veouc que ane vito ;
En vostro absencio you siouc tristo,
1905 Vostro mayre de plourar non cesso ;
Non a joyo ny lyesso
Et non saben dont ly part.

LAZARUS

Porta d'aygo, la se fay tard,
Prest la servieto et lou bassyn.
1910 Prou parlare d'eyssy a deman matin.
La compagnyo a bel talent.

Dum lavabit manus suas Xpistus cum Virgine, ipsa loquatur que sequuntur; Judas det aquam Christo manibus et Virgini Marie atque Lazaro.

VIRGO MARIA

Ellas, mon bel filh vallent,
Tant es mon armo joyouso
De vostro presencio amoyrouso !
1915 Pensouc que en aquesto cita
Se ysta mal tracta ;
Degun, creouc, non vous a cognegu.

JHESUS

Ma mayre, prou avem agu ;
Mon Payre, Dyou omnipotent
1920 Syo de tout content.

Digitized by Google

VIRGO MARIA

Post lotyonem manuum, loquatur Virgo.

Mete vous en taulo, l'on vous atent ;
Vous dève aver apetit et vostro gent,
Mes appetit es la salut dau monde.

JHESUS

Encaro que gracio en my habonde,
1925 Segound naturo humanal
Qu'ay preso en vostre ventre virginal,
Home perfet syouc et natural,
Et me chal aver beaucop d'esperimens,
Suffrir fan et autres inconveniens,
1930 Como mon Payre a ordona.
Eysso ay fach depuys que syouc na
Que a trento et tres ans.

JUDAS

Mete vous en taulo he vous autres gallans,
Lava les mans
1935 A vostre bon advantage.

Ponantur in mensa Christus et Virgo primi cum Lasaro in capite cum cathedris. Martha cum ancilla ministret; Magdalena sedente ante mensam donec portet unguentum suum.

De bel talent you enrage.
Prene pres de vous vostro mayre.
Louva syo Dyou d'aquest repayre;
Et mantegno lay Jerusalen,
1940 Que eyssy tant ben sen ;
Autre lougis non voulryouc plus.

VIRGO MARIA

Dise *benedicite,*
Mon filh Jhesus.

JHESUS

Benedicite.

Digitized by Google

Digitized by Google

S. MATHYOU

Quy, you ?
Manjouc ben, per amour de Diou syo.

S. BARTHO[LOMYOU]

Benheyroux es qui de Dyou se fio ;
Aquel tramet toujourt prou viando.

S. THADE

1970 Quy non es content toujourt demando,
Mes eyssy se fay bon contentar.

S. MARTHO

Veulha nous, Segnour, supportar,
Car nous y anen de bon couraige ;
Deourian ben far davantage
1975 Per amour de nostre bon Segour.

JUDAS

De vostres bouns amys eyssy es la flour,
Noblo damo touto cortheso.

S. MARTHO

Met de vin, tant mal syos apreso,
Despacho te, Marcello.

JUDAS

1980 Service ben, noblo
Princesso, car non en valre ja mens,
Vous demora anbe noblos gens ;
Aprene de ben servir.

MARCELLO

Sy fauc you, Segour, sens falhir,
1985 Car you ay bono mestresso,
Vostro hostesso.
Remarcyouc vostre advisament.

Digitized by Google

S. JAQ[UO] LOU MA[JOUR].

La filho n'aurio gayre bon avansoment
Sy avyo
1990 Tal mestre commo syos.

JUDAS

Manja, segne Jaques, manja ;
Et vous murmura ;
Chal lo eyssint capitular,
Non conven sovent parlar
1995 A los gens segount que elous son ;
Segound lous cliers la leysson.
Mangea, segne Symound,
Non fassa lou vergognoux.

S. SYMON

Tu t'enpaches ben de nous.
2000 Manjo, sy tu volles manjar.

S. JA[QUO] LOU MY[NOUR]

L'on non deou tant ralhar
Ny anar bourboulhar.
Nous devem manjar en pas.

S. JOHAN

So es la costumo que tu as,
2005 Mestre Judas,
De rompre toujourt soulas
En bono compagnyo.

JUDAS

Paciencio, Johan, sens villanyo
Non y a ponch de mal, sy disouc que manja ben.

JHESUS

2010 Sus, sus, que l'on entent,
Mangea en pax, en nom de Dyou.

Digitized by Google

LAZARUS

Virgini Marie loquitur.

Voulle vous dounc que conte you
Aquo que an fach huey a nostre Segnour
Vostre bon fillis, touchant l'onour
2015 E la bello receptyon
Et tryumphanto procession ?
Lous enfans son vengus davand,
Tous fort magnifficoment chantant :
Osana fillio David !
2020 Dount non y avyo sperit
Que non fousso esbay
Quant tout eysso auvy ;
Puys son vengus des plus grands,
Pourtant en lours mans
2025 Rameaux, flours et rampans
Et de bellos palmos,
La terro cuberto de ramos.
Vostros sores y eron, mesdamos,
Pertout avyo robes, draps de tapissario ;
2030 So ero uno myrandario
De veyre huey aquello cita ;
Damo, eysso es la verita,
Sens nullo faulto.
Mes a sa magesta tres hauto
2035 Encaro myeys ly apparten,
Como Dyou qu'es omnipotent
Et vostre filh ben puroment,
Qu'en vous es ista consaupu ;
Lou poble ly es au davand vengu ;
2040 Chascun ero esmogu
Incontinent qu'el es vengu
A menar joyo et far festo.
You me chesouc de la resto,
Car s'ero ung cas marvelhoux.

Digitized by Google

VIRGO MARIA

2045 Vous me dise de fort beaux moutz
Dount you n'en syouc pas maryo,
Eysso me vosto malenconyo ;
Louva syo Dyou !

JUDAS

Mangea, mangea, como fauc you,
2050 Que manjouc de bon appetit !
Quasy me falhio l'esperit
Dal fan que ero en my ;
Eyro manjouc de godys eyssy ;
Non ou plagnon ponch, you siouc segur ;
2055 So es tres bonheur
D'esser lougea en bon hostal.
En Jérusalem non fan pas eytal ;
Non m'annen pounch aqui serchar.

S. MARTHO

Mon frayre, vulha nous contar
2060 De so que ave vist en l'autre monde; you non ou [sabouc
Ny entendouc ;
Dise nous ou, sy vous play,
Como ave vist de par dellay ;
Jamais non ave ren dich
2065 Et ou chal metre en escrich,
Affin que syo en memorio ;
Eysso acomplyre nostro ystorio.
Dise, car nostre Segnour ou vol ben ;
Non celle pas ren.
2070 La compagnio y pendre plaser ;
Ren plus non poyen far aquest ser,
En vostres dictz passaren temps.
Manja, appostouls, entremens ;
Non veulha per so arestar,
2075 Poye manjar et escoutar.
Mon frayre, or comensa ;

Digitized by Google

Sovent ay encuey pensa
Que despuis non vous ay vist rire.

LAZARUS

You vous vauc dounc contar et dire
2080 Des danas anbe lous diables,
Que son oribles et spavantables,
Ount an penno sencitivo
De fuoc, corporal, molt afflictivo;
Mes la plus grando es la pryvation
2085 De la dyvyno visyon;
Et apres, lou regard dau diable,
Horible, fort espovantable.
Uno famyno an imortallo
Subre lou pan de la vito eternallo.
2090 Voulryon aver mysericordyo,
Mes n'es possible per lour discordio
Et la yro qu'en ellous es.
Amour deguno non an ges;
Enneyouses son et ben fort ;
2095 Lour semblo que Dyou lou[r] fay tort ;
Et serchon en criant la mort;
Mes jamais non se puo finar
Ny lour desir de morir terminar.
Uno fes an freydour,
2100 Et l'autro chalour
En neous et glasses tresque fretz
He demoron tous destrech,
L'ung sus l'autre, en grando presso.
Plour, clamour, rygour jamais non cesso.
2105 En Purgatory an sperannsso
Que per suffrages auren desliouransso,
Dount tant plus s'en faren,
Tant plus tost de peno salyrem.
Lous enfans que mueron sens batisme
2110 Non dessendon pas au grand abisme
Lay ount son lous autres dannas,

Digitized by Google

Mes ellous son privatz
De veyre Dyou et sa dyvyno essencio.
Tals enfans an ben intelligentio
2115 Sy payre ou mayre son occasion
De lour pauro damnacion
He de la dicho privacion.
Ellous vendren au jour dal jugament,
Et demandaren a Dyou qu'eyssy es present
2120 Justicio et lour damage.
Tantuest dyrey mais d'aquest meynage
Aux lymbes de l'uman lynage,
Qu'es appella lou sen de Abraan ;
Aquy non intron ponch ny van
2125 Sy non que syon justifias
Apres per gracio santiffias
Depuys la circonsysyon.
Mes sy nostre Segnour pren passion,
Aquel lymbe falhire
2130 Et apres plus non s'en parlare,
Facho sa Resurection.
De tout eysso you m'en reporte
A nostre Segnour que me supporte ;
De tout quant direy et ay dich
2135 Non ay ren troba per escrich ;
Tout ou ay vist de part delay.

LA MARTHO

Mon frayre, dise encaros, sy vous play;
Notablos son vostros paraulos
Et creouc que non son pas fablos.
2140 Ben y deourio pensar la creaturo,
Car tout es segond l'escripturo,
Et far penitencio autroment
Per obtenir l'eternal glorio.

LOU LAZER

La me ven a ma memorio
2145 Que, apres lou grand jugament,

Digitized by Google

Que se fare generaloment,
Non restare que lou grand unfert.
Lay dominare Lucifert.
Lous pechons enfans restarem ;
2150 Segond aucuns demorarem
En aquest monde, non pas multipliant,
Tout sare incoruptible d'aqui en avant.
Segond ung bon theologian,
Lour peno es dicho peno de dan.
2155 *Pena danpni,*
Eyssint se nomo et se dy
Et sare perpetuallo.

MARTHO

Ello sare grando eytallo
D'aquello pechono meyna !
2160 Quy son chauso que son danpna
Devon pechar grandoment.

LAZARUS

Davant au grand jugament
Criaren justicio, justicio automent
Et non que contro aquellous solament
2165 Que son causo de lour danoment,
Per que non an agu lou lavioment
Que bayllo lou batisme entieroment
A tout enfant inocent
En la fe de lours parens.

LA MARTHO

2170 Eysso deouryon notar toutos gens
Per se gardar de tals inconveniens;
Car non puo esser plus grand danmage
Que perdre tal petit meynage ;
L'on pert lou corps et l'armo aussy.
2175 Grands chausos ave dichos d'aqui o eyssy ;
Chal ben que Dyou use de misericordyo.

Digitized by Google

Et sy fare qui non y metre discordyo,
Per pecha, malicio et obstinacion;
Car autrement evitar dampnation
2180 Es chauso impossiblo,
Et moult tarriblo,
Mes autant vrayo que la blyblyo.
Eyros vous volouc parlar,
De los penos en particular
2185 Que respondon aux septz pechas mortals,
Fondament de tous autres mals.
Sobre eysso, sapia, ay vist,
Anbe corection essy de Jhesu Christ,
La peno des superbiouses,
2190 Arrogans, fiers et orgolhouses,
Et de los fenos superbiousos,
Fieros, arrogantos, orgoulhosos.
Soubre de ruos istavon eslevas,
De gros claveaux et cheynos clavelas;
2195 Como molins tornavon a tout vent
Entre de montagnos impetuosament.
Et segondament,
Apres aquesto peno prumyero,
Ay visto uno grando riviero
2200 Galla et fredo tariblement,
Ount istavon ben perfondoment
Lous envyous,
Criant a mort d'ung cry malicious.
Ay vist terssoment per iro et rancour
2205 Pugnir aquellous que son sensso amour,
Inpaciens, murtriers, vyndicatours
Et que au corps son tous plen de rancours.
En uno cavo obscuro et nyero,
Eron pugnys vous direy la magniero :
2210 Soubre de taulos como son es maseaux,
Anbe coteaux
Ben talhans et agus,

Digitized by Google

Eron talhas a loupins ben menus.
Aquesto ny touto autro peno
2215 Jamais non se termyno
Ny se terminare,
In seculla secullorum, aquo tout durare.
Ay vist de grans peyrols
Plens d'avariciouses fols,
2220 Ramplis de ploump et tout autro metal,
Como lour chal;
Et ero tout ben fondu
Car trop bon temps an agu;
Usuriers, rapynours, leyrons.
2225 Et n'y ay vyst cent chaudeyrouns;
Et de marchans que fan baratarios,
Gent de mestier que uson de tromparios
Saren fondus aquy et lour argent;
Et mais aquellos que vendon a la gent
2230 Tout bla mescla et en faulso mesuro,
Beyllant de cuers et de draps a l'usuro,
Bestial, buous et terros per remere,
Mes en unfert aquy se contare;
Symonyacles, vendours de beneficis
2235 Et gent de court pleno de maleficis,
Que dau tort fan verita,
Per lour iniquita,
Aqui sarem pugnys.
Aquo sare lour paradis.
2240 Apres eysso m'esser agu mostra,
Me retornant ung pauc d'austre costa,
Como ung lac et l'ayguo fort pudento
Et m'es avis, per cert a mon entento,
Que encaros you la sento !
2245 Soubre de taulos avyo toallios fort orros
Dessus, de bas et dedins et deforos,
Crapaux, serpens et bestios venymosos,
Eron los vyandos tresque mal saborosos
Per los gormandos aussy per los gormans.

Digitized by Google

2250 Lay lous peyssyon lous diables de lours mans
Et d'aquello ayguo lour donnaon a beoure.

MARTHO

Ellas, mon frayre, poya vous eysso veyre !
You tramblouc touto solament d'ou auvir,
Mes tout es au sentir
5225 Et tout es au pugnir.
Ellas, que faren lous dampnas,
Sens fin lay toujort tormentas ?
Eysso dono intelligencio
Que fassan grosso penitencio
2260 Et que purguen nostro consiencio
En fasent restitucion,
Et aussy satisfacion
Et que fassan toujort ben.

LAZARUS

O ben, sy aven bon sen.
2265 Me vollouc expedir,
Car trop vous fauc languyr.
En uno plano ay chausis
De poulces mal propycis,
Plen de luxurious et luxuriousos,
2270 Fols amouroses et amourousos,
Charnals, plens de inmondicitas,
De maquarellos, per qui son incitas,
Au fuoc de soulpre eron tous perfumats,
De touto orduro eron solpicas.
2275 Aquy iston quy amon charnaloment
Eron en fuoc et non pas chaudoment.
Ay visto uno grand sallo tenebroso,
Labouriouso et dangeyrouso,
Fumoso, febrouso,
2280 Tresque malurouso,
Pleno de serpens taribles,
Ben horribles,
Ount eron lous negligens

Digitized by Google

Per tostens,
2285 Et toutos los negligentos
Que servyon como serventos
Et que non se vollon levar matin.
Aquy sare en peno senso fin
Per pugnir lour negligentyo.

LA MARTHO

2290 Dyou nous done paciencio,
Spasy et temps de penitencio
Per les penos eysapar.
Eysso val ben ung bon soupar.

LA MAGDALENO

You vollouc un pauc reffreyssar
2295 Lous pes de mon tres haut Segnour,
Et mais sa testo de perfecto amour.
Et ay d'ongent que tout fresc es
Et sare per la tersso fes
Precious, de grand suavyta,
2300 Sy n'a ponch en touto la cita,
Nardy pysticy tres odorant
Plus que baume ny musc reffragant.
Amour me tyro, amour me assalis
Deves mon re, lou Dyou de Paradis;
2305 Dedins mon cor es son lougis.
Pren, Segnour, en gra aquesto ceno;
Ta pauro servento
Humblo penitento,
La Maryo Magdaleno,
2310 De dolour encaros pleno,
Pren lou servicy de son ungent
Que te dono mantenent,
Sensso considerar lou pres.
Vauc me metre a tous sanctz pes.
2315 Mon Dyou tres honorable,
Sy autre servicy plus agreable

Digitized by Google

Vous poyouc far, vous ou farioue,
Mas non ou sabouc ny pouc you;
Prendre aquest como sy ero melhor.

S. Peyre

2320 Veyssy uno mervelhouso odour
He sentour !
O que tu syos digno, bono Magdaleno !

Magdalena

Eysso you fauc par aleougar la peno
Qu'a agu encuey lou bon Jhesus.

Judas

2325 Et durare gayre eysso plus !
En gent ungent
Par Dyou baudoment
Vous en sare mes en dansso
Sus lou pas d'une balansso.
2330 Davant huech jours,
You vous joyarey dous ou tres tours
Qu'aquesto festo tornare en plours.
Leyssa me far, leyssa me joar.

Jhesus

De taulo nous poyen meysuey levar,
2335 Prou avem eyssy ysta.

La Martho

Mangea, mangea,
Bon prou vous fasso soulament ;
Nous desplay certanoment
Quant non es myeys apresta,
2340 Como requer vostre noble ysta
Et vostro noblo compagnyo.

Lazarus

Non y a pounch de villanyo,
Quand l'on fay segond son poer ;

Digitized by Google

Nous y anen de bon voller.
2345 Lou bon segnour ou cognois ben.

MARTHA

Appostoly senper comedant secundum appetitum eorum usque ad gratias.

Segnour, vous non dise ren
A ma sore Magdaleno ;
You prenouc touto la peno
Et non me volle ajuar
2350 A servir ny administrar;
Non disouc pas d'aquest soupar
Ny tochant de la despensso,
En ren que syo ello non pensso ;
Toujourt me laysso lou pensament.

JHESUS

2355 Martho, vous ave l'administrament;
Vostro vito sare eyrouso,
Quant plus vous sare curiouso
Car vous segue la vito activo
He Magdaleno la contemplativo ;
2360 Vous aure de los tribulaciouns,
Molestos et plusours passyouns.
Vous chalre leyssar lou comun
Et non atendre que a ung
Que porto la vito eternalo.
2365 La presento vito es temporalo.
Mario a preso la melhour part
De contemplar non se despart;
Aquello vito non ly falhire
Mes eyssy la commensare;
2370 En Paradis sare pardurablo.

MARTHO

Vostro paraulo es fort notablo ;
Fasso ello dounc son officy,
You continuarey mon servicy.

Digitized by Google

Ben ou volriouc far senso offenso;
2375 You non plagnouc pas la despensso,
De bon cor vous fauc ostellerio
Et a vostro digno mayre Maryo.
Tout quant ay es a vostre commandoment.

JHESUS

You ou veouc ben vrayoment.
2380 Leva tout et anen nou en.

MARTHA

You vous preouc, manja ben,
Et prenes tous vostro reffection.
Vous sabe mon intencyon
Et creouc que vostro mayre.

JHESUS

2385 Renden gracios à Diou, mon Payre,
Car ben sen ista tractas eyssy.
Tu autem Domine miserere nostri.

OMNES SYMUL

Deo gracias.

JHESUS

Agimus tibi gracias
2390 *De benefficiis tuis de quibus nos sacias.*
Qui cuncta de nichillo creas
Et in fillio tuo te manifestas.
Bon prou vous fasso tout lou soulas.

OMNES SYMUL

Amen.

JHESUS

Matry sue loquatur. Recedat Judas iratus.

2395 Ma mayre, eyssy devisaren
Vous et you ensemble :
Sapia que encuey au temple

Digitized by Google

Ay facho uno predication
Touchant la redemptyon
2400 Et la salvacyon
Des paures pechours;
Mes lous evesques et segnours
Non an pounch pres de plaser.

VIRGO MARIA

Car non consyderon vostre voler
2405 Ny vostro reto intencion ;
Son tous plens de indignacion.
Envyo domino en ellous fort ;
Non demandon que vostro mort
Et vous juar d'ung malvas tourt.

JHESUS

2410 Deja se aprocho lou jourt,
Ma doulso mayre,
Mes vous sabe que Dyou mon Payre
Per aquo au monde m'a trames.

VIRGO MARIA

Ellas, mon filh, non me ples
2415 Que vous deva tost morir,
Vous me fase mon cor falhir
Soubre vostro dolour et mort.

JHESUS

Vous sare damo de confort ;
Lou sant esperit vous confortare,
2420 Vostro armo visitare.
Eyssynt que vous dis Symeon
Parlant de la filho de Syon,
Que es humano naturo,
You syouc Diou aussy creaturo
2425 Et home mortal,
Per que murir lo me chal
Per donar vito eternal

Digitized by Google

A tout lou monde en general ;
Sy non que de ellous parto lou mal
2430 Et y meton empachoment
Autroment
Ma passyon sare sufficiento,
En sya, ma mayre, paciento.
Touchant eysso sare dymecres
2435 Que n'en parlarem plus expres.
Per eyro non direy ren plus.

VIRGO MARIA

Et ave donq de morir conclus ?

JHESUS

Per eyro, ma mayre, non dyrem ren plus.

VIRGO MARIA

Et ben, mon solet filh Jhesus,
2440 Dyou vous garde de tout mal.

JUDAS

Mon mestre, vous maudire l'ostal
De Marto et de Symon lou leprous.
Vous et you en breau saren dous
Davant dymecres al soleilh cochant.
2445 Car vous sare marchant
Ou marchandiso.
You vous juarey uno sotiso
Que vous gardare ben de rire.
Quant ben considere,
2450 You abandonouc tous honours
De servir princes et segnours
A mon mestre ; qui mays y fay mays y pert ;
Eyro nous meno per lou desert,
Eyro per la terro de promissyon,
2455 Eyro al mont de Syon,
Eyro parlo de sa passyon ;
Jamays non vy tal confusion ;

Digitized by Google

Huey nous a tengus en Jerusalem,
Douze que sen,
2460 Quasy eran tous mors de fan,
Et eysso a tengu tout aquest an ;
Nous vyven en pour et peno :
Eyssynt nous entreten et meno.
Non y a que per la Magdaleno,
2465 Mes que ly baylle de son ongent.
Par Dyou, el vous sare coyent.
D'autro part, sensso dobtansso,
Me senblo que es arrogansso,
Menar doze homes apres el,
2470 Breou so es cas non parelh.
Eysso non es ben condessent
A ung home inocent
De tenir tallo bragario.
Et puis de sa mayre Mario,
2475 Non pouc dire que la verita,
Car servant sa flour de virginita
L'a consaupu en purita.
En effet ello es fort notablo
Et grandoment honorablo
2480 Jamais non m'a perchassa mal ;
Lou vray es eytal ;
Mes a son filh, ny a sa persono
Tallo honour non se consono,
Et qui ly vol mal, qui plus de millo ;
2485 Ana en Jerusalem per touto villo.
Eysso me chal tenir secret.
Sy you lou servissouc es a regret.
Volle me entendre ;
Lou diable syo you sy per despendre
2490 Ay ung paure blanc.
You vous ou disouc tout franc :
Chescun non sap pas lou vent
Ny quant you raubouc ben sovent.
Leyronicy me fare riche

Digitized by Google

2495 Ou de tout chiche ;
Ha sy tous lous leyrouns eron pendus
He lous laracins rendus

Exeat Satan ab alliquo loco secreto et subito.

Que n'y en aurit de perdus
Et de confondus,
2500 De ben grosses et de menus
De coqins et malestrus !
Al monde n'aurio gayre de gent
Sy tous aquellous que raubon argent,
Eron mortz per la justicio !
2505 La moneo senblo propicio ;
Mes a la fin es grand folyo
Sy, per la moneo,
La recompenso es unfert.

SATAN

Nostre prince Lucifert
2510 Me mando a vous, segnour Judas,
Tout d'aquest pas,
Anbe millo recomandacions
Et dignos salutacions.
Eyro mesmes syouc ariba ;
2515 Triste es mon mestre quant se turba,
Car el vous amo cordialement,
Car cognoys ben lealoment
Que vous lou volle servir
A son plaser et sens falhir,
2520 En sa grando necessita ;
Deve saber que el es irrita
Et grandoment incita
Contro vostre mestre Jesu Christ
Dont n'es fort marry et trist ;
2525 El vous mando aquesto letro.

Digitized by Google

JUDAS

Accipit et faciat ac sy legeret modicum.

Lucifer vol que you m'entremeto
D'aucun affar ben sertan.
Mon amy, syos tu Satan ?
Dy me ton non ardyoment.

SATAN

2530 You syouc el, a vostre comandoment,
Et aquel vrayoment
Que au desert lou ay tempta
He grandoment solicita
De tres pechas, mes non ay pogu.
2535 Envyo non ay que contro el,
A nous es ung cas non parelh;
Per tout deja met tal govert,
Syo en estiou, vou en uvert,
El destruis nostro meynyo;
2540 Sy el a longament vyo
Nous sen pardus sertanoment.
Monsegnour, lou temps es mantenent.
Que y poye remediar
Et a ses cautellos trobar.
2545 Dymecres, Monsegnour l'evesque Cayphas
Tendre conselh soubre aquest cas ;
Et, sy vous play, vous y trobare,
Vostro rason vous ly dire.
Car sy jamais ave ren perdu
2550 Lay per cert vous sare rendu.
Nous aven troba lou moyan
Que aure vostre argent contant
Per gens que an ben la puyssansso.
Sensso doubtansso.
2555 Mete en my vostro confiansso,
Car, tant eyssy como en Fransso,
You vous tendrey bono alliansso
Farey qu'aure de bon heretiers :

Digitized by Google

Avariciouses lous prumiers,
2560 Traytres, leyrouns, usuriers,
Symonyacles que a beaux deniers
Vendon et chanjon lous beneficis,
Ung grand tas de aventuriers
A roubar, pilhar, ransonar propices,
2565 A manjar poulhalhos et polletz,
Portar plumals sus lours bonetz
Como de princes et barouns ;
Vous aure ben d'autres compagnons
Et ben bouns,
2570 Procurours, juges, advocas,
Notaris et sargans adjustas,
Curas et beaux payres de religion
Que dissimulon devocion,
Tous lous aure a vostre plaser.
2575 Ben voulrian qu'aquel Laser
De mort a vito ressussita
Fousso mort et estrangla ;
Nostres secretz a revella tous.
You vous ou disouc en dous motz
2580 La verita eytallo es.

JUDAS

Lucifer t'a el a my expressoment trames ?

SATAN

Monsegnour, non y doubtes
Que non syo son bon messagier
Et lou principal escuyer
2585 De touto sa court.

JUDAS

Cria plus fort car you syouc sourt
He tristesso me demeno.

SATAN

De l'ongent de la Magdaleno
Vos sovendre, Monsegnour;

Digitized by Google

2590 Cay aqui j'ay vostre dehonour
Et lou danmage.

JUDAS

Eysso ay you prou en mon corage,
Chal que you n'en syo recompenssa ;
Sy n'en syouc en breou trespassa
2595 Mon mestre n'en farey repentir.

SATAN

De vostre argent vous chal garentir ;
Et ave rason.
Sy volle ren de nostro meyson
Gens et bens tout sare vostre,
2600 Quant voulre que que nous coste,
Creye me como lou plus malestruc ;
Car nou vous garden ung sambuc
Lontemps a per vostre lougis
Et uno cordo d'ung las frachis ;
2605 Quant sare horo tout sare prest.
Et per la fin de vostre arrest
Et de vostro deslyouranso,
Vous mandaren desesperansso.
Adyou, Monsegnour, jusquo al retour ;
2610 Dimecres sare lou jour.
Volle me plus ren comandar ?

JUDAS

Que me vuelhos recommandar
A ton bon mestre Lucifer,
Prince de los tenebros d'unfert,
2615 En ly fort remarciant ;
Et non ou eysublyos pas, Satan.
Dy ly que non ay pogu escrioure
Mes que mon mestre syo deslyoure
De la chargo que a dessus.
2620 Eysso es segur como ay dich.

Digitized by Google

SATAN

En vostro letro es tout escrich
Consint vous governare
Et tout quant fare.
A dymecres se donc assigna.

JUDAS

Recedat hic Satan.

2625 A Lucifer me syouc resigna ;
Corps et armo tout es a el ;
Sy jamais non devyo veyre lo cel
C'es asses dit.

Quamdiu loquuntur Judas et Satan usque ad finem ludy, stent sedentes Jhesus et Virgo Maria donec loquantur hic.

VIRGO MARIA

Mon filh, ount ave vous l'esperit ?
2630 Vous non tene conte de sollas,
Ellas,
Dise me vostro tristesso,
Ny en que vostre noble cor pensso;
Dise me vostres affars.

JHESUS

2635 Ma mayre, mous paures affars
En breou vous saren chars;
Mon entendoment non a autro curo
Que de salvar humano naturo,
A grando peno de mon paure corps ;
2645 Eysso son tous mous recors.
De vous ay mon corps doleyrous,
Curious et langueyrous,
Angoyssous de regret rigoroux
Quant de vous me chal partir,
2645 Et per grevo mort despartir
L'armo de mon corps separar.
Ma mayre, non veulha ponch plorar,

Digitized by Google

Tres jours apres ma mort vous veyrex;
Dymecres que ven vous en parlarey.
2650 Per éyro ren plus non direy pas.

VIRGO MARIA

Mon filh, et ount es Judas ?
You non lou veyouc pas
Anbe sous compagnouns
Que me senblon tant bouns.
2655 Per que lous a el layssas ?

JHESUS

Ma mayre, aquo es son cas,
You vous preouc, layssa lou lay,
Que tant pauc me play.
Passa eysy vostre temps, ma mayre,
2660 Per ung petit me volhouc retrayre.
Uno autro fes, devysarem plus a plen.

DEUS PATER

Escouto, Monde, ton Payre onipotent.
Tu as visto la humilita
Qu'a demostra en la cita
2665 Mon filh Jhesus ton redemptour.
Pecheyris et tu, pechour,
Sy volle ma misericordio,
Fase de vostres pechas penitencio.
Arma vous de paciencio
2670 Contro toutos adversitas,
Lous ungs lous autres vous supportas,
Sensso far deguno vyndicto,
Non jamays en vostro vito.
Ama lous paures, fase lour ben ;
2675 Sy ou fase, non vous falhirey ren.
Non vulha esser blaphemours
De mon non, ny regniours ;
Non fassa pounch de tromparios,
Injusticios ny fraudarios.

Digitized by Google

2680 Gent de court avisa cosint fare
Ny consint lou paure jujare ;
Vous non lou volle escoutar,
La chargo ly fas sovent portar
Ny lou voles supportar,
2685 *Et dum non habet quid offerat,*
Sy non a argent, es mal tracta.
Vosta juocs et palhardiso,
Lous plus sages juaren la sotiso,
Sy lours pechas non son pugnis ny couregis,
2690 Vous n'en perdre a la fin paradis;
Vous n'en se charga ;
Et m'en syouc sovent descharga
Per mous prophetos et sermonours
Como per mous servithours.
2695 Ben vous direy
Que devers vous me convertirey,
Sy devers my vous volle convertir,
Et en vostre cor sentir
La passyon de mon char filh.
2700 Et sare gardas de tout perils,
Famyno et pestilencio,
Sy volle far penitencio.
Non aure tempesto ny guerro
Et vostres fruchs que son en terro
2705 Saren servas et gardas,
Sy festos et dymengos son celebras.
Et sy non tout autroment
Vous pugnirey asproment.
Sy volle ma benediction
2710 Et parvenir a salvacyon
Sus haut eyssy en ma glorio
Attende la fin de la present ystorio.
Davant que vous anne premier
Escouta ben lou messagier,
2715 Car el a en comandoment
A chauso de l'ystorio seguent.

Digitized by Google

Dount vous vollen advertir
Qu'aquesto vulha retenir.
Prene ung pauc de pacientio.

LOU MESSAGIER

2720 Noblo et notablo assistencio,
Visto ave aquesto ystorio,
Sy non la mete en memorio
So vous sare ung temps pardu.
Sy vous ave ben entendu
2725 Lou bon voller de Notre Segnour,
Vous ave visto la honour
Que ly an fach en Jerusalem ;
Mes sy en ren falhy aven
En nostres lengages,
2730 En la fasson ou aux personages,
Vous nous pardonare toux.
Et escouta mais dous moutz :
La premiero ystorio que demostraren
Au present luoc et juaren
2735 Sare la preso des leyrons
Tous compagnouns
Ben ensenble affrayras
Dismas, Gestas et Barrabas ;
Veyre d'Herodes et Pillat
2740 La dyvision, lour question, lour debat,
Puys les doulours de Nostro Damo.
Per lou salut de vostro armo
Vous y vendre
Et entendre
2745 Lou congiet de grand dolour
Que pren de sa mayre Nostre Segnour,
Tout lou mistery sare bel.
Priant au re eternal dau cel
Que garde la compagnyo.
2750 Fach es lou jour sens villanyo.

Digitized by Google

Adiou, poble, eyssy ajusta ;
Diou mantegno aquesto cita.
Amen, et tout lou Dauphina.

FINIS

Deo gratias[1]

[1] A la fin du texte, le scribe mentionne les indications suivantes d'ailleurs inexactes.

Numerus versuum 2 870.
Personarum vero 38.
Extractum a suo proprio originali per me, 1531.

FABRY.

Digitized by Google

NOTES CRITIQUES

Nous avons dit dans notre introduction que l'auteur de notre *Mystère* s'était inspiré à plusieurs reprises des *Passions françaises* de Gréban et de Jean Michel. C'est surtout à ce dernier qu'il a fait ses emprunts. La contexture générale de son œuvre est tirée en définitive de cette *Passion* qui avait eu en France le succès que l'on sait. Mais il est difficile de savoir si le *Mystère* embrunais procède directement de Jean Michel, ou s'il y a eu, entre leurs dates respectives de composition, une ou plusieurs versions provençales qui ne nous sont pas parvenues et qui formeraient en quelque sorte une transition entre les deux œuvres. Quoiqu'il en soit, dans les passages que nous avons notés ci-dessous, il s'agit la plupart du temps non pas d'une interprétation plus ou moins large, mais d'une imitation quasi littérale.

Nous nous sommes servi pour la *Passion* de Gréban de l'édition donnée par Gaston Paris et Gaston Reynaud, *Paris*, 1878, in-8°. N'ayant pu consulter le texte même de Jean Michel nous avons eu recours à l'analyse développée de son *Mystère* donnée par Louis Paris, au tome I du livre intitulé : *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims ou la mise en scène du théâtre des confrères de la Passion*... Etudes des *Mystères* et explications historiques. *Paris*, 1843, 2 vol. in-4°.

V. 47. *Que b. sy a de bon vin.* Le manuscrit présente ici une abréviation. Peut-être faut-il interpréter *que b.* dans le sens d'une interjection, d'un juron : *que, bougre !*

V. 190-101. Math. XXI, 5.

Digitized by Google

V. 171. *Son per vostre moyen.* Ailleurs *moyan* que demanderait ici la rime.

V. 286 et suivants. La scène où les apôtres vont chercher l'ânesse et son ânon parait dériver assez directement des passions de Gréban et de Jean Michel. Gréban, v. 16025; Jean Michel, p. 281.

V. 347. Cf. Gréban v. 16063:

Veez cy l'asne que nous querons
et emprès son *asnon petit,*
comme nostre maistre avoit dit...

Dans Jean Michel (p. 285) les vers sont à peu près identiques. De plus, il fait intervenir Neptalin qui n'apparait pas dans Grébau:

N'en desnouez licol ne lesse,
Car je l'auray premier que vous.

V. 424. La correction: *Qu'e tant pauc vallent* donnerait un sens plus satisfaisant.

V. 427-428. Deux vers à tournure proverbiale.

V. 455. Le ms porte assez lisiblement *nyn* qui n'est pas attesté. C'est peut-être une faute pour nyu (Cf. Lèvy, S. W. v. 385; Vey: Le dialecte de Saint-Etienne du XVIIe siècle. Lexique: *nia.* On comprendrait alors: « Il en faudra même plus; mettons-y en trois. » On pourrait penser ainsi au correspondant de la forme dauphinoise *niu* (même sens) signalé par Ronjat: Syntaxe p. 252 et qu'il fait dériver de *nil.*

V. 596-597. Le scribe écrit ces deux vers sur une seule ligne. Nous les restituons ainsi que l'exige la rime.

V. 665. Cf. Jean Michel: (p. 297)

Or faisons jubilation
Et disons chansons et dictez
Par très grandes solemnitez
en signe de lyesse et joye...

V. 797. Cf. Jean Michel: (p. 298)

Chantons par modulation
Chant de lyesse...

La suite est à peu près identique dans Jean Michel et dans notre Mystère: Invocation de Jésus à Dieu le Père et monologue de Dieu le Père se terminant par le même jeu de scène: « Icy se failt un doulx tonnerre au paradis, de quelque gros tuyau d'orgue. »

Digitized by Google

V. 1022. Cf. Jean Michel (p. 300) :

Lamentacion
Desolacion
Sur toy venir voy...

V. 1045. Hierusalem, noble cité fleurie.
Siège d'honneur, palais de Seigneurie.

V. 1281. Cf. Jean Michel (p. 302) :

Pour faire prédication
Et le peuple à salut attraire
Vers le temple me vueil retraire
Car il y a des gens foison.

V. 1491. Le thème du sermon est emprunté à Math. 22, 14, mais le développement est de l'invention de l'auteur. A noter que Gréban et Jean Michel ont choisi la maxime *Erunt novissimi primi, erunt primi novissimi.*

V. 1575. Jean Michel (p. 309) :

Cest homme cy presche le dyable
Et cognoist nos cas si exprès,
Qu'il nous touche au cueur de si près
Que je ne le puis endurer...

V. 1615. Dans le ms, la coupure des deux mots est nette. Le premier mot peut être un substantif dérivé de *pallium*, vêtement.

V. 1664. Cf. J. Michel (p. 307) :

Pour tout le peuple n'ayez peur !
Car tel tient ennuyt son party
Qui sera demain contre luy :
Il ne s'en fault point esbahyr.

V. 1680. Cf. Gréban, v. 16361 :

Frères plus ne me veil tenir
En ceste austère compaignie ;
Mes retournons en Bethanye
Ou Marthe toujours nous reçoit...

V. 1872. Le repas chez Lazare est dans Jean Michel ; mais le récit des peines de l'enfer est fait par Lazare dans le repas chez Simon.

V. 1899. Le ms, porte : *Ambe vostres-scrithours*, mais c'est évidemment un lapsus du scribe. Nous suppléons le mot qu'appelle la rime.

Digitized by Google

V. 1955. Le ms porte : *Sens faulto cyssy fay bon esser.* La rime exige la correction *estre.*

V. 1980. Le scribe coupe ainsi ce vers : *Servia ben, noblo princesso,* Nous préférons la leçon *noblo* à la fin du vers rimant avec *Marcello.*

V. 1989-90. Encore deux vers ecrits sur une seule ligne.

V. 1996. Vers à tournure proverbiale.

V. 2060. La rime exige ce vers demesuré que le scribe a coupé après *monde.*

V. 2079 et suiv. Dans les deux mystères de Gréban et de Jean Michel, l'enfer est divisé en quatre parties : les limbes des prophètes, le purgatoire, les limbes des enfants morts sans baptême et le grand enfer. On retrouve la même division dans le mystère embrunais, mais plus confusément.

V. 2183 et suiv. La description des supplices infligés aux sept péchés capitaux est empruntée à un traité des peines de l'enfer qui date de la fin du XVe siècle et qui a été popularisé par l'édition de l'*Art de bien vivre et de bien mourir,* publiée par Verard, en 1492 ainsi que par le *Calendrier des Bergers,* l'un et l'autre illustrés de gravures sur bois. L'ordre des péchés suivi par notre mystère : l'orgueil, l'envie, la colère, l'avarice, la gourmandise, la luxure, la paresse, est un peu différent de celui des deux livres populaires : l'orgueil, l'envie, la colère, la paresse, l'avarice, la gourmandise, la luxure. Cf. Emile Mâle : L'art religieux de la fin du moyen-âge en France, Paris, 1908, in-4°, p. 514 et suiv.

V. 2329. Le ms. porte *pas* qu'il faudrait peut-être corriger en *plats,* plateaux.

V. 2431-2432. Le scribe écrit ces deux vers sur une seule ligne.

V. 2449. Imitation fréquente de J. Michel (p. 310) :

Quant à mon estat considère,
De me tenir en la misère
Et d'habandonner les honneurs
Et le service des seigneurs...

V. 2452. Cf. v. 895 : *Mes quy plus te fay plus y pert.*

V. 2689. Le scribe coupe ce vers en deux après *pugnis.*

Digitized by Google

La Langue du Mystère des Rampans

ESQUISSE PHILOLOGIQUE

Par A. Duraffour

Tracé à la demande de M. Louis Royer, le présent tableau était nécessaire pour l'intelligence de certains passages des *Rampans*. Il aura peut-être aussi cet avantage de faciliter, à qui voudra l'entreprendre, l'étude pleine d'intérêt qui pourrait être faite, à la lumière d'une riche documentation ancienne, de la langue parlée aujourd'hui dans l'Embrunais.

Nous n'hésitons pas, en effet, à considérer notre texte comme un « texte de langue ». Sans doute dans les passages théologiques la forme est savante et artificielle : mais il y a aussi dans notre pièce des scènes qui, à défaut de charme, ont une véritable saveur, et là, comme la réalité elle-même, la langue du public qui assistait aux représentations a été saisie sur le vif. Confrontée avec celle d'un document comme le *Livre de raison* de Fazy de Rame, cette langue est, pour le philologue, une source infiniment plus précieuse que n'importe quel texte émanant d'une chancellerie ou d'une étude de notaire.

Bibliographie et Abréviations

P, PP, E, Ae, Ao désignent respectivement les *Mystères* de *St Poncz*, de *St Pierre et St Paul*, de *St Eustache*, de *St André* et de *St Anthoine* publiés, Ae par l'abbé Fazy, les autres par l'abbé Paul Guillaume.

Digitized by Google

Doc : Documents linguistiques du Midi de la France, recueillis et publiés par Paul Meyer, Paris, 1909. Pages 419-480 consacrées aux Hautes-Alpes. Y figurent quelques extraits du *Livre de raison de Fazy de Rame,* dont M. Georges de Manteyer a bien voulu nous offrir le texte complet (imprimé, mais non encore publié). Cité : *Fazy.*

Th : Aug. Thouard, *Quand me bressavoun,* Gap, 1910. — Texte moderne « en dialeite de l'Embrunes ». D'excellents témoins nous ont garanti l'authenticité de cette langue qui est celle de la campagne embrunaise, où les parlers varient très peu d'un village à l'autre.

L : Petit dictionnaire provençal-français, par Emil Levy, Heidelberg, 1909.

Rayn.: Lexique roman par M. Raynouard, Paris, 1838-1844.

S-W. : Provenzalisches supplement-Wörterbuch, von Emil Levy, Leipzig, 1894-1924.

Chabr. Roch.: Patois du Queyras, par J.-A. Chabrand et A. de Rochas, in *Bulletin de la Société de Statistique del'Isère,* 1878.

Arn. Mor. : F. Arnaud et G. Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette,* Paris, 1920.

D. M. : David Martin, *Le parler de Lallé,* in *Bulletin de la Société d'Etudes XXVI, XXVII, XXVIII.*

Iserl.: Darstellung der Mundart der delphinatischen Mysterien. Inaugural Dissertation (Bonn)... von Hugo Iserloh, 1891. Consciencieux, mais lacunes dans la 2e partie.

A L F. : Atlas linguistique de la France, p. p. J. Gilliérou et E. Edmont, Paris, 1903-1919.

R. E. W. : Romanisches Etymologisches Wœrterbuch, von W. Meyer-Lübke, Heidelberg. 1911.

F. E. W. : Französisches Etymologisches Wœrterbech, von Walther v. Wartburg, à partir de 1922 (va jusqu'à la fin de la lettre B).

Digitized by Google

Nous avons pu enfin consulter des notes manuscrites sur les parlers des Hautes-Alpes, de feu l'abbé Borel, de Romette; et nous nous sommes personnellement documenté sur les lieux pour plusieurs de ces parlers.

1. *Graphie et prononciation*

Abstraction faite d'autres divergences de graphie qui peuvent être diversement interprétées, on retiendra :

faich fréquent à côté de *fach* (FACTUS), où l'*i* indique la nuance particulière de palatalisation de l'affriquée *ch*, prononcée aujourd'hui *ts*. — *D* dans *adjuar* à coté de *ajuar* (pron.: ddz —) peut être un latinisme d'écriture.

Le *ou* final de la 1e pers. du prés. de l'ind., ou imparfait; de l'article masc., au sg. et au pl.; le *o* correspondant à o long latin libre, en syllabe accentuée alternent fréquemment avec *o* ou *ou* : la prononciation était sans doute, comme aujourd'hui, plus voisine de *ou* que de *o*.

Noter les rimes 2123 Abrāan : van; 77 : Capharnaon : non; 2314 pres (prix); pes (pieds).

L'*m* des finales *chantem* (797) etc... qui alterne avec *n*, mais est beaucoup moins fréquent, peut n'être qu'un souvenir du latin.

Les formes d'imparf. du subj. de *esser* dans lesquelles *ou* alterne avec *u* doivent être signalées.

2. *Phonétique*

Le caractère plus ou moins méridional d'un dialecte provençal se dénonce dans la façon dont il traite : le c initial suivi de a (ici *ch*, prononcé ts : de même g+a devient dz, écrit j), — et les consonnes intervocaliques.

En principe ces dernières sont, dans notre texte, sauf une exception notable, traitées comme en français. Seul le *p*, dont l'articulation labiale est naturellement plus forte que celle des autres occlusives, s'est maintenu : *ariba*

Digitized by Google

(ARRIPARE), *chabestre* (CAPISTRUM). En face de *mua* (MUTARE) et de *moneo* (MONETA), *pudent* (PUTENTEM) apparaît comme une importation du midi [1]. Dans *segur* (SECÙRUM) et *degun* (NECÙNU, avec dissimulation) la conservation de *g* issu de *c* est due à l'*u* (= ou) qui suivait; mais on a régulièrement *juar*, pron. *dzuar* de JOCARE, *prear* PRECARE.

Une des fortes originalités de nos parlers réside dans la forme de la fin de mot. Ici les parlers de la région alpine s'opposent les uns aux autres dans le sens longitudinal. La région subalpine n'aime pas les fins de mots consonantiques (ex. le nom de la ville de Crest prononcé *Krè*); la région proprement alpine, au contraire, au lieu de les laisser tomber, conserve et même renforce les consonnes finales. Le *s* des finales plur. (fém. en -os) était certainement, comme aujourd'hui, prononcé. Le *t* de *chart, jourt, unfeṛt, uvert* provient d'un *n* qui s'est consonnifié davantage en perdant son ouverture nasale.

Une autre originalité, et non moindre, des dialectes alpins, dans toute la région montagneuse, cette fois, est, aujourd'hui, leur extraordinaire richesse en diphtongues. Il est intéressant de rechercher comment, à cet égard, l'état phonétique actuel s'annonce dans un texte du début du XVIe siècle.

a) Diphtongaison, dite « conditionnée » de l'ancien prov., et non pas diphtongaison, dite « spontanée » de l'ancien français. — Ici *cor* (afr. cuer COR), non diphtongué, s'oppose à *cuer* (afr. *cuir* CORIUM), diphtongué sous l'influence de *i*, [de même dans *ucy* (HODIE), *encuei*, (ANQUE HODIE), *anueich* (AD NOCTEM)], comme *pe* (PEDEM) non diphtongué s'oppose à *mieys* (MELIUS), à *sieis* SEX.

b) Diphtongaison par suite de la vocalisation de l'élément consonantique d'un groupe formé de consonne + r.

[1] Dans la finale *-ata* l'*a* final a été, après la chute de *t*, absorbé par l'a du radical, et le suffixe s'est réduit à *a*. Ex.: *meyna, forna*, et les part. passés fém. de la 1re conjug. Mais on a dans Ao *praas* PRATAS 1900, *fretaa* 3269. — Pour *vyo* vie (une fois 2540 à côté de *vito*, forme savante) et *veyo* Ao 1848 (cf. *Iscrl.* 14).

Digitized by Google

1° tr, dr : *mayre* (MATREM), *leyroun* (LATRONEM); *creyre* (CREDERE).

2° br, vr : *deslyourar* (DISLIBERARE), *beoure* (BIBERE); *vioure* (VIVERE). Mais on a : DECIPERE *decebre*; OPERIRE (pour APERIRE, F.E.W.), *ubrir*, SUPRA *soubre* (alors qu'à Lallé : *peoure* PIPEREM; avec la forme *pebre*, d'importation provençale; *soubrar* SUPERARE). Toutefois, dans le Mystère : *paure* (et non *paubre*) PAUPEREM.

c) Vocalisation d'une consonne palatale : c, non seulement à la finale de mot, mais aussi à l'intérieur, en fin de syllabe. Ex. : ECCEINTUS *eyssens*, ECCEHAC *eysai*, ECCEILLAC, *eylai* etc., et dans le préfixe EX, *eys*, p. ex *eyssubliar* ex + OBLITARE; g ou j dans *mais*, *mes* MAGIS, *freydour* (FRIGIDOREM), *beylar* BAJULARE; *meyna* MANSIONATA, *meynage* MANSIONATICUM.

d) Vocalisation de *b* et *v* final : *deou* (= doit DEBET); *estiou* AESTIVUM; *vyou* VIVUM; *neou* NIVEM; *breou* et *breaou* BREVEM. — La vocalisation de *l*, fait accompli devant consonne, réalisé seulement à l'époque moderne en finale de mot, amène une diphtongue semblable. Cf. *Aubo* (ALBA), Ubaye : *àouba* et non *arbo*, comme dans le Queyras; les doubles graphies, pour les formes composées de l'article, *dal* et *dau*, *al* et *au*, qui indiquent une lecture a-ou, enfin l'aboutissant du suffixe ELLUM devant *s* du plur. *eaux* : cf. *maseaux* MACELLOS. (Une graphie comme *realme* ne doit donc pas être prise tout à fait à la lettre). En fin de mot on a toujours *l*. Ex. : *chal* (= il faut) CALET, qui est aujourd'hui *chau* pron. *tsàou*; *el* ILLUM (il, lui) auj. *veu* avec *l* vocalisé, et *v* prosthétique (comme dans *vou* = HOC, et UBI et *vostar* « ôter » de notre texte).

e) Outre les formes *fuòc*, *luoc* (auj. *lueuc*), *juoc* communes à tou tl'ancien provençal, notre texte connait *tuest* (TOSTUM), de nombreuses formes diphtonguées de *murir*, qui proviennent, elles aussi, d'un ò latin; de *voler*; et enfin une double graphie *dol -duel* DOLUM, *puo -po* (POTET,

Digitized by Google

pour POTEST) qui indique la naissance de la diphtongue[1]. Mais il y a loin de là au prodigieux développement du phénomène, tel qu'il apparait dans les recueils de *Chabr. Roch, Arn. Mor.*, (cf. ibid. les pp. VI-VII de la préface de Paul Meyer), de *D. M.* Voir également dans A. L. F. les cartes *neuf* (NOVEM, NOVUS) et *meule, porc, mordre,* etc.; et, pour les autres Mystères, les dépouillements de *Iserl,* (*requier* REQUAERO, trois fois dans AO, une fois dans AE est chez nous *requer*).

f) Il n'est pas superflu de noter — et nous aurions peut-être dû commencer par là, car le fait explique l'aptitude de nos dialectes à la diphtongaison) que l'ancienne diphtongue latine *au* est conservée avec sa vraie valeur dans l'anc. prov., et aussi dans les dialectes actuels des Alpes. Cf. *aurelho* AURICULA, et, avec des dipht. d'origine relativement plus récente *saumo* (*sauma* pour SAGMA R. E. W.),*taulo* (*taula* à côté de TABULA R.E.W.), *paraulo* (*paraula* à côté de PARABOLA).

Terminons cette revue de faits généraux par deux faits de détail intéressant l'un le consonantisme, l'autre le vocalisme.

Là où l'on attendrait *ch* on trouve souvent, dans notre texte, comme en embrunais moderne *s* ou *ss,* c'est-à-dire *s* sourd : *eysapar* « échapper » ; *meisent, meyssent* 63, 69 (cf. *Th.* p. 11 : *eissambieros* = prov. *escambieros*).

Dans une syllabe précédant l'accent, plusieurs phénomènes sont remarquables. 1° La diphtongue *ay* ne se maintient pas, mais est remplacée — malgré quelques incertitudes dans l'écriture — par ey : cf. *leyroun* LATRONEM; *leyssar; beyllar* BAJULARE, *bayle* BAJULAT. Ainsi s'explique la triple forme à laquelle aboutit MAGIS : *mais, meis,* et, finalement, *mes.* — 2° Un ancien *o,* comme dans

[1] L'aboutissant de BREVE est *breou* (= *brèaou,* triphtongue) 353 ou la forme réduite *breou* 67, de même que *Diou* est déjà la réduction de *Dieou.* Notre texte présente également la forme triphtonguée, toujours sous l'influence de *u,* de BOVEM; *buou,* qui, dans Fazy, apparait sous les formes les plus diverses : *buous, byous, bous, bius* (pl.).

Digitized by Google

sovent SUBINDE, mais soumis à l'action d'un *i* accentué, (après avoir été *ou*) a évolué en *i*. C'est ainsi qu'on a, aujourd'hui encore : *murir, uvrir* et aussi *nuirir*[1]. — 3° Le *e* du groupe *er*, devant consonne devient *ar* : *pardu*, participe passé de *perdre*. — 4° mais le *a* du suffixe *-as* ACEUM, devant consonne, devient *e*. Le dérivé de *malvas* est *malvesta*. — Toute cette catégorie de faits témoigne de la force, très sensible encore, de l'accent tonique dans la langue de l'Embrunais.

Et, en manière de conclusion phonétique, on serait tenté d'appliquer déjà à l'embrunais du XVIe siècle ce que disait du patois actuel de Lallé ce merveilleux observateur, David Martin : « On rencontre ici, comme dans le Champsaur et le Gapençais la répétition de diphtongues éclatantes : *ai*, *aié*, *aou* (etc.), entre lesquelles s'entrechoquent de fortes articulations » (*loc. cit.*, p. 171).

3. *Morphologie*

Déclinaison.

Dans trois passages notre texte applique les règles de la déclinaison ancienne, en donnant une forme de cas sujet aux mots qui sont, ailleurs, *jourt, solet, filh,* à savoir *jourtz* (714), *soletz* (558), *filz* (1009). Ces exemples étant tout à fait isolés, il en faut conclure, sans doute, que le scribe a, ici, obéi à des habitudes mécaniques qu'il avait contractées en copiant des textes plus anciens. — La distinction entre les deux formes sujet *segne* 355, 358 et *segnour* 361 n'est plus vivante.

Article. 1/ Défini[1]

Masc. sg. *lou* pass., assez souvent *lo* ; *l'(a)* 1089, *l'(homme)* 1090, etc., *le* forme franc. à 74.

[1] De même, sous l'influence d'un j précédent : *juar*, et *ajusta* 2751 pour *ajosta* « réuni ».

[1] L'art. déf. est employé devant les noms propres du fém. cf. avant vers 2290, 2309, 2464.

Digitized by Google

Formes contractes : *dal* 20 etc. ou *dau* 31 etc.; *dou* 1476[2] *al* 1241 etc. ou *au* 1246 etc.

Pl. *lous* 114 etc.

des 31, 713, 2735; *es* (= *en les* 2210. — A 2730 *aux* (= *en les*) est peut-être une forme française (très souvent *en* est employé à la place de *a*).

Fém. sg. *la* pass., avec une voyelle qui ne s'élide pas 2092.

Pl. *los* pass. 112 *les*, à côté de 111 *los; de los* 2360.

2/ Indéfini

Masc. sg. *ung* pass., *un* 30 } *Plur. de* 1163 *d'* 1244 (*de*
Fém. Pl. *uno* pass., *ugno* } + *de* réduit à *de* 1195).

3/ Partitif

Masc. Fém. de 382 ss. pass. (sg et pl.), avec *de* + *de* réduit à *de*

Le nom.

Les distinctions de genre et de nombre, à défaut de celles de cas, sont, en général, nettes.

Les substantifs féminins provenant de la 1re décl. latine se terminent en *-o* au sg., *-os* au plur.: *robo, -os; armo, -os; obro, -os*, etc.

En regard de cette catégorie, très nombreuse, et dont la forme a influencé le mode d'adaptation des mots « savants », la classe de ceux qui, provenant d'autres déclinaisons, n'ont pas de désinence féminine est très restreinte : *man, gent, pecheyris, amour, fes, sorre.*

A ces deux séries correspondent des adjectifs féminins de type différent; les uns (cf. fr. bon-bonne) dans lesquels le genre masc. est sans désinence, le fém. est caractérisé par *-o*, les autres qui n'ont qu'une forme pour les deux

[2] Remarquer : DAL poyr *dou* demony levas, à côté de : au jour DAL jugament 2118.

Digitized by Google

genres (c. fr. grand m., grand f. dans grand'mère, etc.). On a donc, ici, en principe : *bon-bono; grand-grand;* mais, en vertu d'une action analogique qui s'est exercée comme en français, f. *grando* concurremment avec *grand* Les choses en sont, à cet égard, exactement au même point que chez nos écrivains du XVIe s. (cf. Brunot, Histoire de la langue fr. T. II, p. 282-287) : c'est un chaos, avec deux points assez fixes. *Grand* résiste surtout lorsqu'il est placé devant le nom, non pas seulement dans des expressions toutes faites comme *grand festo,* 632 etc., mais aussi dans d'autres alliances *grand folyo.* Il se pourrait que, dans cette disposition, *grando* eût une valeur de superlatif : *en grando presso* 2103. Mais le centre de la résistance, si l'on peut dire, est constitué par la masse des participes présents. Voyez 273, 377, 686, 687, 769; mais fém. *desplasento* 87 en face de fém. *plasent* 273.

D'autres fois le fém. en *-o* s'oppose à un masc. se terminant par *-e* : *paure, -o; digne, -o; noble, -o; autre, -o.*

La même incertitude se manifeste dans la forme des adverbes, tantôt phonétique (*inocentment*), tantôt analogique (*grandoment* 2161) avec des contradictions pour le même adjectif.

L'indice du pluriel, au masc. comme au fém., est un *-s,* qui pouvait faire défaut (cf. *destrech* 2102), mais qui, malgré des rimes comme *meyna : danpna* 2159-60), devait, comme aujourd'hui, se faire entendre dans la prononciation avec sa valeur *s* (la graphie *tz* de *privatz* 2112, en rime avec *dannas* est exceptionnelle). C'est le besoin de cet indice final d'un pluriel qui a fait créer des formes comme *cypresses* 384, *glasses* 2102, masc. pl. dont le sg. n'est pas attesté ici, *poulces* « puits » = *pous* + *es,* dont l'orthographe est étrange, et, dans les adjectifs, *diveses* 933, *grosses* 2500, *malvases* 967, et les finales en *-ous* 1537-8.

Par le jeu des mêmes lois phonétiques, il y a enfin toute une catégorie d'adj. et de subst. o» l'opposition des formes de sg. e tde pl. est, dans l'embrunais du XVIe s., exactement la même qu'en anc. franç. Des deux parts : *bel-beaus,*

Digitized by Google

ramel-rameaus (avec une graphie en *x* : *claveaux* 2194), *maseaux* 2210, *coteaux* 2211.

Notre texte nous permet d'assister à la naissance du pl. *gens*, au sens moderne du fr. et du pr. (cf. v. 2170). Le mot est au sg. *gent* dans son sens collectif v. 2229, 2235, etc., avec un verbe au pl. 516, 2227. — *Meyna* est toujours au sg. 64 p. ex., mais le v. est au pl. 2160. Il désigne également les enfants (collectif), et un enfant en particulier, alors qu'aujourd'hui il n'a plus que ce dernier sens.

Adverbe de manière.

La tournure *injustoment et fauso condana* semble indiquer que, comme dans le plus ancien français, le suffixe de formation *-ment* a conservé quelque chose de son indépendance primitive à l'égard de l'adjectif auquel il est accolé.

Noms de nombre.

Remarquer *dous* masc. 299, 1455, *dos* fém. 783.

Le pronom

Personnel.

Il est important de noter dès maintenant que le pronom sujet est, assez généralement, exprimé à côté du verbe, avant ou *après*, sans qu'il s'y attache un sens emphatique.

SING. 1re *Pers.* — Sujet *you* 51, 48; 1966. 2695.
Régime. *me* 54, 862, élidé ou non devant voy. 552 (proclitique).
my 302, 870, 1265, 2696 (accentué).

2e *Pers.* — Sujet. *tu* 2666, 1515.
Rég. *te* 869 (proclitique).
tu 825 (accentué).

Digitized by Google

3e *Pers.* — Masc. Sujet. *el* 994.
Rég. *lou* (accus.) 960 *ly* (datif) 549, 700 (proclitique).
el[1] 902, 535 (accentué), *a el ly* 547[2].

Fém. Suj. *ello* 401.
Rég. *la* (accus.). *ly* (datif).

Neutre. Suj. *lo* 994, 108, *lou* 1422, *la* 1642, 1648 (sens impersonnel).
Rég. *ou* 22, 75, 89, *ho* 107, *vou* 1751, *vo* 4872.

Réfléchi. Rég. *se* 1093 (sg. et pl.).

PLUR. 1re *Pers.* — *nous, no* 283 *n'* 234, en toute fonction.
2e *Pers.* — *vous, vo* 505, en toute fonction.
3e *Pers.* — Masc. Sujet *ellous* 1402.
Rég. *lous* (accus.) 947; *lour* (dat.) 1417 (procl.), *ellous* 57 (accentué).
Fém. Rég. *las* 357, *les* 367.

Possessif.

Accentué : *myou* 739, 453, plur. *myous*,
fpl. (*les*) *myos* (*charos personos*) 466.
tyou 740, plur. *tyoux* 708.

Proclitique : Masc. Sg. *mon* 248. Fém. *ma* 236, *mon* (+ voy.) 240.
Pl. *mous* 863, 992. *mas* 1796.
Sg. *ton* 2529. *ta* 1430 *ton* (+ voy.) 1427.
Pl. *tous* 709.
Masc. Sg. *son* 540 Fem. *sa* 1614 *son* (+ voy.) 812.
Pl. *sous* 537.

[1] *el* où l'on attendrait « soi » v. 2469.
[2] Pou rcette double forme, non relevée par Iserl., qu'on pourrait appeler emphatique, cf. *a tu te* PP. 404.

Digitized by Google

Digitized by Google

qui, tournure tot à fait usuelle aujourd'hui, et courante en fr. local.

auqual 362, 1145.
quant dans *tant quant* 457, *tout quant* 1556; 460.
quy ? m. et f. 1966.
que neutre. *per que* 358.
quenos f. pl. 367 seul ex.
qual f. *quallo* 1746.
que, dans *que puo esser* 181 = quoi qui puisse être.

Indéfini.

on, hon 1627, *l'on* 492...
alcun 66, 367 *aucuno* 104...
chascun 543, *chescun* 712...
degum 307, f. *deguno* 2672.
qualque 70, 196.
tal 553 f. *tallo* 1740; *eytal* 48.
ges de 160, 575 (cf. *pounch de* 609, 2678).
ren 583, 2675.
tout, f. *touto* 275, pl. *tous* 1134, postposé 475, *toutos* 1125 (pas d'article 2186, 2170...).
autre 961, f. *autro* 1743.
f. *nullo* 265.
mesmes 1166, f. *mesmo* 1442.

Le verbe

1° Types d'*infinitif* :

I *chantar*. II^A *auvir, partir*. II^B *servir*. III *vendre*.

2° *Participe présent* :

I *chantant*. II^a *auvent*. III *vendent*.

3° *Participe passé* (s'accorde toujours, quel que soit l'auxiliaire :

I *chant-a* m. et f.; pl. *-as* m. et f.
II *auv-i* f. *-io;* pl. m. *-is*, f. *ios*.

Digitized by Google

III *vend-u* f. *uo;* pl. m. *-us,* f. *uos.*
vist f. *visto.*

3° bis *Adjectif participial :*

Ex. unique *deslyoure* m.

4° *Temps formés sur l'infinitif :*

Désinences du : [a] *futur :*

chantar[1]
auvir } *ey, -es, -e; -en, -e, -en.*
vendr

[b] *conditionnel :*

-iouc, ?, *-io; -ian, -ia, -ion.*

5° *Présent de l'indicatif :*

(*chant*) *ouc*[1], *-es, -o*[2]; *-en, -a, -on* (955 : *-en*).
(*auv*) *ouc, es.*
(*serv*) *issouc ; rejoyssen* 803 (*serv*) *yon.*
(*vend*) *ouc, -es, vent ; -en, -e, -on.*

6° *Présent du subjonctif :*

I *-e, -es*[3], *-e ; -en, -e,* ?.
III *-o, -os, -o; an, -a, -on.*
II [b] 3 *beneysisso* 1947.

7° *Impératif :*[4]

I 2 : *-o*; 4 *-en*[4]; 5 *-a.*
III 2 *met;* 4 *metan;* 5 *mete.*
II [b] 2 *convertiste* 1509.

[1] *laysceren* 853, *exauceren* avec a)e exceptionnels.
[1] 2132 *reporte;* 2449 : *considere.*
[2] 1595 : *remene.*
[3] Dans les formules négatives, c'est toujours, conformément à l'usage de l'anc. provençal, la forme du subjonctif qui est employée.
[4] *prean* 310, *priant* 2748 « prions ».
[5] *eysublios* 2616 inspiré sans doute par *vuelhos* qui précède.

Digitized by Google

8° *Imparfait de l'indicatif :*

I **1** *-avo(u)c* 79, 80.
II **1** *-yo,* **3** *-yo,* **6** *-yon.*
III **6** *entendyon* 1746, *peyssion* 2250.

9°. *Imparfait du subjonctif :*

I **1** *-esso* 1868; **4** *-essam* 448; **5** *-essa* 283.

10° *Parfait de l'indicatif :*

Faible I **3** *montec* 28. II *auvi* 2022.
Fort III **1** *vy;* **3** *vy;* **3** *feug.,* **4** *vegeran.*

Verbes particuliers

Avoir.

aver 1153 ppé *agu* 438, 1304.

Fut. **1** *aurey* 1443; **2** *aures* 1431... *aure* 1525; **4** *auren* 1462... **5** *aure* 213... **6** *auren* 1142.

Cond. **3** *aurio* 2502 (*aurit* 2498 peut être une forme lyonnaise).

Prés. de l'ind.: **1** *ay,* **2** *as* 773... **3** *a* 128... **4** *aven* 784... **5** *ave* 922... **6** *an* 971... *han* 1388 (969 : *on*).

Prés. du subj.: **1** *ayo* 360; **3** *aya* 990; **4** *ayan* 757; **5** *ayas* 340, *aya* 268.

Impér.: **2** *aya* 1513, **4** *ayo* 360.

Imparf. ind.: **1** *avionc* 1166, **3** *avyo* 1867.

Passé indéf. **6** *an agu* 438.

Etre.

esser.

Fut.: **1** *sarey* 317... *sare* 865, 866, **2** *sares* 1048, **3** *sare* 13... *erro* 22. **4** *saren* 414... **5** *sare* 1549... **6** *saren* 1471...

Condit.: **3** *sario* 147...

Digitized by Google

Prés ind.:[1] **1** *siouc* 60, 57... **2** *sios, syos* 144, 739... **3** *es, ey* 68, 409... **4** *sen* 783... **5** *se, ce* 1383, 1403... **6** *son, sum* 597...

Prés. subj.: **1** *syo* 2489; **3** *syo* 435... **4** *sya* 1117, **6** *syon* 306...

Impér.: **5** *sya* 2433.

Imparf. ind.: **1** *erouc* 550... **2** *eros* 1046; **3** *ero* 282... **4** *eran* 2460, **5** *era* 149.

Imparf. subj.: **1** *foussouc* 1211; **3** *fousso* 1214, 1243, 2021, 2577, *fusso* 1177, 1270, *fous* 1201.

Parf. ind.: **3** *fu* 1136, *fosec* 1372.

Formes composées :

a) *es agu* 1304, *fusso agu* 1177.

b) *syouc... sen... se... ysta* 433, 440, 430 (mais 436 *an ysta* « ont séjourné »).

Aller.

anar 219 ppé *ana* 721.

Ind. prés.: **1** *vauc* 1073, *vuauc* 1871; **3** *vay* 947... **5** *anna* 82; **6** *van* 1402.

Subj. prés.: **1** *anne* 295, **5** *anne* 2713.

Impér.: **2** *vay* 1851; **4** *annen* 328, *anen* 329, *anem* 77.

Imparf. subj.: **5** *anessa* 283.

Formes verbales intéressantes

boire : *beoure* 1434 ppé : *begu* 46.

chaloir : *chal* « il faut » 91. Fut. *chalre* 455. Cond. *chalrio* 473.

[1] Ces formes sont, de toutes celles qui sont données ici les plus intéressantes. Elles ont disparu en général, mais se sont maintenues à la limite de leur ancien domaine *5 se* se toruve encore à Pierre-Châtel (Isère).

Digitized by Google

conduire. Ppé : *conduch* 1824. *Impér.* **2** *conduy* 1825.

connaître. Ppé : *conogu* 58, *conegu* 909, *cogneguo* 922. Fut. **6** *cognoisaren* 57. Ind. prés. *conoysouc* 600; **2** *reconoysses* 905; **3** *cognois* 2517. Impér. **2** *recognoys* 1321.

croire : *creyre* 613. Ind. prés. **1** *creouc* 1726; **3** *crey* 615; **4** *creye* 1225. Subj. prés. **5** *creya* 924. Impér. **4** *creye* 2601.

cuire. Ppt. *coyent* 2466.

devoir : *dever* 988. Condit. **3** *deourio* 2140; **4** *deourian* 1974; **6** *deouryon* 2170. Ind. prés. **2** *deves* 1025; **3** *deou* 33, *deu* 362; **4** *deven* 508; **5** *deve* 1351; **6** *deon* 1360, *devon* 2161. Subj prés. **5** *deva* 2415. Imp. ind. **1** *devyo* 2627; **6** *devyan* 1175, 1206; *devyon* 437.

dire : *dyre* 131, ppé : *dich* 97, f. *dicho* 120. Fut. **3** *dire* 315. Ind. prés. **1** *dy* 107, *disouc* 1050; **2** *dises* 927; **3** *dys* 425, *dis* 2421. Subj. prés. **1** *dyo* 192. Impér. **4** *disen* 669.

écrire : *escrioure* 2617. Ppé. *escrich* 1349.

faire : *far* 48, ppé *fach, faich,* f. *-o*. Fut. **1** *farey* 390; **5** *fare* 1795. Cond. **1** *fariouc* 2317; **3** *fario* 1736; **4** *farian* 1699; *faryon* 1683. Ind. prés. **1** *fauc* 1068; **2** *fas* 776; **3** *fay* 774; **5** *fase* 112; **6** *fan* 636. Subj. prés. **3** *fasso* ; **4** et **6** *fasson* 105. Impér. **2** *fay* 489; *fase* 1514; *fazen* 668; *fassa* 432; *fassam* 555; **5** *fase* 1273. Imparf. ind. **3** *fasio* 412; **6** *fasyon* 647. Parf. **6** *feug* 1191.

lire : ppé *legy* 1389; cf. *eslegyo* « élue » 718.

mettre : ppé *mes, messo* 1810, 150.

mourir : *murir* 109, 1206, *morir* 2098. Ppé : *mort* . Fut. **1** *muercy* 1382; **6** *mueren* 1557. Ind. prés. **6** *mueron* 2109.

mouvoir. ppé *mogu* 158. Ind. prés. **3** *esmou* 960.

plaire : (*des*)*playre* 1360, *plaser* (subst.) 1361. Ind. prés. **3** *play* 2062, *ples* 2414. Subj. prés. **3** *plaso* 869, *plasso* 1411.

Digitized by Google

plaindre : Ind. prés. **1** *plagnouc* 2375; **6** *plagnon* 1961.

pouvoir : *poer* (subst.) 989 (cf. *poyr* 640), ppé *pogu* 989. Fut. **4** *poyren* 1253. Condit. **3** *poyrio* 1679. Ind. prés. **1** *pōuc* 188; **3** *po, puo* 7, etc.; **4** *poyen* 2071; **5** *poye* 2075; **6** *puon* 1883, *pon* 524. Subj. prés. **3** *puysso* 1300. Imparf. ind. **1** *poyouc* 2317; **3** *pouya* 1869; **5** *poya* 2252. Imparf. subj. **3** *pogues* 1624.

prendre : ppé : *pres* 1052, f. *-o* 1926. Fut. **3** *pendre* 2070; **4** *prendren* 182. Ind. prés. **3** *pren* 183; **6** *prenon* 1361. Impér. **2** *pren* 698; **4** *prenen* 331. *Imparf.* **3** *prenyo* 307.

recevoir : *recebre* 396. Ppé : (*re*)*saupu* (cf. 871).

savoir : *saber* 641. Fut. **4** *saupren* 1253. Condit. **1** *sauprionc* 1743; **6** *saupryon* 402. Ind. prés. **1** *say* 438, 1245 cf. besay = ben say) et *sabouc* 2060; **3** *sap* 406; *saben* 325; **5** *sabe* 95. Impér. **2** *sacha* 1527; **5** *sapia* 65, *sapya* 923. Imparf. ind. *sabyon* 1745.

suivre : *segre* 381. Ind. prés. **3** *seguis* 1618; **5** *segue* 2358; **6** *segon* 1638.

tenir : *tenir* 2486; ppé *tengu* 549. Fut. **1** *tendrey* 491. Ind. **1** *tenoc* 476; **3** *ten* 580; **4** *tenem* 1660. Subj. prés. **3** *mantegno* 2752. Impér. **4** *retene* 1542.

vaincre : Ind. prés. **3** *vence* 807 (Formes de PP, non relevées par Iserl.: Inf. *vencer* 1570. Ppé *vensu* 2764, f. 2552. Subj pt. **1** *venso* 1276).

valoir : Fut. **3** *valre* 1558. Ind. prés. **2** *vales* 407; **3** *val* 400;

venir : *venir* 298. Ppé : *vengu, -o* 676, 923. Fut. **1** *vendrey* 1757; **3** *vendre* 215. Condit. **3** *vendrio* 1854. Ind. prés. **1** *venoc* 207; **3** *ven* 500; **4** *venen* 1862; **5** *vene* 1119; **6** *venon* 1882. Subj. prés. **6** *vegnon* 1889. Impér. **5** *vene* 298. Imparf. **3** *venio* 290.

voir : *veyre* 22. Ppé : *vist* 89, f. *-o* 2199. Fut. **1** *veyrey* 2648; **3** *veyre*, **6** *veyran* 934; **5** *veyre* 1160. Ind. prés. **1** *veouc* 197, *veyouc* 429; **4** *veyen* 1473; **5** *veye* 416, **6** *veon* 110. Subj. prés. **4** *veyan* 1812; **5** *veya* 925; **6** *vegnon* 1889. Impér. **4** *veyan* 172; **5** *veye* 1878. Parf. **1** *vy* 611, 2456; **3** *vy* 939; **4** *vege*.

Digitized by Google

vouloir : Ppé *volgu* 838. Fut. **5** *vorcs* 457, *voulre* 2600 ; **6** *volren* 1889. Condit. **1** *volriouc* 291, *voulriouc* 1941 ; **6** *voulryon* 2090. Ind. prés. **1** *volouc* 48, 613... *vollouc* 306, 1281, *voluc* 364 ; **2** *vole* 295, *volle* 1524 ; **3** *vol.* 191, 616 ; **5** *volle* 192, *volen?* 505 ; **6** *vuelhon* 396. Subj. prés. **2** *vuelhos* 1421, **3** *vollio* 32 ; *vuelho* 1405 ; **5** *vuelhos* 2612 ; **6** *vuelhon* 1395. Impér. **2** *vuelha* 25 ; **5** *vulha* 50. Imparf. ind. **6** *vollyon* 1673.

vivre : *vyoure* 2618. Prés. ind. **3** *vyven* 2462 ; **6** *vyvon* 1365. Subj. prés. **3** *vyvo* 1820, *vive* 1814 (franç. ?). Impér. **4** *vyve* 1543.

3 *Syntaxe*

D'assez nombreuses remarques concernant la syntaxe ont trouvé place soit à la Morphologie, soit au Lexique.

Le renforcement de la négation est une tendance très forte de notre langue. Cf. *non... pas* 2057... *non... pounch* 2058. A l'impératif, cf. 2069 à côté de 2074. Avec *ges : amour deguno non an ges* 2093. La forme *n'* (cf. 2090), à cause sans doute de l'*n* prosthétique devant *en* et *y* est rare à côté de *non*, qu'elle renforce aussi 498.

Constructions participiales absolues : cf. V. 1880, 36 (forme figée), 2131.

Proposition infinitive : *apres eysso m'esser agu mostra* 2241.

L'ordre des mots prêterait à de nombreuses remarques ; nous ne pouvons qu'indiquer la question. Beaucoup de constructions qui paraissent d'abord insolites, et dues au mètre, se retrouvent dans d'autres mystères. Pour la discussion des cas particuliers on consultera Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Macon, 1913.

Digitized by Google

GLOSSAIRE

Ce glossaire est loin d'être complet. Il ne comprend pas les mots usuels de l'ancien provençal, que l'on trouvera dans Lévy. Par contre y figurent, marqués d'une +, tous les mots, même beaucoup de mots savants, peut-être personnels à l'auteur, inconnus à Lévy. Nous avons enregistré les francisations les plus intéressantes; si bien que, à le parcourir, on aura une idée du matériel lexical mis en œuvre par notre auteur, faits de langue et même faits de style.

a. = mon entendoment, = mon entento 1265, 1877; = my 1264, *pour mon intelligence; pour moi. Autres emplois remarquables:* 1359, 2748; 2544; 2161; a -ten 881-887 et 2730.

accidentalo f. — peut être « chaville ». 1482.

acop, acop *petit à petit, en douceur* (cf. PP 3140) 371.
acop (*seul*) *brusquement* (*Cf.* PP 4364, 4494 et le *vfr* à coup, *fr. mod.* tout à coup). *L. R. préfererait traduire « promptement, promptement » ou « voilà ! voilà ! ».*

acotras. (mal =) 1426.

adjusta *réuni.* 2571, 2751.

advantage (a vostre bon =). — ? 1935.

adyou, adyou sya *Adieu.* 255.

affin que + subj 1379; *per* = *de* + inf. 1283.

alles. — « Allez », *francisation comique dans le style du personnage* 1383.

amorous 211, amoyrouso *f.* 1914.

an (Dyou vous done bon =) *formule de salutation* vous meto en bon an, *souhait* 199, 346, 1890. *Cf. la malédiction en a. fr.* metre en mal (put) an (*ex. chez Tobler-Lommatzsch*), en pute semaine (*Passion du Palatinus* 898).

anar: vauc m'en (au devant) *je m'en vais...* 198.

ando *f. tante* 754. *Cf.* Ao, *après* 1238... lando *et la note Guillaume* xx[1]. *A ajouter à Levy et F. Eld.* +

anueich. — *Ce soir.* 247.

anychilla. — *annihilé* 1609. *Cf. Ann. Mor.* anequelir *anéantir.* +

apetit *mot noble pour « talent ».* 1922, 1949, 1963.

aprochar (se) *approcher.* 1143.

aqui *là, là-bas* (*par opposition* à eyci 56...) 2059;
d'=o, d'aquio *jusque* 1867, 2175, 854;
d'=en avant *désormais, à partir de ce moment-là* 2152.

arry; baudarry. — *Interjections pour pousser en avant un animal rétif* 389, 398, 399.

Digitized by Google

assayar (*trans.*) satisfaire la faim 1714. +.

asses *assez* 1789. *Cf.* PP 2762... assez. *Mot français. Voir le vers* 2765.

atendre (s'=a, en qqn) *au sens de La Fontaine « ne n'attends qu'à toi seul »*.

atout (= notre advis) *à, selon* 14. +

aussi ben *également, non plus* 1733...

avellanyer *noisetier* 385.

avysa *mettre ordre à* 1065.

ayre (pleno de bon =) *très noble* 201.

bartavellar *jacasser* 187. Cf. Reld vertibellum. +

baudoment (*je le dis*) *hardiment* 421, 2326.

ben (venir a = a.) *être agréable à* qn (*cf. apr.* abelir) 290.

beneyra adj. *bienheureux* (*cf.* l'ome beneyra PP 1651) 727. +

besay que... *certainement que...* (= ben say) 290.

beyllar *donner cf. donar* 2312...) 2231, 2465.

blyblyo *Bible* 2182.

bourboulhar *se chipoter* 2002. +.

bourolhour *fauteur de troubles* (*cf. Mistral bourroula*) 1195. +

bragario « *faste, ostentation* » (Mistral) (FEW 481a, dér. de *braca*) 2473. +

butar (la taulo) « *mettre la table* » 1863.

cámellot *choses encombrantes et sans valeur* (*cf.* fatras, taffatas) 180.

car *à l'instant* 48. *Cf.* Ao 3185.

cas *affaire* (de qqn) 2656; per = *par hasard* 307.

chal *falloir* 91; *cf.* lo me conven (*seul exemple*) 98; *dans* PP « falloir ».

chamin (prendre =) *se mettre en route* 331.

chant (en =) *en chantant* 1165.

charo f. visage (ryent sa = *le visage riant*) 1880. Mais 1698 far bonno chiero *bien vivre*.

chausir *apercevoir* 2267.

chauso *cause* 355... *chose* 364...

chaval 401, chival 26.

chiche 2494. *cf.* PP 1935.

chinalho *f. canaille* 69.

claveaux *clous* 2194.
clavelas *cloués* 2194.

cochant (soleilh =) 2445...

cochar (se) *se hâter* 1964...

conclus *décidé* 2437. +

congiet *congé* 2745.

congregacion *rassemblement* 1286.

conlocar 1104. +
coulocar 820 *placer*.

consonar (se=a) *s'accorder avec* part prés. f. *consonanto* 482, 220, 1344... +

coqard (cf. Mistral coucaro *va-nu-pieds*) 1194.

cosint, concint *comment* (*interr. dir. ou indir.*) 402, 381, 1893... = sy *quand même si* 1668.

coyent *cuisant* 2466.

cranto *quarante* 894.

crompar *acheter* 730.

cura *curé* 2571. Fazy a la forme franco-prov. *encura*. cf. *payre de religion*.

Dauphina (lou =) *Dauphiné* 2753.

de *prép. Emplois intéressants aux vers* 635, 445, 1310, 1380, 1384, 1983, 1968, 1234, 356, 2063, 2246.

des que a *jusqu'à ce que* = fousso el mort: *tant qu'il n'aura pas été mort*. 1214.

Digitized by Google

destrech *serré* 2102.

ditas mpl. *cf. Notes critiques.* +

doleyrous *douloureux* 2646.

ei (si) *même si* 183.

empirar *devenir mauvais* 813.

en *Emplois intéressants* 585, 1921, 1933.

encaros (incaros 332) *dans prop. indépendante au sens de la subordon. franc. introduite par « encore que »* 96.
encaro que *encore que* 1924.

encuey 1292, encui 16 (293-4 : ay), *aujourd'hui. C'est la forme actuelle, chez Th. cf.* huey 1281, 1597...

entremens *entretant* 2073. +

entretenir *traiter* (*des hôtes*) 1870.

esbay *étonné, émerveillé* (*cf.* PP 1544, 2029...) 2021...

escus de soleil. — monnaie usuelle (usuelle chez Fazy) 1212.

esvyayre (a mon =) *à mon avis* 206. PP 5775 desvyayre. +

expedir (s'=) *se hâter* 2265; de qch *s'acquitter de* 335. +

eycy *ici* (dans le temps) 56...

eylay *ça*, eysay *ça* 625.

eyro *maintenant*; per = *id.* 44...

eysapar *échapper* 1670, 2292.

eysint *ainsi, à ce point* 439. (*cf.* Consint 402).

eyssens *céans* 236, 243.

eysso *cela* 94.

eyssynt *ainsi* 2420.

eyssy *ainsi* 402.

eytal *telle chose* 48.

fan m. *faim* 2052.

far *dans* fay me en say 489 *amène-moi ici.*

farsso (estre en =) (*de paroles*) *être une dérision* (*négat.*), *être sérieux* (en = à) 143.

fasson (gent de =) *personnes bien élevées* 40.

fatras *franç.* (cf. camellot, taffatas. 179.

feno *femme* (femo 428 et 1475) 1460...

festivita f. *solennité* 621. +

frachis *flexible, pliant* 2605.

fresc *m. frais* 2297. cf. reffreyssar *rafraîchir* 2294.

fun *fumée* 1554.

galla adj. f. *gelée* 2200. Th.: jala = dzala.

gallans *valets* 1934. (*On ne voit pas de quels valets il s'agit. Peut-être n'est-ce qu'une plaisanterie du personnage*).

gentoment *avec soin* 1729.

gibetz, 400 +

godys (de =) (*manger en*) *joie* 2053.

habondar *être pourvu d'un bien-être mis en état* 1090.

humblesso *f. humilité* 507, 802. +

incitar *exciter, inciter* à ppé adjectif. (Très. fréquent dans les autres Mystères) 2522. +

infertz 1083 unfert 1512, 1550 *enfer(s).*

lardar *larder* (fig.) 1584. +

las *lien* 375.

lauvour *louange* 1312, 1348.

lay *là; là-bas, bien loin* 1339. = ount *tandis que* (*opposition*), 956, 2111.

levar *ôter* 947.

leyssar leyssen au temple anar *allons au temple* 1280.

Digitized by Google

lougea ppé 2056;
lougis m. 243.

loupin *morceau* 2213. +

luno f. (trobar la = en bon pounch *locution populaire pour « trouver la lune favorable pour faire quelque chose »* 650

lyneyo f. *lignée* 1317. +

macular *maculer* (fig.) 1592.

mais: *davantage* 2121, 098; *renforce* et 1576... (*cf. aussi* 1272 et mas *et même*); ... que *plus... que* 1829.

malho *maille* (*monnaie*) 1775.

malignas *augmentatif de « malin »* 115. +

mardeaux *peut-être francisation amusante* 1633.

marvelhoux 625; mervelhar 634.

mas *mais* 915.

maseaux *boucheries* 2210.

mesel *lépreux* 550. (*cf.* ladre 1106).

mesque *pourvu que, subj.* 1007, 2465.

monteyro *f. action de monter*, à Lallé et à Embrun 480. +

meyna *f. sens collect. les enfants et un enfant. cf.* Esquisse.

meynyo *f. peut être une provençalisation du vfr.* mesnie 2539.

meysuey *maintenant* 2334. cf encuey *et* eyro.

monjoyo f. *enseigne, emblème* 677. *Voir les textes de PP (aussi* 5329) *et de P. cités par S-W. avec références à Mistral, Godefroy et du Cange.*

myrandario *f. spectacle merveilleux* 2030. +

n' = en *en* Tant de paur n'ay you *tant j'en ai de peur !* 214.

nequitio *f. scélératesse* 162... cf. PP. 3374. +

nuyri *ppé nourri* 894.

ny *et* 2633.

nyero *noire* 2208.

nyu 455. *Cf. notes critiques.*

oblyar *francisation pour cyssullar* 1830. Ce dernier chez Th. 1451.

obvyar *faire obstacle* 985, 1250 (cf. PP 1858).

occullar *cacher* 1729. +

orbes m. pl. *aveugles* (= et aveugles:) *2e mot, équivalent français, renforce sans doute le 1er* 1077.

ouy *ouï* (français) 296. *Formes indigènes:* o ben 1262, 1272, cf. 1265.

par (de = Dieu) *au nom de Dieu* 49.

partir *être issu* (de *naissance noble*) 1705.

passar temps *séjourner, demeurer* 121.

patentoment *de façon patente* 1262. +

payre de religion 2572. Cf. cura.

pechon m., pechono f. *petit* 2119, 962...

pechous (enfans) *petits* 632.

per *prép. Formes diverses* 1276, 1282, 1294, 1336.

perfumar *passer à la fumée, au feu* 2273.

peyrol m. *chaudron* 2218. (cf. *chaud deyroun* 2225).

[playre] qque chauso iv play *Elle désire, demande qch.* 196.

plein: tout = de *une foule de* 1146; a plein 2661.

poer *subst. pouvoir* 989. (poyr 1476).

posto: reduch à sa = *à peu près mis à sa dévotion* 1623. *Cf. Mistral.* +

pollin *petit* (*d'une ânesse*) 28. +

poulhalho *poule* 2565.

Digitized by Google

poulces *pl. de* [pous m.] *puits* 2268. *Cf. Esquisse* PP. 5609 pouls.

prepaux (venir a son =) *venir à bout de lui* (?) 1679.

procaux 678, proeltz 1359 *m. pl. proses liturgiques.*

propyci *confortable; avantageux* 2269.

prou : bon = vous fasso *grand bien vous fassé !* 2393.

proucas = *lat. procax* 115.

pudent *puant* 2241 (cf. PP 3567 etc. même forme).

pysticy (nardy =) *pur. Emprunt au texte évangél.* (*Jean* 12, 3 nardi pistici pretiosi) 2301.

quant et quant *en même temps* 184. +

que : *établit liaison entre deux propositions* 1932; *explétif après «croire »* 1775; *alors que* 1862.

rampans (: enfants) 18, (: mans) 1627;
respanx (: tyrans) *m. pl. rameaux.*

rason *discours* 118.

raubar *voler* (*dérober*) 2504.

recontre *m. action de venir au devant de qqn* 1010. +

record *m.* fare lou =: *peut-être réciter une leçon* (*des écoliers*) 1020. +

recors m. pl. *pensées* 2645.

reffectio adj. f. *restaurée* 710. Cf. reffection, *prendre* = 1898 PP 2411, 2442, 2814, « se restaurer ». +

reffragant *parfumé* 2302. +

registre (metre en =) *noter* 134.

regniour *renégat* 2677.

remene *remue* (remenar *est prov. en ce sens, mais la désinence n'est pas conforme à l'usage général de l'auteur*) 1595.

remere (per =) 2232.

resestir *résister* 1661. (PP 1568: resistir).

ressarrcis *bourrés* 86. +

ressuscitar *v.* ressussitament subst. 1201, 1198.

reto (intencion) *droite* 2405.

ruo *f. roue* 2193.

salut (m.) de vostro armo 2742; f. — *santé* 1923.

sambuc. *sureau* 2602.

saumo f. *ânesse* (eynesso 303 *paraît être un terme plus noble*) 348...

segne *seigneur* 1733.

senso *sans* 1118... *cf.* sens 729.

serpent m. 2281.

sollicitar 168. +

solpicar *passer au soufre, pour désinfecter* 2274.

sossyar *soucier* 1715.

soubre *au dessus.* = entendens *esprits supérieurs* 1123.

sovas *francisation exceptionnelle pour* salvas 1566.

spavantable 2080, espovantable (*fr.*) 2087.

suffrages *prières pour les morts* 2106.

supernable *céleste* (*Jérusalem*) 1572.

supportacyon 1021. (cf. suportarey 1004).

sus (l'aubo) 448.

sy non que *subj. à moins que* 2125...

sy : *renforce* et 1005, *dont il peut être séparé* 950; *sens obscur* à 1874; *parfois explétif.*

symoniacle 2561.

taffatas *cf.* camellot 180.

talent *désir de manger, faim* 1288; 1690. cf. *fan* 1686; *apetit* 1922).

Digitized by Google

tersso *f. troisième* 2998; terssoment *troisièmement* 2204.

tochant de 2352, touchant la... 2399, 2434 *au sujet de, touchant...*

tochar, touchar (a, sus) *aborder, exposer* (*en paroles*) 1155, 1172, 1205 = sus lou vyou; *toucher le vif de la question* 1182, *de la personne* 1295.

tornuyre *tonnerre* 918.

tourt (per son = *à son tour*) 1754.

tresque *très* 69.

tristant *attristé* 1660.

triumphant *splendide* 37, 715, 1481.

troblar *troubler* 1269. (Cf. turbar 2515).

ung (Tout m'es =) *égal* (Cf. 421...) 185.

ung *un homme* 1222.

ve, ve *voyez* 645.
vella *voilà* 1278.

vent: non sap pas lou = 2492, *probablement expression proverbiale pour « il ne connaît pas le vent, il ne sait pas ce qui se passe »*.

viando *aliments* 262.

vou (= ou), vo *démonstr. neutr.* 1751.

vou *ou* 2539.

vyndicto *vengeance* 2672.

ystorio *f. mystère* (*représentation*) 2733. +

Digitized by Google

MARSEILLE-TURIN

par Briançon-Oulx

Il y a sept ans, la Société d'Etudes *publiait le compte rendu du Congrès franco-italien tenu à Briançon le 20 septembre 1920 pour faire aboutir le projet de raccordement du chemin de fer de Briançon à Oulx*[1].

Depuis lors, l'activité de notre éminent confrère M. l'Ingénieur Clément Aubert, Directeur honoraire, Conseil de la Cie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, appuyée par nos parlementaires, n'a cessé de s'intéresser à l'aboutissement de cette œuvre.

Aujourd'hui, il lui paraît utile de marquer l'état de cette question et, à cet effet, il nous adresse le texte des deux lettres suivantes que nous sommes heureux de publier.

Tôt ou tard, le vœu de la nature aura raison de toutes les difficultés humaines.

***

A Monsieur de Manteyer,
Président de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes,
à Gap.

Mon cher Président,

Le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* a déjà fait connaître à ses nombreux lecteurs la question, si importante pour l'intérêt général comme pour l'intérêt particulier de notre Département, du percement du Mont-Genèvre, destiné à raccorder le terminus de Briançon

[1] *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1921, pp. 66-104.

Digitized by Google

avec la voie ferrée italienne à Oulx. Il a notamment publié, en son temps, un compte rendu du Congrès Franco-Italien tenu à Briançon le 20 septembre 1920.

Bien qu'encore à l'ordre du jour, la question est cependant restée en l'état, malgré diverses interventions dont le succès n'a pu être assuré.

En novembre dernier, Monsieur Tardieu, Ministre des Travaux Publics, a déclaré lors de l'inauguration du Monument aux Morts que l'inexécution du projet était dûe à ce que l'Italie ne s'y associait pas effectivement et aussi à la situation financière.

En ce qui concerne l'Italie, le moment paraît opportun en raison des conversations diplomatiques envisagées avec la France pour réduire ce premier obstacle, et il faut espérer que les parlementaires des Hautes-Alpes feront tous leurs efforts pour que la question figure à l'ordre du jour de ces conversations diplomatiques.

Quant à l'obstacle résultant de la situation financière, s'il est apparemment sérieux, il importe de ne point oublier que le projet « Briançon-Oulx » apporterait, au contraire, dans l'avenir, une amélioration certaine ; car l'Administration, dans le but de dégager la ligne de Modane devenue insuffisante pour le trafic international, a détourné ce trafic au profit des voies ferrées étrangères (Convention de détournement du 20 septembre 1924) faisant perdre ainsi aux Chemins de Fer Français, et par conséquent au Trésor, le produit d'un transport annuel de plus de 450.000 tonnes de marchandises.

Si le Briançon-Oulx existait, ces 450.000 tonnes emprunteraient les voies françaises et non les voies suisses et il ramènerait ainsi en France un important trafic.

Dans une lettre adressée à notre distingué député, Monsieur Maurice Petsche, en juin 1927, j'ai exposé le résultat de mes recherches et fait ressortir les conséquences funestes qui ont été le résultat de la Convention dite de détournement.

Bien persuadé que dans des temps que je souhaite prochains les Pouvoirs Publics reconnaîtront la nécessité abso-

Digitized by Google

lue de cette nouvelle percée des Alpes, je viens demander l'hospitalité à votre Revue, et vous prie de vouloir bien publier, dans l'un des plus prochains numéros, ma lettre à Monsieur le député Petsche, de façon à renseigner nos concitoyens sur l'état actuel de cette importante affaire, car je ne saurai trop le répéter, l'avenir de notre pauvre et déshérité pays dépend de sa réalisation.

Agréez, Mon cher Président, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Nice, le 21 décembre 1927.

Cl. AUBERT.

⁂

Gap, le 22 juin 1927.

Monsieur Maurice Petsche
Député des Hautes-Alpes, Paris.

MONSIEUR ET CHER DÉPUTÉ,

En février dernier, vous avez bien voulu me transmettre une lettre de M. le Ministre des Travaux Publics, relative aux conséquences de la mise en vigueur d'une convention de détournement de trafic, qui a été conclue entre les Administrations des Chemins de fer Français, Suisses et Italiens, à la date du 20 septembre 1924.

Cette lettre explique, qu'en raison surtout des fluctuations du change et de la dépréciation du franc, le trafic des pays du Nord avec l'Italie, avait après la grande guerre, petit à petit, *à peu près abandonné les voies Suisses* pour se porter sur la ligne de Modane et y créer des encombrements et des difficultés d'exploitation qui avaient soulevé de véhémentes protestations des commerçants intéressés. C'est pour faire cesser cette situation, que de nouveaux tarifs, dits de détournements, ont été élaborés, afin de régler le partage du trafic international,

Digitized by Google

entre les diverses lignes de pénétration en Italie, soit par la France, soit par la Suisse.

Dans une note au Comité d'action des Hautes-Alpes, j'avais après de laborieuses recherches, en février 1925, et préoccupé moi-même de la situation difficile de la ligne de Modane, exposé les causes d'ordre technique et d'ordre commercial qui provoquaient cette gène du trafic.

D'ordre technique d'abord, à raison du tracé mouvementé en plan et en profil, de la nature instable des terrains traversés, des interruptions résultant des avalanches et des chutes de neige qui sont la conséquence de l'altitude, etc...

D'ordre commercial ensuite :

1° à raison du traité de commerce Franco-Italien de novembre 1923, qui en moins de deux ans avait eu pour heureux résultat, de doubler presque le chiffre des importations et des exportations ;

2° du jeu des changes, qui *malgré un parcours plus long* par rapport aux voies Suisses rendait cependant plus économiques les transports sur le rail français de Modane.

3° enfin à cause de l'augmentation du trafic, entre l'Italie d'une part, et la France et la Belgique, d'autre part, les échanges de marchandises se produisant de préférence entre nations à changes à peu près équivalents, à l'exclusion de pays à changes élevés.

Telles étaient les considérations que j'avais été amené à déduire, et je préconisais, comme remède à cette situation, la création d'un nouveau débouché de France en Italie par la construction rapide du raccordement « Briançon-Oulx », soit 28 kilomètres de voies,, dont 12 en territoire français, et 16 km. en territoire Italien.

Cette ligne faisait en effet partie du plan général des Chemins de fer Français, élaboré en 1857, et avait été comprise dans la concession accordée à la Cie P.-L.-M., par la loi du 3 juillet 1875, qui l'avait reconnue et classée, comme étant d'utilité publique.

Cette création aurait eu pour conséquence à la fois, de décharger en partie le trafic de la ligne de Modane, dont la capacité de transport était largement dépassée, et de

Digitized by Google

servir à tout le trafic, plus direct, de ou pour l'Ouest et Sud-Ouest de la France.

L'avenir aurait été ainsi sauvegardé et l'on aurait conservé sur le rail Français, le trafic important qui automatiquement était venu encombrer nos voies, par suite des conséquences économiques de la grande guerre, trafic que la convention des tarifs de détournement a rejeté sur les voies étrangères au détriment de nos recettes ferroviaires, et par conséquent du *Trésor Français.*

L'importance de ce trafic est soulignée par une lettre de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 10 mai 1926. Monsieur le Ministre y indique que le trafic Franco-Italien, détourné de la voie de Modane au profit des voies Suisses, pendant la période du 20 septembre au 30 novembre 1924, a porté sur un tonnage de 87.000 T.; d'où l'on peut déduire un détournement annuel de 450.000 tonnes, dont l'importance ne pourra qu'augmenter par la suite, avec les éléments du trafic.

C'est ainsi, je le constate avec peine, que l'Administration a préféré le système des *détournements de trafics au profit de lignes étrangères, à la construction d'un raccordement, peu important, qui aurait eu pour le pays tout entier, les conséquences économiques les plus heureuses.*

Ce procédé d'alléger le trafic d'une ligne, me paraît assez simpliste, et, je ne pourrai mieux le comparer qu'à celui, qui, à ma connaissance, a été appliqué dans certain pays étranger, où, une Compagnie, momentanément génée, a obtenu le résultat, cherché, par l'augmentation prohibitive de tarifs, destinée à contraindre les marchandises pauvres et pondéreuses à renoncer au transport sur rails !

Pendant les 40 années où j'ai dirigé, soit en France, soit à l'étranger, l'exploitation de diverses entreprises ferroviaires, je m'étais appliqué à observer les principes qui ont toujours servi de base à l'exploitation normale d'un chemin de fer, c'est-à-dire : attirer sur le rail le plus de marchandises possible, leur faire parcourir le plus long parcours et payer le prix le plus élevé, tenant compte de la valeur intrinsèque de la marchandise.

Digitized by Google

Il n'y a pas, selon moi, de bonne exploitation, sans recourir à ces principes fondamentaux.

Or, il faut reconnaître que l'Administration a, par la convention du 20 septembre 1924, appliqué des principes exactement contraires, qui ont eu pour résultat d'éloigner et de détourner, comme son nom l'indique, un tonnage considérable de marchandises des rails Français au profit des voies ferrées étrangères.

Je ne doute pas que les représentants de notre Région, et vous même, Monsieur le Député, devez apprécier aussi, que l'Administration n'a pas donné à la question la solution désirable.

Il faut reconnaître cependant, que Monsieur G. Noblemaire, notre ancien Député et ami regretté, s'était dès son arrivée parmi nous, rangé à nos côtés, et que, pour le plus grand bien des Alpes, il était sur le point d'obtenir la réalisation du projet de raccordement « Briançon-Oulx », lorsque la mort aveugle est venue l'enlever à notre affection.

Il avait obtenu, en effet, l'assentiment de la Compagnie P.-L.-M., et en 1922, une promesse de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, que les lignes « *Briançon-Oulx* », et « *Sisteron-Gap* », seraient comprises dans les premiers 500 kilomètres de voies à construire par la Cie P.-L.-M., en vertu des nouvelles Conventions du 28 juin 1921.

Si les fluctuations politiques qui se sont produites en Italie ont mis obstacle à la réalisation immédiate du projet, ce n'est pas une raison, me semble-t-il, pour que la France l'abandonne. Non seulement l'intérêt général en est démontré, mais encore l'avenir de notre Région si déshéritée en dépend, et je suis persuadé que nos représentants, à qui incombe ce soin, reprendront ce projet, avec le désir ardent de le voir aboutir.

Quant à moi, modeste Collaborateur de l'éminent Diplomate, du Politique averti et du grand Administrateur qu'était notre regretté G. Noblemaire, après avoir réveillé de son long sommeil le projet « *Briançon-Oulx* » en

Digitized by Google

mai 1915 au moment de l'entrée de l'Italie dans le grand conflit Européen, pensant le moment opportun, je crois avoir suffisamment établi, *par les données et les chiffres qui vous ont été fournis par l'Administration elle-même,* la nécessité, l'utilité et l'urgence de la construction de ces 12 kilomètres de voie ferrée. Pendant douze ans consécutifs j'ai soutenu et défendu avec autant d'énergie que de conviction cette cause. Aujourd'hui mon rôle est terminé, aussi je me retire, j'abandonne la partie, navré toutefois de constater que l'Administration adopte en cette affaire, des mesures contraires à tous les principes indiscutables dont je me suis inspiré pendant ma longue carrière.

Puissiez-vous justifier le proverbe : « La fortune aime la jeunesse ! »

Si vous persévérez, si vous poursuivez la réalisation d'un projet qui satisfait l'intérêt général, tout en apportant à l'Arrondissement de Briançon et à notre Département une source de richesses, vous aurez bien mérité de l'un et de l'autre.

Je vous en adresse le souhait ardent, Monsieur et cher Député, avec l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cl. Aubert,

Président d'honneur du Comité d'Action
et du Syndicat d'Initiative des Hautes-Alpes.

Digitized by Google

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Une des conséquences de la grande guerre avait été, par suite de la dépréciation du franc Français, de modifier les itinéraires du trafic international des pays du Nord de l'Europe à destination de l'Italie et au-delà, ce trafic ayant intérêt, malgré un plus long parcours, à abandonner complètement les voies ferrées Etrangères, notamment les voies Suisses, pour transiter par la France et pénétrer en Italie par la ligneModane. De là, en partie, la cause de l'embouteillage de cette ligne. C'est ainsi qu'en 1924, 450.000 tonnes de ces marchandises ont transité sur le rail Français.

Le raccordement ferroviaire « Briançon-Oulx » aurait permis à tout le trafic du Sud-Ouest et Ouest de la France, destiné à l'Italie et au-delà vers l'Est, d'emprunter cette nouvelle traversée des Alpes et de dégager d'autant la ligne de Modane qui alors aurait pu écouler ces 450.000 tonnes du trafic international venu encombrer cette voie.

Par contre, la mise en vigueur de la convention de détournement du 20 septembre 1924, a eu pour fâcheuses conséquences de détourner cet important trafic, venu automatiquement à nous, et ce, au profit des Chemins de fer Etrangers.

Bien que les renseignements statistiques manquent pour chiffrer exactement la perte subie de ce fait par le Trésor Français, on peut pourtant l'estimer à plus de *vingt millions de francs par an.*

En effet, les marchandises détournées, en général de première catégorie, entrées en France par nos gares internationales du Nord pour en sortir par celle de Modane, effectuaient, sur notre rail, un parcours d'au moins 300 kilomètres : en leur appliquant le tarif minima de

Digitized by Google

0,15 par tonne kilométrique, la perte annuelle de recette dépasse *vingt millions*.

Cette somme contribue certainement au déficit actuel donné par l'exploitation de nos voies ferrées.

Et voilà qu'en juin 1928 la presse régionale recommence à signaler l'encombrement de la ligne de Modane, malgré le tonnage considérable que la convention du 20 septembre 1924, a détourné de cette voie, et aussi malgré les importants travaux neufs exécutés depuis dans notre gare internationale pour la dégager.

Faudra-t-il à nouveau céder aux voies Suisses le trafic que Modane ne peut écouler ou le Gouvernement Français se décidera-t-il enfin au raccordement « Briançon-Oulx ? ».

Cl. AUBERT.

Juin 1928.

[1] Sur le réseau P.-L.-M. le prix de revient de la tonne kilométrique est actuellement de 0 fr. 141. Aussi quelle que soit la base des tarifs de transit envisagée, elle ne sera jamais au-dessous de 0 fr. 15.

Si l'on appliquait les tarifs commerciaux actuels, il faudrait majorer d'au moins 100 °/₀ et la perte de recette dépasserait alors *quarante millions*.

Digitized by Google

LE SIÈGE D'EMBRUN

ET

L'Invasion du Dauphiné

EN 1692

J'ai trouvé dans les papiers de ma famille une relation du siège d'Embrun de 1692, due à la plume d'un de mes parents, M. Dioque, témoin du siège [1], Elle ne fait pas double emploi avec celle de M. Robert, ingénieur de la Place au moment du siège, qu'a publiée M. Albert de Rochas en 1876, dans son étude si complète sur la campagne de 1692.

Le document émané de M. Robert a été écrit à un point de vue exclusivement militaire, tandis que celui que je possède étant l'œuvre d'un Embrunais, surtout préoccupé de sa ville, emprunte son plus grand intérêt aux détails nombreux qu'il donne sur notre cher pays et sur certaines familles dont quelques-unes sont encore représentées à Embrun ou dans les environs.

Je suis convaincu que cette page glorieuse de notre histoire locale sera bien accueillie par les Embrunais qui, en admirant la vaillante ténacité de leurs aïeux, y puiseront, non seulement le désir de leur ressembler, mais encore le courage de les imiter si des évènements, que tout bon patriote doit prévoir, leur en fournissaient un jour l'occasion.

A l'heure actuelle il est bon que nous, qui sommes à la frontière, sentinelles avancées de la France, nous nous sou-

[1] C'était mon trisaïeul. Voir en en appendice, la note relative à la famille Dioque.

Digitized by Google

venions des luttes du passé pour nous préparer à celles de l'avenir.

Je n'ai point l'intention d'écrire un Précis de la campagne de 1692 dans le Haut-Dauphiné. Ce travail a déjà été fait par des écrivains militaires de beaucoup de talent, aussi me contenterai-je d'exposer en quelques mots les faits historiques qui ont été la cause de l'invasion de 1692, dont le siège d'Embrun fut un des principaux épisodes.

* * *

Le 9 juillet 1686, à Augsbourg, une nouvelle Ligue fut signée contre la France entre l'Empereur, les Rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les cercles de Bavière et de Franconie, les Princes de la maison de Saxe, etc.

Par cet acte, les parties s'unissaient jusqu'à l'entier établissement de la sûreté publique fondée sur l'observation des traités de Westphalie et de Nimègue et de la trève de Ratisbonne.

Les principes qu'il posa furent d'abord purement défensifs, mais son principal instigateur, le Prince d'Orange, espérait bten en ttrer d'autres conséquences. La première opération de la Ligue fut de précipiter du trône d'Angleterre Iacques II, qui se réfugia en France, où Louis XIV le reçut à bras ouverts (7 janvier 1688). En janvier 1689 le Palatinat fut incendié ; le 29 juin 1690 Luxembourg, surnommé le *Tapissier de Notre-Dame* gagna la bataille de Fleurus.

Du côté des Alpes, Louvois eut avis que les alliés projetaient de prendre l'offensive contre le Dauphiné en réunissant les troupes espagnoles du Milanais aux forces du Duc de Savoie et aux protestants français ou piémontais réfugiés en Suisse et en Souabe.

La véracité de ces informations fut confirmée par la conduite du Duc envers les Barbets ou Vaudois des Alpes.

Le Roi avait prévenu le Duc que ses troupes commandées par Catinat et destinées à opérer contre le Milanais, passeraient sur son territoire. Avant qu'elles fussent entièrement réunies, il lui demandait d'aider Catinat à chasser les Barbets des montagnes.

Digitized by Google

Le Duc chargea un de ses généraux de concerter avec Catinat l'assaut des Quatre-Dents, poste presque inaccessible, où les Barbets s'étaient retranchés ; mais au jour convenu les Piémontais ne parurent pas.

Quelque temps après Catinat, ayant reçu du Roi l'ordre d'occuper Turin et Verceil, signifia ses instructions au Duc. Celui-ci répondit de telle façon que Catinat jugea la rupture inévitable. Victor Amédée entra dans la Ligue et fut battu à Staffarde par Cetinat (17 août 1690).

Catinat, durant le mois d'octobre 1690, renvoya ses malades et ses blessés en Dauphiné ; puis au lieu de repasser les Hautes-Alpes, il se porta brusquement sur Suze et se rendit maître des deux principaux débouchés du Dauphiné en Piémont : Suze et Pignerol.

Les évènements de 1690 et 1691, qui se sont passés sur les côtes d'Angleterre, d'Irlande et en Allemagne, sont hors de notre sujet, qu'il suffise de se rappeler qu'en 1691 les alliés tentèrent un effort considérable sur les Alpes. Ils furent prévenus par Catinat, dont les troupes investirent Nice et assiégèrent Villefranche. Après avoir conquis Nice (24 mars 1691), Catinat entra en Piémont, se remit en mouvement avant la fin de mai et prit Avigliano et Carmagnola. Ses lieutenants, moins heureux, échouèrent contre Coni. Le Duc de Savoie fut rejoint par l'Electeur de Bavière. Schomberg le Jeune (fils du maréchal tué à la Boyne) était arrivé avec plusieurs régiments de réfugiés huguenots. Catinat disputa le terrain à 30.000 hommes avec 20.000. Pendant le reste de la saison il ne put empêcher l'ennemi de reprendre Carmagnola et dut évacuer Saluces ; mais il s'en vengea en revenant de l'autre côté des monts, emporter la place de Montmélian, ce qui acheva de mettre la France en possession de la Savoie.

Pendant l'hiver de 1691 à 1692 Catinat reçut l'ordre de rester dams les Alpes et de faire porter à Pignerol des munitions de guerre et bouche pour la campagne suivante.

Catinat avait à peine 20.000 hommes. Condamné à la défensive, il devait lutter avec des ressources insuffisantes contre une armée alliée forte de 60.000 hommes au moins,

Digitized by Google

qui, commandés par le Duc de Savoie, menacèrent de se porter sur Pignerol et Suze.

On peu s'étonner d'entendre parler d'insuffisance après de si énormes levées d'hommes et de chevaux ; mais la main de fer de Louvois, mort le 16 juillet 1691, n'était plus là pour assurer tous les services avec sa précision mathématique. Le Duc de Savoie laissa des corps d'observation devant Pignerol, Suze et Casal, et fit entrer en Dauphiné 30.000 hommes par les cols de Vars et de l'Argentière. Les Barbets leur servirent de guides à travers les dangereux passages des Alpes. Le Duc, à la tête du principal corps, descendit par le col de Vars dans la vallée du Queyras, qui débouche sur la Durance entre Briançon et Embrun.

A cette nouvelle Catinat se rend dans la vallée de la haute Durance, vient à Embrun (24 juillet) ; et à Briançon (26 juillet ; y ordonne quelques travaux, puis il donne ordre au marquis de Larray de se jeter dans la première de ces places, et lui s'établit au Mont-Genèvre pour surveiller les opérations.

Les alliés après avoir pris Guillestre, se dirigèrent sur Embrun, qu'ils investirent le 14 août 1692.

* * *

Journal de l'Incursion des ennemis de l'Etat de France en Dauphiné et du siège d'Ambrun ; brulement de Gap et autres désordres depuis Vars, La Roche, jusques à La Sausse et aux Diguières. En juillet, aoûst et septembre 1692 [1].

Il faut premièrement observer que Mr le duc de Savoye, voulant punir les Religionaires des Valées de Luserne, qui pleusieurs fois s'estoint révoltés et rendus rebelles, et comme le Roy de France en estoit le tutteur et son protecteur il feut obligé de lui demander son apuy, en sorte que il les

[1] J'ai conservé dans cette copie l'orthograqhe de l'époque. Ce manuscrit de quinze feuillets chiffrés 482-496 dont les deux derniers sont blancs a été, comme cette foliotation l'indique, détaché d'un registre de 496 feuillets dont les 481 premiers manquent ici. Il est écrit d'une encre d'abord grisâtre, puis meilleure et d'une main assez rapide.

Digitized by Google

chassa tous des dites valées et fit même faire en 1686 une conversion générale de tous les religionaires de France d'où pleusieurs en sortirent pour aller en Suisse, en Allemaigne, Angletterre, Genève ou en Hollande. Dans ce tems le Prince d'Orange qui en avoit été chassé et de toute sa Principauté, estant à Ollande, projetta de chasser et de détroner le Roy d'Angletterre &c ce parceque, estant cy devant calviniste, s'estoit converti en notre Religion catholique, apostolique, romaine, que déjà il avoit establi la dite Religion dans son Royaume. Les mécontans, d'intelligence secrette avec le Prince d'Orange le trayirent et le Roy de France lui donnant son apuy, le réffugia en France avec la Reine, ce qui donna lieu à une ligue secrette[1] entre l'Empereur, l'Espaigne, le dit prince d'Orange et le Duc de Savoye, même dans le tems que le Roy de France protegeoit le dit Duc de Savoye et qu'il employoit ses armes pour chasser quelques Barbets[2] ou Religionaires des dites Valées et qui y estoint revenus, ayant passé environ 4.000 hommes à Salebertrand et s'estoient retranchés aux Quatre-Dents dans la dite Valée, où M. de Parelle qui commandoit alors les troupes de son Altesse Royale, d'intelligence juques alors avec M. de La Ray, qui commandoit celles de France, par une traison inouye favorisoit secretement les Barbets, leur fournissant ou laissant passer toute provision et il prit prisonnier leS^r de la Ray avec quelques compagnies de grenadiers sans qu'il sçut rien que le prince de Savoye eut fait cette ligue et qu'il déclaroit la guerre au Roy de France, etc.

Ensuite de ce, le Roy s'estant précautionné fit monter la campagne suivante, 25 ou 30.000 hommes commandés par M. de Catina son général, qui gagna la bataille à Estaffarde quoyque l'armée du Duc avec les Espaignols et Alemands fût de plus de 40.000 hommes outre plu de 15.000 paysans piémontois ou barbets, qui estoient unis dans les hauteurs et aux passages, Ensuite le Roy ayant pris et s'estant saisi

[1] Ligue d'Augsbourg à laquelle mit fin le traité de Riswick (1697).
[2] On appelait Barbets les Vaudois à cause de leurs prêtres qui portaient le nom de Barbes.

Digitized by Google

de toute la grande Savoye prit Suse, Nice et Montmeillan sous la conduite du dit Sieur de Catina.

En l'année 1692 le duc de Savoye, ayant une armée de plus de 60.000 hommes, soit allemands, espaignols, barbets ou religionaires ou piémontois, ayant menassé ou fait semblant d'attaquer Ste-Brigide contre Pignerol pour plus facilement assiéger le dit Pignerol ou d'attaquer Suse, voyant que M. de Catina qui, quoy qu'il n'en eut pas 30.000 nommes pour toutes ses déffences, y avoit donné bon ordre et que sans risquer son armée il n'y pouvoit rien entreprendre, il se détermina de faire secrètement, une nuit, du mois de juillet, décamper le plus gros de son armée, ayant fait laisser la plus part des tentes tendües pour ne pas faire connoître sa démarche, et il advansa à Cony où estant il tint son conseil de guerre de quel costé il devoit entrer, soit du costé de Provence par Barcelonne[1] et Seyne. ou bien du costé de Dauphiné par Vars[2] et Guillestre et à cause que dans Ambrun nous y avions le magasin des vivres blé, farine et avoine, depuis que l'année dernière (1691), Briançon par accident feut tout a presque brûlé ; ayant dans nos magasins plus de 25 ou 30.000 mil sacs de blé où farine et que d'ailleurs M. de Chambel, qui commandoit les religionaires leur faisoit espérer que d'abord que leur armée seroit arrivée à Gap, qu'elle auroit grossi de plus de 12 ou 15.000 mil religionaires, soit du Languedoc, soit du bas Dauphiné ou d'ailleurs, qui se souleveroit et que Ambrun ne pourroit pas résister plus de deux jours ; qu'ils pourroint facilement passer par Grenoble et entrer dans la Grande Savoye qui sans doute se révolteroit et revenir par Suse, Ce feut le sentiment du dit Sr de Chambel et de M. de Parelle et lequel fut suivy, pour faire advancer leur armée du costé de Vars ayant donné ordre au duc de faire marcher tout homme, tout bœuf, cheval et mulet soit pour travailler à faire des chemins pour les canons et artillerie que pour les voitures nécessaires.

[1] Barcelonnette qui appartenait alors au duc de Savoie.

[2] Le Col-de-Vars est à 2.115 mètres au-dessus du niveau de la mer, L'archevêque d'Embrun était seigneur de la montagne de Vars.

Digitized by Google

Le 26me juillet 1692, dimanche, l'avant garde des ennemis composée d'environ 3.500 hommes de pié et 5 ou 600 dragons ou cavaliers parvinrent sur la montaigne et passage de Vars ou estoit M. de Chalandières avec deux compagnies seulement de son bataillon qui, voyant ne pouvoir leur résister et faire teste, descendit à Guillestre ou estoit le reste de son bataillon et 2 compagnies d'un bataillon irlandois dans le chateau [1].

D'abord après que toute la dite avant garde feut remontée sur la dite montaigne ils descendirent à Guillestre qu'ils investirent et les dits dragons ou cavalerie descendit et se campa à Sainte-Marie.

Le 27me dudit, le lundy, de Guillestre l'on scaramoucha fortement ceux qui s'en approchoient et l'on en tua quelques uns qui d'abort étoient venus aux murailles et le reste se tenoit de loin et à couvert.

Le 28me, le mardy, l'on brula le dehors de Guillestre appellé Font-Loule et la maison du sieur Curé et l'on se deffandoit fortement.

Le 29me, le mercredy, l'on fourragea, pilla et brula Risol [2] et Eygliers et quelques blés qui estoient proche et déja en maturité.

Le 30me, le jeudy quelques dragons parurent près de la Durance du costé de Saint Clément vers le Pas-de-Fazy et se saisirent par quelques détachements des hauteurs et firent quelques aproches pour passer la Durance du costé de Réotier.

Le reste du bataillon desdits irlandois [3] qui estoit auprès de St-Clément où il y avoit un pont levis, avec 50 de nos

[1] La garnison de Guillestre se composait de 150 irlandais et de 600 hommes de la milice du Dauphiné.

Les milices du Dauphiné montaient à 3.000 hommes On les appelait vulgairsment *Bourras* à cause du vêtement de toile grossière dont ils étaient vêtus.

[2] Risoul.

[3] Les irlandais étaient entrés an service de la France après la prise de Limérick.

Limérick, place très importante d'Irlande, où s'étaient réunis les

Digitized by Google

dragons à pié. Mais quelques uns des ennemis ayant passé la Durance enlevèrent 10 ou 12 mulets et voitures à vuide avec quelques soldats de recrue et un officier.

Dans le tems que M. de Catina eut nouvelle de la démarche desdits ennemis qui estoient encor restés 20 ou 25.000 mille au proche de Pignerol il détacha de son armée les bataillons de Navarre et un de la marine qui vindrent du costé de Chancella border la Durance depuis Saint-Clément jusques Laud, dessous Réotier. Cepandant Guillestre se défendoit jusques à ce que le dit jour le corps de l'armée du dit duc de Savoye estant arrivée, composé de 18 ou 20.000 hommes, depuis Guillestre, le reste estant aux passages à Vars, Saint-Pons, à l'Arche et dans la vallée de Barcellonne par détachements pour garder les pas, ayant quelques petites pièces de canons, des mortiçrs, bombes et grenades. Alors la place feut obligée à se rendre à discrétion et la dite garnison fut conduite à Cony et puis à Turin où il est mort ensuite de maladie plus de 500 soldats et quelques officiers [1].

derniers partisans de Jacques II, fut investie par Guickel, lieutenant de Guillaume d'Orange et obligée de se rendre en 1691

Les conditions de la capitulation étaient un témoignage rendu à la valeur irlandaise, Elle portaii l'égalité des droits des catholiques et le libre exercice de leur culte, La garnison, se composant de 14.000 hommes, eut la faculté de s'embarquer pour la France ou de prendre du service dans l'armée de Guillaume.

10.000 hommes optèrent pour le premier parti et entrèrent au service de Louis XIV. Ce fut plus tard que ce corps d'armée si connu dans les guerres de l'époque sous le nom de Brigade Irlandaise qui, lorsqu'elles se trouvaient en présence des troupes britanniques les abordait en poussant ce cri de guerre : *Cuimn nigidh ar Luimneach agus ar fheile na sacsunnach!* « Souvenez-vous de Limérick et de la foi saxonne. » en souvenir ùe la violation du traité de Limérick.

[1] De Gnillestre fut tiré 6.000 livres de contribution sous peine de brulement de maisons et de l'arrachement des vignes. Son altesse sérénissime prit en ôtage pour sûreté de cette somme : Antoine Deville, Jean Salus, Esprit Brun et Jacques Roustan et les emmena prisonniers dans son camp d'Embrun jusqu'au 4 septembre 1692, que Guillestre paya la dite contribution.

(Manuscrit du dépôt des fortifications).

Digitized by Google

Le dit jour, 30me juillet 1692, M. le prince de Savoye estant en teste de son armée où estoit aussi M. le prince Eugène[1] et M. de Caprara, général des troupes alemandes de l'Empereur, et pui le prince Camercy, M. de Léganez, général des Espagnols, M. de Louvigny, lieutenant général, M. de Parelles, M. de Chombel[2], commandant les religionnaires, est entré dans Guillestre, M. le prince Eugène au château.

Le 31me l'on ala fourrager et piller partie de St-Crépin par quelques détachements et moyenant quelqué contribution, l'on se retira et l'on ne brûla pas, M. le Prince l'ayant défendu ; et estants advancés à la Roche, les paysans estant proche du lac dans les rochers, quelques uns seulement tuèrent quelques dragons des ennemis ce qui les fit rebrousser pour venir demander plus de monde et après y entrèrent pillèrent et brûlèrent quelques maisons.

Le 1or aoûst, le samedy, le régiment de Guercy et celui de Ville ayant marché toute la nuit et passé du costé de Réotier arrivêrent la nuit à Ambrun. Celui de Ville ala se rafrechir et reposer en Caléyère, celui de Guercy campa hors la porte. Le lendemain il y entra et celui de Ville ala à Gap.

Le 2me, le dimanche, l'armée des ennemis estant campée à la plaine de Sainte-Marie et ayant fait des détachements sur toutes les hauteurs dn costé de Risoul vers Fasi et Eygliers, outre les petits camps à Vars, Saint-Pol, l'Arche et les troupes euvovées par les ennemis à la vallée de Barcellonne, l'on fit quelques détachements de cavalerie ou

[1] Le prince Eugène de Savoie-Soissons, un des grands généraux de l'époque, était venu apporter à son cousin Victor-Amédée le secours d'une épée déjà essayée en Hongrie et sur le Rhin.

[2] De Schomberg. — Le comte de Schomberg était allemand. Quoique protestant, il avait été pendant plusieurs années au servico de Louis XIV. Lorsque la persécution commença, il refusa obstinément d'acheter la faveur royale par une apostasie, Il résigna ses honneurs et alla chercher un refuge à la cour de Berlin. Il avait passé sa 70me année, lorsque Guillaume le nomma son lieutenant, il fut tué à la bataille de Boyne. C'est son fils qui commandait les religionnaires pendant la campagne de 1692.

Digitized by Google

dragons pour tacher de forcer le passage du pont de Saint-Clément ou tacher de gayer la Durence ce qu'ils ne firent, pourtant pas le dit jour; mais la nuit dudit jour 2me août ledit bataillon de Navarre[1], de la marine et le reste de celui des Irlandois eurent ordre de décamper et quitter doucement et secrètement leur poste pour venir incessament se rendre dans Ambrun où M. de La Ray[2] y estoit arrivé depuis 3 ou 4 jours pour y commander[3].

Le lendemain le lundy 3me du dit mois d'aoûst, les ennemis firent un autre détachement pour advancer vers le dit pont de Saint-Clément et estant à Fazi, s'arrêtèrent tout court quelque peu de tems et quelques dragons advancèrent et ne voyant personne an dessa du pont ny long de la rivière, le pont levis cstant encore relevé, deux ou trois mirent pié à terre et passèrent sur les travées et dormans dudit pont pour abatre le pont levis, ce qu'ayant fait tout le détachement advança en diligence faisant signe à l'avant-garde d'avancer et ayant fait la ronde du dehors de Saint-Clément on y entra et Son Altesse avec sa cour et quelques dragons advancèrent à toute diligence, les habitans de Saint-Clément ayant tous fuy et quitté tous en désordre.

Le prince de Savoye, le prince Eugène, et autres de sa suite avec 200 ou 300 dragons parut sur le haut de Chamblançon pour reconnoitre la place, sur les 9 à 10 heures du matin, le dit jour, 3me aoûst, et comme M. de La Ray, qui tenoit un détachement de 25 dragons à cheval chez M. Magallon ou de la Motte, dessous un grand noyer au-dessus du dit Chamblançon pour observer la démarche des ennemis, ayant su par un des dits dragons, envoyé, que les ennemis advançoient, il envoya 100 grenadiers à Pon-

[1] Le commandant du bataillon de Navarre était M. de Burosse.

[2] Marquis de Larray, colonel du régiment de Conti, plus tard lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Mont-Dauphin et inspecteur général de l'infanterie, mort en 1702.

[3] La garnison se composait d'environ 2.000 hommes d'infanterie : un bataillon de la marine, le régiment de Quercy. 6 compagnies du régiment Irlandais Clan Carthy, 12 compagnies des milices du Dauphiné et 60 dragons.

La ville possédait pour toute artillerie 10 canons de fer démontés.

Digitized by Google

frache dans les vignes et les dits dragons ayant battu doussement retraite soutenus aussi de 35 ou 40 autres dragons qui sortirent d'Ambrun à cheval et en escadronant on tira quelques coups de part et d'autre y ayant eu un officier des ennemis tué et un dragon à pié qui vint tomber proche du pont levis. Et ce pendant l'armée des ennemis défiloit vers Chauvet du costé de Pralong, partie remontant et la cavalerie descendant à Chamblançon vers Saint-Saturnin et Paradis pour bloquer la ville et l'infanterie de costé de Caléyère, ayant dressé en même temps, le dit jour, un camp audit Chauvet au Clot de Nevière de l'armée de Son Altesse et les Espaignols vindrent à l'Estan et Saint-Saturnin. Cependant les dits détachements estant rantrés l'on leva les ponts levis et ponts tremblants et la garnison postée sur les bastions, et où de besoin, pour défendre l'aproche des ennemis.

Le 4me aoûst 1692 mardy, l'armée des ennemis ayant défillé tout le jour du costé de Caléyère avec les équipages et l'artilerie. Son Altesse se logea dans la maison ou métairie du sieur Pierre-Rispaud, notaire d'Ambrun en Caléyère, et son camp depuis là jusques à Sainte-Marthe où estoit la cavalerie et l'infanterie dans les vignes de ce costé et au-dessous, soit des piémontois, soit alemands ou religionaires ; estant resté quelque petit camp à Chauvet et à Saint-Saturnin et un détachement de 50 Espaignols avec des biscayens[1], ou mosquets à croq[2], dans les vignes vis à vis du pigeonier qui estoit sur la muraille de la ville vis à vis de la fontaine de Saint-Marcellin. Le camp des Espaignols estoit depuis l'Estan, Paradis, jusques au dessous ou proche des Croix.

[1] Biscaïen — sorte de mousquet gros et long qui portait plus loin que les armes ordinaires — ainsi dit du Pays (Biscaye) où ce mousquet a été mis en usage.

[2] Pour soustraire le tireur à l'effet du recul on ajouta au-dessous du canon du mousquet, un peu plus bas que le milieu, une espèce de croc qui était destiné à servir de point d'arrêt à l'arme lorsque, pour s'en servir, on l'appuyait sur la fourche ou sur un mur.

De là la dénomination du mousquet à croc.

Digitized by Google

Le dit jour M. de La Ray donna ordre de bruler les molins de M. Antoine, de M. de Baumettes et le pavillon ou maison que M. d'Arbaud de la Pérusse, prévost de la métropolitaine[1] avait nouvellement foit bastir dans le bas de son jardin ou verger, contre le chemin royal et qui n'estoit pas même encore achevée pour que ces lieux ne servissent de refuge et de retranchement et déjà quelques jours auparavant l'on avoit aussi fait couper les arbres des vergers du sieur Gautier, du sieur Rémusat, jadis de M. Comier, du sieur Iouve, les maisons et taneries[2] de Charance[3] et les gros arbres sur le grand chemin du costé de Ponfrach et partie du bois desdits vergers porté dans la ville pour des fassines, piquets ou pallissades pour les fortifications.

Le soir du dit jour 4me, quoique la pluye feut assez forte et incomode, surtout aux assiégeans l'on commansa à ouvrir la tranchée pour donner les attaques de deux costés. M. le prince la fit ouvrir au valon ou béal de Mariny[4] vers Champ Bossu[5] fort loin de la ville et hors la portée du mosquet du 1er bastion de Navarre, soutenu de quelques dragons à pié et des grenadiers.

Les Espaignols ouvrirent aussi la tranchée du costé des Croix, vers le bord du roc pour faire leur attaque au bastion du bord du dit roc vers les Capucins[6] où estoit le bataillon

[1] Le prévôt de la métropolitaine était le chef du chapitre : Sauveur Etienne d'Arbaud de la Pérusse. Il avait succédé à Jean d'Hugues et fut remplacé en 1694 par Sauveur Etienne II de Rous d'Arbaud de la Pérusse. Vauban dans sa lettre du 6 janvier 1693, dit que le prévôt fit parfaitement son devoir avaut, pendant et après le siège.

[2] Ces tanneries étaient situées le long du Chaffal d'en haut.

La Chaussière en était une.

[3] Charance. — Le quartier qui porte ce nom domine la vilie au nord-est près de Chalvet.

[4] Porte aujourd'hui le même nom. On l'appelait aussi *Ruisseau des Violettes*.

[5] Situé à droite du ruisseau de Marigny à 300 mètres environ de la ville. (*n° 731 du plan caadastral, section E*).

[6] Les magasins (ancien arsenal) les appartements et le jardin du génie faisaient partie du couvent des Capucins.

Digitized by Google

des Irlandois et sur l'entrée de la nuit M. de La Ray, ny la dite garnison, ne scachant pas encor par où l'on ouvriroit la tranchée et l'on ptétendoit faire donner les attaques, l'on fit un feu continuel de mosquetterie de tous les sept bastions que de quelques endroits de dessus les murailles en sorte que ce premier soir il se tira et consuma 7 à 8 quintaux de poudre.

Le 5me, la cavalerie ou dragons des ennemis feurent à la fassine qu'on coupoit à la Clapière, Sainte-Marthe et voisinage que sur les 9 à 10 heures on portoit au dessus de la dite tranehée ou champ dessous Caléyère à costé du pigeonier du sieur Roux. Ce qu'on continuoit tous les jours jusques à la capitulation de la place et en très grande quantité. De même la cavalerie espaignole de leur tranchée vers et au dessous des Croix.

Sur les 3 heures aprés midy le gros de la cavalerie ennemie ayant quitté le poste du Clot des Nevières défila au haut de Chauvet vers Caléyère, au dessus de chez Barthelon, dessandant à Sainte-Marthe et l'infanterie qui étoit restée dernier en fit de même, drapeau déployé ; mais la dit cavalerie voyant paroitre 4 ou 5 scadrons de nos dragons commandés par M. de Bachivilier venants du camp de Savine[1], à la Pinée, retorna sur ses pas avec les équipages et quelques uns estant dessous le Roc au molin de feu M. Humbert dont on s'estoit saisi, un irlandois du bastion des Capucins en tua un devant la porte du dit molin.

Sependant les ennemis travaillèrent à leur tranchée où l'on y tiroit quelques coups pendant le jour.

Mais la nuit du 5me à cause de la pluye avec éclairs et quelque grêle l'on ne peut pas beaucoup advancer leurs travaux hors du dit vallon au béal de Mariny dans le dit Champ Bossu.

Sependant notre garnison travailloit fortement aux fossés de dedans la ville et aux retranchements au dessus, en

[1] La cavalerie qui était à Savines se composait de 3 régiment : de Joffreville, Grignan, de Sainte-Livière et les drggons oe Grammont. Elle était commandée par M. de Bachivilliers. — *(Correspondance de Catinat)*.

Digitized by Google

glacis et bonne facine estant aussi fort que le dehors, avec des palissades là où les fossés estoient larges comme au verger de M. le gouverneur. Même l'on fit des retranchements au costé des Capucins aux murailles de leur verger vers le Roc et dans leur galerie. Aussi l'on fit faire 7 à 8 chevaux de frise, mancher 5 ou 600 faux à la renverse.

Le 6me Son Altesse envoya un tambour à M. de La Ray pour le sommer à se rendre et lui répondit qu'il avoit quatre miliers de poudre et qu'on en avoit encor brulé que quelques barils et que après cela il verroit ce qu'il auroit à faire. Le dit tambour dit que les bourgeois n'eussent pas à se méler avec les soldats[1].

L'on fourrageoit et prenoit tous les blés coupés autour de la ville et voisinage dessa la rivière et ceux du camp de Saint-Clément piquoroient du costé de Saint-André pour le blé et faire moudre au moulin de Châsteauroux, Saint-Clément, Saint-André et autres qu'ils pouvoient occuper, nos ponts estant coupés.

Le dit jour M. de La Ray fit travailler à un retranchement au dedans de la porte du Saint-Esprit vers le bastion et à une pallissade dans le fossé.

Comme seulement 3 ou 4 jours avant le siège nous estoit arrivé 10 pièces de canon de fer, sans affus ny sans boulets, 5 de 4 livres de poids et 5 de 8 livres, l'on fit azarder de faire faire quelques boulets et monter grossièrement 2 des dits petits canons. L'on en mit un en batterie sur le bord du Roc des religieuses au champ de chapelle du sieur de Navaïsse, pointé à Sainte Marthe où estoit campée la cava-

[1] Les habitants secoururent le mieux qu'ils purent les efforts de la garnison et Embrun que l'on ne croyait pas devoir résister plus de 2 jours ne se rendit qu'au bout de 12 faute de munitions après avoir coûté aux ennemis plus de 6.000 hommes. — (*Correspondance de Vauban*).

M. Robert ingénieur de la place pendant le siège se louait fort des bourgeois qui non contents d'avoir brûlé leurs bâtiments de la campagne, défaisaient eux-mêmes les planchers de leurs maisons dans la ville et arrachaient les poutres et les solives pour en faire des palissades et portant en même temps tout ce qu'ils avaient de meilleur aux soldats, qui étaient à la délense du rempart, — (*Correspondance de Vauban du 6 janvier 1693*).

Digitized by Google

lerie des ennemis, et la 1re volée ayant donné dans une tente qu'il enleva et tua même un cheval, d'abord l'on décampa de là et l'on se campa au dernier de l'église et plus haut, à couvert du canon, ne croyant pas que nous en eussions.

La nuit du 6me, le feu continua également particulièrement des demi-lunes ou bastions des dites attaques ou plus proches ; des autres comme les ennemis feignoient et faisoient des fausses attaques, l'on tiroit aussi mais non pas tant quoique tout d'un temps.

Le 7me l'on continua de part et d'autre et d'attaquer ou avansser les travaux et l'on mit au-dessus des murailles vers St-Marcellin des aix pour y être à couvert sur les créneaux ou galerie et quelques carabiniers ou dragons à pié dans le pigeonnier où l'on avait fait quelques troux pour en pouvoir tirer ; et les ennemis continuoient à la fassine toujours plus fortement et ils advancèrent assez leur tranchée.

Les Espaignols ne pouvoient pas beaucoup advancer n'ayant pas la terre favorablement ; mais ils se couvroient fort de fassine.

Le 7me ce feut toujours un même travail de part et d'autre et l'on piquoroit[1] autour pour ramasser du blé. L'on tira deux ou trois petites bombes qui ne firent aucun désordre.

La nuit du dit jour 7me comme les ennemis avoient déja advancé leurs tranchées assez bas du dit Champ-Bossu, en cotoyant pour estre à couvert ; l'on fit un grand feu continuellement des deux premiers bastions de l'attaque et sans doute dans un si grand feu et à part il en resta beaucoup des ennemis dans la tranchée[2] De l'autre attaque l'on faisoit aussi grand feu, et aussi les fausses attaques par les autres bastions.

Le lendemain matin 8me août leur tranchée feut advancée jusques au bout dudit Champ-Bossu, proche du pré du sieur Lambert ou proche des jardins de terre du Chapitre

[1] Aujourd'uhui au sens militaire *picorer* est remplacé par marauder. C'est fâcheux ; car il fait image.

[2] Il y eut cette nuit là 200 alliés tués ou blessés. Le marquis de Saint-Michel fut blessé à mort (*Mémoires du prince Eugène*).

Digitized by Google

et quelques cavaliers des ennemis gayèrent la Durance et allèrent marauder et piller du costé de Baratier, St-Sauveur et les Orres et enlevèrent quelques bestiaux.

Le dit jour Audiffret fut blessé et mon neveu Mazet tué par un de nos dragons dans la porte du sieur Saurel devant Notre-Dame. Cependant M. de La Ray faisoit réparer les fossés du dedans et à la porte du Saint-Esprit un retranchement, de même que contre le fossé ou pigeonnier avee des aix et sur les murailles, par derrière, pour parer les coups du costé de la tranchée.

La nuit du 8me le feu des bastions feut plus fort dans les tranchées estant plus proche de chaque attaque de sorte qu'il en resta beaucoup de tués ou blessés dans leurs lignes n'y ayant eu que deux ou trois de nos soldats de blessés.

Le 9me au matin ny le reste du jour les ennemis n'advancèrent pas beaucoup leurs tranchées, l'on travailla plus fortement à la fassine et à ramasser des gerbes dessous-le-Roc, à Saint-Privat, par la cavalerie le bord de la Durance, vers Sainte-Marthe. L'on faisoit pourtant quelque feu de part et d'autre surtout le retranchement des Espaignols avec des biscayins, de dessus la ville dans les vignes. L'on dressa aussi une baterie de quatre petits canons vers la vigne du sieur Gautier au-dessus des Molinets et dessoús Caléyère qui ne firent aucun domage ; un bolet ayant donné à la croisade de la fenêtre de la maison de l'hôpital de St-Marcellin sans la rompre et autres en divers endroits sans domage.

M. de La Ray ayant fait monter un des petits canons des dix que nous avions, et fait pointer de Dessus-le-Roc proche des religieuses, sur le dernier molin du costé de Ste-Marthe ou estoit campée la cavalerie des ennemis, qui au premier coup enleva une tente et donna la terreur aux ennemis qui décampèrent dehors de ce poste pour se mettre derrière l'église de Ste-Marthe et hors de la vue du dit eanon. L'on a tiré aussi quelques volées sur la baterie des ennemis et lorsqu'on relevoit la garde de la tranchée, mais sans effet.

Cependant M. de La Ray qui avoit donné ordre au Com-

Digitized by Google

missaire[1] de pourvoir à faire faire des balles par précaution et ces Mrs de la ville, généralement qui le pouvoit vendit le plomp qu'on peut trouver, et même l'on achepta d'estain pour en cas d'extrémité en ayant fait faire des balles. L'on fit recherche aussi de graisse, goderon, cire et huille avec des sarments pour mettre la nuit sur les bastions ou murailles; même fit ramasser les faux dans la ville pour mancher à la renverse et l'on travailloit fortement aux retranchements du dedans partout proche des portes de la ville et pour ce l'on débatissoit des planchers des granges et éscuiries et de quelques maisons désertes et des autres habitées pour avoir des pièces de bois et des aix.

La nuit dudit jour 9me aoûst, sur les huit heures, le feu de nos bastions de partout estoit si fort qu'on n'entendoit que mosquéterie de toute part et M. de La Ray faisant à son ordinaire la ronde des bastions et des murailles fit faire une sortie de deux grenadiers pour aller faire la découverte dans la tranchée de la grande attaque où ayant trouvé quantité de corps mort et qu'on avoit cessé d'avancer la tranchée, en vindrent faire le rapport et l'on fit sortie sur la dite tranchée, où l'on prit un ingénieur, qui, venant marquer la ligne feut surpris etse jetta sur les corps morts; mais comme il estoit habillé, le croyant mort, on le vouloit dépouiller, ainsi il demanda quartier. On l'amena se disant lieutenant du régiment de Monferra. L'on porta plusieurs mosquets et fusils et dabort après l'on mit les fagots goderonez sur les bastions et le feu redoubla sur la tranchée ce qui continua jusques au jour et l'on croit que ce soir dit le prince de Cammency feut blessé à la joue ayant quatre dans de cassées et qu'il y resta beaucoup des ennemis qui n'avancèrent fort peu la tranchée, de même, de l'autre attaque on alluma des dits sarments goderonnés et fit une sortie n'y en ayant eu 2 grenadiers pris et blessés, et quelques espaignols aussi.

Du 10me du dit, comme les ennemis avoit remis en estat les ponts de Saint-André et de la Clapière, ayant pour cet effait débati la maison de M. Gautier (?) à la Robeyère et celle du sieur Izoard à la Clapière, des Jésuites à Sainte-Barbe

[1] M. de Berthier.

Digitized by Google

pour celui de la Clapière et la maison ou grenier du sieur de Chancella, à l'Estant, celle de Cortes, la notre de Pralong ou du sieur d'Arènes pour celui de Saint-André, l'on alla fourrager de là la Durance aux villages voisins et toujours on travailloit aux retranchements et aussi aux Capucins à la muraille de leur verger du costé du Roc et dans leur galerie. Sur les 2 heures après midy Son Altesse envoya un tambour à M. de La Ray pour réclamer le dit officier ingénieur pris et ensuite le dit sieur de La Ray envoya aussi un tambour du bataillon de Guerçy soit pour porter le just au corps du dit officier qui en demandoit un autre soit pour réclamer 2 de nos grenadiers, dont l'un estoit blessé que M. de Leganez, général des Espaignols, renvoya avec une lettre fort civile par laquelle il salüe Monseigneur l'Archevêque pour qui et pour qui et toute sa famille il dit avoir beaucoup de vénération et par le retour du tambour M. de La Ray renvoya 5 ou 6 Espaignols qu'on avait pris, quoique on ne les demanda pas et plus de 100 volées de leurs petits canons tirées ou sur les créneaux ou dans la ville ne tuèrent d'un esclat qu'un dragon.

Le soir du 10me, sur les 9 heures, la mosquetterie commença fortement du coté de l'ataque des Espaignols qui avoient advancé leur tranchée à bon port des mosquets au bastion des Irlandois et de suite par les bastions de la grande ataque et les dits Espaignols pour donner de la terreur comme s'ils eussent voulu venir à l'escalade aux bastions crioyent si fortement *amatté! amatté!* [1] que je les entendois, nonobstant tout le bruit de la mosqueterie du dit bastion et de l'autre, de notre balcon.

Mais nonobstant tous leur bruit et fanfare l'on fit une sortie de quelques dragons à pié et grenadiers qui allèrent droit donner dans leur tranchée l'espèe à la main où ils en tuèrent pleusieurs et menèrent 5 prisonniers et un officier outre un qu'on tua, qui ne vouloit pas marcher. Un des dits grenadiers prit la bource du dit officier et un autre quelque argent de l'autre.

[1] Tue! tue!

Digitized by Google

Du costé de la grande attaque nos gens du commencement de la nuit n'i firent pas grand feu, et sur les 10 heures on le redoubla. Cependant l'on fit une sortie de 50 ou 60 grenadiers sur la ligne ou boyau dans le pré du sieur Lambert, où ils prirent un mineur qui avait advancé dans le pré la dite mine presque deux toises, où l'on prit aussi un officier blessé et ils en tuèrent quelques uns à la faveur du feu de goderon. Nous retirés, le feu redoubla.

Le 11me l'on travailloit fortement à faire de fassine et faire les retranchements plus à couvert à cause de la proximité des bastions et des murailles. Surtout les travailleurs ne paroissoient jusques la peille en jetant la terre et pourtant l'on en tuoit quelques uns et nous aprimes que l'on souffroit de faim ne pouvans avoir du pain ; car ils ne pouvoient ramasser du blé, lé battre, moudre ny cuire pour leur subsistance de part ny d'autre quoique ils eussent conservé tous les fours et moulins qu'en avoit pu trouver en estat.

La nuit du dit jour 11me M. de La Ray quoiqu'il pleut un peu il fit faire une sortie du bastion vers le Roc et l'attaque des Espaignols, de 4 soldats par compagnie, ou grenadiers ou dragons, de 400 hommes commandés par M. le marquis Damazet colonel de Guercy, gouverneur de la place[1]; mais les ennemis à cause des deux précédentes sorties s'estant précautionnés, ayant augmenté la garde dans les tranchées avec des spontons à la grande attaque, 4 ou 5 bataillons, drapeau déployé, et le dit M. Damazet estant allé d'abort dans leur tranchée il y feut tué, un capitaine blessé à mort le major et ayde-major et un capitaine pris prisonnier[2] et l'on estoit tellement à feu età sang que bien qu'on rapelat

[1] M. Damanzé était seulement désigné pour être gouverneur dans le cas où M. de Laray serait blessé et mis dans l'impossibilité de rsmplir sos fonctions.

[2] Ces deux capitaines étaient : Messieurs de Buffières, capitaine des grenadiers de Quercy, et de Jonde, capitaine du bataillon de Navarre.

Cette nuit là M. de Pesac, capitaine des dragons de Grammont, tua huit hommes. Il reçut 26 coups de baïonnette ou de sabre qui, heureusement, dit M. de Laray (*lettre du 22 août 1692*), « n'ont fait grand dommage qu'à ses habits et à son chapeau ».

Digitized by Google

du dit bastion et des 2 plus proches ils n'entendirent pas le tambour et cependant un scadron de cavalerie des ennemis venoit à costé des croix dans les champs pour les couper croyant qu'on estoit sorti de la porte de Saint-Marcellin et l'on tua encor 11 soldats ou bons grenadiers et quelques blessés. Il y resta aussi beaucoup des ennemis dans la tranchée et blessés ce qui feut cause que, ce soir, l'on n'advança pas beaucoup leurs tranchées.

Le 12e la cavalerie des ennemis continuoit toujours plus fortement à la fassine qu'on augmentoit de plus en plus, nonobstant celle qu'on employoit dans leurs tranchées. Sur les 3 heures, M. de la Ray envoya un tambour à Son Altesse qui le renvoya avec un de ses tambours qui avoient chacun un porte-manteau sous le bras, et d'abord après 4 espaignols accompagnés de 8 ou 10 autres et d'un officier, apportèrent dans la ville, sur un brancar, tout neuf, le corps du sieur marquis Damazé couvert d'un grand drap honnêtement et d'abord après nos soldats allèrent retirer et porter les corps des dits 11 soldats ou grenadiers.

Cependant il y avoit suspension d'armes de part et d'autre, sauf que le dit jour l'on fit changer 2 petites pièces de canon à l'attaque des Espaignols sur le chemin et proche des croix. M. de La Ray en fit mettre un des notres au bastion de costé, pointé à l'attaque des Espaignols. Ceux des ennemis n'abatirent que la petite guérite ou lanterne vers le reposoir des capucins, et quelques créneaux.

Les ennemis du eosté de l'attaque de Son Altesse, leur retranchement estant advancé et voulant faire advancer plus bas leurs petits canons, vers champ boussu, sur l'angle de leur retranchement vers le jardin de Chanonge et une autre galerie sur le chemin au bord du pré du sieur Lambert au dessus du jardin de M. Jouve, agrandirent leurs boyaux surtout celui le long du dit pré à travers où l'on travailloit fortement.

Nota que là estoit l'ouverture de leur mine, en deux endroits ayant esté obligé d'en quitter un parceque l'on y trouvoit de l'eau et à l'autre on trouva une voûte qui sans

Digitized by Google

doute étoit quelque chapelle. L'église des Cordeliers estant anciennement à cet endroit.

La nuit du 12me août de bastion de Navarre du costé de l'attaque et de l'autre plus proche d'icellui sur les 9 heures l'on ne fit pas grand feu, tout à tout ; mais par intervales. Mais l'on redoubla d'abort à la faveur des sarments goderonnés alumés sur les dits bastions surtout du costé où l'on travailloit à vouloir loger la dite batterie où il resta 2 paires des beufs qui trainaient les dits canons vers le bord des dits jardins, au dessus du pré du dit Lambert et champ Bossu ; et les canons restèrent là, Le même soir de l'attaque des Espaignols les assiégeans ne firent pas grand feu, s'estant occupés à un retranchement, vers le chemin des Croix où estoit la dite baterie de 2 petits canons, entre des gabions.

Le 13me du dit, au matin, 2 escadrons de cavalerie des ennemis ayant, au point du jour, passé le pont de la Clapière qu'on avait rétabli, allèrent faire quelque découverte du costé des Crottes et vers Savine.

Sur les 11 heures ou midy M. Damazé feut enterré dans l'église Notre-Dame dans la tombe de M. d'Hugues où M. de la Ray assista et l'on fit l'enterrement pendant la messe, et même messe basse, et pourtant avec beaucoup d'honneur autant que en tel tems l'on pouvoit faire.

Les ennemis le dit jour tirèrent des deux attaques plusieurs coups de canon sans avoir fait aucun désordre, ne tua qu'un dragon d'un esclat par les pierres et un soldat blessé à la cuisse.

M. de Navaisse, le père feut par malheur blessé d'un coup de mosquet au col, allant sans armes sur les remparts.

Le fils du sieur Henry Lyon tué sur son couvert par azard.

Les ennemis portoient toujours plus de fassine et le tambour que M. de La Ray avait envoyé avec M. de Ponte, officier des ennemis pris, à qui un capitaine de grenadiers de notre garnison avoit prêté son cheval, ramène le dit cheval. Sur les quatre heures, les ennemis faisant relever la garde à l'heure ordinaire, l'on fit augmenter et monter

Digitized by Google

4 bataillons, crainte de quelque plus forte sortie, soit pour aller démonter ou enclouer les dits canons, soit de quelque attaque dans leur tranchée ou pour venir faire quelque attaque au 2me bastion vers le verger de M. Remusat. Aussi M. de La Ray augmenta la garde des dits 2 bastions et l'on prépara encor les sarments goderonés.

Les ennemis après, peu devant la nuit, faisant descendre au dessous du pigeonnier du sieur Roux et en tête du champ Boussu, deux plus grosses pièces de canon tirées par 3 ou 4 paires de beufs le chacun, et avec beaucoup de paine à cause que la terre glissoit, commençant à pleuvoir. M. de la Ray ayant observé leur démarche et leur dessein, d'abord à l'entrée de la nuit fit faire feu avec ledit godron, si à propos et faire continuellement feu à l'endroit où il jugeoit que l'on vouloit passer les dits canons pour les venir mettre en batterie au dessus du jardin dû dit sieur Jouve, ce qu'on continua à faveur de la pluye ; mais si fortement que le lendemain au matin l'on vit qu'il y estoit resté au bord du pré du dit sieur Lambert et du jardin de Chanonge 9 ou 10 beufs et que les canons y étoient renversés et sans doute grande quantité et des soldats et des voituriers d'autant qu'ils estoient à port des dits bastions, n'ayant eu qu'un officier du régiment de Navarre légèrement blessé, un soldat une cuisse cassée d'un boulet de canon et un autre blessé. De l'autre attaque l'on n'avança pas beaucoup, n'ayant pas commodité de terre ; mais on travailloit à la mine par le dessous du roc.

Le 14me aoûst au matin quelque cavalerie firent encore quelque découverte du costé des Crottes et quelques maraudeurs allèrent picorer et piller dans les voisinages et l'on continuoit toujours à la fassine.

Et pour tacher de retirer leurs gros canons, renversés à costé de leur tranchée, l'on feut contraint de faire un nouveau et grand boyau sur l'angle de leurs travaux ; mais les travailleurs y estoient assez bien servis de la mosquetterie, soit des bastions, soit du pigeonnier qui donnait droit dans le dit boyau où les travailleurs par une pluye très rude éstoient fort incommodés, de même que dans leur tranchée.

Digitized by Google

Elle incommodait aussi notre garnison sur les bastions, ce qui causa beaucoup de dommage à nos portes et maisons pour avoir des aix pour se couvrir.

La nuit du dit jour 14me l'on ne cessa la mosqueterie du costé du dit boyau et des dits canon prévoyant bien leur dessein de retirer les dits canons et les bœufs qu'ils pourroit tirer les plus proches et quoiqu'il y restat beaucoup de leurs gens, l'on retira les dits canons et 4 ou 5 des dits bœufs, les autres estant restés et gâtés, sur le lieu ; et l'on dressa la dite batterie au-dessus du jardin du dit sieur Jouve et une autre au champ Boussu. De l'attaque des Espaignols l'on fit feinte de venir à l'assaut, la cavalerie ayant paru à la portée des mosquet, de leur tranchée, leurs trompettes sonnant la charge de même que les tambours, notre garnison estant toujours plus résolue en attendant ; mais bien loin de là on osta la dite batterie des 2 petits canons sur le chemin des Croix.

Nota que l'on souffroit de faim, nos fruits estant déjà presque tous consommés ou gâtés.

Le 15me aoûst 1692, le jour et fêste de l'Assomption de Notre-Dame, les ennemis continuant toujours à la fassine et à faire faire du pain partout où ils pouvoient et même l'on brisa quelques maisons aux Crottes ; et leurs bateries des dites 2 pièces de 12 ou 16 estant en estat comme dessus, sur les 3 heures du soir l'on en fit 2 ou 3 décharges et même l'on jetta 2 ou 3 bonbes qui ne firent aucun désordre.

Pourtant M. de la Ray voyant que les canons pourroient faire brèche, que leur tranchée s'advançoit et que la munition, surtout les balles, commençoit à manquer, que leurs mines pouvoient estre déjà fort prés, par ainsy qu'il ne pouvoit pas risquer à soufrir un assaud, sans risquer sa garnison, sa personne, celle de Mr l'Archevêsque et de toute la bourgeoisie qui y estoit restée, sur les 8 heures fit battre la ehamade et cesser la mosquetterie. D'abort après Son altesse Royale avec bien de la joie envoya son secrétaire d'Estat avec des ostages de part et d'autre pour faire la capitulation, ce qui se fit et même les officiers du costé des capucins parlementèrent des bastions avec des

Digitized by Google

officiers espaignols à qui l'on fit descendre quelques bouteilles de vin.

Les articles de capitulation : que la garnison sortiroit avec hardes et bagage, tambour battant, drapeau déployé et mèche alumée et qu'elle ne pourroit porter les armes contre Son Altesse et Mgr tout le mois de septembre prochain. Les églises, les religieuses et religieux sauvés et hors du pillage, Monseigneur l'Archevêque[1] et M. le Prévôt aussi. La dite capitulation ne fut ratifiée que le 16me sur le midy, et cependant régla pour la garde des portes, cependant que la garnison se disposoit à sortir.

Le Seigneur archevêque avec son manteau rouge et de parade, avec M. le prévot, les consuls[2] et principaux bourgeois allèrent rendre visite à Son Altesse Royale en son camp en Caléyère chez M. Rispaud où ils furent reçus très civilement.

Le 16me août 1692 sur les 4 heures la garnison se disposa à sortir et cependant M. le Prince fit descendre de son camp 3 ou 4 bataillons qui vindrent à la porte du Saint Esprit, border le chemin jusques à la croix, et chemin de Sainte-Marthe et la dite garnison, suivant la dite composition, sortit, ayant Son Altesse fait monter la garde dans la ville par le régiment de Montferra et aussi aux portes et sur les bastions.

L'on arrêta à la porte le payeur des troupes et le munitionaire avec l'argent du Roy qu'ils avoient ou qu'ils avoient baillé, pour faire sortir, à plusieurs officiers de la dite garnison[3]. L'on se saisit d'abord aussi de tous les

[1] L'Archevêque était Monseigneur de Brulard de Genlis, sacré en 1668, mort dans l'exercice de ses fonctions en 1714.

[2] L'Archevêque se présenta au duc de Savoie en manteau d'écarlate pour lui faire voir qu'il était prince d'Embrun, ce qui déplut au duc qui voulait être seul souverain dans cette ville.

Les consuls étaient : MM. Laurens Valentin et Joseph Danel.

[3] La capitulation portait que l'on ne céderait rien aux alliés de ce qui serait dans la place.

Le capitaine Leclair raconte ainsi le même épisode : « Lorsque la garnison fut preste de sortir, le duc fit arrêter le trésorier qui était dans la place, et luy ayant fait demander son argent, il dit qu'il n'en

Digitized by Google

magasins des grains et farines, du tripot, des capucins, jésuites et de chez M. d'Hugues et aussi du reste de munition de poudre de Tour Brune d'environ 120 barrils et de 3 ou 4 de plomp.

M. de Caprara général des Allemands, M. de Loviny pour les Espaignols et autres de Son Altesse après avoir fait la ronde des bastions par le dehors, entrèrent dans la ville, et firent aussi le tour pour voir les fossés du dedans et s'en retornèrent, chacun dans leur camp. La nuit du dit jour, 17, quoyque l'on n'y fit pas ouvertement des grands désordres, l'on y enleva quelques chevaux et autres bestiaux des habitans et même celui de M. le prévost et quelques motons.

Le 17me Son Altesse Royale avec les principaux de sa cour entra dans la ville après avoir visité tout le dehors et ensuite le dedans, à cheval, ayant fait d'abord combler les tranchées et travaux des attaques les plus proches ou il y avoit le plus des morts, le reste le fit combler par les habitans, aussi et fit proclamer que les habitans ouvrissent les boutiques pour vendre sans craindre aucun désordre.

Mais pourtant on prenoit du vin partout où l'on en pouvoit trouver soit pour porter au camp soit pour les malades ou pour les officiers dans leur logis qu'ils avoient pris, pour ceux qui restoient dans la ville, dans les maisons des plus commodes que l'on avoit marqué. Nous avions M. de Bahiasq, général de l'artillerie de son Altesse, qui avoit ésté gouverneur de Montmeillan, qui avoit un très grand treinq et équipage, qui resta 12 jours chez nous et ala après chez M. Salvat. Nous avions encor le frère du lieutenant de l'artilerie malade et un autre officier. M. Jouve avoit M. le Coq, trésorier des troupes impériales. M. Roux, celui des Espaignols.

avait point, ce qui obligea le duc de le faire fouiller. On lui trouva des billets pour mille pistoles qu'il avait donné à porter à des officiers à qui on les osta. »

Lors de la capitulation le duc de Savoie prétendit que la garnison demeurerait prisonnière de guerre. M. de Larray répondit : « qu'il s'ensevilerait l'épée à la main avec ceux qu'il commandait, sous les ruines de la place plutôt que d'entendre à une pareille composition. »

Digitized by Google

Chez M. Vial qui estoit absent, et toute sa famille, estoit celui de Son Altesse M. de Beins & c. L'on fit entrer tous leurs canons y en ayant 2 ou 3 de 16 de port et autres de 4 avec deux mortiers, toutes leurs bombes et toute leur munition en abondance et reste nécessaire pour les travaux, qu'on mit aux jésuites et les canons sur le roc aux religieuses en mirent les huit restant des notres sur terre à nu, sans affut.

Le 18me aussi entra quantité des dites munitions et artilierie et l'on fit aussi sortir quantité de graisse et farine pour l'entretien des camps et l'on donna ordre de mettre les moulins de M. de Levésie, Chancella et du sieur Lambert en estat et l'on régla la contribution de la ville à 42000 livres, 3000 livres au gouverneur M. de la Roque, 30 pistolles au maior [1].

Le 19 et 20 l'on descendit toutes les cloches de Notre-Dame, des Parroisses, des Cordelierset des Jésuites, n'ayant laissé que celle des Capucins et des religieuses [2]. Son Altesse envoya M. de Parelle avec 3 ou 4 bataillons pour se saisir du château de Pontis et passage de vers Hubaye, cependant que M. de Bacheveillier qui commandoit quelques escadrons de dragons ou de cavalerie qui avoit esté campé à Savine, en estoit décampé pour aller du costé de Chorges pour y camper. M. le Gouverneur de Gap avec quelques paysans estoient du costé du Puy au bord du bois où il y avoit quelques détachements des dits dragons, et le bataillon de VIlle estoit aux hauteurs de Saint-Guillaume ayant passé par le costé du Champsaur.

Le camp des Espaignols estoit remonté vers Saint-Clément et Guillestre. Le reste des ennemis resta, partie au camp de Caleyère, vers Sainte-Marthe, les religionnaires dessous le roc où l'on [les entendoit remplissant les]

[1] L'auteur de la vie du prince Eugène dit que les consuls et le recteur des jésuites allèrent emprunter cette somme à Grenoble.

[2] M. de Rochas dans son étude sur la campagne de 1692 dit que les cloches de Notre-Dame furent transportées à Turin où elles servirent à faire des pièces de monnaie qu'on appelait quart de lire.

Digitized by Google

fonctions de leur religion à haute voix, au verger de M. Philibert.

Depuis le 18 et 19 jusques au 26me d'aoûst les ennemis piquorent et fourragèrent par tout le voisinage et, même, quoyque tous les villages circonvoisins depuis La Roche jusques à Savine eussent traité pour la contribution l'on ne laissa pas de bruler beaucoup de maisons surtout à Saint-André, les Crottes, quelques unes à Saint-Sauveur et presque tout Chauvet et quelques unes en Calcyère ou debasty icelles pour le bois et aussi aux Orres quelques unes et à Crévoulx, au Petit-Puy et à la campaigne on y trua quelques paysans hommes et fames.

Le 26 aoûst 1692 toute l'armée des ennemis et Son Altesse décampa du costé de Chadenas quelque peu du costé du Pont-de-la-Clapière pour aller à Gap ou plus bas et les troupes espaignolles revindrent de Guillestre camper à leur 1er camp à l'Estang et à Paradis, et le 27 allèrent rejoindre le reste de l'armée à Savine ayant fait divers détachements à tout le voisinage où l'on brula quelques maisons à Saint-Appollinaire, Réalon et à Prunières. M. du Puy ayant traité pour la contribution du Puy l'on y avoit déjà brulé la maison de M. de Savine et quelques autres aux Villars, le reste feut sauvé ayant dit que c'estoit de sa terre.

Cependant il n'estoit resté dans Ambrun que le régiment de Montferra en garnison, n'estant pas permis aux habitans de sortir de la ville.

Le 28me environ la minuit Son Altesse estant retornée avec sa cour du costé de Chorges, M. le Gouverneur de la ville fit proclamer par le vallet de ville que tous les habitants ne fissent faute de se rendre aux Jésuites, pour prendre leur logement, ce qui donna l'épouvante à beaucoup de personnes ne scachant d'où prouvenoit cela, doutant que les ennemis n'eussent ésté repoussés par notre cavalerie et quelque secours que nous espérions et qu'on ne fit assembler le peuple pour prendre les ostages qu'on voudroit, piller et bruler avant que de se retirer; mais ce n'estoit que parce que Son Altesse Royale s'estant trouvée malade feut obligée de se retirer et il feut le landemain 29me atteint de

Digitized by Google

la petit vérole ou piquote[1] qui l'obligea à rester aux Jésuites jusques au 18me septembre suivant ; comme cy-après, ayant son corps-de-garde devant la porte du collège et devant le bassin de fontaine de Notre-Dame.

Après, Son Altesse et généraux firent apliquer leurs mineurs à 3 ou 4 endroits de nos bastions et à la muraille vers le réservoir des Capucins, à la Tour, vers la dernière porte de Caffe ou du planiol qui estoit sur la muraille ; à celle contre le bastion, contre notre jardin, vers la porte de Saint-Marcellin et au pigeonier vis à vis de notre maison aussi vers le jardin de M. le Gouverneur et de suite aux deux portails de la ville.

Le 6me septembre, sur les 4 heures après midy Madame la duchesse, sur la nouvelle de la maladie de Son Altesse Royale, arriva avec 2 ou 3 damoiselles de sa cour et quelques genthihomes ayant esté haranguée à la porte de la ville par M. Lambert advocat du Roy et d'abord visitée par Monseigneur l'Archevêque aux Jésuites.

Le 7me Mon dit seigneur l'Archevêque, les Srs Chanoines et quelques bénéficiers qui estoient en ville avec quelques moines de Boscodons y feurent aussi pour la visiter où Mondit Seigneur l'Archevêque lui en fist compliment lui demandant sa protection pour l'Eglise, les religieux et pour la ville.

[1] Le médecin qui soigna le duc de Savoie était M. Giraud.

J'ai entendu raconter à ce propos qu'une femme de Caleyère guérit le duc en arrosant ses pustules de son lait et qu'elle obtint de lui comme gage de sa aeconnaissance que la ville ne fût pas livrée au pillage. Je crains que cette charmante histoire ne soit qu'une légende ; car si le fait avait eu lieu, le rédacteur du manuscrit qui me paraît avoir été au courant de tout ce qui se passait, en aurait certainement parlé.

[2] Ce qui est certain (le capitaine Le Clair le dit dans ses mémoires) c'est que Mme la Duchesse vint voir son mari qui, après quelques jours de maladie fut tire d'affaire. Il envoya pendant sa maladie à Marseille pour avoir des fruits de ce pays et autres rafraichissements. Mais M. de Grignan, Lieutenant Général de la Provence, l'ayant sû lui envoya 6 mulets chargés de tout ce qui estoit de meilleur et de plus rare qui fut dans le pays.

Digitized by Google

Jusques au 14me du dit mois les ennemis feurent dans le voisinage de Gap et jusques à Saint-Bonet, à la Sausse, Veine et le 12me on pilla et brula Gap [1] et toute le voisinage, Saint-Bonet, Tallard surtout le château, la maison de M. de Tallard à la Sausse. Ce lieu ayant payé la contribution ne feut pas brulé, La Rochette, la Bastie, non pas Advançon, Montgardin en passant le 14me, que l'armée campa pour venir à Chorges et en passant l'on brula Chorges et à Prunières. Le 15me Savine, Réalon.

Le 14me aussi du dit mois 1692 on commensa faire jouer les mines du premier bastion proche du jardin du sieur Jouve de la grande attaque et aussi celui du bord du roc vers les capucins.

Le 15me on fit jouer les mines du bastion vers le réservoir des capucins et le dit jour on fit travailler les habitans à abatre la terre des débris des dites mines.

Le 16me on fit jouer les mines du bastion de la porte de Caffe et des autres vers la porte de St-Marcellin et desdites tours et guérites — et ce jour on brula la métairie de M. Vial à Combes-Celces et celle du sieur Lyons vers le Mollin de M. de Levésie et quelgues unes au dessus de Baratier et à Chauvet. Cependant on avoit fait voiturer tous les graines et farines de nos magasins, nos cloches, canons et fait marcher toute leur artillerie.

Le 17me les ennemis vindrent camper qui à Sainte-Marthe, dessous le Roc, leur cavalerie, les Religionnaires à Antraigues, vers les métairies du sieur Calignon, les Espaignols à leur camp de L'estang et sur les 9 à 10 heures on fit jouer les mines du pigeonier vis à vis de notre maison et de la porte de Saint-Marcellin et guérite du bastion prochain.

Le 18me septembre 1692, Son Altesse Royale et Madame ayant entendu la messe à Notre-Dame où l'on fit jouer les orgues et chanter la musique à qui donna six pistolles, elle partit. Cependant, l'armée décampa estant resté l'arrière

[1] Le prince Eugène raconte dans ses mémoires qu'après le sac de Gap les soldats s'étaient tellement enrichis qu'on en voyait mettre sans hésiter 20 louis sur une carte.

Digitized by Google

garde de 4 ou 500 cavaliers, soit de Son Altesse, les Allemands ou Espaignols au dessous du Roc, pour attendre et scorter la garnison quand elle sortiroit. Son Altesse ayant recomandé à M. de la Roque, gouverneur de la garnison, de ne laisser pas entrer la dite arrière garde ne voulant pas qu'on pillat la ville.

Le dit jour 18me septembre 1692, sur les 3 ou 4 heures l'on fit jouer la mine du portail du Saint-Esprit dont une pierre portée au devant de la portede M. Jame, vers la petite rue, tua un petit enfant. D'abord après l'arrière garde filla par le dehors des bastions où le dit sieur de la Roque les attendoit la dite garnison estant sur la place en armes qui sorti en même temps et la dite arrière garde escadrona aux prés du sieur Lambert et champ du dit ou pré du sieur Rame vers la porte Saint-Marcellin.

[DIOQUE].

∴

Là finit le manuscrit.

L'armée alliée ayant abandonné Embrun se retira par Guillestre et le col de Vars.

Vauban fut envoyé sur la frontière des Alpes pour en étudier la défense.

C'est de cette époque que date la fondation de Mont-Dauphin et l'établissement d'un camp retranché à Tournoux et les projets de restauration qui furent exécutés plus tard, en totalité ou en partie, à Briançon, Embrun et Grenoble. L'incursion des ennemis en deça des Alpes n'eut d'autre résultat matériel que la dévastation d'une partie du haut Dauphiné ; mais ce fut pour eux un succès d'opinion que d'avoir pu pénétrer en France.

GUÉRIN-LONG.

Digitized by Google

LE PILLAGE DU CHATEAU DE VITROLLES

au XV° siècle [1]

par Mlle Th. SCLAFERT

Le dimanche 11 juillet 1490, le château de Vitrolles fut mis à sac au cours d'une entreprise criminelle dont il est assez difficile de déterminer les véritables causes. Mais, telle qu'elle se présente, l'aventure a paru assez intéressante pour être tirée de l'oubli [2]. Elle permet de se faire une idée des richesses que recélait un château des Hautes-Alpes à la fin du XVe siècle, on y voit la manière dont fut conduit un grand pillage, le châtiments dont disposait la justice pour punir les malfaiteurs et terrifier ceux qui auraient eu quelque propension à les suivre.

Le coup fut préparé à Manteyer, dans une grange dépendant du château. C'est là qu'un individu de Vizille, *faulx, pervers et malicieux*, appelé Pierre Collin, mais connu surtout sous le nom de Grand Piarre, rassembla un nombre imposant de malfaiteurs, issus de divers points du pays: Jausarme, Peyrot et un savetier, dit le Grand Jean, venus tous trois d'Embrun, Antoine le Roux et Reynaud le Roure de Veynes, un nommé Antoine, de Céreste, le Borlhe, de Chorges, les frères Fournier, de Die,

[1] Vitrolles est situé dans le canton de Barcillonnette (Hautes-Alpes).

[2] Les pièces du procès dont a été extrait ce récit proviennent des archives du château de Manteyer. M. Georges de Manteyer a eu l'obligeance de nous les communiquer. Nous lui adressons ici tous nos remerciements.

Digitized by Google

un habitant de Tallard, Disdier, serviteur de Melchion de Manteyer, et quelques autres *et estiont en nombre de compte faict vingt et trois.* Les uns étaient là, comme le chef de la bande, par amour du pillage *soy voulant enrichir du bien d'autruy,* d'autres pour assouvir une haine personnelle comme cet homme de Tallard dont on ignorait le nom *qui estoit bien aagé de soyxante ans, de petite stature, pourtoyt ung chapeau de paille auquel, comme il diset, Monseigneur de la Barge, seigneur de Vitrolles, avoit ousté tous ses biens,* tous excités ou soutenus par le seigneur de Manteyer, ennemi des Vitrolles qui, s'il n'avait suscité l'entreprise, s'en faisait ouvertement le complice et l'appui en accueillant chez lui les conjurés.

Les bandits arrivèrent à Manteyer sans être vus. Ils s'enfermèrent dans une grange du château et y passèrent trois jours dans le plus grand secret et *avïont demeuré troys jours mutes* (muets). C'est là qu'ils arrêtèrent leur plan d'invasion et de pillage.

Ils résolurent d'adapter leur conduite à l'accueil qu'on leur ferait à Vitrolles *et avïont deslibéré de y entrer par amour ou par force.* S'ils ne trouvaient pas de résistance ils ne feraient de mal à personne : *sine aliquali lesione,* mais si on tentait de s'opposer à eux et *qu'on les frapisse,* ils étaient prêts à se conduire en hommes *quilibet se mostraret homo,* c'est-à-dire à *n'y rien espargnier par façon et par manière qu'ils se rendissent maîstres.*

Ils marchèrent toute la nuit, conduits, s'il l'on en croit la déposition du Grand Piarre, par le seigneur de Manteyer lui-même qui, *comme maistre et conducteur advenist et (les) conduysist de nuyt,* vraisemblablement pour leur montrer le chemin de Vitrolles. Ils portaient une longue échelle de bois provenant de la grange de Manteyer, avec armes, *picques, harnoys, halabardes, espées, dagues, arbalestes et aultres harnoys offensibles.* Pour s'éclairer dans les mauvais passages, ils avaient deux torches qui brûlaient encore quand, de grand matin, ils arrivèrent à Vitrolles.

Digitized by Google

Il faisait encore noir. On était à peine *à la cricrete du jour,* une bonne heure avant le lever du soleil, *heure propre et destinée à la personne pour dormir et soy reposer,* mais aussi, *heure suspecte propre et destinée à tous larrons, malfaiteurs et malvaix garçons.*

Tout le château était endormi: *dormant Monseigneur de la Barge, seigneur de Vitrolles, et Madame sa femme, et ses enfants et tous ses serviteurs.* Par un heureux hasard, le Grand Piarre et sa bande trouvèrent la porte du château ouverte. Mais les aboiements d'un chien de garde qui se jeta sur les assaillants et mordit le serviteur du seigneur de Manteyer donnèrent l'alarme. Le premier debout fut Jean Champagne, frère de l'Ordre de Saint François, chapelain du seigneur de Vitrolles. Dès qu'il parut, il fut enveloppé par le Grand Piarre et ses complices. D'abord blessé *en un sien bras,* le malheurux fut si *griesvement navré de sa personne* qu'il tomba presque inanimé. Le Grand Piarre *aydist a appourter le dit frère Champaigne dehors le chasteau et le misrent dedans la grange de Monseigneur... de laquelle blesseure, troys jours après, a fini ses jours et est allé de vie à trépas.*

En même temps, le seigneur de Vitrolles brusquement tiré de son sommeil sautait de son lit, et sans se vêtir, *tout nu en sa chemise,* saisit une hache pour faire face aux malfaiteurs. Il fit *terriblement grant résistence et se déffendit vaillement,* mais sa virile énergie ne put triompher de la grêle de coups qui lui arrivaient *tant par ung que par aultres, dont luy feust forcé de soy mettre en fuyte en une chambre au plus hault de sa maison.* Il y arriva *quasi mort et resta quelques jours très dangereux de sa personne.*

Ayant mis hors de combat le seigneur et son chapelain, les bandits *non contant de toutes ces choses, mes mal sur mal faisant,* se dirigèrent vers la chambre de la dame de Vitrolles. Ils trouvèrent la porte fermée; *par doulces paroles, la fisrent ouvrir, aultrement l'on l'eust rompu.* Alors commença un cambriolage en règle : ils brisèrent les por-

Digitized by Google

tes, firent sauter les serrures, éventrèrent les coffres... *et abotinarent et pillarent tous les biens.* Quand la chambre de la dame fut vidée, ils pénétrèrent dans les autres *et esmeu du pechié d'avarice et convoytise... venant directement contre ung des commandements de la loy, qui dict: « Resque caveto suas, sans le bon gré et oultre le bon vouloir de Monseigneur de la Barge et de Madame sa femme, rompent pourtes, seralhes, clefs, couffres,* pillant le château de la plante du pied au sommet de la tête, selon la pittoresque expression employée dans le procès : *a plancta pedis usque ad verticem capitis.*

Les malfaiteurs firent main basse sur tous les objets de prix et en particulier sur la vaisselle d'argent : ils dérobèrent six tasses, un gobelet, deux aiguières, un plat, quatre assiettes, enlevèrent des pierres précieuses, de riches fourrures, des bijoux, des étoffes, surtout des vêtements dont le seigneur et sa femme étaient royalement pourvus : *roubbes tant de homme que de femme, tant de veloux que de soye que aultres draps, oultre le nombre de trante roubes.* Bref, ils ont tant *prins, contracté, pilhé et desroubé* que rien ne demeura au château, et pourtant, déclare un des témoins avec un sentiment de regret et de mélancolique admiration : « *Dieu sect et les lieux circonvoysins comment il estoit de tous biens meublé !* ».

C'est le Grand Piarre qui, comme capitaine de la bande, se chargea de la répartition de ce riche butin, *et le dict botin à tous ses aultres complices, latrons publicz et à ung chascun d'eux a party et baillé selon sa discrétion et ainsi que beau et bon lui sembloit.* On ne sait la part qu'il attribua à chacun de ses vingt-deux compagnons, mais d'après celle qu'il garda pour lui, on peut imaginer quelles riches dépouilles les bandits rapportèrent du cambriolage de Vitrolles.

Voici, telle que nous l'ont conservée les pièces du procès, l'énumération des objets que se réserva le Grand Piarre :

une roubbe de veloux noir de femme, foulrée de latis-

Digitized by Google

ses, une aultre roubbe de camelot noir, doublée de taffatas changent, une petite cheyne d'or faicte en façon d'une cordelle avec un boton d'or, deux petiz aneaulx d'or avec les piarres, ung petit aneaul sans piarre, ung pater noster (chapelet) *d'ambre blanc, ung caysson d'ivoyre rompu aveecques aulcuns petiz menus fatras, sinc grousses perles, ung linseul de troys toelles, deux chemistes d'home, une aulne de veloux quasi tanct, demy aulne de veloux cremoysin, demy aulne de veloux noir, ung petit de fil d'or, une ceinture annelée.* Le Grand Piarre confia tout cela à la femme de noble Jean Poncet qui lui en donna un reçu en bonne forme. Il remit le reste à Jean Boisson qui tenait à Gap l'auberge bien connue des Trois Rois : *deux lingotz d'argent, pesant environ deux marcs, ung lingot d'or, une pièce de camail d'or pesantz environ deux onces et dimye, troys petites pièces d'argent, esquelles estoit escrypt. «Monstra te esse matrem », une croyx de corne, une petite cheyne d'or, une roubbe de crespe blanche de femme couppée en quatre quartiers, un oucqueton de gris doublé de satin noir...*

LA FIN DU GRAND PIARRE

Le pillage de Vitrolles n'avait pu suffire à satisfaire l'activité criminelle du Grand Piarre. Malgré les sévères défenses du juge de Gap qui l'avait menacé *d'estre foyté et successivement d'estre pendu par la gorge* s'il portait des armes offensives ou injuriait qui que ce fût, le Grand Piarre ne cessait d'accomplir de nouveaux forfaits. A Lyon, il tua un serviteur du seigneur de Chissé. A Gap, ayant aperçu sur le seuil de sa porte Messire Blaise, procureur de Monseigneur Gabriel de Sclaffanatis, il s'adressa à lui en termes violents, *puis, venant de paroules à bateures, de faict à jurade et assalh, se précipita sur lui, l'épée à la main, avecques intention de le tuher et si ne feust*

Digitized by Google

Mathieu Bonat qui survint et aulcuns aultres, la estant, le dit de Blayse eust mis à mort.

Il fallait en finir avec ce misérable pour qui la vie des autres avait si peu de prix. Le mercredi 4 août, messire Hugues Suzon, juge ordinaire de Gap et le procureur fiscal Maître Antoine Buzet, prirent place sur une estrade dressée dans la grande cour de l'évêché. On fit comparaître devant eux le Grand Piarre, accompagné de son avocat. Le procureur, *bénignement requérant l'office de Monseigneur le Juge,* demanda que le coupable fût puni *corrigé et esmendé selon l'exigence des cas afin que rayson, droict et justice soit ministrée... et qui soit en exemple de tous.*

Alors, s'adressant au Grand Piarre agenouillé devant lui, avec un luxe de détails dont la cruelle minutie donne le frisson, le juge fit franchir, par avance, au criminel les affreuses étapes de son supplice.

« D'abord, lui dit-il, précédé du crieur public, tu seras conduit par les officiers ici présents en un lieu qu'on a préparé pour toi. Là, par les soins de l'exécuteur de la haute justice, Maître Guillaume, ta tête sera séparée de tes épaules: *caput tuum a spatulis tuis tibi amputetur taliter quod omnino moriaris.* On la placera au sommet d'un poteau devant la porte Sainte-Colombe. De ton corps désormais sans vie, on fera quatre morceaux qu'on exposera dans les quatre quartiers de la ville, en des points spécialement désignés. Tes entrailles seront suspendues aux fourches, et on les y maintiendra le plus longtemps possible, *quamdiu potuerint,* pour que ce spectacle console les parents et les amis de ceux à qui tu as donné la mort, et jette l'effroi dans le cœur de ceux qui voudraient t'imiter.

Pierre, accepte ce jugement sans récrimination afin que Dieu tout-puissant aie pitié de ton âme et lui réserve une place dans son paradis, *ut misereatur Deus omnipotens anime tue et illi in paradiso locum collocare valeat.* Si tu le fais, Dieu ne te condamnera pas deux fois, *si hoc feceris,*

Digitized by Google

non judicabit Deus bis in te ipsum. Va en paix et repose-toi en Jésus-Christ. Ainsi soit-il ».

Le Grand Piarre écouta cette sentence à genoux sans esquisser le moindre geste de révolte. Puis, se relevant lentement, dans une attitude d'humilité résignée, il déclara d'un ton plein *de doulceur* qu'il acceptait la condamnation de *très bon cueur* parce qu'elle lui avait été donnée *selon droict et justice.* Et après avoir pardonné au procureur, il adressa aux juges une prière *c'est assavoir que son corps feust mis en terre sacrée sans la teste.* Mais, *Monseigneur le juge piteusement respondit qu'il n'estoit pas poussible de ce faire.* Le Grand Piarre n'insista pas et pardonna au juge comme il avait pardonné au procureur.

La condamnation du Grand Piarre qui mettait fin à un procès retentissant fut lue, *publiée et divulguée sur un eschaffaut dans la grant court de la maison épiscopale* en présence des gens les plus connus de Gap comme les nobles Jean Fouasse et Jean Dupuy, les syndics : nobles Nicolas Fouasse et Arnaud Faudon, les notaires : Maître Claude Arnaud, Jean Charbalhat, Benoît Olier. Richard Cotin, autour desquels se pressaient tous ceux qui, en quête d'émotions violentes et attirés par le plaisir malsain du scandale, étaient accourus *tant de Gap que des lieux circonvoysins,* et formaient *tant grande compaignie qu'il n'estoit possible de les nombrer.*

Digitized by Google

UN FEUILLET D'HISTOIRE LOCALE

à l'époque de Jeanne d'ARC.

(1431)

Il faut savoir que les communautés, ou paroisses, de ce temps étaient assujetties aux paiements de la taille, impôt établi par autorité royale et voté par les états généraux du royaume; cet impôt réparti entre les diverses communes était payé par les habitants suivant le nombre de feux qu'ils constituaient. Pour les constituer on considérait tous ceux qui possèdaient des biens dont la valeur excédait la somme de dix francs or,[1] après soustraction des dettes, comme étant ceux qui étaient solvables ou compétents (solubiles competentes).

Les autres étaient misérables, par conséquent incapables de payer la taille. Les solvables étaient ensuite groupés entre eux pour former le nombre de feux établis dans chaque communauté : généralement un feu représentait un ménage ou une famille. Mais, dans bien des cas, les feux étaient réduits sur la demande des habitants toujours prêts à réclamer une diminution de taille, et on unissait plusieurs familles ou maisons de manière à former le nombre fixe de feux auquel était tenue la commune. La révision des feux était assez fréquente. Nous en avons la preuve dans les états de la chambre des comptes du Dauphiné.

A l'époque dout nous parlons, époque de la guerre désastreuse de cent ans, la France était envahie par les Anglais. Charles VII, le roi de Bourges, comme on l'appelait, perdait

[1] Le franc or valait 20 sols : pesant trois grammes environ, sa valeur relative serait de 50 francs actuels environ,

Digitized by Google

son royaume. Mais Dieu avait pitié de la France. Il envoyait pour la sauver et bouter les Anglais hors de France une jeune fille de Domrémy, Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans. Les états généraux du royaume réunis à Chinon en octobre 1428 avaient accordé à Charles VII une aide de 400.000 livres pour lui permettre de continuer la guerre Cette somme fut répartie entre les diverses provinces, et de là entre les diverses communes.. Il y eut lieu alors de faire réviser les feux. Cette révision fut faite aussitôt après en Dauphiné, ce fut la révision de 1428 pour l'Embrunais et le Gapençais. Or, comme on l'a écrit, il y avait alors grande pitié au royaume de France. Certaines paroisses allèguèrent leur triste situation. De ce nombre, nous devons citer la paroisse de la Beaume-des-Arnauds dans le Gapençais. Nous avons aux archives des Hautes-Alpes la copie d'une enquête faite par un commissaire de la province du Dauphiné, au sujet des feux de cette paroisse. (G. 1408). Cette enquête fut faite en 1431 au mois de Juillet. Elle fait connaître l'état vraiment lamentable dans lequel ce village se trouvait dans ces années de guerre.

Le commissaire siège à Serres. Il rédige son procès verbal d'après les déclarations de Guillaume Corréard, curé ; de Pierre Vial, de Guillaume Michel, de Jean Gaillard de la Haute-Beaume (de castro superiori Balmæ) de noble Guydin de la Piarre, de Pierre Davin notaire.

Les habitants sont divisés en solvables (solubiles) et misérables (miserabiles). Les misérables sont ceux qui n'ont pas la valeur de 10 francs or, en détalquant les dettes.

Eh bien! il n'y a de solvables qu'un nombre total de huit feux soit vingt-sept habitants. Le premier feu comprend 4 habitants, le 2me trois habitants ; le 3me trois aussi, le 4me trois ; le 5me trois ; le 6me quatre ; le 7me trois ; le 8me quatre.

Les misérables sont au nombre de 39 tous désignés par leur nom.

On doit retrancher de la taille de la Beaume les hommes ligès du prieur d'Aspres. Ils sont au nombre de six. Ils n'ont jamais été compris dans cette taille.

Digitized by Google

On ne compte dans le pays aucun clerc, noble ou affranchi. Depuis la dernière révision des feux, 80 chefs de famille énumérés par leur nom sont morts sans héritiers. Leurs feux sont vacants. Nous remarquons parmi eux plusieurs nobles comme Etienne de Beaudinar, Guillaume et Lantelme, de Chabestan, Astord de Monsbrand, Sauveur de Sault etc.

« Interrogés sur la cause de la dépopulation, les témoins, dit le procès-verbal, ont déposé qu'il fallait l'attribuer à la mortalité par suite des épidémies qui se sont produites à diverses reprises depuis la dernière révision, à tel point que peu de jeunes gens et d'enfants sont survivants De même la mortalité a atteint les bœufs et les moutons. Aussi, il n'y plus que quelques bêtes. »

Un détail curieux mentionné, c'est qu'on récolte peu de vin, qu'il est blanc et de peu de valeur, car il ne peut se conserver au delà de la fête de Pâques.

On fait remarquer qu'on a payé durant 14 ans, chaque année, la taille pour la défense de la patrie, et parfois 2 fois par an de telle sorte qu'ils ont été trés onérés. Il a fallu en outre supporter des réquisitions de blé et d'argent.

Faut-il généraliser ce triste tableau ? Peut-être. Il semble que l'épidémie dont il est question n'a pas dû se confiner dans le village de la Beaume. Ce serait donc bien exact de dire avec le chroniqueur, qu'en ce temps-là, il y avait grande pitié au royaume de France et dans la province du Dauphiné.

Digitized by Google

Le Climat des Hautes-Alpes

Le terme de « Hautes-Alpes » donné à notre Département fait croire, à qui ne le connaît pas, qu'il désigne en France une petite Laponie égarée et que ses habitants, vêtus de peaux de bêtes, cherchent péniblement leur nourriture sous la neige, à la lueur d'un ciel pâle et froid.

Il est temps de le faire connaître ! Nous pouvons résumer notre climat en cette simple formule :

Le climat des Hautes-Alpes est analogue à celui de Nice, mais avec plus de luminosité encore de l'atmosphère, encore moins de pluie, et une température qui n'est plus basse qu'en raison de l'altitude (d'environ, comme moyenne diurne : 0° 6 à 1° par 100 mètres et suivant l'abri).

Un travail formidable de recherches et d'études a été fait par M. Bénévent, auquel nous conseillons de se reporter. Le climat des Alpes françaises, publié par l'Office National météorologique, à Paris, in-8°, 432 p.

Si on considère les Alpes Françaises de Genève à la mer, on y découvre une ligne en direction Ouest Sud-Ouest à Est Nord-Est, qui partant entre Montélimar et Valence suit la basse-Drôme, le rebord méridional du Vercors, passe au col de la Croix-Haute, traverse le Dévoluy, le Valgaudemar, le Massif du Pelvoux et se termine au col du Lautaret et du Galibier, *ligne climatique,* qui répond à une dorsale barométrique séparant la France Atlantique de la France Méditerranéenne; au-dessus de cette ligne, par conséquent la Savoie et l'Isère sont sous la dépendance de l'Océan; au-dessous c'est l'empire de la Méditerranée.

Digitized by Google

En venant de la Savoie ou de l'Isère, que l'on entre dans notre Département par le col de Cabre, la Croix-Haute ou le Lautaret, on note de suite les grandes différences du sol, de la végétation, de l'importance des cours d'eau, et « si l'on regarde le ciel, le contraste n'est pas moins vif, tandis qu'au Nord l'atmosphère est souvent barrée de vapeurs, que les nuages voilent fréquemment les crêtes des montagnes ou que des brumes traînent leur humidité au fond des vallées, dans le Bochaine et le Gapençais déjà l'air retrouve sa limpidité le ciel sa pureté et sa luminosité meridionales.

Les vents dominants sont le vent du Nord à Gap et celui du Nord-Est à Briançon, d'ailleurs le tracé des isobares annuelles révèle la prédominance au cours de l'année du régime anticyclonique dans tout le département.

Voici un tableau intéressant des vents à Gap :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Total
Temps très beau	90	43	7	6	7	14	3	4	174 jours
Quelques nuages	30	22	2	3	6	9	3	2	77 —
Temps couvert.	17	23	4	3	13	17	3	3	63 —

On compte en moyenne 70 à 80 jours de pluie à Gap, mais moins encore dans le haut du département, Briançon et Queyras.

La température, comme en tout pays élevé, est caractérisée par une grande variabilité que n'indique pas le tableau suivant, et qui montre qu'il ne faut jamais se contenter des moyennes.

Température moyenne en

	Hiver	P. intemps	Eté	Automne	en l'année
Altit. 214 à Grenoble.	1.75	10.20	18.92	10.92	10.45
739 à Gap.....	0.55	8.45	17.64	9 27	8 58
448 à Annecy.....	0.52	9.31	18.28	9.85	9.49
1.298 à Briançon.....	—1.49	5.51	15.66	7.36	6.76
5 à Nice.....	9.13	12.92	21.22	15.94	14.80

L'amplitude diurne moyenne est à Gap de 12 à 14°, un

Digitized by Google

peu plus marquée encore à Briançon et en Queyras, où les variations entre le jour et la nuit atteignent en moyenne 25°. Ces grandes amplitudes forment un des charmes bienfaisants de la montagne, en été surtout. Elles sont beaucoup plus marquées que dans la Savoie et l'Isère, parce que les Hautes-Alpes sont beaucoup plus ensoleillées que ces régions, qui pendant les 2/5 de l'année sont visitées par les vents Ouest et Sud-Ouest qui chargent de nuages leur atmosphère.

Ces variations ne constituent un danger que pour les tuberculeux. Aussi sommes-nous surpris qu'on leur conseille notre climat. Il ne peut convenir qu'à quelques uns, très rares, tandis que les anémiés, les surmenés, les prétuberculeux, en retirent un bienfait indiscutable, comme les hépatiques d'une saison à Vichy.

L'observation suivante de M. Bénévent sur la moisson permettra de mieux apprécier notre climat :

« C'est à la mi-juillet que dans les champs des Alpes-Maritimes on donne les premiers coups de faucille, à Moulinet, à la Croix, à Guillaume, vers 700 à 800 mètres; or il en est encore de même à Saint-Etienne les Orgues, à Aurel, sur le versant méridional du Ventoux, à Serres, à Veynes, à Gap, et d'une manière générale dans tout le Gapençais vers 700 à 800 mètres. Ainsi, de la mer jusqu'au Gapençais inclus, à égalité d'altitude et d'exposition, la moisson du blé commence à peu près partout en même temps.

Par la température de sa saison chaude, le Gapençais se révèle donc comme un pays provençal. Par contre, lorsqu'on quitte le versant de la Durance pour s'éloigner vers le Nord, l'influence de la latitude retarde très vite la maturation du blé: pour trouver le blé mûr à la mi-juillet il faut descendre à 300 ou 400 mètres sur les adrets du Grésivaudan, de la combe de Savoie, et en Basse Savoie ».

Nébulosité. — Dans le Briançonnais et le Gapençais la brume est à peu près inconnue, tandis que dans les Alpes

Digitized by Google

du Nord (Savoie et Isère) les chaînes « fument » et de grandes écharpes laiteuses s'effilochent sur les versants. Alors qu'en Savoie et Isère la visibilité n'est excellente que le matin de très bonne heure, dans le Gapençais, le Briançonnais et le Queyras la visibilité n'a d'autres limites que la vue elle-même.

« La nébulosité, comme le régime des vents, comme le régime thermique, nous paraît apporter une nouvelle preuve qu'au Nord du Gapençais le climat des Alpes Francaises subit rapidement, sur un faible déplacement en latitude, une profonde transformation ». (Bénévent, p. 241).

A Gap les nuages ne voilent complètement le ciel qu'un jour sur quatre, tandis qu'à Annecy c'est un jour sur deux. Le Gapençais et le Briançonnais peuvent revendiquer le maximum de luminosité de l'atmosphère en France, contrairement à ce que tout le monde croit, même M. Bénévent, car le professeur Nogier, de Lyon (professeur de physique médicale à la Faculté) a publié dans « L'Avenir Médical », déc. 1926, p. 230, la note suivante :

« Depuis plus de douze ans je m'occupe d'actinométrie solaire et j'ai eu l'occasion de faire de très nombreuses mesures dans la région lyonnaise, les Alpes, le Plateau Central et la Côte d'Azur au moyen de l'actinométre de Michelson. Or j'ai trouvé à Gap et à Briançon des chiffres très élevés à cause de la limpidité de l'atmosphère.

Valeur de la radiation solaire en petites calories centimètre-carré-minute :

Briançon 25 juillet à 11 h. 48 : 1.4260.
Gap..... 24 juillet à 11 h. 42 : 1.3454.
Gap..... 24 juillet à 11 h. 50 : 1.3578.

Si l'on rapproche ces chiffres d'une mesure obtenue sur le littoral méditerrannéen par un temps idéalement clair et exceptionnellement limpide :

La Croix de Cavalaire (Var), 24 février à 11 h. 45 : 1.3813.

on voit que la radiation solaire à Gap était presque iden-

Digitized by Google

tique à celle de la Côte d'Azur et qu'à Briançon elle lui était supérieure.

Quelle différence avec les chiffres obtenus à Lyon et dans ses environs :

Ecully...	15 août,	12 h.:	1 0814.
Orliénas.	24 février,	11 h. 14:	1.1165.
Lyon....	24 février,	11 h. 58:	1.0163.

Si l'on se souvient que le maximum de la radiation solaire aux limites supérieures de notre atmosphère est de 2 petites calories centimètres-carrés-minutes, on voit combien sont remarquables les chiffres trouvés à Gap et à Briançon.

J'ajouterai même que le chiffre trouvé à Briançon (1 pc 4260) est un chiffre que *je n'ai jamais retrouvé* au cours de mes observations actinométriques ».

A ces résultats de mesures, j'ajouterai une observation que tout le monde peut faire : c'est que si sur la jetée à Nice par temps ensoleillé il faut avoir des verres fumés devant les yeux, on n'en a besoin dans nos Alpes que par temps de neige. On croit à tort que c'est l'intensité de la lumière seule qui produit ce phénomène, c'est à mon avis dû à ce que la lumière à Nice est réfractée par des gouttelettes d'eau dans l'atmosphère, ce qui rend la vision très fatigante. Chez nous, avec notre air extrêmement sec, on n'a pas cet inconvénient, quand le sol n'est pas recouvert de neige.

Les pluies. — Voici le tableau de la quantité d'eau moyenne qui tombe dans divers centres des Alpes :

A Gap, alt. 739.....	Moy. ann.	828	millimètres
A Annecy, alt. 448.....	—	1 294	—
A Grenoble, alt. 270...	—	1.161	—
A Embrun, alt 860.....	—	715	—
A Briançon, alt. 1.300.....	—	587	—
A Nice, alt. 18.....	—	865	—

Une pluviosité aussi médiocre dans les Hautes-Alpes est due à l'usure des systèmes nuageux sur les préalpes

Digitized by Google

et les montagnes qui nous séparent aussi bien de l'Océan que de la Méditerrannée.

Les précipitations, dit M. Bénévent, diminuent en effet progressivement du Diois au Briançonnais, bien que l'altitude augmente dans le même sens dans des proportions considérables.

C'est tout le contraire de ce qu'on enseigne trop généralement à savoir que plus un pays est montagneux plus il est arrosé.

Il faut aussi noter que c'est la rareté des jours pluvieux, beaucoup plus que la faiblesse des précipitations annuelles, qui donne à notre paysage sa physionomie méditerranéenne. Les pluies tombent chez nous par averses rares et violentes qui ne profitent pas au sol et n'entretiennent qu'une végétation maigre.

En Savoie et en Isère, il pleut moins fortement mais plus souvent, au point que les pluies sont plus également réparties entre chaque saison.

A Gap il pleut en moyenne 70 à 80 jours par an alors que dans la Savoie et l'Isère il y a 120 à 150 jours de pluie.

Le maximum est chez nous en automne et ensuite au printemps.

Le minimum est chez nous en hiver et ensuite en été.

Comme le dit M. Bénévent « il pleut moins souvent à Gap pendant la saison la plus humide qu'à Grenoble pendan tla saison la plus sèche ».

Le régime du Gapençais est très voisin de celui de la plaine du Comtat. La sécheresse relative de l'été est aussi accusée à Gap qu'à Carpentras.

C'est pourquoi la neige, dans les parties basses du département, ne recouvre le sol vers 700 à 800 mètres, comme dans la campagne de Gap, que par intervalles. Entre deux chutes il peut s'écouler des semaines pendant lesquelles le sol est entièrement libre. C'est en février particulièrement qu'on peut voir la neige pendant 15 à 20 jours à Gap. En général il faut chercher les plateaux très élevés

Digitized by Google

à plus de 1200 mètres pour s'assurer le sport du ski; à Gap, le plateau du col Bayard à 7 km de la ville, se prête admirablement à cet exercice. A Briançon, il faut souvent monter au Montgenèvre.

En résumé, les Hautes-Alpes sont la région la plus ensoleillée et la plus sèche du Sud-Est de la France. — Voilà sa caractéristique. Mais il y a l'altitude ! C'est pourquoi son climat ne convient qu'aux gens fatigués de la vie des villes, exempts d'une maladie infectieuse, et assez résistants pour subir, sans dommage, les grandes variabilités de la température.

Docteur Louis CORONAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

des fleurs et des fruits mûrs; dans les premiers jours de décembre on a pu voir, dit *Le Petit Dauphinois* du 12, à Saint-Pierre-d'Argençon, au hameau de Turonne, un amandier complètement en fleurs. Ce mois d'ailleurs reste beau sauf pendant trois journées réellement froides, le 17, le 18 et le 19, ce jour là, le thermomètre descend à moins 15°, c'est un prélude de l'hiver heureusement sans suite.

Hauteur totale de neige tombée dans les localités suivantes du 1er octobre 1926 au printemps de 1927 d'après le service des Eaux et Forêts, en milimètres :

	Alt. de l'observatoire			
Névache.....	1.645 m.	3.703 mm.	pour 26	jours de neige
Monêtier-les-Bains.	1.470 m.	3.610 mm.	— 45	—
Vallouise.....	1.150 m.	3.939 mm.	— 35	—
Cervières.....	1.620 m.	2.954 mm.	— 46	—
Abriès	1.552 m.	2.855 mm.	— 46	—
Arvieux	1.553 m.	2.945 mm.	— 46	—
Ceillac	1.650 m.	3.498 mm.	— 45	—
Vars	1.646 m.	2.793 mm.	— 26	—
Champoléon.....	1.271 m.	3.893 mm.	— 41	—
Durbon	1.050 m.	2.662 mm.	— 28	—
Villard-Loubière...	1.010 m.	3.398 mm.	— 44	—
Gap.....	762 m.	689 mm.	— 15	—

Total de l'eau recueillie à l'observatoire de l'Ecole normale d'Instituteurs de Gap, du 1er janvier au 31 décembre 1927 pour 98 journées où il y a eu de la pluie, 934mm 2, ce nombre supérieur à la moyenne obtenue pendant une période de 41 années d'observaitons, semble en contradiction avec la sécheresse signalée plus haut, il est dû à quelques journées de forte pluie en mars et novembre; ce nombre n'était que de 576mm 9 pour 86 journées de pluie en 1926.

***

La vie reste chère pendant l'année : le prix du pain oscille entre 2 fr. 35 et 2 fr. 05 le kilogramme; le litre de vin ordinaire au détail varie de 3 fr. 70 le litre à 2 fr. 10;

Digitized by Google

les femmes de ménage se payent 2 francs l'heure, les ouvriers maçons et autres 4 francs 50 l'heure.

⁂

Deux incendies importants ont eu lieu dans le Briançonnais au cours de l'année 1927 : celui des Vigneaux qui détruit neuf maisons le 24 avril et celui du Puy-Saint-André qui, dans la nuit du 8 au 9 octobre en consume 78, n'épargnant que l'école, la mairie, l'église et trois maisons.

D'après la rumeur publique, le premier dû à la malveillance, a coûté la vie à l'auteur présumé de l'incendie, lynché trois jours après le sinistre par une population qu'exaspère à la fois la misère où la jette le sinistre et les propos tenus par celui qu'on accuse et qui menace de brûler le reste du village.

En présence de la solidarité de tous les habitants des Vigneaux et même de ceux des communes voisines, de la terreur qu'inspirait la victime, la justice qui s'est rendue sur les lieux, ne peut déterminer la part prise au meurtre par les divers habitants et se trouve désarmée; deux cependant paraissant plus coupables que les autres, comparaissent devant la cour d'assises où ils sont acquittés faute de preuves.

L'incendie du Puy-Saint-André, favorisée par un vent violent, de nombreuses toitures en chaume et le manque d'eau, occasionne la mort de deux personnes parmi celles qui sont accourues des villages voisins au secours des sinistrés; il laisse 60 ménages comprenant 232 personnes sans abri, sans vêtements, sans ressources à l'entrée de l'hiver. Ce sinistre est dû à un pauvre d'esprit, domestique dans le village, et enfermé trop tard dans un asile d'aliénés.

⁂

A signaler le congrès de la Société botanique de France tenu à Gap du 17 au 27 juillet. Pendant huit jours, par un temps superbe, sous la conduite de MM. Faure et Pons,

Digitized by Google

pour lesquels la flore des Alpes a peu de secrets, des herborisations ont lieu non seulement dans les environs du chef-lieu des Hautes-Alpes, mais aussi en montagne, faits par des botanistes distingués venus des diverses régions de la France, et même de l'étranger, tel que M. Henry, professeur de sylviculture à l'Université de Dublin. Ils sont suivis d'amateurs qui ont à la fois le plaisir de faire d'agréables excursions dans quelques-uns des beaux sites des Alpes tout en étudiant notre riche flore en compagnie de savants botanistes.

***

Le 4 septembre, on inaugure à Savines un monument érigé à la mémoire de M. François Pavie, ancien député, maire de cette commune et conseiller général des Hautes-Alpes, décédé dans sa 73e année, le 17 février 1916.

***

A Gap, le long de la rue Carnot, en novembre et décembre, on continue, non sans peine, la démolition des faibles restes du rempart romain construit à la fin du troisiède siècle, autour de la ville. Vers la base, ce mur énorme et massif avait 3 m. 70 à 3 m. 80 d'épaisseur; il était presque exclusivement fait avec des cailloux roulés enrobés dans un mortier très dur contenant une forte proportion de chaux paraissant mal éteinte ou insuffisamment cuite.

J. MEIZEL.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

Mme Camille BLANCHARD

[illegible] M. Romieu que nous [illegible] Mme Camille Blanchard avait bien [illegible] comme membre fondateur.

[illegible] ses études suc- [illegible] et à l'École Nor- [illegible] à quitter [illegible] à la carrière qu'elle [illegible] qu'elle habitait [illegible] assiste aux [illegible] pratiquées en [illegible] ainsi et [illegible] mais, à tout ce [illegible] laboration avec [illegible] très regretté [illegible] d'excur- [illegible] importante [illegible] primitives, [illegible] nous [illegible]

[illegible] et les tra- [illegible] M. [illegible] de [illegible] ne lui [illegible] intellectuelles. [illegible] ainsi, [illegible] prématurément à [illegible] octobre [illegible]

C. R.

Digitized by Google

Albert SAVINE (1859-1927)

Editeur, homme de lettres et historien

Né à Aigues-Mortes, le 20 avril 1859, Jean-Louis-*Albert* Savine, après avoir suivi les cours du Lycée de Montpellier, s'inscrivit à la Faculté de droit de cette ville, où son père, Jean-Baptiste Savine, occupait le poste de trésorier-payeur général, et d'où était originaire sa mère, Zoé-Madeleine Raoux, apparentée au peintre de ce nom et au capitaine Raoux de la Cairolle, anobli par Louis XV.

Il continua ses études juridiques à Paris, où l'avait attiré le désir de préparer l'école de Chartes. Il ne s'y présenta pas dans la suite, mais sa carrière littéraire se ressentit de cette vocation.

Elle lui inspira des *Souvenirs historiques sur Antibes* et une étude sur le *Troubabonr Paulet*, travaux couronnés, le 20 mai 1883 et le 23 mai 1884, par la Société scientifique et littéraire des Basses Alpes, dont il faisait partie. En même temps il collaborait au *Midi littéraire* (revue fondée à Aix-en-Provence le 1er avril 1881), au *Feu Foliet* (1883), à *Lou Brusc* et au *Cadet*, avec Mistral, Roumanille et Aubanel.

Ses relations avec les réfugiés carlistes catalans l'amenèrent à traduire l'*Atlantide* (1884), poëme de Jacinto Verdaguer, ce qui lui valut la croix de commandeur de l'ordre d'Isabelle la eatholique et le titre de membre correspondant de l'Académie Royale d'Espagne et de l'Académie des Bonnes Lettres de Barcelonne.

Un peu auparavant vers 1882, il était entré comme lecteur à la librairie d'E. Giraud, 18, rue Drouot, qu'il achetait en 1886. J. H. Rosny aîné, dans *Torches et Lumignons* a conservé le souvenir de ce magasin, véritable cénacle littéraire. Transféré au n° 12 de la rue des Pyramides, sous le tifre de *Nouvelle Librairie parisienne*, par son nouvel acquéreur il eut, sur la jeune littérature d'alors, une influence que l'on a comparée à celle d'Antoine sur l'art dramatique. Réfugiés polonais, nihilistes, boulangistes,

Digitized by Google

antisémites, discutaient ferme dans le fond de la boutique, où dominait la voix claironnante de Léon Bloy. Albert Savine, compétent et aimable, ramenait au calme les jeunes écrivains dont il était l'éditeur et parfois le mécène.

Plusieurs devaient devenir célèbres. Il suffit pour s'en rendre compte de parcourir le catalogue de la *Nouvelle Librairie* sur lequel voisinent les noms de Paul Adam, Aubanel, Barbey d'Aurevilly, Léon Bloy, Elémir Bourges, Alphonse Daudet, Jean Drault, Louis-Dumur, Remy de Gourmont, Jean Lombard, Jean Lorrain, Paul Marguerite P. Mariéton, Oscar Méténier, François de Nion, alors directeur de la *Revue Indépendante*, Rachilde, Edouard Rod, J. H. Rosny, Léo Taxil, pour ne citer que les plus connus.

Ce fut Savine qui vers 1889, eut l'idée de lancer le volume à 3 francs 50, à couverture illustrée, malgré les sarcasmes de Francisque Sarcey, et de demander des modèles à des artistes tels que Toulouse Lautrec ou Félicien Rops.

Ce fut lui aussi qui révéla au public français les œuvres les plus marquantes de la littérature contemporaine étrangère, dans une collection continuée depuis par la Librairie Stock, après que celle-ci eût acheté la *Nouvelle Librairie*.

Plus d'une centaine de ces traductions intéressant près de quarante auteurs espagnols, anglais, suédois, sans parler de Tolstoï et de Sienkiewicz, sont l'œuvre personnelle de Savine. Celles d'Edgard Poë, de Swinburne, d'Ibsen et surtout d'Oscar Wilde, sont les plus connues.

La publication des livres du député Numa Gilly, d'Eugène Turpin er d'Edouard Drumont, en mêlant Savine comme éditeur aux procès politiques qui furent la conséquence des révélations contenues dans ces ouvrages[1] ruinèrent son entreprise. en même temps que par ailleurs la révolution cubaine le privaient de la majeure partie de sa fortune personnelle.

[1] Cf. l'ouvrage d'Albert Savine, *Mes Procès*, Consultez également A. Hamon et G. Buchot, *L'Agonie d'une Société, Ministère et Mélinite, La France politique et sociale* (1890) 2 col., — A. Hamon, *La France sociale et Politique en 1891*.

Digitized by Google

Il dut reprendre la plume comme traducteur, et publia en outre, de 1906 à 1914, trente-six volumes d'études historiques[2], illustrées de nombreuses reproductions de tableaux et d'estampes, qui constituent, surtout pour l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles, et pour celle du début du siècle suivant, une source de documentation estimée.

Devenu l'un des lecteurs les plus assidus de la Bibliothèque Nationale, il constitua, en 1923, un groupement qui recueillit un millier d'adhésions et dont le but était de faciliter le rapprochement des écrivains français et étrangers.

On le retrouvait chaque matin[3], assis au fauteuil n° 152, jusqu'au jour (11 juillet 1925) où un accident[4] le condamna à une douloureuse immobilité, qui ne prit fin qu'avec sa mort, survenue à Paris le 6 juin 1927.

Les grands quotidiens du 20 au 25 juin 1927[5], et plus

[2] En voici la liste : *Le neuf Thermidor, Fouquet, les Jours de Trianon, la Cour galante de Charles II, l'abdication de Bayonne, la vie à la Bastille, l'assassinat de la duchesse de Praslin, la vraie reine Margot, les Jours de la Malmaison, la Vie aux galères, la Cour de Prusse, les Déportés de Fructidor, L'Espagne en 1810, Un séjour en France sous Louis XV, le beau Lauzun, Une Résidence allemande au XVIIIe siècle, Madame Elisabeth et ses amis, la Vie au Barreau, Une captivité en France, la Chasse aux Luthériens, la Jeunesse de la Grande Catherine, les Premiers amours de Cathèrine II, Amours et coups de sabre d'un Chasseur à cheval, De la Paix de Vienne à Fontainebleau, Saint-Domingue à la veille de la Révolution, les Débuts de Botany Bey, le Maroc il y a Cent ans, les Geôles de Province sous la Terreur, à la Cour du roi Joseph, les Cachots de Paris sous la Terreur, Abordage d'un sous-marin de la République, le Tsar Alexandre Ier, le Portugal il y a cent ans, Tripoli au XVIIIe siècle, dans les fers du Maghreb, La Captivité de Sainte-Hélène.*

[3] Cf. *Intransigeant*, 12 décembre 1910, sous le titre *Silhouettes* et la signature *Les Treize*.

[4] Survenu à la station du Nord-Sud « Balagny ». Cf. Echo de Paris, samedi 11 juillet 1925.

[5] Cf. *L'Avenir, Comœdia, Excelsior, L'Intransigeant*, du 20 juin 1927, *L'Agence technique de la Presse, l'Echo de Paris, Le Gaulois, L'Homme libre, Paris Soir, Le Petit Bleu, Le Temps, La Victoire*, du 21, *Excelsior* (2e article) du 22, *Le Journal*, du 23. *La Patrie* et *Presse*, du 24.

Digitized by Google

longuement le *Mercure de France*, dans son numéro du 1er juillet 1927, ont rappelé, en annonçant son décès, le rôle qu'il avait tenu dans la vie politique et littéraire de la fin du dernier siècle.

Aucun n'a mentionné qu'il nous appartenait par son ascendance paternelle, mais un rédacteur d'*Excelsior* (n° du 22 juin 1927) a attribué à une prétendue origine slave la force de caractère dont il avait témoigné au cours de ces épreuves.

En réalité, le père d'Albert Savine, Jean-Baptiste était né à Embrun, le 29 pluviose an IV, du mariage de Jean-Baptiste-Dominique Savine, procureur à Embrun, et de Marie Jouve, du Puy-Sanières[6]. Jean-Baptiste-Dominique était le frère aîné de Jean-Antoine Savine, supérieur des Clercs de Saint-Sulpice, mort aux Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792, placé sur les autels le 17 octobre 1926, qui « appartenait à une famille noble[7] d'Embrun et issue, selon toute apparence, des anciens seigneurs de Savines[8]. »

Son éloquent panégyriste, le chanoine Falconnet, a pu rappeler à ses compatriotes, réunis le 30 juillet 1927 en leur antique cathédrale, que les Savine « sept siècles durant et plus peut-être » ont consacré leurs vies à ces « carrières

[6] La famille Jouve, qui a occupé de 1622 à 1726 les charges de notaire royal héréditaire et de chatelain de Savines, descend, par les Dalmas de Réotier, des seigneurs du Puy-Sanières de la maison de Navaysse, et a été substituée à « leurs droits, noms et actions » par testament du 22 juillet 1766, du chanoine Ignace de Navaysse, dernier de sa branche. La famille de Navaysse ou de Névache serait elle-même un rameau de l'antique maison de Bardonnèche (Cf. Balcet, la Seigneurie de Névache), (*Annales des Alpes*, 1912, pag, 16 à 28 et 121 à 131).

[7] Le tableau des officiers de la Confrérie de Saint-Jean-Baptiste d'Embrun, en 1664, conservé au Musée de Gap, mentionne noble Anthotne Savine, consul d'Embrun à cette date.

[8] F. Allemand, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes*, Gap, Imp. et lib. Alpines 1911, d. 423. On consulter également sur la famille Savine (en latin *Savini*). P. Guillaume, *Un Martyr de la Foie Annales des Alpes*, 1901, pg. 5 à 18, Gap, Jean et Peyrot. Lucien Borel du Bez, *Un martyr Embrunais*, journal *La Durance*, n° 2874, 13 août 1927, Embrun, Imp. Jugy.

Digitized by Google

ou l'activité désintéressée d'un citoyen sert la cause publique de la cité [9]. »

Sur une plus vaste scène, Albert Savine n'a pas failli à la tradition des siens. Ses hérédités l'y ont aidé, il en avait conscience, et en a témoigné en joignant, en juillet 1926, son adhésion à notre groupement à celle que son fils Charles-Albert nous adressait.

Souhaitons que cet exemple d'attachement raisonné au pays ancestral ne soit pas perdu, et que, de plus en plus, la Société d'Etudes des Hautes-Alpes constitue le lien intellectuel des Alpins d'origine.

Ils rendront ainsi hommage aux efforts de leurs collègues demeurés au foyer natal, et qui y maintiennent le patrimoine spirituel dont notre province dauphinoise s'est toujours à bon droit honoré. *Le Passé répond de l'Avenir.*

Paris, 26 août 1827.

4 juin 1928.

M. Henri HUGUES

Le 31 août 1927, notre confrère Henri Hugues succombait après une douloureuse maladie, qui depuis de longs mois le tenait éloigné du Palais de justice, où il occupait depuis longtemps déjà une si grande place, en dépit de sa jeunesse — il avait à peine 43 ans — et de notre Société, à l'administration de laquelle il collabora longtemps comme secrétaire adjoint.

Perte cruelle que celle qu'ont faite en le perdant notre Société et les clients nombreux de l'avocat si apprécié, mais nous pouvons bien l'écrire sans craindre d'être taxé d'exagération, perte sensible aussi pour la ville de Gap,

[9] Cf. chanoine Maurice Falconnet. *L'abbé Jean-Antoine Savine, martyr embrunais*, Gap, Imp. Jean, 1927, p. 3.

Digitized by Google

pour le département des Hautes-Alpes et même pour le Pays, car c'est toujours une perte pour une nation que la disparition d'une magnifique intelligence au service d'une inlassable activité et d'un généreux dévouement.

Henri Hugues avait tout cela.

Ceux qui l'ont suivi pendant toute sa trop courte existence — et le signataire de ses lignes est de ceux-là — ne se rappellent pas sans émotion les débuts dans la vie publique de ce jeune étudiant revenant de Lyon, son diplôme conquis, se fixer dans sa ville natale où son père, notre à jamais regretté président, tenait une place si éminente et si belle, s'inscrire à ce Barreau dont ce même père était l'honneur.

Avec quelle fougue ardente, tout acquis au mouvement qui entraînait alors une partie, la plus généreuse, de notre belle jeunesse française, vers les œuvres sociales, le jeune Henri Hugues s'employa à les promouvoir dans notre région !

A lui est due la création, dans la banlieue gapençaise, des premiers jardins ouvriers dont le nombre s'est depuis multiplié pour le plus grand bien physique et moral des travailleurs de l'atelier, du magasin ou du bureau.

De nombreux congrès furent son œuvre et sur sa tombe un de ses meilleurs collaborateurs d'alors, resté son ami fidèle, lui apporté un éloquent et émouvant témoignage traduisant admirablement les sentiments de tous ceux qui avaient toujours, malgré les divergences inévitables d'opinions et de tendances, rendu hommage à la générosité de son cœur, à l'élévation et à la noblesse de ses idées.

Ces mêmes tendances portaient Henri Hugues à s'adonner aux œuvres de mutualité et là encore son action s'exerça heureuse et féconde.

Mais bientôt l'exercice de sa profession le prit et l'absorba tout entier.

Avantage appréciable, certes, pour les clients de plus en plus nombreux de son cabinet, mais perte sensible pour les œuvres et sociétés dont il était l'animateur, perte pour la Société d'Etudes à laquelle il n'apporta plus le concours si

Digitized by Google

précieux auquel il nous avait habitués et qui voyait peu à peu s'évanouir l'espoir d'une collaboration à la rédaction de son bulletin.

Ce n'était point cependant par désir de moins d'occupations qu'agissait ainsi Henri Hugues, bien loin de là ; travailleur infatigable, prolongeant bien avant dans la nuit le labeur de la journée, il produisait un travail considérable. Ses confrères restaient souvent confondus de la minutie de préparation que révélaient ses plaidoieries : pas un détail omis, pas un point qui ne soit soigneusement vérifié, pas un argument favorable laissé dans l'ombre, les arguments adverses toujours prévus, examinés, discutés et réfutés, des notes de plaidoiries abondantes et complètes et une discussion menée avec ordre et méthode en une langue toujours chatiée et d'une académique pureté...

Ne soyons pas surpris dès lors de ses succès, ne nous étonnons pas de ce que, si rapidement, il ait acquis dans les tribunaux de la région une notoriété qui ne pouvait que grandir ; l'avocat que ses confrères venaient d'appeler au bâtonnat lorsque la mort survint implacable, réalisait les espérances que permettaît dès son enfance l'écolier laborieux dont le nom n'est point oublié à l'Institution des Chartreux de Lyon, espérances qu'avait de plus fort justifiées le brillant étudiant.

Mais Henri Hugues abusa de sa puisssance de travail, de ce travail dont rien ne le distrayait jamais, et bientôt de terribles épreuves le devaient mettre à la merci de la maladie.

Coup sur coup quatre deuils cruels l'atteignaient, le privant successivement d'un parent qui était pour lui un frère et un ami, d'un jeune enfant foudroyé en quelques heures, de son père qu'il semblait devoir conserver longtemps encore et enfin d'une jeune femme tendrement chérie et de longs mois soignée sans espérance!.. C'eût été trop pour n'imptore quel homme, c'était beaucoup trop pour Henri Hugues qui, jaloux désormais semblait-il de sa peine, la concentrant en lui et se concentrant en elle, ne chercha que dans le travail, non l'impossible oubli, mais le dériva-

Digitized by Google

tif momentané à une douleur qui ne voulait pas être consolée...

Notre ami était terrassé et peu à peu il déclina sous les yeux que seules une infinie charité et une foi profonde empêchaient d'être constamment noyés de larmes d'une mère et d'une sœur témoins impuissants de cette longue agonie...

Et le 31 août les yeux d'Henri Hugues se fermaient à la lumière terrestre pour s'ouvrir à celle de l'au de là...

De celui dont nous étions fiers, qui était notre espérance, car il était pour nous l'avenir, il ne reste que le souvenir. Mais ce souvenir vivra parmi nous inséparable dans la Société d'Etudes de celui de son père et pieusement ceux qui le pleurent encore reporteront sur ses deux enfants l'affection qu'ils avaient pour lui.

P. L.

M. Valentin CHABRAND

De temps en temps, il naît dans nos Alpes un homme d'une rare valeur qui brille par son intelligence et dont les qualités éminentes jettent un très vif éclat.

Ainsi naquit en 1851 M. Valentin Chabrand qui eut, dans la conduite des affaires industrielles et commerciales de notre département, une situation prépondérante.

Pour l'acquérir il n'eut ni les avantages de la naissance, ni ceux de l'instrucion et l'on peut dire de lui : il a su ce qu'il n'avait jamais appris.

N'ayant pour toute recommandation que son mérite, il s'est fait un grand nom dans notre région, grâce à sa faculté prodigieuse d'énergie, et à son extraordinaire puissance de travail. Il a été, soit qu'il s'employât à la conduite des affaires publiques, soit qu'il s'attachât à la mise en valeur d'une industrie ou à l'utilisation de la houille blanche,

Digitized by Google

un créateur, un organisateur, un administrateur remarquable. Il eut au plus haut degré le sens des affaires, en même temps qu'il a été un animateur de tout premier ordre.

Il est né à Piégut (Basses-Alpes) où ses parents exploitaient un domaine; il vint ensuite à la Saulce où sa famille s'était établie, puis à Tallard où il crée un commerce de vins et où il se marie. La première partie de sa vie s'écoule donc sur les bords de la Durance, " ce réservoir merveilleux de houille blanche ". Ses eaux rapides ne servent alors dans nos Alpes qu'au transport vers la Provence de quelques trains de bois. Plus d'une fois M. Chabrand dut suivre leur arrivée en une course précipitée dans le courant rapide que la Durance forme entre Lettret et Tallard ; mais si grande que fût sa pénétration, pouvait-il avoir alors l'intuition de l'avenir qui lui était réservé ? La réalisation de ses vastes projets devait, en fait, remplacer l'exploitation de la modeste et antique industrie du flottage, en utilisant la force motrice de la Durance pour établir sur ses rives une usine puissante destinée a porter dans Marseille la lumière et la force.

L'extension prise par son commerce l'engage à venir se fixer à Gap, où il dirige avec le plus grand succès, le même commerce, mais en société. C'est là, un trait du caractère de cet homme si surprenant. Aimant l'autorité, sachant commander, très entreprenant et d'une audace qui parfois peut sembler téméraire, il sait néanmoins rester prudent, et il recherche la collaboration d'hommes laborieux, avisés et instruits pour aménager ses créations et les faire durer.

En 1897, M. Chabrand a alors 46 ans, il donne désormais à sa vie une toute autre direction, ayant nettement conscience que son intelligence, son activité doivent être employées a réaliser de plus vastes desseins. Cette année-là, il forme une société pour prendre la suite d'une banque locale. Il doit à cette faculté si remarquable, qu'il a de se rendre propre à tout ce qu'il entreprend, d'étendre le champ d'action de la banque qui devient très prospère et rend les services les plus précieux au commerce et à l'industrie de notre région. On sait le rôle considérable qu'elle joue dans les

Digitized by Google

années qui ont suivi la guerre et comment, sous l'impulsion à la fois hardie et sage de M. Chabrand, de nouveaux commerces et de nouvelles industries prennent naissance à Gap ; et surtout, et c'est là où son rôle s'est fait sentir le plus utile et bienfaisant : l'appui qu'elle a donné alors, à tous ceux qui étaient momentanément paralysés lorsque survint brusquement l'arrêt des affaires.

Mais, si absorbante que soit la direction de cette banque, elle ne l'est pas assez pour occuper toute l'activité de M. Chabrand. Esprit tout à la fois réfléchi et novateur, il se préoccupe de l'utilisation à obtenir de l'énergie hydraulique : convaincu de quelle source de richesses inestimables elle peut être pour le sud-est de la France et plus particulièrement pour notre région, il s'attache avec la plus grande ténacité à l'équipement de diverses chutes. La première usine qu'il établit, est celle de Saint-Firmin-en-Valgodemard Située à 30 kilomètres de Gap, elle est actionnée par les eaux de la Séveraisse ; l'énergie électrique produite est transportée dans le Champsaur et à Gap.

La seconde affaire, dont il fut "l'inventeur sinon le réalisateur" puisqu'elle est conduite par les soins d'une société, qu'il a contribué à créer, la Société des forces motrices de la Haute-Durance, est l'usine de Ventavon. Cette usine est alimentée par un canal de dérivation de la Durance dont la prise est située à la Saulce à 17 kilomètres au sud de Gap. L'énergie qu'elle produit est amenée : partie à l'usine de la Brillane où est établie un poste de couplage pour de là être dirigée vers Marseille, Arles et le département du Var ; partie dans la vallée du Rhône, au Teil et dans les environs.

M. Chabrand fait l'apport à la société des Forces Motrices de la Haute-Durance de son projet, de ses plans, des terrains nécessaires à l'emplacement de la prise, d'un vaste bassin de décantation, du canal, de l'usine génératrice avec toutes ses dépendances. Il fournit dans cette affaire un effort considérable ; en effet, il acquiert tout le terrain nécessaire pour son installation et ce n'est pas peu : le canal a une longueur de 17 kilomètres, la prise, ses dépendances, et le bassin de décantation sont emplacés sur les terrains conquis sur la

Digitized by Google

Durance dont le morcellement est considérable. Pour mener à bien cette entreprise, dont la réussite est un tour de force, il lui faut faire appel à toute sa patience, à son énergie et agir comme « l'homme qui veut avancer » dont nous parle La Bruyère :

« S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage « il biaise naturellement et va à droite ou à gauche, selon « qu'il y voit de jour ou d'apparence et, si de nouveaux « obstacles l'arrêtent, il rentre dans le sentier qu'il avait « quitté. Il est déterminé par la nature des difficultés, tan- « tôt à les surmonter tantôt à les éviter ou à prendre d'autres mesures, »

Pendant la guerre, en 1917, alors que les besoins de notre armée rendent nécessaire la création de nouvelles usines, M. Chabrand cède à la compagnie des produits chimiques d'Alais et de Camargue, les projets, plans, terrains et travaux faits pour la réalisation d'une autre chute qui utilise la forces de la Durance entre l'usine de Ventavon et son confluent avec le Buëch. Les eaux de la Durance prise à leur sortie de l'usine de Ventavon doivent être amenées par un canal de dérivation établi en grande partie en souterrain. L'exécution de ce travail est l'occasion pour M. Chabrand de donner un nouvel exemple de son inlassable énergie.

Un certain nombre de chutes, qui peuvent être classées parmi les meilleures restent encore à équiper dans les Hautes-Alpes. Elle étaient bien connues de M. Chabrand qui, pour quelques unes d'entre elles, a fait faire des études approfondies, des avant-projets et des plans,

Mais, à la fin de cette longue et terrible guerre, on s'éveille du terrible cauchemar pour courir follement aux affaires. La banque demande une présence continuelle, elle exige une attention vigilante et de chaque instant : M. Chabrand est là pour veiller et répondre à tout.

Les efforts répétés et soutenus d'intelligence et de volonté, la somme considérable de travail donnée et, surtout, cette activité d'esprit qui use le corps comme la lame use le fourreau, commence à épuiser une nature pourtant si vaillante. D'autre part, la réalisation et la marche des affai-

Digitized by Google

res industrielles et commerciales dans les conditions économiques actuelles exigent des sommes trop importantes pour qu'une seule personne puisse y suffire.

C'est alors que M. Chabrand, avec cette prévoyance toujours en éveil, songe à assurer une existence longue et prospère aux importantes affaires qu'il a créées et rendues si florissantes; il transforme en sociétés anonymes les sociétés en nom collectif qui donnent la personnalité à la banque et aux forces Motrices du Haut Drac ; mais, pour l'une comme pour l'autre, il reste à la tête de ces sociétés, il est à la fois le président de leur conseil d'administration et leur administrateur délégué.

L'action de M. Chabrand s'est fait sentir non seulement dans les affaires, mais encore dans toutes les manifestations importantes et graves de la vie publique du département et des sociétés nombreuses dont il faisait partie.

Pendant trente-deux ans et sans interruption, soit du 28 juillet 1895 à sa mort, il représente au conseil général, le canton de Tallard, plusieurs fois il est appelé à en présider la Commission départementale, et il est, au sein de cette assemblée, une des personnes les plus marquantes et les plus agissantes, il se fait principalement remarquer par l'intérêt qu'il porte à toutes les questions d'ordre général ; il met au service de leur discussion toutes les lumières et les ressources de sa belle intelligence et lutte avec passion pour le triomphe de ses idées. On a pas oublié avec quel enthousiasme et quelle vigueur, il est intervenu soit au conseil général, soit dans diverses réunions, dans la discussion du projet du chemin de fer de Biançon à Oulx ; et, tout dernièrement encore, la propagande active qu'il a faite pour l'établissement du chemin de fer de Barcelonnette, le long de la Durance en passant par Tallard.

Ce souci de l'avenir économique de notre pays, le porte à s'intéresser au tourisme ; il est saisi par les conséquences importantes. qu'aurait, au point de vue de sa prospérité, cet afflux et reflux de touristes, venant chaque année, comme une marée, déferler sur nos montagnes et dans nos vallées. Avec sa pénétration d'esprit, il a très bien compris qu'une

Digitized by Google

fois organisé, il pourrait jouer le rôle d'une grande industrie nationale de la France, ce qu'a su si nettement et si clairement exprimer à M. Léon Auscher vice-président du Tourig-Club de France :

« Alors que tous produits, soit industriels, soit de luxe, « recherchés par l'étranger, sont achetés par lui et exportés « de la France, la beauté de la France est inexportable ; elle « a, de plus, l'avantage d'être éternelle. L'étranger est obli- « gé de venir sur place en goûter le charme, et, puisque « cette beauté est éternelle, le mouvement des touristes « attirés par elle, n'a, lui-même, pas de limites. La beauté « de la France est donc un article d'exportation pui a ce « caractère paradoxal de ne pouvoir se valoriser que chez « nous-mêmes. Alors qu'un produit quel qui soit, se détruit « par sa consommation, elle résiste, à travers le temps, à « l'admiration dont elle est l'objet. Elle est en quelque sorte, « par rapport aux autres forces économiques de la France, « ce que le radium est par rapport aux autres éléments. Son « rayonnement et par suite son rendement sont perpétuels.

Aussi M. Chabrand favorise-t-il la création de nouvelles routes, l'entretien de celles existantes et s'intéresse-t-il vivement au développement de l'industrie hôtelière, industrie fondamentale. Il a participé à la création du grand hôtel de Briançon. La mort le terrasse le 22 septembre dernier : il mettait alors sur pied le projet de construction d'un nouvel hôtel à Briançon avec une annexe au Mont-Genèvre. Il est le promoteur de l'acquisition par la ville de Gap du domaine de Saint-Mens et du bail emphythéotique consenti par la ville au syndicat d'initiative, de ce domaine. Ses efforts, et les résultats obtenus, l'avaient appelé, au cours de la période qui précéda la guerre, à la présidence du syndicat d'initiative de la ville de Gap.

Il fut, en même temps, un membre dévoué de la section de Gap du Club Alpin Français ; aussi, dans le compte-rendu général de cette année, son éminent secrétaire déplore t-il la perte que fait la section en la personne de « M. « Valentin Chabrand dont l'activité sans limites ne pouvait

Digitized by Google

« se désintéresser de l'association régionale du Club Alpin « Français. »

La vie de M. Chabrand fut donc agissante et féconde en résultats et il y aurait certes encore beaucoup à dire pour mettre en lumière tous les champs d'action où elle s'est exercée.

La société d'études des Hautes-Alpes s'honorait de compter cet homme parmi ses membres.

Cette vie si bien remplie doit-être un enseignement. Elle rappelle que les hommes doivent rendre leurs vies utiles et elle nous dit, comme le jeune homme du Psalmiste, dans le Psaume de la vie de Longfellow :

« Let us, then, be up and going »
« With a heart for any fate »
« Still achieving, still pursuing »
« Learn to labour and to wart. » (1)

M. l'abbé AYE (1859-1928)

La Société d'Etudes des Hautes-Alpes vient de faire la perte d'un de ses membres les plus sympathiquess, en la personne de M. l'abbé Joseph-Casimir Aye, décédé à Gap, le 11 janvier 1928.

Né à Saint-Firmin en Valgodemar le 25 novembre 1859, compatriote du regretté David Martin dont la Société n'a pas perdu le souvenir et auquel elle doit beaucoup de reconnaissance, il semblait avoir été formé à son école, car il a été toute sa vie un gros travailleur et un marcheur infatigable.

Etudiant aux Facultés catholiques de Lyon durant deux années, il avait acquis des connaissances étendues et approfondies et surtout une habitude de travail qui le fit remar-

(1) Donc levons-nous et agissons, avec un cœur prêt à toute destinée. Toujours en train d'accomplir quelque chose et à la poursuite d'un but, apprenons à peiner et à attendre.

Digitized by Google

quer partout où il passait. Modeste autant que laborieux, il accepta la cure de Rabou en octobre 1886. Il passa 11 années dans cette solitude, continuant ses études diverses, et surtout se dépensant en des courses à Chaudun qui l'ont rendu légendaire, vu les difficultés des chemins, surtout à l'époque des grandes neiges et des grands froids.

En 1897, il finit par abandonner son rocher de Rabou, et il descendit le long du Buëch pour venir s'installer à La Roche-des-Arnauds. Là, il continua ses travaux intellectuels et artistiques, car il était devenu un habile photographe.

Il a laissé entre les mains de plusieurs personnes des témoignages de son talent.

Mais il devait monter plus haut. En janvier 1899, il est nommé archiprêtre d'Orcières. Cette situation le plaçait au niveau de ses talents et de ses études. Il continua à Orcières sa vie d'études et de courses en montagne. Il était bien placé pour exercer ses forts et puissants jarrets. Plus d'une fois, il a fait des ascensions qui l'ont fait ranger parmi les alpinistes les plus renommés.

En 1903, on le nomme archiprêtre de La Bâtie-Neuve, et c'est là, au bout de vingt-cinq ans, qu'il a terminé sa carrière brusquement, à la suite d'une maladie impitoyable qui l'a obligé de venir demander des soins spéciaux aux médecins de l'hôpital de Gap. Il est mort inopinément avant même qu'on ait pu lui faire une opération qui peut-être l'aurait sauvé ou du moins aurait prolongé sa vie.

C'est dans ces dernières années passées à La Bâtie-Neuve qu'il a apporté un concours très utile à des fouilles, à des reproductions d'objets marquants pour l'histoire qui ont un grand intérêt pour nous. Animé du goût de l'histoire et de l'amour de son pays, M. l'abbé Aye avait toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui éveillent les plus vives sympathies.

Il est bien juste que la Société d'Etudes des Hautes-Alpes donne à sa mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

S.

Digitized by Google

M. le Commandant de PRUNIÈRES

La Société d'Etudes des Hautes-Alpes vient de perdre un de ses membres dans des circonstances particulièrement douloureuses. Nous voulons parler du Commandant de Prunières qui, on le sait bien, a trouvé la mort en voulant sauver un de ses soldats. Celui-ci s'était élancé témérairement sur une barque sans bien en savoir la manœuvre, dans une propriété du Commandant où se trouvait un étang considérable. La barque chavire à un moment donné au dessus d'un gouffre profond. N'écoutant que son cœur généreux, le eommandant se dévêt et se jette à l'eau. Malheureusement, après avoir saisi le naufragé et l'avoir un moment soulevé au-dessus de l'eau, ils retombent tous deux et ne reparaissent plus. C'est ainsi qu'on a eu à déplorer la mort du soldat et de son chef. Pour arriver à cette fin déplorable, celui-ci avait échappé aux dangers de la grande guerre. A Mme la Comtesse de Prunières, il laisse deux jeunes enfants, ce destin est tragique; la Société d'Etudes en éprouve les plus vifs regrets.

La famille de Prunières est fort ancienne dans notre pays où elle a tenu une place marquante. Sa souche remonte en Provence aux d'Estienne qui donnèrent de hauts magistrats, des officiers et plusieurs évêques de la vieille France.

Le père du Commandant, le Comte de Prunières, a joué ua rôle considérrble dans dans notre région et son souvenir n'est pas encore effacé parmi nous car il a été des premiers à faire partie de la Société d'Etudes, Son fils, M. Henri de Prunières continuait ses nobles traditions, dans la carrière militaire qu'il avait embrassée avec bonheur et qui se trouve ainsi brisée si soudainement. Au moment de la grande guerre, il fut un de ceux qui, les premiers réoccupèrent une partie du sol sacré de l'Alsace. Malheureusement peu de temps après, il fut blessé en Artois et fait prisonnier. Ce fut pour lui une grande douleur de ne pouvoir continuer à combattre, avec ses hommes. Par sept fois il tenta de s'évader, et dans sa dernière tentative, il n'était plus qu'à quel-

Digitized by Google

ques kilomètres du sol français quand il fut repris. Placé alors dans un camp de représailles, le régime sévère de sa détention finit par l'affaiblir au point qu'il dut être évacué sur la Suisse.

La guerre ne termina pas pour lui l'ère des combats. Il demanda et obtint la faveur de faire partie des corps expéditionnaire en Ukraine, en Pologne et en dernier lieu, au Maroc. Après quoi, il semblait que l'heure avait sonné pour lui de jouir de la vie de famille. Il venait d'être nommé commandant en garnison à St-Etienne, pays de Mme de Prunières, lorsque la mort, une mort bien imprévue, est venue ainsi le frapper.

Nous regrettons d'autant plus sa mort qu'il avait manifesté l'intention d'ouvrir les archives de sa famille aux recherches historiques que poursuivent avec tant d'ardeur plusieurs de nos confrères. Elle espère que les relations qu'elle a eues avec le Comte de Prunières et son fils le Commandant se continueront désormais avec les siens.

S.

M. Célestin ROCHE

A une heure matinale du 26 avril dernier, Célestin Roche entrait à l'Eglise du Monestier de Clermont où il venait, en chrétien fervent « adorer l'Eternel » lorsque la mort l'a subitement frappé. Il avait, peu de temps avant, achevé sa 80e année, ayant conservé une vigueur et une vivacité d'esprit qui faisaient présager une longue vieillesse et il se réjouissait depuis quelques jours de se trouver auprès d'un fils qui avait embrassé la même carrière que lui.

La *Société d'Etudes des Hautes-Alpes* dont il fut un des fondateurs se fait un pieux devoir de rendre hommage à sa mémoire en lui consacrant quelques pages dans ce bulletin dont il fut à diverses reprises un collaborateur apprécié.

Digitized by Google

Célestin Roche, ne à Embrun en 1847 d'un pere, haut-alpin lui-même, avait fait de solides études classiques lorsque par goût et par piété filiale, il voulut suivre la voie dans laquelle son père avait laissé un nom particulièrement honoré. Entré comme surnuméraire dans l'administration de la voirie vicinale; il remplit successivement les fonctions d'agent-voyer à Marvejols (Lozère), à Premery et à Cosne (Nièvre) puis à Saint Brieuc et enfin dans les Hautes-Alpes où il revint en 1877 avec le titre d'agent-voyer d'arrondissement hors classe. Les travaux qui furent exécutés sous sa direction dans nos pays montagneux et notamment dans le Dévoluy, et le rôle qu'il joua dans l'organisation du service des chemins ruraux lui fournirent l'occasion de faire apprécier par les populations de contrées peu favorisées les bienfaits que leur apportaient les nouvelles voies de circulation.

Au cours de ses fonctions il sut mettre en valeur ses qualités techniques et administratives en publianl un mémoire dans le journal *La Nièvre* en 1873, contre la fusion des voyers avec les Ponts et Chaussées et plus tard en 1891 en composant sur la *Réforme des Services de Voirie* un mémoire qui fut soumis à M. Flourens, ancien ministre, alors député des Hautes-Alpes et dont cet homme d'Etat fit la base d'un projet déposé sur le bureau de la Chambre le 18 février 1892. L'économie de ce mémoire reposait sur un nouveau classement des voies de communication et sur le rôle attribué aux agents voyers dans la direction technique. Mais les viscissitudes des travaux parlementaires détournèrent alors l'attention du législateur de cette question.

En 1892, malgré son zèle, sa conscience et ses mérites, Roche, victime de son indépendance d'esprit et des influences politiques en faveur à la préfecture de l'époque, dut choisir entre son éloignement des Alpes et sa retraite anticipée. Refusant de se prêter à ce qu'il considérait comme une disgrâce imméritée il préféra laisser liquider sa retraite proportionnelle par suppression d'emploi. Jeune encore (il atteignait sa 45e année), par devoir et par càractère il ne pouvait rester oisif: des expertises et divers travaux vinrent

Digitized by Google

heureusement fournir un aliment, d'ailleurs nécessaire, à son activité d'abord dans le ressort du tribunal de Gap, puis quelques années après à Grenoble où, sur un champ plus vaste, il développa ses facultés d'énergie dans la lutte pour la vie de la nombreuse famille famille qu'il avait fondée récemment.

Roche n'était pas tout entier dans l'homme dont nous venons de retracer la carrière. Esprit cultivé, il s'intéressait aux questions historiques, philosophiques, religieuses et politiques: il employait ses loisirs à l'étude de ces questions et confiait souvent à des journaux ou à des revues le résultat de ses recherches et de ses réflexions; volontiers aussi il collaborait à des œuvres de régionalisme ou de progrès social.

Alors qu'il était encore dans les Hautes-Alpes, il prit part, à Gap, à la fondation de la *Société d'Etudes*, continuatrice de l'ancienne *Académie flosalpine*, et dont il fut élu secrétaire en 1891. Pendant son court passage au secrétariat, il contribua à élargir le champ des travaux insérés dans le bulletin de cette Société par un appel à ses collaborateurs (1892, p. 1). A diverses reprises il donna à ce bulletin des articles qui révélaient à la fois sa culture classique et son esprit d'observation et de généralisation. Nous rappellerons ses chroniques (1892, 1896), l'une d'elles ayant trait à la réparation de la Rosace de Notre Dame d'Embrun, ses communications sur divers travaux poétiques ou techniques de son père, ses comptes-rendus littéraires des divers ouvrages (*L'Univers et sa cause*, de M. Jouglard, 1894; *Alexandre III, sa vie, son œuvre*, de M. Flourens, 1894; *La Liberté pendant le moyen-âge, l'ancien régime et la Révolution*, de M. Joseph Roman, 1895; sa notice nécrologique sur *M. de Berlue-Pérussis*, 1903). Plus tard, en 1926, il apportait sa contribution dans la controverse jamais épuisée, sur *le passage d'Annibal à travers les Alpes*. Dans l'intervalle il avait écrit dans la presse locale et régionale des articles substantiels et alertes sur des questions d'intérêt historiqne, social, touristique sous le nom de *Vicinus*.

Régionaliste convaincu il avait adhéré au groupement

Digitized by Google

des félibres dès 1882 parce qu'il voyait dans le mouvement créé par eux un encouragement au culte du sol natal et des traditions ancestrales. Il entra dès lors en rapports avec Roumanille, Mistral, de Berluc-Perussis, Lieutaud, etc. C'est grâce à de Berluc-Perussis qu'en 1900 il fut nommé membre correspondant du *Parnassos* d'Athènes à la suite de la publication qu'il fit, au moment de la guerre turco-hellénique, dans le *Bulletin de l'Athénée* de Forcalquier, d'une vibrante poésie de son père, composée en 1854 au sujet de la guerre de cette époque.

Dès son arrivée à Grenoble, qui coincidait avec l'application de lois menaçantes pour la liberté de l'enseignement, il participa aux efforts du Comité créé dans cette ville pour la défense de cette liberté.

Quelques années après frappé par les avantages économiques résultant de l'organisation du tourisme, il essaya d'intéresser les personnalités influentes à la région d'Embrun, son pays natal, de réveiller l'indolence de ses compatriotes en les appelant à l'action pour la résurrection de leur cité endormie. Son attachement à sa petite patrie ne pouvait se résigner à la déchéance relative de l'ancienne métropole des archevêques qui illustrèrent le siège d'Embrun et rêvait d'un retour de prospérité apporté à « la Nice des Alpes » par le développement du tourisme dans cette région (voir son dernier article dans la revue publiée à Grenoble *Les Alpes*).

Enfin le sort des familles nombreuses, au rang desquelles comptait parmi les premières celle qu'il avait fondée, fut de sa part l'objet d'une sollicitude constante.

Son intelligence et son cœur vibraient toujours au contact des idées et des causes nobles et généreuses. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de sa vie. Si son activité physique fut ralentie par le poids des ans du moins son activité intellectuelle demeura intacte jusqu'à sa dernière heure. Il étudiait toujours avec passion les problèmes que soulèvent sans cesse la vie de l'homme et celle des sociétés, les leçons de l'histoire et de l'expérience au point de vue social et religieux ; et il se plaisait à s'entretenir avec ses amis de ces sujets

Digitized by Google

inépuisables et dont l'intérêt vital est négligé par un grand nombre.

Un autre sujet absorbait les plus intimes de ses pensées : la publication des œuvres de son père, mort prématurement agent-voyer d'arrondissement à Embrun et qui avait su allier le culte de la rigueur précise de la science à celui de l'harmonie rhythmique de la poésie dans des poèmes d'une admirable élévation de pensée. Si des difficultés matérielles ne lui ont pas permis de réaliser tout son rêve, du moins les lecteurs du Bulletin retrouveront quelques uns de ces poèmes dans les bulletins de 1888, 1900, 1901, 1917 et 1922 et liront avec plaisir l'article biographique publié par notre si distingué et si regretté président Hugues, dans le bulletin de 1919 à l'occasion du centenaire de la naissance de M. Roche père.

Par sa pieuse fidélité à la mémoire de son père, Célestin Roche laisse à ses enfants un exemple qu'ils recueilleront comme le plus noble enseignement qu'il ait pu leur léguer.

A. C.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS DE GAP

Altitude : 735m20 (moyenne barom. 699 05) au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 h. du matin

Observations du troisième trimestre 1927

JUILLET					AOUT					SEPTEMBRE				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	692.0	+15.4	+21.0	—	1	701.4	+13.0	+32.5	—	1	702 8	+12.5	+30.5	—
2	696.5	+ 7.9	+22.9	—	2	701.6	+14.0	+31.0	—	2	702 0	+13.0	+30.5	—
3	698.3	+ 6.7	+26.3	2 0	3	703.0	+14.0	+30.0	—	3	702.8	+12.0	+25.0	2 0
4	700.3	+ 7.6	+29.0	1 0	4	703.4	+11.5	+32.0	—	4	700.0	+13.0	+23.5	1 0
5	700.8	+10 3	+30.5	—	5	701.8	+ 8.5	+34.0	—	5	700.0	+ 8.0	+24.5	—
6	700.6	+10.1	+31.5	—	6	697.6	+10.0	+30.0	—	6	702.0	+ 8.0	+26.6	—
7	697.8	+10.0	+31.2	12 0	7	698.0	+14.0	+30.0	—	7	702.5	+11.0	+24.0	12 0
8	694.3	+11.1	+31.0	—	8	697 8	+13.0	+29.0	—	8	700.0	+ 8.0	+24.0	—
9	692.9	+ 9.7	+23.0	—	9	699.0	+11.0	+29.0	13 0	9	699.0	+ 5.0	+23.0	—
10	693.7	+ 8.6	+19.2	—	10	701.5	+ 8.5	+30.0	—	10	699.0	+ 8 2	+26.5	—
11	698.6	+ 9 4	+20 1	—	11	701.0	+10.0	+30.0	—	11	696.6	+ 9.5	+22.0	—
12	698.1	+12.5	+22.7	6 5	12	700.0	+12.0	+29.5	1 5	12	695.0	+ 4.0	+13.0	6 5
13	698.0	+ 9.1	+27.0	—	13	706.5	+ 9.0	+28.0	—	13	700.8	+ 4.0	+20.0	—
14	699.0	+ 9.0	+27.5	—	14	702 0	+ 9.0	+28.0	—	14	701.5	+ 2.0	+22.0	—
15	702.0	+10.0	+29.5	—	15	698.5	+10.0	+26.5	—	15	699.5	+ 3.0	+24.0	—
16	701.0	+12.0	+28.0	17 0	16	695.3	+11.0	+24.0	—	16	694 0	+ 4.5	+23.8	—
17	697.8	+13.5	+27.5	—	17	699.0	+ 6.5	+28.5	15 0	17	695.0	+ 8.0	+23.8	17 0
18	699.0	+ 9.0	+30.0	—	18	700 0	+ 7.4	+25.0	10 0	18	698.5	+ 3.0	+21.0	3 5
19	702.8	+ 9.5	+30.0	—	19	699.0	+ 6.0	+22.0	—	19	700.0	+ 4.0	+26.0	—
20	700.8	+12.0	+30.0	—	20	702.0	+ 8.5	+23.0	—	20	701.0	+ 6.0	+30.0	—
21	702.4	+14.0	+31.0	6	21	701.8	+ 6.5	+28.5	—	21	702.0	+ 6.5	+29 0	—
22	701.2	+11.0	+32.0	5	22	699.8	+ 8.0	+28.0	—	22	701.0	+ 7.0	+19.0	11 0
23	699.5	+13.0	+25 3	2	23	699.5	+10.0	+28.0	—	23	695.0	+ 7.4	+18 0	—
24	699.8	+10.5	+24.0	25 5	24	697.8	+14.0	+22.0	13 5	24	689.0	+ 9.0	+19.0	—
25	703.0	+10.0	+30 0	—	25	701.0	+ 6.0	+21.5	—	25	687.0	+ 7.0	+14.0	2 0
26	702.8	+10.0	+30.6	—	26	700.0	+ 8.0	+19.0	—	26	696.5	+ 2 0	+16.0	25 5
27	701.5	+11.0	+30.0	—	27	703.0	+ 5.0	+23.0	—	27	696.5	+ 1.0	+16.0	—
28	698.0	+12.5	+30.0	—	28	705.0	+ 6.0	+25.5	—	28	700.5	+ 1.0	+19.0	—
29	697.5	+13.0	+30.0	—	29	705.0	+ 5.0	+27.4	—	29	701.5	+ 2.0	+20.5	—
30	700 5	+14.0	+30.0	—	30	704.0	+ 6.0	+30.0	—	30	697.5	+ 4 0	+15.3	—
31	700.0	+13.0	+32.0	—	31	702.0	+ 7.0	+30.0	—					

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS DE GAP

Altitude : 735m20 (moyenne barom. 699 05), au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 h. du matin

Observations du quatrième trimestre 1927

OCTOBRE						NOVEMBRE						DÉCEMBRE					
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie		Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie		Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	
1	700.7	+ 4.0	+14.5	—		1	704.0	+ 4.0	+20.0	—		1	697.6	+ 3.0	+ 8.7	—	
2	700.5	+ 3.8	+17.3	—		2	708.0	0.0	+21.0	—		2	696.0	— 2.0	+13.5	1	0
3	700.0	+ 7.5	+21.2	—		3	702.2	+ 0.9	+23.2	—		3	697.5	+ 3.0	+23.2	23	8
4	700.3	+ 8 9	+20.5	—		4	700.4	0.0	+23.9	—		4	699.0	+ 1.0	+ 9.2	—	
5	700 0	+ 8.1	+23.5	—		5	699.7	+ 2.9	+18.2	—		5	695.2	+ 0.2	+17.5	—	
6	701.5	+10.0	+19.0	—		6	693.8	+ 2.1	+17.0	—		6	696.5	+ 1.0	+17.3	3	0
7	700.5	+ 3.0	+15.1	—		7	689.3	+ 4.7	+10.4	9	1	7	690.1	+ 1.0	+17.0	—	
8	699.4	+ 4.0	+17.0	—		8	693.7	+ 4.5	+14.1	2	0	8	687.5	+ 2.0	+12.0	—	
9	702.5	+ 2.9	+20.3	—		9	689.3	+ 8.0	+14.2	25	0	9	690.9	+ 2.0	+ 7.0	—	
10	704.6	+ 3.0	+20.5	—		10	684.8	+ 3.0	+14.0	0	0	10	692.2	— 4.0	+12.0	—	
11	703.0	+ 1.0	+19.1	—		11	691.5	+ 3.0	+14.0	—		11	695.1	— 3.0	+11.0	21	8
12	700.4	0.0	+19.7	—		12	691.5	+ 3.0	+ 6.5	—		12	695.1	+ 0.2	+ 7.0	5	0
13	699.5	+ 0.3	+21.3	—		13	695.5	— 4.4	+ 5.0	8	0	13	688.1	— 1.2	+ 9.0	—	
14	696.0	+ 0 8	+22.0	—		14	698.7	— 6.0	+ 3.5	—		14	685.9	— 1.0	+ 7.0	—	
15	693.5	0.0	+18.5	8	8	15	699.4	— 6.1	+ 6.0	—		15	690.1	— 3.0	+ 9.8	—	
16	693.0	+ 8.8	+15.7	—		16	700.1	— 6.4	+ 4.0	—		16	690.1	— 3.7	+ 6.5	—	
17	693.9	+ 6.4	+16.4	1	1	17	702.0	— 8.9	+11.9	—		17	691.2	— 7.5	+ 3.0	10	0
18	694.8	+ 5.0	+17.2	—		18	698.7	+ 0.2	+10.9	—		18	692.1	—14.1	— 6.0	—	
19	697.4	+ 5.3	+14.8	—		19	697.0	0.0	+ 8.3	—		19	694.1	—15.0	— 2.7	3	3
20	701 0	+ 5.5	+18.0	—		20	689.3	+ 0.1	+13.0	—		20	695.1	— 4.8	+ 2.0	—	
21	694.8	+ 0.5	+18.1	4	9	21	693.9	— 1.5	+12.0	2	0	21	693.9	— 1.0	+ 8.0	1	0
22	697.5	+ 2.0	+ 9.0	—		22	698.9	0.0	+12.0	14	0	22	696.2	+ 0.2	+ 5.0	5	0
23	690 0	+ 4.9	+15.0	15	8	23	694.0	+ 2.5	+11.0	15	0	23	694.7	+ 1.2	+ 6.0	18	5
24	695.0	+ 1.8	+15.3	—		24	698.7	— 4 5	+12.4	24	4	24	693.9	— 2.0	+ 8.0	—	
25	702.3	— 0.1	+15.3	—		25	703.5	— 4.5	+14.0	—		25	687.0	— 3.0	+ 8.5	—	
26	703.7	— 2.9	+18.1	—		26	703.5	+ 0.4	+16.0	—		26	688.0	— 3.0	+ 8.5	—	
27	702.5	— 0.1	+21.0	—		27	700.3	— 1.0	+ 8.0	—		27	682.8	0.0	+ 7.0	—	
28	705.8	+ 6.0	+21.3	—		28	700.2	0.0	+12.0	—		28	686.5	+ 1.0	+ 8.8	—	
29	703.5	— 0.1	+20.5	—		29	701 7	+ 0.9	+ 7.9	—		29	694.6	+ 0 5	+10.0	—	
30	703.7	1.0	+20.0	—		30	698.8	+ 0.5	+11.3	—		30	694.5	— 5.4	+ 8.0	—	
31	702.0	— 0.0	+21.0	—								31	698.0	— 5.5	+ 7.8	—	

Le Secrétaire-Gérant, H. CLÉMENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES " EUNUQUES "

de MM. MATHON et GIROUD

(1747-1748)

Il ne se passe pas d'année et, assez souvent, de mois sans que quelque personne éloignée et inconnue adresse de France, de Suisse, de Hollande ou d'Allemagne, une demande dont l'objet est toujours le même. Descendant de ces nombreux Alpins qui, au cours des âges, quittèrent leur rude pays pour chercher fortune plus ou moins loin, cette personne veut retrouver le point de départ de ses ancêtres. Depuis ce départ, les générations ont passé : instinct obsédant et impérieux, ce souci si fréquent de l'homme qui a vécu et qui, maintenant isolé du passé, cherche, avant de mourir, à savoir d'où il vient.

Les archives ne sont jamais complètes : il n'est donc pas toujours possible de satisfaire ce désir si louable, mais tardif. Avec un espoir très douteux, il faut donc lire les feuillets jaunis et les suivre armé d'une patience courageuse. On ne sait jamais si l'on trouvera ce que l'on cherche; mais, en revanche, on est assuré de trouver toujours ce que l'on ne cherche pas.

***

Telles étaient les réflexions, souvent renouvelées, qui passaient par l'esprit, ces jours-ci, d'un chercheur dont les heures s'employaient par profession et par sympathie

Digitized by Google

aussi, à vouloir satisfaire, de loin, la dernière de ces personnes inconnues qui venait de s'adresser à lui.

Généralement, MM. les curés qui, au XVIIIe siècle, dressaient les actes de baptême, de mariage et de sépulture de leurs ouailles, écrivaient fort mal pour aller plus vite et, afin d'économiser leur encre, ils avaient la déplorable habitude de mettre beaucoup d'eau dans leur encrier. Cela ne facilite pas la tâche de celui qui doit invoquer maintenant leur témoignage. Quelquefois, ils ne savaient pas même exactement, dans une grande paroisse, qui de leurs paroissiens ils enterraient. Qu'on en juge par les deux exemples suivants.

Le 12 juillet 1747, voici ce qu'on peut lire sur les registres de la paroisse de Notre-Dame et Saint-Arnoux de Gap[1] :

> Le même jour, a été enseveli à la chapelle des Cordeliers
>
> âgé d'environ
>
> Ainsi l'attestons-nous
>
> Reynaud, prêtre commis.

On voit par là que le clergé de Saint-Arnoux était assez indifférent à ce qui se passait aux Cordeliers; le 29 juillet 1752, voici un nouvel acte, tout aussi explicite, émanant de Me Claude Thomé, l'un des deux curés de la paroisse et docteur en Sainte Théologie (23 avril 1735, † 16 décembre 1768)[2]. En somme, il est tout aussi indifférent à ce qui se passe dans l'église des Frères prêcheurs :

[1] Arch. des Hautes-Alpes : E. supplément 367. Registre du 22 janvier 1747 au 23 janvier 1747, feuillet 15 recto.

[2] *Ibidem*. E. supplément 368. Registre du 30 janvier 1752 au 19 janvier 1753, feuillet 33 recto.

Digitized by Google

Le mesme jour, a été inhumé dans la susdite église

Ainsi l'attestons-nous
Thomé, curé.

L'un de ses successeurs, M Escallier, notera, comme né et baptisé le 22 août 1782, Jean Paul Cyrus Collomb, fils de Mr Me Collomb, avocat en la Cour et de dame Julie-Catherine de Taxil. Cet enfant, devenu premier avocat général à la Cour royale de Paris, devra, de ce fait, quarante ans plus tard, déranger « sept des vieillards les plus respectables et les plus dignes de foi » de son pays natal pour leur faire certifier, le 17 mai 1822, par devant le juge de paix, qu'il était né en réalité le lundi 8 avril 1782, quatre mois et demi avant la date de son baptême, vérité qu'établira finalement un jugement du tribunal civil de Gap du 25 mai 1822[1].

Dans cette même ville de Gap, il arrive au susdit Me Thomé, d'oublier la mort de son évêque, quand elle se produit à Gap et que son clergé l'inhume dans sa propre église cathédrale.

Vainement, en effet, on cherche l'inhumation de Mgr Claude de Cabanes, mort le 10 septembre 1741[2]; vainement, encore, à sa date, l'inhumation du saint des Alpes, Mgr François de Malissoles, mort le 21 septembre 1738. A la fin, seulement, de cette année, Me La Combe, le collègue de M. Thomé, répare cette omission[3] incroyable.

A été omis d'écrire à sa place que le vingt un septembre dernier est mort Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François Berger de Malis-

[1] *Ibidem*. E. supplément 371. Registre de 1782, feuillet 28 recto.
[2] *Ibidem*. E. supplément 366. Registre de 1741.
[3] *Ibidem*. Registre de 1738, feuillet 25 recto.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ... magnifique, la [illegible] ... [illegible] Cest un tableau [illegible].

***

Il ne faudrait pas croire, par l'exemple fâcheux de Mr Thomas, le curé de Gap, que le clergé catholique a seul montré parfois de la négligence dans la tenue des registres de l'état religieux. Voici un pasteur, le ministre de l'église de la Religion Prétendue Réformée d'Embrun, de 1670 à

[1] *Ibidem*, I. supplément 369. Registre de 1703, feuillet 20 verso.

1673, spectable Me J. Riffier, qui se montre tout aussi étonnant :

Année 1673

Auiourd'hui quinzième jour du mois de janvier 1673, j'ai béni le mariage d'entre honneste Anthoine Centurier, practicien d'Ambrun, fils à feu

Ces quatre lignes d'écriture sont suivies de dix lignes restées blanches.

Le registre est tenu en double exemplaire : sur le second, M. le pasteur se montre encore plus discret,

Année 1673

Auiourd'hui, quinzième jour du mois

Et rien de plus.

Il faut un miracle pour arriver à retrouver ce que M. le pasteur et ses fidèles ont cru bon de garder pour eux.

Le 31 mai dernier, c'est-à-dire une semaine avant que, le 7 juin, le greffe du tribunal des Hautes-Alpes, nous eût versé ces registres de l'ancien état civil, se présentait aux Archives M. le Docteur H. Centurier : il venait de Cugy sur Lausanne rechercher les traces d'Antoine Centurier, son prédécesseur, originaire d'Embrun, qui, protestant, avait quitté la France jadis pour la Suisse et le hasard, aidé des indications précises de M. le Docteur H. Centurier, avait permis de retrouver le contrat de mariage de cet Antoine Centurier ainsi marié par le pasteur d'Embrun. Ce contrat de mariage, daté du 27 décembre 1672 reçu par Me Laurent Rispaud (IE. 3247, ff. 563-567) permet de résoudre l'énigme : « honneste garçon Anthoine Senturier, fils à feu Me Daniel et de feu honneste Jeanne Dou, natif de la présente ville d'Embrun » épousa « la honneste fille Lucresse Latelle fille à Me Jean Latelle, orfèvre et de feu Catherine Aubert de ceste mesme ville ».

Digitized by Google

[illegible] heureusement [illegible] en feuilletant [illegible] cahiers [illegible] lettres [illegible] la paroisse [illegible] la main [illegible] auteur [illegible] cette paroisse [illegible] assez régulière [illegible]

Cependant [illegible] ans [illegible] 1747 [illegible] le 25 avril [illegible] sur le texte suivant :

> L'an mil sept cent quarante-sept et le [illegible] juin, je soussigné ai enterré un garçon [illegible] après avoir reçu [illegible] fils à Jean-Baptiste Carraud et de [illegible] Rambaud [illegible] présents, Claude Carraud, oncle [illegible] Rambaud aussi son oncle qui ont signé.
>
> Claude Carraud, Jean-Baptiste Carraud.
> Mathon, prêtre.

Voyons, Monsieur l'abbé, que nous disiez-vous là ? Et [illegible] ces gens [illegible] qui vous certifiez un tel fait, [illegible] en étaient-ils bien sûrs ? Ou bien n'avez-vous pas lu ce que votre pasteur vous fait signer ?

Alors [illegible] lecture singulière du scribe ou bien l'enfant aurait-il été la victime d'un affreux accident et poursuivons.

Mais le lecteur ainsi surpris ne poursuit pas longtemps sa méditation. Avant d'avoir retrouvé sa sérénité, il tombe sur ce qui suit :

> L'an mil sept cent quarante sept et le vingt-trois

Digitized by Google

du mois de septembre, j'ay enterré une fille eunuque, après avoir reçu l'eau à la maison, de Jean-Baptiste Pic et de Isabeau Paillas : présents, Marc Mathon et Joseph Juge fils, qui ont signé.

M. Mathon. J. Juge.
Mathon, prêtre.

Vraiment, pour le coup, voilà qui est tout bonnement incroyable : M. Mathon aurait-il perdu l'esprit ? Cependant, les témoins, qui signent cela posément, ne peuvent l'avoir perdu en même temps que leur pasteur. Voilà une énigme bonne à poser par le sphinx au plus averti des linguistes ou des psychologues..... Cette fille *eunuque*, aurait-elle été simplement une fille *unique ?* Une telle conjecture serait propre à apaiser la linguistique : elle recourt simplement à une modeste analogie. Cependant cela ne satisfait pas l'esprit.

Continuons encore, tout en réfléchissant à ce phénomène.

L'inquiétant M. Mathon s'efface enfin devant le nouveau curé de la paroisse, M. F. Giroud : on peut sans doute, respirer plus à l'aise. Deux distraits de cette sorte ou deux détraqués pareils, l'un après l'autre, dans la même paroisse, cela sera impossible.

Hé bien, pas du tout, et l'illusion n'est pas longue : coup sur coup, se présentent à l'œil effaré les trois textes que voici :

L'an 1748 et le 4e février, j'ay enterré un garçon eunuque, après avoir reçu l'eau à la maison, fils à Claude Raymond et d'Anne Arthaud mariés : présens les soussignés

Claude Gravier. C. Raymond.
F. Giroud, curé.

L'an 1748 et le 18e may, j'ay enterré un garçon eunuque, après reçu l'eau à la maison, fils à Pierre

Digitized by Google

Digitized by Google

cette formule absurde, admise d'une manière si courante par MM. Mathon et Giroud. La lumière viendra, assurément ; mais elle viendra quand il lui plaira de venir.

Le curé Giroud, d'ailleurs, disparait aussitôt et les eunuques avec lui. Son successeur, Messire Garden, vient de la paroisse voisine du Chazelet. L'œil du lecteur ne se trouve plus distrait de sa recherche initiale par rien d'anormal. Les cahiers se suivent et se ressemblent, aussi vides les uns que les autres jusqu'en 1764.

Après ceux de la paroisse de N.-D. de la Grave, se lisent de même et sans succès, également depuis 1738 jusqu'en 1764, ceux de la paroisse du Chazelet. Cependant, pour rompre la monotonie de cette tâche, entre les cahiers de 1753 et de 1754, se rencontre, oubliée en signet, la lettre autographe écrite, le 4 décembre 1754, par M. Mathon le desservant lui-même de la Grave à son voisin M. Gauthier, curé du Chazelet. En voici le texte :

†

A Monsieur

Monsieur Gauthier très méritant
curé

au Chazellet.

Vous payerez le port de la vôtre en montant et je payeray le port de la mienne en descendant.

Monsieur, je vous envoye le present porteur chargé de votre soutane et je vous exorte de la faire rapiécer, parce que le tailleur est plus près de vous que de moy et vous en payerez la façon comme vous appartenant. La mienne n'a besoin d'aucune réparation excepté que, par vos manjures ordinaires, vous ne luy ayez fait quelque accrot. Je m'étonne qu'étant dans ce lieu et y ayant couché, votre mémoire vous eût fait oublier que vous avez changé d'habit chez moy et que, comme il est dit dans l'Evangile, *reddite ergo quæ* &ª. Je n'ay autre chose

Digitized by Google

soles, Evêque, Seigneur et Compte de Gap. Il a été enseveli le vingt-trois dudit mois dans l'église cathédrale. Ainsi l'attestons-nous, soussigné

La Combe, curé de Gap.

Seul, Mgr Pierre Annet de Pérouse aura la bonne fortune de ne pas être oublié par son clergé le jour même de ses obsèques et, cela, grâce, non pas à Me Thomé toujours en exercice, mais à un jeune collègue, Me Jacques Brochier, simple bachelier en droit (4 mai 1761-juin 1764)[1];

Le vingt-trois de juillet mil sept cents soixante-trois a été inhumé, dans l'église cathédrale illustrissime et révérendissime seigneur Pierre Annet de Pérouse, évêque et comte de Gap, décédé le jour précédent après avoir reçu les sacrements, présents sieurs Petit et Blanc Subé, prêtres bénéficiers de ladite église, soussignés avec nous. Ainsi l'attestons-nous.

Petit, Blanc.

Brochier, curé de Gap.

Quel homme négligent que Me Thomé !

Par contre, un jeune curé d'Aspres-sur-Buëch, Me Esprit Guigues (1652-1680), plein de zèle et pénétré d'amour pour son troupeau, ne manquait pas, de 1652 à 1666, de décrire, d'une main soigneuse et avec une encre magnifique, la nature et la durée de la maladie qui emportait chacune de ses ouailles. C'est un tableau très attachant.

***

Il ne faudrait pas croire par l'exemple fâcheux de Me Thomé, le curé de Gap, que le clergé catholique a seul montré parfois de la négligence dans la tenue des registres de l'état religieux. Voici un pasteur, le ministre de l'église de la Religion Prétendue Réformée d'Embrun, de 1670 à

[1] *Ibidem*. E. supplément 369. Registre de 1763, feuillet 29 verso.

Digitized by Google

1673, spectable Me J. Riffier, qui se montre tout aussi étonnant :

Année 1673

Auiourd'hui quinzième jour du mois de janvier 1673, j'ai béni le mariage d'entre honneste Anthoine Centurier, practicien d'Ambrun, fils à feu

Ces quatre lignes d'écriture sont suivies de dix lignes restées blanches.

Le registre est tenu en double exemplaire : sur le second, M. le pasteur se montre encore plus discret,

Année 1673

Auiourd'hui, quinzième jour du mois

Et rien de plus.

Il faut un miracle pour arriver à retrouver ce que M. le pasteur et ses fidèles ont cru bon de garder pour eux.

Le 31 mai dernier, c'est-à-dire une semaine avant que, le 7 juin, le greffe du tribunal des Hautes-Alpes, nous eût versé ces registres de l'ancien état civil, se présentait aux Archives M. le Docteur H. Centurier : il venait de Cugy sur Lausanne rechercher les traces d'Antoine Centurier, son prédécesseur, originaire d'Embrun, qui, protestant, avait quitté la France jadis pour la Suisse et le hasard, aidé des indications précises de M. le Docteur H. Centurier, avait permis de retrouver le contrat de mariage de cet Antoine Centurier ainsi marié par le pasteur d'Embrun. Ce contrat de mariage, daté du 27 décembre 1672 reçu par Me Laurent Rispaud (IE. 3247, ff. 563-567) permet de résoudre l'énigme : « honneste garçon Anthoine Senturier, fils à feu Me Daniel et de feu honneste Jeanne Dou, natif de la présente ville d'Embrun » épousa « la honneste fille Lucresse Latelle fille à Me Jean Latelle, orfèvre et de feu Catherine Aubert de ceste mesme ville ».

Digitized by Google

⁂

Heureusement, aujourd'hui, feuilletant les cahiers annuels délivrés par le vibailli de Graisivaudan au curé de la paroisse de Notre-Dame de la Grave, on est tout heureux de constater que la main du pasteur de cette paroisse est assez régulière et que son encre n'est pas trop claire.

Cependant, voilà déjà près de neuf ans parcourus, de 1734 à 1743 sans y trouver quoi que ce soit qui réponde à l'objet attendu : que cela est fâcheux ! Les curés meurent et se remplacent : rien. Le 20 avril 1747, M. Molest dresse son dernier acte et il disparait. Avant d'être remplacé, un simple desservant, M. Mathon, le supplée dès le 25 avril. Il n'écrit pas trop mal non plus... mais, tout à coup, l'œil se fixe avec étonnement sur le texte suivant :

> L'an mil sept cents quarante-sept et le 13e juin, je soubsigné ay enterré un garçon eunuque après avoir reçu l'eau à la maison, fils à Baptiste Carraud et de Marie Rambaud : présents, Claude Carraud oncle, Baptiste Rambaud aussy son oncle qui ont signé
>
> Claude Carraud. Jean-Baptiste Carrod.
> Mathon, prêtre.

Voyons, Monsieur l'abbé, que nous dites-vous là ? Et vous, bonnes gens, témoins qui nous certifiez un tel fait, tous deux oncles de ce malheureux garçon, en êtes-vous bien sûrs ? Ou bien n'avez-vous pas lu ce que votre pasteur vous fait signer ?

Allons, sans doute, est-ce une bévue singulière du scribe ou bien l'enfant aura-t-il été la victime d'un affreux accident et poursuivons.

Mais le lecteur ainsi surpris ne poursuit pas longtemps sa méditation. Avant d'avoir retrouvé sa sérénité, il tombe sur ce qui suit :

> L'an mil sept cents quarante-sept et le vingt-trois

Digitized by Google

du mois de septembre, j'ay enterré une fille eunuque, après avoir reçu l'eau à la maison, de Jean-Baptiste Pic et de Isabeau Paillas : présents, Marc Mathon et Joseph Juge fils, qui ont signé.

M. Mathon. J. Juge.
Mathon, prêtre.

Vraiment, pour le coup, voilà qui est tout bonnement incroyable : M. Mathon aurait-il perdu l'esprit ? Cependant, les témoins, qui signent cela posément, ne peuvent l'avoir perdu en même temps que leur pasteur. Voilà une énigme bonne à poser par le sphinx au plus averti des linguistes ou des psychologues..... Cette fille *eunuque*, aurait-elle été simplement une fille *unique ?* Une telle conjecture serait propre à apaiser la linguistique : elle recourt simplement à une modeste analogie. Cependant cela ne satisfait pas l'esprit.

Continuons encore, tout en réfléchissant à ce phénomène.

L'inquiétant M. Mathon s'efface enfin devant le nouveau curé de la paroisse, M. F. Giroud : on peut sans doute, respirer plus à l'aise. Deux distraits de cette sorte ou deux détraqués pareils, l'un après l'autre, dans la même paroisse, cela sera impossible.

Hé bien, pas du tout, et l'illusion n'est pas longue : coup sur coup, se présentent à l'œil effaré les trois textes que voici :

L'an 1748 et le 4e février, j'ay enterré un garçon eunuque, après avoir reçu l'eau à la maison, fils à Claude Raymond et d'Anne Arthaud mariés : présens les soussignés

Claude Gravier. C. Raymond.
F. Giroud, curé.

L'an 1748 et le 18e may, j'ay enterré un garçon eunuque, après reçu l'eau à la maison, fils à Pierre

Digitized by Google

Carraud et de Marie Pic, mariés, présens les soussignés

J. Carraud. Carraud.

F. Giroud, curé.

L'an 1748 et le 22e may, j'ay enterré un garçon eunuque, après avoir été ondoyé à la maison par Louise Bouillet, sage-femme, fils à Claude Carraud et de Marie Mathonnet mariés : ont été présens les soussignés

Claude Carraud. Félix Girard.

F. Giroud, curé.

Cela est stupéfiant : la formule ne varie pas, les témoins se renouvellent ne manquent jamais et signent d'une mains toujours plus assurée. Une sage-femme vient joindre finalement à ce bel ensemble l'autorité de son expérience.

L'esprit le plus sûr se sent vaciller à cette lecture.

En somme, le commerce hideux des eunuques n'a-t-il pas subsisté plus ou moins jusqu'à nos jours, pour munir les sérails de l'Orient ? Même n'entendait-on pas encore la voix pure d'un soprano spécial, à Rome, jusqu'au règne de Léon XIII qui mit fin à cette coutume invétérée ? Elle s'élevait sous la coupole de Saint-Pierre aux plus grandes fêtes de l'église : ceux qui l'ont entendue gardent encore à leur oreille la poésie musicale de l'hymne en accord parfait *O felix Roma*..... qui se chante, aux vêpres de l'apôtre. A ce moment, le soleil ardent du 28 juin décline à l'horizon de la ville et bientôt, dans les ombres du crépuscule, le pape viendra, seul, s'agenouiller sur le tombeau du pêcheur de Bethsaide.

Faut-il en venir à admettre que, dans un coin retiré de l'Oisans, au milieu du XVIIIe siècle, comme dans le sud de l'Italie au milieu du XIXe, cette pratique ait pu encore subsister ? Mais l'Oisans est une terre de France et la raison résiste à envisager cette monstruosité.

Le plus sage est de renoncer à comprendre le sens de

Digitized by Google

cette formule absurde, admise d'une manière si courante par MM. Mathon et Giroud. La lumière viendra, assurément; mais elle viendra quand il lui plaira de venir.

Le curé Giroud, d'ailleurs, disparait aussitôt et les cunuques avec lui. Son successeur, Messire Garden, vient de la paroisse voisine du Chazelet. L'œil du lecteur ne se trouve plus distrait de sa recherche initiale par rien d'anormal. Les cahiers se suivent et se ressemblent, aussi vides les uns que les autres jusqu'en 1764.

Après ceux de la paroisse de N.-D. de la Grave, se lisent de même et sans succès, également depuis 1738 jusqu'en 1764, ceux de la paroisse du Chazelet. Cependant, pour rompre la monotonie de cette tâche, entre les cahiers de 1753 et de 1754, se rencontre, oubliée en signet, la lettre autographe écrite, le 4 décembre 1754, par M. Mathon le desservant lui-même de la Grave à son voisin M. Gauthier, curé du Chazelet. En voici le texte :

†

A Monsieur

Monsieur Gauthier très méritant
curé

au Chazellet.

Vous payerez le port de la vôtre en montant et je payeray le port de la mienne en descendant.

Monsieur, je vous envoye le present porteur chargé de votre soutane et je vous exorte de la faire rapiécer, parce que le tailleur est plus près de vous que de moy et vous en payerez la façon comme vous appartenant. La mienne n'a besoin d'aucune réparation excepté que, par vos manjures ordinaires, vous ne luy ayez fait quelque accrot. Je m'étonne qu'étant dans ce lieu et y ayant couché, votre mémoire vous eût fait oublier que vous avez changé d'habit chez moy et que, comme il est dit dans l'Evangile, *reddite ergo quæ* &ª. Je n'ay autre chose

Digitized by Google

à vous écrire si ce n'est que vous executiez ces paroles et vous suis avec considération,

Monsieur,

Votre très humble

et très obéissant serviteur,

Mathon, prêtre.

La Grave, ce 4e décembre 1754.

Cet échange de soutane est assez plaisant : mais on conçoit qu'il n'ait pas été du goût de celui qui avait eu à en souffrir et sa lettre, à la fois ironique et pincée, le montre assez. Elle montre, d'ailleurs, que les desservants de ce temps savaient écrire. Mais, alors, comment ce prêtre, assez instruit pour adresser une telle épître à son confrère, a-t-il pu dresser des actes de sépulture aussi singuliers que ceux dont il vient d'être question ?

L'esprit se reporte, sur ce problème et toujours sans arriver à en résoudre l'énigme.

Après les cahiers de la paroisse du Chazelet, viennent enfin ceux de la paroisse des Hières, où le bonheur veut que se trouve, un peu tard, l'origine de la famille qui cherche à retrouver ses ancêtres. Précisément alors, quand le chercheur libéré de sa tâche commence à oublier la singularité des actes de MM. Mathon et Giroud, se présente à sa vue l'acte suivant :

L'an susdit et le premier mars a esté inhumé dans le cimetière de cette parroisse, par moy curé soussigné, le corps d'une fille anonime de Joseph Bourgea et de Marie Carraud, mariés de cette parroisse née ce matin et décédée après avoir été ondoyée à la maison par Magdeleine Jacob, sage-femme de ce lieu, en présence des bas signés pris pour témoins

Michel Guille. Claude Berthet. Claude Merle.

Cornud, curé.

Digitized by Google

L'hésitation ne dure qu'une seconde : voilà le trait de lumière. Grâces en soient rendues à M. Cornud, curé très méritant, — c'est le cas de le dire — de cette troisième et dernière paroisse de La Grave au hameau des Hières.

Les « eunuques », garçons et fille, de MM. Mathon et Giroud, au chef-lieu de la communauté, étaient tout simplement des enfants endoyés, lors de leur naissance, mais restés sans nom jusqu'à leur mort, faute de baptême.

L'esprit inquiet du chercheur se trouve soulagé d'un grand poids.

En somme, quand on y réfléchit, ce mot d'*anonyme*, dont on ne cite guère qu'un exemple au XVIe siècle et dont on ne rappelle pas l'emploi au XVIIe, offrait alors tous les attraits de la nouveauté. Tout aussi savant le mot d'*eunuque*, lui, répondait, si l'on peut dire, à une vieille tradition, puisque, dès avant Montesquieu, il se trouve employé au XIVe siècle.

MM. Mathon et Giroud, avaient sans doute, entendu parler plus ou moins de ce dernier terme, mais le premier était, pour eux, quelque chose de tout à fait imprécis. Ils ont eu le tort de confondre l'alpha privatif du premier avec le lit, *eune*, que gardaient si sûrement les hauts fonctionnaires préposés à la vertu des femmes de l'Orient. Dès ce temps-là, bien sûr, personne n'était obligé de savoir le grec : mais voilà bien où cela mène.

Manteyer, 18 mai 1928.

Digitized by Google

LA VALLÉE DE L'AVANCE

AU MOYEN AGE

(XIIIe-XVIe siècles)

Par Mlle Th. SCLAFERT

La petite vallée parcourue par l'Avance[1] est une unité minuscule : on ne la découvre sur une carte des Alpes françaises qu'en la cherchant avec soin. Mais, si humble qu'elle soit, elle a tenu sa place et joué son rôle dans l'harmonie économique de ces deux grandes unités, le Dauphiné et la Provence, et, à ce titre, elle mérite qu'on jette un regard sur son passé.

I. — Le milieu économique

Situation et importance de la vallée. — Entre la Luye qui longe le rebord méridional du Champsaur et la Durance qui, en aval de son confluent avec l'Ubaye, coule, jusque vers Lettret, dans une cluse longue et étroite, se dresse un dôme montagneux qui isole les deux vallées et menace de les rendre étrangères l'une à l'autre. Mais une

[1] L'usage est hésitant sur l'orthographe du nom de cette petite rivière : la carte du Service de l'Armée, au 1/80.000^e, l'appelle l'Avance, celle du colonel Prudent, au 1/500.000^e, la Vance. La première graphie est certainement la meilleure. Elle reproduit la forme primitive qu'on trouve dès le XIIe siècle et qui s'est maintenue dans le nom même de la petite localité d'Avançon : *totun territorium quod appellatur Malcor quod extenditur a rivo de Avanza usque ad flumen Durentie* (1190), J. Ch. Roman, *Les Chartes de l'Ordre de Chalais*, 1101-1400, t. I, n° LXXI, Paris, Ligugé, 1923.

Digitized by Google

petite rivière, l'Avance, a percé de part en part cette masse compacte et rapproché des pays que, par ailleurs, la nature semblait vouloir séparer[2].

Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour se rendre compte de la facilité avec laquelle on peut, en remontant l'Avance, atteindre la plaine de Chorges et, en la descendant, rejoindre la Durance. Or, comme la plaine de Chorges ouvre la route de Briançon et du Genèvre, et que, d'autre part, la Durance conduit vers la Provence ou le Comtat, on voit combien était précieuse cette humble vallée qui, à travers un massif épais et difficilement pénétrable, permettait de rejoindre rapidement la plus grande voie des Alpes du Sud vers l'Italie du Nord.

Sans doute, le voyageur, venu du Sud, à destination de l'Italie, trouvait, devant lui, en arrivant à Tallard, une route largement ouverte qui l'amenait à Neffes, puis à Gap, puis à la Bâtie-Neuve d'où il atteignait Chorges. Il contournait ainsi le massif vers l'Ouest et le Nord, mais au cours de ce voyage il perdait beaucoup de temps et il lui fallait laisser de beaux deniers aux péages et aux aubergistes. La vallée de l'Avance évitait précisément ce détour. Aussi, de très bonne heure, fut-elle suivie par les pèlerins et les marchands, et pendant tout le moyen âge, elle fit, à la route de la Luye par Gap, une concurrence terrible que, ni les efforts combinés des évêques de Gap et des Dauphins, ni les sévères menaces des rois de France ne parvinrent à empêcher.

Les textes ne donnent aucun renseignement précis sur le trafic qui se faisait jadis dans la vallée de l'Avance, mais ils laissent deviner que ce trafic fut particulièrement intense au XIVe siècle à partir du moment où la présence de la cour pontificale à Avignon, créa, à travers les Alpes, un incessant va-et-vient de pèlerins, de marchands, de personnages de tout métier et de tout rang[3]. C'est en effet,

[2] Raoul Blanchard, *Les Alpes françaises*, p. 189. Colin, 1924.

[3] Th. Sclafert : *Le Haut Dauphiné au Moyen Age*. Paris, 1926, p. 308 et suiv. et p. 497-499.

Digitized by Google

dès cette époque, que les évêques de Gap et les Dauphins interdirent formellement la ronte de l'Avance à tous ceux qui, venus du Piémont, se rendaient dans le Comtat, ou qui, partis d'Avignon, se dirigeaient vers l'Italie du Nord[4]. Mais, en dépit des interdictions et des menaces, marchands et voyageurs continuèrent à se *dévoyer... au chemin d'Avançon, Valserres* et *Jarjayes* qui leur ouvrait rapidement la Provence et leur permettait, en même temps, d'échapper aux lourds péages de Gap et de Serres. Ils remontaient donc la Durance jusqu'à Tallard et se détournant à l'Est, la cluse longue et peu hospitalière que traverse la Durance par Remollon, Espinasses et Rousset, dédaignant à l'Ouest la route de Neffes et de Gap pour les raisons que l'on a déjà exposées, ils atteignaient, à Valserres, la petite vallée de l'Avance, qui devint et resta « le grand chemin de Provence allant en Piedmont[5].

Les mandements de la vallée de l'Avance. — Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, la vallée de l'Avance se partageait entre deux mandements : le mandement de Jarjayes qui comprenait Jarjayes et Valserres et le mandement d'Avançon avec ses deux paroisses : Avançon et Saint-Etienne. En 1257, Valserres se sépara de Jarjayes et forma un mandement à part[6].

Entièrement provençale dans les premiers siècles du Moyen Age, la vallée de l'Avance subit de bonne heure l'influence delphinale. Dès le XIe siècle, en effet, la Provence « n'obéissant plus à l'autorité d'un marquis unique[7] » commença, du côté du Nord, à s'émietter sous les efforts des comtes d'Albon. Au XIIIe siècle, quand ces comtes s'installèrent dans l'Embrunais, la petite vallée constitua la limite de l'Embrunais vers le Gapençais et les

[4] Arch. Hautes-Alpes, G. 1509, f. 35 (1317) et Gap AA. 1 Livre rouge f. 45 (1336) et Arch. Isère B, 4638 (1401, 1423).

[5] Ibid. F. 1024. *Description des terres d'Avançon et de Valserres* (1658).

[6] Arch. Hautes-Alpes, Et Jarjayes, 2 juin 1257.

[7] G. de Manteyer, *Les fouilles de Faudon*, Gap, 1908, p. 163.

Digitized by Google

agglomérations qui s'y étaient établies dressèrent des points fortifiés entre les deux pays.

Les ressources. — Si l'on se bornait à considérer en gros et de loin les formes de la vie agricole dans la vallée de l'Avance, on se contenterait de dire qu'elles se retrouvaient partout les mêmes : vignobles, prairies, chénevières, champs de céréales ; mais, en y regardant de près, on se rend compte que, partout semblables, ces cultures se répartissaient selon les localités de façon fort différente. Comme, d'autre part, chacun de ces bourgs avait sa situation spéciale, tantôt voisin du torrent, tantôt éloigné de ses rives, il a semblé utile dans la mesure où le permettent les textes, de les étudier à part, afin de leur laisser tout leur caractère.

Valserres. — Des quatre localités qui peuplaient la vallée : Avançon, Saint-Etienne, Valserres et Jarjayes, trois, fuyant le fond de la vallée s'étaient fixées fort au-dessus d'elle. Valserres, seule, avait accepté de vivre près du torrent et ce choix ne manquait pas d'audace. L'Avance était terrible. Au temps des grosses pluies, on la voyait se gonfler brusquement et il était impossible de maîtriser sa furie. *Aqua de Lavansia ex inundacione aquarum pluvialium rabinosa*[1]. On avait tout essayé, on s'était imposé de lourds sacrifices pour construire des digues de pierres fortement cimentées de chaux et de sable *de lapidibus cum cemento calcis et arene*, mais rien ne résistait aux assauts du torrent.

Vers le milieu du XVe siècle, l'Avance, au moment des crues, battait avec tant de force le château de Valserres que Madeleine de Mévouillon tremblait de voir la tour et *de totali ruina turris et donjoni ipsius castri nisi celeriter de totali ruina turris et donjoni ipsius castri nesi celeriter provideatur*. On verra plus loin comment la dame de Valserres sut intéresser les habitants de Jarjayes à la défense de son château.

[1] Arch. Hautes-Alpes, E 11. Jarjayes.

Digitized by Google

Les documents d'archives renseignent peu sur le passé économique de Valserres. Pour le XVe siècle, ils n'offrent guère que des enquêtes menées à l'occasion de la revision des feux du mandement et on sait avec quelle prudence il faut user de ces sources d'information.

Au XVIe siècle, deux terriers datés l'un de 1515[9], l'autre de 1582[10], apportent des indications précises grâce auxquelles on peut retrouver d'une façon assez nette l'aspect agricole du bourg de Valserres.

Ce qui frappe dès la première lecture de ces terriers, c'est l'abondance des jardins : jardins à l'intérieur du bourg, mais surtout au dehors, derrière la porte ancienne *ad barrium antiquum*. C'étaient les « orts » de *tres barri vieil* qui longeaient le chemin conduisant au quartier dit *le Terrier*. D'autres suivaient le Merdarel ou bordaient la route de Chorges et celle de Remollon ; mais, comme ils s'étaient surtout multipliés vers l'Avance, les rives du torrent avaient pris le nom de Jardin : *Jardinum*.

Ces jardins voisinaient avec des prairies et des chénevières qui, elles aussi, recherchaient les points humides de la plaine vers l'Avance, la Durance et le Merdarel.

Les vignes se localisaient près de la Durance *en Escume Collomb*, en *Roche Noire*, en *Malcor*, près du chemin allant au pont, et dans le voisinage du « patègue » communal. Elles bordaient le chemin de Notre-Dame, la route de Remollon, se dispersaient dans un grand nombre de lieux dits : *à Combe Marcellin, au Claux, à la Closta, lay darrière le béal, au Rourre, au Forest, en Chaloup*, etc... Quelques habitants du Champsaur possédaient des vignobles à Valserres, Antoine Ebrard, d'Ancelle, en avait acquis un au Roure, Jean Vachier, de Saint-Julien, en tenait un à la Clastre près du béal de Jarjayes.

Avançon. — Les textes ont gardé, pour Avançon, l'écho des plaintes destinées aux oreilles des commissaires chargés

[9] Ibid. CC1, Valserres, 13 juin 1515.
[10] Arch. Hautes-Alpes, CC1, Valserres (1582).

Digitized by Google

de la revision des feux; c'est dire qu'on y chercherait en vain la moindre allusion aux ressources des habitants. Le paysan y gémit sur tout : sur la situation du pays, sur la sécheresse du terroir, *territorium siccuc et aridum,* sur l'intrusion des voisins, gens de la Bâtie-Neuve, de la Bâtie-Vieille, de Montgardin, de Théus, de Chorges ou d'Espinasses qui, sans doute, moins difficiles accaparaient une partie des terres [11]. On s'étonne, en effet, d'une telle invasion quand on entend les témoins déclarer, les larmes dans la voix, que leurs prés sont si maigres qu'ls ne peuvent les faucher qu'une fois et leurs vignes si exigeantes qu'elles ne produiraient rien s'ils ne les fumaient copieusement.

C'est à peine si, du chapitre des charges, on peut dégager quelques détails sur la vie économique d'Avançon. Les habitants devaient au seigneur le vingtain des blés aussi bien sur le froment que sur les gros blés (seigle, orge et avoine). Ils lui donnaient, chaque année, du foin, du bois, des poules, des jambes de porc. Enfin, tous ceux qui avaient des bœufs faisaient deux corvées avec leurs bêtes. Faute d'autres précisions, ces quelques mots dénotent une variété de ressources que les déclarations larmoyantes des habitants n'auraient pas laissé supposer.

Saint-Etienne-d'Avançon. — Sur Saint-Etienne, situé entre Avançon et Valserres, un terrier du milieu du XVIe siècle [12] apporte enfin le secours d'une lumière moins vacillante. Bâti à 780 mètres d'altitude, et à 100 mètres environ au-dessus du lit du torrent, Saint-Etienne avait laissé aux cultures tout le fond de la vallée. Là, le long des bords immédiats de l'Avance, couraient les blaches et les ma-

[11] *non tenent neque possident ultra medietatem territorii... sed alii locorum circumvicinorum videlicet Bastidarum Veteris et nove Domini episcopi Vapinci de Theussio, de Caturicis et de Spinachiis ac Montegardino... tenent et possident medietatem ejusdem territorii vel circa* (Arch. Isère, B. 2733, f. 292 (1429).

[12] Arch. Hautes-Alpes, F. 1330 (1565).

Digitized by Google

rais[13], puis, à mesure qu'on s'éloignait la terre mieux égouttée mais encore humide, se partageait entre les prairies et les chénevières.

Les prairies. — Ces prairies se distribuaient entre les manants de Saint-Etienne en parcelles minuscules dont quelques-unes n'avaient qu'une faible fraction de seytoirée : une demie, un quart, parfois un sixième. Dans le Gapençais la seytoirée valait environ 34 ares : ces prairies mesuraient donc le plus souvent 17 ares, 8 ares, parfois à peine 6 ares. On avait vraiment réalisé, là, pour la prairie, un morcellement infini. A côté de ces tenures si exigues, le terrier mentionne seulement deux prairies très étendues appartenant toutes deux à Guillaume Villard : l'une de 6 seytoirées, 2 hectares 04, située *en les Launoz,* l'autre de 3 seytoirées aux fonts claires, *a lez fonds Clares,* sur la route de Chorges.

Il faut ajouter, d'ailleurs, que chaque tenancier possédait presque toujours plusieurs pièces de pré, mais plus ou moins éloignées les unes des autres. C'était le cas de Pierre Massot qui avait deux prés à l'Ouche *en l'Oschio* dont un mesurait un tiers de seytoirée, un en *Drolho,* un à l'*Hubac* d'une seytoirée, un à la *Chalp* près du béal des moulins, un à *Larbrespin,* un à *Pra Nozo* sur la route de Chorges et un *aux Nays,* d'une seytoirée. Jean Girard tenait pour sa part neuf pièces de pré, tel autre sept et il serait facile de multiplier les exemples.

Les chénevières. — Les chénevières occupaient la partie de la vallée que leur laissaient les prairies, mais elles se localisaient aux fonts claires sur la route de Chorges, et près du pont, *a les chanaulx du mollin,* en un point que

[13] En 1565, Jean Matheron a *uno mareysso en Pra Crozet a la mareysso de Me Anthoine Simon, uno mareysso a les Fonds Clares;* Jeanne Claude, *uno mareysso a les Fonds Clares;* Jean Rencurel, *uno mareysso a les Fonds Clares,* etc... Arch. Hautes-Alpes. F. 1330 (1565).

Digitized by Google

leur abondance fit dénommer aux Chéneviers, *ez chanabiers*[14].

C'est dans les marais qui dormaient sur les bords de l'Avance ou dans les rigoles appelées *nays*[15] qui égouttaient lentement l'eau des prairies riveraines qu'on plongeait les tiges de chanvre pour les faire macérer en attendant le broyage.

Une partie du chaume récolté à Saint-Etienne était certainement filé sur place par les femmes et tissé par les habitants du pays (le terrier de 1553 mentionne un tisserand, Laurent Simon, mais il se peut qu'il y en eût d'autres). Le reste, apporté sur les marchés de Gap, s'ajoutait au chanvre venu des localités voisines pour alimenter l'industrie de la corderie et du tissage des toiles.

Les vignes. — Au milieu du XVIe siècle, les vignobles que tenaient les manants de Saint-Etienne étaient localisées en quatre points : à la Maladière, au Brusset, au lieu dit en Alibernes, et surtout à Pyn Drau où se trouvaient les parcelles les plus étendues. Mais elles tenaient peu de place à côté des prairies et des chénevières, et Saint-Etienne ne comptait, en 1565, qu'un seul riche viticulteur, Guillaume Matheron. Il possédait aux Alibernes deux vignobles, l'un de 2 fosserées et demie, l'autre de 2 fosserées; au Brusset, aux Conilhières, une pièce de 4 fosserées et, à

[14] En 1565, Pierre Massot tenait *ung chanabier situé ez chanabier* (cfr. *le chanabier de Jacques Rame, et le chanabier d'Antoine Rencurel*), Guillaume Matheron, *ung chanabier á la Cohato;* Etienne Faure et Honorande, *ung chanabier, situé au pont ez chanabiers;* Jean Imbert, *ung chanabier a les Fonds Clares ou Pranozo;* Jean Villard Cothon, *ung chanabier au Pra Nozo;* Jean Eymar, *ung chanabier situé ez chanabiers..., ung chanabier a Lalbrespin* (cfr. *au chanabier de Guilhem Tanc*), le *chanabier de Me Raymond Simon;* Marie Rolland, *ung chanabier a les Chanaulx du Moulin;* Jean Eymar, *ung chanabier ez chanabiers...*, etc... Arch. Hautes-Alpes. F. 1330 (1565).

[15] Pierre Massot a un pré situé *ez Naz...*, Thelme Roland, *ung nays et marcysso a la Maladiere...* Ibid.

Digitized by Google

Pyn Drau, sur le chemin tirant à Gap une belle parcelle de 10 fosserées, soit un total d'environ 74 ares [16].

Les forests. — C'est vers le Laus, sur le *chemin public tirant à Gap*, que quelques habitants de Saint-Etienne avaient établi leur *forest*. Jean Ymbert possédait au Laus *une grange, estable, curtillaige fourt et terre avec pré de 10 éminées environ, la famille Julien, une maison, grange, estable, cellier, terre et prez situés ensemble au Laus*. La possession du lac du Laus se partageait entre ces deux familles.

Les noyers. — Le terrier de Saint-Etienne se termine par une liste des charges imposées à ceux qui devaient la grande cense. Cet exposé révèle qu'en dehors des ressources qui viennent d'être signalées, les paysans possédaient des noyers [17]. Neuf des manants de la grande cense devaient chaque année : *une livre d'huylle* [18]... au seigneur.

Jarjayes. — Située à 300 mètres environ au-dessus du fond de la vallée, Jarjayes avait cherché dans l'altitude une protection contre les attaques des hommes et contre les ravages de l'Avance. Mais, en retour, elle souffrait beaucoup de la sécheresse. Le pays manquait d'eau, *caret aquis naturalibus et fontibus*, et son sol en pente ne parvenait pas à retenir les eaux de pluie [19] qui ruisselaient avec violence emportant parfois la terre en même temps que la récolte, *quia sunt in loco alto, ruynoso et dependente.*

[16] Les autres tenanciers étaient beaucoup moins bien pourvus : Jean Girard avait 6 fosserées de vigne, à la Maladière, Guillaume Villard, 1 fosserée, en Alibernes ; Jacques Caille, 4 fosserées, en Pyn Drau ; François Matheron, 5 fosserées, en Alibernes ; Jean Villard, une fosserée, à *l'holme, au ponton* (cfr. *à la vigne de la confrairie Saint-Esprit..., au chemin tirant à Gap*, etc...) Arch. Hautes-Alpes. F. 1330, passim.

[17] Arch. Hautes-Alpes. F. 1330, f. CLXXXI, 1565.

[18] En 1565, Jean Villard Côthon tenait... un pré au *Noyer dal Paz, cfr le Viol tirant à Théus.*

[19] *Quando contingit in ipso territorio evenire inundacionem et habundanciam torrencium et pluviarum, dicte pluvie important et destruunt eorum terras et possessiones.* Arch. Isère, B, 2733, f. 189 (1447).

Digitized by Google

Les cultures : la vigne. — Dans ce pays sec, la plus grande partie du terroir était occupée par les vignes. On les trouvait dans un grand nombre de lieux dits : *ez Trollieux, ez Vigneaulx, en Fauchières, à Chandanne, en Vallaurie, au Pendeys,* mais elles étaient surtout abondantes *dessoubs la Roche,* c'est-à-dire sur les pentes méridionales qui descendent de la Roche vers l'Avance et où elles trouvaient une exposition très favorable.

La culture de la vigne était extrêmement ancienne dans le pays; un acte de donation en faveur de l'abbaye de Conques la mentionne dès la première moitié du Xe siècle [20]. Au XVe siècle ,elle se présente comme la grande ressource des populations. Les manants le déclarent nettement, en 1429, aux commissaires chargés des enquêtes pour la revision des feux : *vince dicti mandamenti in quibus consistit et consistere consuevit major preysia eorumdem,* et ils affirment que c'est de la vente du vin, seule, qu'ils retirent quelque argent pour payer leurs redevances, *de qua peccunias extrahebant, de quibus solvebant dictos census, servicia et tributa ac alia sua debita.....*[21] Mais déjà, ils constataient avec tristesse qu'ils ne voyaient plus les belles vendanges d'autrefois et que depuis cinq ans les vignobles coûtaient plus qu'elles ne rapportaient [22].

Il est facile de comprendre que, dans ce pays où la vigne avait à compter avec les caprices d'un climat soumis à des écarts de température redoutables [23], les récoltes jamais sûres, étaient le plus souvent médiocres. Mais pour un terroir maigre et sec *macrum et siccum,* le choix des cul-

[20] Abbé F. Allemand. *Histoire de Jarjayes. Bul. Soc. Et. Hautes-Alpes,* 1895, t. 13, p. 249.

[21] Arch. Isère. B, 2733, f. 277 (1429).

[22] *(vince) fuerunt a quinque annis citra quasi infertiles et magis reportaverunt incommodum ex ipsis quam comodum.* Arch. Isère. B, 2733, f. 277 (1429).

[23] *Item habuerunt et sepe habent... multas tempestates et infertilitates presiarum quia sunt in loco alto et aliquando sunt bis aut ter in anno tempestates et specialiter anna presenti propter dictam tempestatem paucam recollexerunt presiam.* Ibid., f. 189 (1447).

Digitized by Google

tures était limité, et la vigne, plus que toute autre, paraissait capable de se contenter de ces conditions. Cependant on découvre à travers les textes, un effort pour remplacer partout où on le peut, le vignoble par le champ de céréales, et surtout par la prairie. Dans le registre des reconnaissances de Jarjayes rédigé au milieu du XVIe siècle on est frappé du fait que quelques prairies doivent une certaine quantité de vin. Pour un pré de 2 émines situé au Brudoul, Jean Clément, donne 5 pots 1/3 de vin pur, pour un autre pré, à *la Val devant Vauserres*, 2 pots de vin *pur et net*, pour un troisième, au Serre de Rousset, 2 pots 2/3 de vin [24]. Il est bien évident que ces redevances étaient le témoin resté vivant du temps plus ou moins lointain où le vignoble avait précédé la prairie, et reculé ensuite devant elle.

L'extension des prairies : l'irrigation. — D'ailleurs, ce changement ne doit pas surprendre si l'on tient compte qu'un siècle environ avant la rédaction des reconnaissances de 1553, la communauté de Jarjayes avait obtenu de Madeleine de Mévouillon, dame de Valserres, l'autorisation de détourner sur son territoire les eaux de l'Avance [25]. La requête fut présentée au nom des prudhommes de Jarjayes, et au nom des deux coseigneurs Henri Flote et Jacquet de Montorcier, dont les terres situées dans les parties basses devaient être les premiers à profiter de l'irrigation.

Ils firent valoir que l'aridité du sol contrariait la vie économique dans tout le pays. Faute d'eau, les champs ne produisaient que de maigres céréales [26], et dans les prairies à demi-desséchées, les manants ne récoltaient pas assez de foin pour nourrir leur bétail. L'eau infuserait au pays une vie nouvelle : les moissons seraient plus riches, on pourrait, en les rafraichissant, féconder les anciennes prairies, et surtout en établir de nouvelles.

[24] Arch. Hautes-Alpes, E 18 Jarjayes, f. 9 (1553).

[25] *Ibid.* E. 11 Jarjayes (1441). Voir aussi F. Allemand, *Précis histo-* t. 18.

[26] *Propter siccitatem et ariditatem modicum fructum afferunt.*

Digitized by Google

Attentive à ces arguments, docile « aux sentiments d'affection » qui la liaient aux nobles et aux prudhommes de Jarjayes et considérant que l'aide mutuelle est le premier devoir entre voisins, *considerata vicinitate locorum de Valserris et de Jarjaya, qua causante, sibi debent mutuo suffragare*. Madeleine de Mévouillon accorda l'autorisation demandée.

La saignée devait se faire au-dessus du moulin de Valserres, assez haut pour étendre autant que possible le champ d'irrigaiton de l'eau dérivée. Comme Madeleine de Mévouillon possédait elle-même des prés, elle se réserva l'eau deux jours par semaine, le lundi et le mardi, et la laissa aux habitants de Jarjayes les cinq autres jours, du 1er avril au 15 septembre. En dehors de ces dates, si pour une raison ou pour une autre, on avait besoin d'eau à Valserres, et surtout si, en temps de sécheresse, le moulin ne pouvait tourner, Madeleine de Mévouillon gardait le droit de retenir l'eau de l'Avance aussi longtemps qu'il était nécessaire, et de ne la rendre à Jarjayes que si elle le jugeait bon.

La dame de Valserres reçut de la communauté de Jarjayes 215 florins de monnaie courante pour l'indemniser du dommage qu'entrainerait la construction du béal. De plus, à sa prière, les manants de Jarjayes lui consentirent une corvée pour élever des « défenses », *forsas et deffensiones*, contre le torrent de l'Avance, dont on l'a vu, les furieuses attaques mettaient en péril le donjon et la tour du château. Ceux qui avaient des bœufs ou des ânes s'engagèrent à venir avec leurs bêtes, ceux qui n'avaient que leurs bras, à faire une journée de leur personne.

Il n'est pas facile de suivre dans les textes les heureux changements qu'apporta dans le terroir de Jarjayes le passage des eaux de l'Avance, mais on peut les deviner quand on tourne les pages du registre de 1553 et qu'on se rappelle les doléances des habitants au XVe siècle lors des revisions des feux de 1429 et de 1447. Ils se plaignaient alors d'avoir si peu de prairies *nulla aut bene modica prata habentes,*

Digitized by Google

qu'ils ne pouvaient nourrir une paire de bœufs. Ceux qui avaient du bétail étaient obligés d'acheter le foin aux coseigneurs de Jarjayes ou de s'en procurer au-dehors, à Rambaud ou à Avançon [27].

Si, l'oreille encore pleine de ces lamentations, on considère attentivement les reconnaissances passées en 1553 [28] en faveur de Jean Flote, un des coseigneurs de Jarjayes, on éprouve une impression toute différente. Soit que les déclarations des manants fussent ici forcément fidèles, soit que l'arrivée des eaux de l'Avance eût permis de multiplier les prairies, on se rend bien compte qu'à cette époque-là, les prés étaient loin d'être rares. On les trouvait à *las Toyssas*, sur les bords du Merdarel qui séparait les mandements de Jarjayes et de Valserres, à Pré Faucon, le long du ruisseau qui limitait le terroir de Jarjayes vers Rambaud, aux Gardes sive au *Brudoul*, au col de Gap; ils bordaient le chemin qui allait de Jarjayes à Gap, reparaissaient *au Tourond sive en Champ les Draves*, au bord du béal du *Castello*, au Perrail, c'est-à-dire au pied des rochers du Chastellas, et surtout à *la Val devant Vanserres* où ils suivaient la route de Jarjayes à Tallard, et où, plus qu'ailleurs, s'étaient fait sentir les bienfaits de l'irrigation.

Presque toujours, comme on l'a constaté à Saint-Etienne d'Avançon, ces prairies n'avaient qu'une faible étendue : 2 ou 3 émines (soit 34 et 51 ares) parfois une demi-émine (9 ares) seulement. Elles dépassaient rarement 3 émines. Cependant, Gaspard Clément, au lieu dit en *Pré olivier*,

[27] *Non sit aliquis ex ipsis hominibus qui, de fenis crescentibus in pratis suis propriis posset nutrire, uno anno, unum par boum sed opportet quod ipsi homines tenentes boves emant fenum a dictis condominis et priore e tab aliis extraneis de quibus nutriunt dictos boves.* Arch. Isère, B. 2733, f° 277 (1429).

Nulla aut bene modica prata et pasqueragia habentes ymo opportet pro suis animalibus nutriendis accedere ad aliena territoria videlicet de Rambaudo, Vallis Avansonis et alibi pro dictis animalibus educandis. Ibid., f° 189 (1447).

[28] Arch. Htes-Alpes. E. 18, Jarjayes, 1553.

Digitized by Google

Antoine Vernet, *au Brudoul sive à las Gardes*, Jean Baudoin sur la route de Jarjayes aux Préaux, tenaient des parcelles de pré qui mesuraient 8 et 9 émines soit plus d'un hectare.

Les chénevières. — Dans les points humides et fertiles la prairie voisinait parfois avec la chénevière. C'est ainsi que Thézard Marin possédait *ung pré et chanabier de deux cymines au Brudoul*, Jean Durand *ung chanabier et ung pré de neuf cyvaiers à la Val devant Vauserres*. Ces chénevières étaient surtout localisées au Brudoul. C'est là que Baudon Bompard avait *une pièce de chanabier contenant neuf cyvaiers en semence... qui confine le chanabier de Antoine et Micheau Vernetz..., les chanabiers de Gaspard Clementz, de Anthoine et Georges Thoinotz, le chanabier de Françoise Bônpar*. Mais la culture du chanvre ne tenait dans la vie économique du pays qu'une place assez réduite. Le registre de 1553 mentionne à peine une vingtaine de parcelles.

Les céréales. — Vignes, prairies, chénevières n'épuisaient pas toute l'activité agricole des paysans de Jarjayes. Au Villard, à la Pérouse, aux Faysses, au col des Donz, à Treschâtel, au Serre Bourdel, on cultivait aussi les céréales, et le chemin de Jarjayes à la Bâtie-Vieille, la route de Jarjayes à Gap se déroulaient entre les champs d'avoine ou de blé.

Les plaintes des habitants. — Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette diversité de cultures ne parvenait pas, du moins au XVe siècle, à assurer la subsistance des habitants. C'est que le terroir de Jarjayes était peu étendu, *territorium strictum*, et le pays assez peuplé. Sans doute il est impossible de donner des chiffres sans s'exposer à de grossières erreurs, mais on peut se faire une idée de la population de Jarjayes au XVe siècle si l'on se rappelle

Digitized by Google

qu'au cours de l'année 1440 une terrible mortalité enleva deux cents personnes[29].

D'autre part, comme à Valserres, les manants reconaissaient bien que, par endroits, la terre était fertile, mais ce n'est pas celle-là qu'ils cultivaient. Les seigneurs ne leur laissaient que les terres sèches et les vignobles mal exposés. Avec cela, aucune industrie n'apportait à l'agriculture son précieux appoint. En dehors du notaire Antoine de Beaufort, et du forgeron Guillaume Roux qui vivait de l'exercice de son art, *faber et arte fabricature utitur*, tous les manants de Jarjayes, au dire des témoins interrogés en 1429, lors de la révision des feux, étaient ou des manœuvres ou des travailleurs de la terre, on eût cherché en vain parmi eux des marchands habiles au négoce comme on en voyait à Gap ou comme ceux qui faisaient la fortune de Briançon.

Même en tenant compte des périodes douloureuses que traversa le XVe siècle, il est bien évident que le tableau était volontairement poussé au noir pour fléchir les sévérités du fisc. D'autres actes, datés de la même époque, mais écrits sous une inspiration différente permettaient de rétablir les faits. Malheureusement les fonds d'archives n'en on pas conservé, en dehors du contrat passé en 1441 avec Madeleine de Mévouillon, et où l'on voit que la communauté de Jarjayes fut pourtant assez riche pour payer 215 florins le droit de dériver les eaux de l'Avance sur son territoire, et pour prendre à sa charge les frais de construction du canal. D'autre part, la lecture des reconnaissances de 1553[30], ne donne en rien l'impression de la vie économique chétive et misérable sur laquelle les textes du XVe siècle nous avaient apitoyés...

[29] *Habuerunt quandam mortalitatem... in qua decesserunt circa ducente persone tam magne quam parve.* Arch. Isère, B. 2733, f° 189 (1447).

L'abbé F. Allemand déclare qu'un terirer de 1337 donne le nom de 150 chefs de famille ce qui ferait au moins 750 personnes. *Bul. Soc. Et. Htes-Alpes. Histoire de Jarjayes*, 1895, t. 13, p. 196.

[30] Arch. Htes-Alpes, E. 18, Jarjayes (1553).

Digitized by Google

Beaucoup de tenanciers possédaient à la fois des terres à céréales, des vignobles et des prairies. C'était en particulier, le cas de Jean Clément un des plus riches habitants de Jarjayes. Il demeurait sur la rue droite et possédait 8 pièces de pré, 5 vignobles, il cultivait les céréales dans de nombreux champs situés au Villard, au Serre Bourdel, aux Préaux et le long du ruisseau de Puy-Morel. Il tenait quelques bois aux Oulettes, à l'Aubérie, au bord du ruisseau venant de Puy-Morel, à Treschâtel, et au Cognet de Sarret. En rehors de ces pièces de terre, de prés ou de bois, éparpillées dans tout le terroir de Jarjayes, Jean Clément possédait une maison forestière *avecques ses curtilhiages et hyère assize... lieu dit du Toront* (le Tourond) et *un stable, grange et curtilhiage... lieu dit au Fraisse...*

Les forests. — Sans doute, tous les manants de Jarjayes n'étaient pas si richement pourvus, mais bon nombre d'entre eux avaient d'assez bons tènements auxquels s'ajoutaient souvent des maisons forestières. Les unes s'appuyaient aux remparts de la ville sur le chemin de Jarjayes à Tallard, les autres se dispersaient à Rencurel, à la Roche, aux Préaux, aux Fraysses, *en l'ubac de Saint-Martin, à la Val devant Vauserres*, au pied du rocher du Chastellas, au col des Donz, etc... Ces maisons forestières cherchaient surtout le bord des chemins, elles s'égrenaient sur tous ceux qui, partant de Jarjayes, se dirigeaient vers Gap, vers la Roche, vers Tallard, vers Valserres, et vers la Bâtie-Vieille. Tantôt, comme celle des deux frères Brunet, elles comprenaient *une maison forestière avecques une pièce de pré et terre contenant en tout unze eymines de bled, de semence* (soit 1 hectare 87), lieu dit à la Roche, ou comme celle qu'Antoine Brémond, possédait aux Préaux sur la route de la Bâtie-Vieille, une *maison forestière, grange, estable, curtilhiage pré et terre se tenent ensemble et contenant le tout vingt eymines de semence* soit 3 hectares 46, tantôt c'était le cas le plus fréquent, ces forests, comme celui que Jean Hugues tenait près de Valserres, se com-

Digitized by Google

posaient simplement d'une *grange avec stable, curtilhiage..., ort et yère* (aire) et *une pièce de terre contenant demye eymine en semanse*, environ 9 ares. L'abondance de ces maisons forestières distribuées dans la campagne, au voisinage des chemins, constituait un des traits marquants de la physionomie de Jarjayes.

Il est difficile de savoir l'importance des troupeaux qui peuplaient les étables des maisons forestières de Jarjayes. En 1429, on s'en souvient, les paysans de Jarjayes affirmaient que personne (en dehors des coseigneurs) ne récoltait assez de foin pour nourrir une paire de bœufs, mais ils ne disent pas un mot des bêtes à laine. Quelques textes, sans être très explicites, décèlent du moins leur existence. Au milieu du XIIIe siècle (1257)[21] quand les deux mandements de Valserres et de Jarjayes jadis unis se séparèrent, il fut spécifié que les pâturages resteraient communs entre les deux communautés : *tam ad pascenda animalia quam ad herbas colligendas in locis non prohibitis a dominis hominibus utriusque*. Ce souci trahissait évidemment la présence du bétail. D'autre part, dans les reconnaissances de 1553, plusieurs tenanciers déclarent que chacun d'eux est *actenu de poyer au predict seigneur Henri Flote, le pasqueraige de son bestail lanu sive menu... savoir de chescung trentenier bestihal lanu, berbys, une anogie* (*un agneau de l'année*). *Et quant n'aura le trentenier complet pour chescune bestie sera actenu poyer une picte seulement, toutz les ans a perpétuité à la feste de Pasques.*

Au lieu d'être unies à la maison d'habitation, l'étable où l'on abritait le bétail, la grange où l'on entassait le foin, avaient émigré dans les forests hors des remparts, parfois assez loin dans la campagne. La petite ville n'eût d'ailleurs pas pu les contenir. Au sein des murailles qui l'enserraient étroitement, massée sur une pente rapide, elle s'était développée en hauteur et avait voulu, semble-t-il, que le nom de ses rues gardât le souvenir de cette disposition : au

[21] Arch. Htes-Alpes, E. Jarjayes I, (1257).

Digitized by Google

centre, la *charrière* (*rue*) *droite* avec au-dessous *la charrière basse et la charrière plus basse,* au-dessus, *la charrière aulte et la charrière plus aulte.*

Cette étude des ressources agricoles de la vallée de l'Avance, que la rareté ou l'abondance des textes ont rendue tantôt trop succincte, tantôt peut-être trop minutieuse permet de saisir au-dessus des caractères communs qui rapprochaient les diverses agglomérations, le trait dominant qui les différenciait l'une de l'autre. Valserres se distinguait par la profusion de ses jardins, le développement de ses vignes et de ses prés; Sant-Etienne était le pays des prairies et des chenevières et le vignoble n'y occupait qu'une place réduite; Jarjayes affirmait deux tendances : une spécialisation dans la culture de la vigne sur les pentes bien exposées, un effort intelligent pour étendre, par l'irrigation, le domaine de la prairie dans la plaine.

Les bois. — Il n'est pas facile de se faire une idée précise de l'étendue des bois dans la vallée de l'Avance. Les textes sont rares et disparates. Entre le XIIIe siècle, où furent octroyées les chartes de Jarjayes et le XVIe siècle où furent rédigés les terriers de Jarjayes et de Saint-Etienne, aucun acte ne fait allusion aux bois soit pour en regretter l'absence soit pour en déplorer l'exigüité. Mais quelque peu abondantes qu'elles soient, les sources conservées par les fonds d'archives apportent des renseignements précieux.

La pièce la plus ancienne est une sentence arbitrale datée de 1276 en faveur des seigneurs de Jarjayes. En somme, elle ne donne aucune idée de l'ampleur des surfaces boisées à cette époque, mais elle trahit le souci très net de limiter la liberté des habitants et de défendre les bois contre une exploitation abusive qui mettait en danger leur existence. Répondant sans doute à des contestations qui avaient surgi entre les seigneurs et la communauté de Jarjayes au sujet des bois, les arbitres déclarent que les seigneurs ont le droit de mettre en défens les bois de Treschâtel, de Puy-Cervier, *de Cogno et de Pina et de Serro*

Digitized by Google

Robaudo. Les manants de Jarjayes gardaient le droit d'y pénétrer, mais seulement pour y prendre de l'herbe *quod homines possint colligere herbas qualescumque sint;* il leur était interdit d'y introduire leur bétail et d'y couper la moindre pièce de bois, *dicti homines abstineant se quod nihil scindant, in dictis defensis occasione aliqua, nec... averagium suum intromittant*[22].

On ne sait comment la population accueillit cette mesure, du moins les textes n'ont gardé aucun écho de ses protestations. Il semble que, par la suite, les seigneurs de Jarjayes firent quelques concessions et abandonnèrent à un certain nombre de particuliers, moyennant un cens annuel, quelques parcelles de bois à Treschâtel et au Cognet. Mais Puy-Cervier était encore en défens au milieu du XVIe siècle. C'est l'impression qui se dégage du terrier de 1553. Naturellement les bois que se réservait le seigneur n'y sont pas indiqués, mais on y voit, qu'en dehors des *défens,* Jarjayes avait encore quelques bonnes surfaces boisées. Les plus étendues se trouvaient à Puy-Maurel où 14 pièces avaient été cédées à des particuliers, à Chaude-Oreille, le long du Grand Béal où 13 parcelles se partageaient entre 11 tenanciers, à Treschâtel ou 10 tenanciers en possédaient chacun une pièce.

Les autres bois étaient situés à l'Auberie (le cadastre y mentionne 9 pièces), aux Chénevières (7 pièces), au *Cognetz*, 6, à Champ Chanuel 5, au Devez (5), et dans un grand nombre de lieux dits : *en Aignete, à Malecombe, à Pré faucon, à la Ruoyne, à Serre Imbert, à Malcol, à l'Ubac, aux Molières et à Blache Bonafoze*. Cela faisait un nombre total de 80 pièces, entre les mains des manants de Jarjayes. Les tenanciers les mieux pourvus en bois étaient Jean Clément qui en avait deux pièces au Cognietz, deux à Puy-Maurel, une à l'Auberie, une aux Oulettes, une à Treschâtel. Jacques Hugues avait pour sa part, un bois en

[22] Arch. Htes-Alpes, E. 4, Jarjayes, 1276, 3 mars.

Digitized by Google

Chaude Aurcilhe, un à *Laubaric,* un en *Aiguete,* un à *las Chanabièras, un à Puy-Maurel*[33].

Sur la rive gauche de l'Avance, les bois de Saint-Etienne, abstraction faite de ceux que gardait le seigneur et dont le texte de 1565 ne parle pas, étaient surtout abondants au Clot de Meffre et en Coing Olive, près du terroir de Théus. D'autres se dispersaient en quelques lieux dits : à *Peyro Nozo, vers Théus, es Degotalz* ou *à la Combo dal Gotailh,* au Viol Martel, à Font Sauvage, au bois épais *al Bosc spes,* près du bois du prieuré, à font Bertrand, *es Tieres Gautières, eń Laboruer, au fourt chaussin* (four à chaux). Mais ici, les manants ne détenaient que trente parcelles au lieu de quatre-vingts à Jarjayes.

Sur les bois de la rive droite de l'Avance, les textes sont à peu près muets. C'est à peine si, dans le terrier de Saint-Etienne quelques termes évoquent le souvenir d'une exploitation ancienne ou récente. En 1565, Pierre et Jean Julien déclarent tenir une blache au Laus, à la Charbonnière *in charboniero* qui touche le béal de Bramefours, et une terre au lieu dit *in l'eyssarta.*

De ces indications trop rares se dégage pourtant une conclusion assez nette. C'est que, au milieu du XVIe siècle, les bois existaient surtout du côté de l'ombre : pour Jarjayes, dans les montagnes de Puy-Maurel et de Puy-Cervier; pour Saint-Etienne, sur la rive gauche de l'Avance et en particulier dans les montagnes voisines de Théus. La rive droite de la petite vallée, exposée au midi, semblait déjà très découverte; et si vers le Laus, les bois avaient reculé devant l'exploitation charbonnière et devant les essarts[34], il est presque certain qu'à Jarjayes et à Valser-

[33] Arch. HtesAlpes, E. 18, Jarjayes, 1553.

[34] Les surfaces boisées de la vallée de l'Avance ne cessèrent de diminuer, voici ce qu'on lit dans une description des terres d'Avançon et de Valserres datée du milieu du XVIIe siècle : « Il y a, au dit quartier, [au Laus, dans le terroir de St-Etienne] un bois tallis apellé la garenne du seigneur, de la contenance d'environ 6 charges de semence lequel on a fort coupé et défriché; il faudra empêcher à l'ave-

Digitized by Google

res, le développement des vignobles s'était souvent fait au détriment des bois[25].

II. — Les Conditions Sociales

Comment se répartissait la terre. — Les pages qui précèdent ont montré les ressources économiques de la vallée de l'Avance au Moyen Age, il faut étudier maintenant les conditions de vie sociale dans lesquelles le régime féodal avait placé les populations.

Comme ailleurs, toute la terre appartenait aux seigneurs, mais ils en avaient fait deux parts : l'une qu'ils se réservaient et qui constituait leur domaine propre, l'autre qu'ils avaient abandonnée aux manants, à des conditions que l'on exposera plus loin.

Domaine du seigneur. — Le domaine propre du seigneur se composait des terres les plus fertiles : prairies humides, vignobles bien exposés, terres labourables fécondes et d'accès facile. A Jarjayes, en 1429, on l'a vu, les habitants se plaignaient que le meilleur du terroir fut partagé entre les trois coseigneurs : Jean de Saint-Germain, licencié ès lois, résidant à Grenoble, Henri Flote et Claude

nir qu'on ne le fasse point, il faudra aussi y mettre des limites et vérifier si on y en trouvera quelques-unes. On assure qu'autre fois c'étoit la meillieure garenne du pais... »

Voici ce qu'on lit au sujet des *Touach*, « *terre couverte de petit bois appellé à cause de cela au vulgaire du pays les touach* », située à Valserres, « où il a été fait dessein de planter des vignes », et contenant environ 18 charges de semence « L'on peut rompre et défricher le dit bois pour y en faire cent ou six vingts fosserées qui sera du meilleur de Valserres et en bon endroit, cela est tant seulement ce qui se peut défricher et mettre en vigne car il en faudrait laisser partie entre la dite terre (l'Auche, traversée par le canal de l'Avance) et la dite vigne, lorsqu'on la fera planter pour conserver la dite vigne, que l'inondation des eaux qui coulent dans la montagne ne fissent du désordre dans la dite terre. »

[25] Arch. Hautes-Alpes. F. 1024 (1658).

Digitized by Google

de Montorcier[26]. A la même époque, à Valserres[27], le seigneur et les prieurs de Valserres et de Saint-Maurice possédaient les trois quarts du pays, les manants se partageaient le reste. Sans doute, dans ce quart, on comptait quelques bonnes parcelles, mais la plus grande partie était située en montagne *non habent aliquas terras... nisi in montibus,* sur des pentes qui laissaient échapper la terre, où le travail était dur, et où le revenu ne payait pas l'effort.

L'exploitation du domaine propre du seigneur était assurée par les domestiques du château, par des journaliers qui recevaient un salaire quotidien, et, au moment des gros travaux, par les manants qui étaient astreints au service de la corvée.

Les tenures. — Le seigneur, tout en restant propriétaire de la terre en laissait aux manants une partie qu'ils tenaient de lui et qui constituait leurs tenures. Non seulement les tenanciers cultivaient à leur gré les parcelles qui leur étaient échues, mais ils pouvaient les donner, les vendre, les transmettre en héritage. *Convenerunt quod ipsi possint donare, vendere, ad invicem bona sua, testari et heredes instituere*[28]. La conquête de ces droits qui faisait passer le manant presque au rang de propriétaire, ne s'était faite que lentement, mais dès la fin du XIIIe siècle, on peut, dans la vallée de l'Avance, la considérer comme définitive.

C'est donc dans des actes antérieurs qu'il faudrait chercher les traces d'un état plus ancien où le paysan n'avait pas encore la libre disposition de sa tenure et la propriété, incontestée de ses récoltes, malheureusement les fonds d'archives n'en ont pas conservé. Mais la charte de Jarjayes datée de 1259, contient des survivances pleines d'intérêt.

A cette époque-là, en effet, les seigneurs de Jarjayes

[26] Arch. Isère, B. 2733, f° 277 (1429).

[27] *Ibid.*, f° 287.

[28] Arch. Htes-Alpes. E. 2 Jarjayes 1259 et Abbé F. Allemand, *Bul. Soc. Et. Htes-Alpes*, 1895, 2e série, 4, p. 251.

Digitized by Google

ne se gênaient pas pour envoyer leurs bêtes dans les prairies de leurs sujets, pour y couper l'herbe, et emporter le foin quand leurs réserves commençaient à s'épuiser. Les domestiques pénétraient dans les jardins des paysans, arrachaient les choux et les carottes, enlevaient les betteraves, et on les avait surpris bien des fois en train de briser les portes des greniers et des granges pour y dérober l'avoine et le foin nécessaires aux chevaux du seigneur.

Ces actes qui, nous paraissent aujourd'hui monstrueux, étaient précisément la survivance d'un état social très ancien qui, à la fin du XIIIe siècle, ne parvenait pas à mourir. Les seigneurs de Jarjayes s'obstinaient à garder le souvenir de ce temps déjà révolu, où, propriétaires de toute la terre du pays, ils avaient le droit de prendre ce qu'elle produisait sans s'inquiéter de l'exploitant, en d'autres termes, ils confondaient encore leur domaine propre et la terre de leurs tenanciers. Mais dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les habitants de Jarjayes demandèrent énergiquement que cessât cette confusion, et en 1276 ils obtinrent satisfaction. Les arbitres interdirent aux seigneurs de faire paître leur bétail dans les prés de leurs sujets, d'envoyer leurs gens chercher le foin et l'avoine dans les champs ou dans les greniers, mais sachant peut-être qu'il serait habile de faire un petit sacrifice à la tradition, ils déclarèrent qu'une fois par an, mais une fois seulement, les seigneurs de Jarjayes pourraient prendre dans les champs, et les jardins des paysans les betteraves et les légumes dont ils auraient besoin [39]. Cette restriction mise à part, le tenancier devenait le seul maître de ses récoltes.

[39] *Et ita voluerunt predicti arbitri quod dicti domini abstineant prorsus accipere herbas in pratis dictorum hominum et pascere boves suos et alia sua animalia, et foena vel fœnum accipere in gragniis et illas frangere pro foeno accipiendo aliqua de causa....*

Item voluerunt... quod dicti, domini... abstineant accipere caules racinas alias herbas ad comedendum in hortis dictorum hominum nisi semel tantum.

Arch. Htes-Alpes. E. 4, Jarjayes (1276).

Digitized by Google

Transmission de la terre et des biens. — A une époque antérieure au milieu du XIIIe siècle et que les textes ne fixent pas, les manants de Jarjayes, avaient obtenu la liberté d'instituer des héritiers par testament, et leurs dispositions étaient scrupuleusement respectées. La charte de 1259 non seulement leur confirma ce droit, mais elle stipula qu'au cas où un habitant de Jarjayes mourrait sans avoir fait de testament ses biens iraient à ses parents les plus proches.

Ce droit de tester et cette libre transmission des tenures ne comportait que quelques restrictions peu sévères et qui s'expliquent d'elles mêmes.

A Valserres, quand les héritiers ne descendaient pas en ligne directe du défunt et qu'ils résidaient hors du pays, c'est-à-dire quand ils étaient, au sens littéral du mot, des étrangers, *et faciat unum extraneum heredem suum*, le seigneur gardait pour lui tout l'héritage, à moins que l'héritier, laissant le pays qu'il habitait, ne vint s'installer à Valserres, où sa présence garantirait que la tenure serait entretenue, les terres cultivées, les redevances payées [40].

Droit de pâturage. — En dehors de sa tenure, qu'il cultivait et transmettait librement comme un véritable propriétaire, le manant était autorisé à mener paître ses bêtes dans les pâturages et à pénétrer dans les forêts du seigneur pour y prendre le bois nécessaire à ses besoins. C'est, on l'a vu, devant les empiètements des paysans dont l'avidité irréfléchie mettait en péril l'existence des forêts que les seigneurs de Jarjayes mirent en défens une partie des étendues boisées, voisines du château ou nécessaires à la protection de la terre et à la défense du pays.

Les charges. — En regard de ces droits, le tenancier était soumis à des charges multiples qu'il devait, tant à raison de sa personne, qu'à raison de la terre qui lui était dévolue, mais il n'est pas toujours facile de dire quelles étaient parmi ces charges celles qui tombaient exclusive-

[40] Arch. Isère B. 2733, f° 287 (1429).

Digitized by Google

ment sur la personne, et celles qui frappaient uniquement la terre. Parfois la distinction est nette, souvent aussi elle est factice, surtout dans un milieu comme celui de la vallée de l'Avance, exclusivement agricole, où tous possédaient des terres, et trouvaient dans la culture leur unique ressource.

Pour donner plus de clarté à l'exposition on peut classer ces charges en deux groupes, le premier comprendra les redevances, le second les services ou devoirs du manant à l'égard de son seigneur.

Redevances sur les terres labourables : le cens. — Parmi les redevances qui pesaient très nettement sur la terre, il faut placer, en première ligne, le cens. Le cens était une sorte de prix de location que le tenancier donnait chaque année au seigneur. Il avait été fixé une fois pour toutes soit en nature, soit en argent. En ouvrant au hasard le cahier des reconnaissances de Saint-Etienne d'Avançon, on y voit que Jean Villard Cothon, pour un pré et une chénevière qu'il tient à *Pra Nozo*, doit deux civayers d'annone (froment ou seigle) et un d'avoine. Pour une vigne à Pyn Drau de sept fosserées et demie Jean Plauchu donne un pot de vin et un pite, et pour le pré et le jardin que Pierre Massot tient en l'Oscho, le seigneur prend un denier de cens.

Le cens qui, à l'époque ancienne où il fut établi, représentait une véritable valeur, alla presque toujours s'affaiblissant. Le plus atteint, pour des raisons faciles à saisir, fut le cens en argent. A mesure que s'écoulaient les siècles la valeur de la monnaie diminuait progressivement ; une obole du XVI siècle ne représentait plus qu'une toute petite portion de l'obole du XIIIe siècle, comme le franc d'aujourd'hui n'est plus qu'une faible part du franc d'il y a cent ans, si bien que le cens en argent se réduisit à presque rien.

D'autre part, la libre transmission des tenures entraîna la division des héritages et avec elle l'émiettement des re-

Digitized by Google

devances; et le cens en nature subit le même sort que le cens argent: Aussi, en parcourant les terriers ou les registres de reconnaissances on est frappé par la bizarrerie de certains cens : tel doit, pour sa terre, un sixième de poule, tel autre, la moitié d'une écuelle de bois, bizarrerie qui s'explique par cet infini morcellement des charges consécutif au morcellement des tenures. Le cens tombé ainsi en poussière, finit dans certain cas, par n'être plus qu'un symbole qui rappelait simplement le mode de tenure.

La tâche. — Le cens en nature ou en argent était dû au seigneur que la terre fût mise ou non en culture, qu'elle fût en plein rapport ou que les torrents l'eussent ravagée. Mais, dans d'autres cas, la redevance frappait plutôt l'exploitation que le fonds lui-même. Elle suivait alors les variations de la récolte, et associait le seigneur aux chances du cultivateur. Ici, comme en d'autres points de la Provence et du Dauphiné, cette redevance s'appelait tâche *taschia, tasca.*

A Valserres, la tâche était égale au 1/9e de la récolte et atteignait les légumes aussi bien que les céréales. Sur neuf setiers de grain, le seigneur en prenait un, sur neuf sommées de raves ou de choux, il en percevait une. La terre soumise à la tâche s'appelait terre *tâchière ou tâchable;* elle ne devait rien quand elle était en jachère.

Redevances sur les prairies : la trousse de foin. — Dans la vallée de l'Avance les prairies comme les terres labourables étaient soumises à un cens en argent ou en nature, mais à Jarjayes, elles devaient en outre une certaine quantité de foin proportionnelle à l'étendue. L'unité de redevance était la trousse, c'est-à-dire à peu près la charge d'un mulet. En 1276, la charte de Jarjayes établit que tout tenancier possédant deux seytoirées de pré ou davantage donnera chaque année une trousse de foin et la conduira lui-même à la grange du château. Sur une prairie de moins de deux seytoirées, le seigneur prenait une demi-trousse et quand la parcelle de pré mesurait une fraction de seytoirée

Digitized by Google

soit une demie, ou un quart, il n'exigeait rien. Cette redevance se maintenait telle quelle au milieu du XVIe siècle : où Jean Clément déclare dans le registre des reconnaissances de 1553, qu'il est tenu de donner *pour demye setoyrée de pré,... toutes les années... demye trousse de foing...; pour deux setoyrées de pré ou plusieurs..., une trousse de foing sans plus au dit seigneur Jean de Flote...,* au *temps de la reculhie des foings.* Mais les textes ne donnent aucune indication précise sur le nombre de trousses que les seigneurs de Jarjayes tiraient des prairies de leurs tenanciers.

Le vingtain. — A ces redevances il faut ajouter un impôt appelé *vingtain* qui, comme son nom l'indique était le vingtième de tous les grains et de tous les légumes cultivés dans le terroir. En 1429, les gens de Valserres déclarent que le seigneur perçoit sur tous les chefs de famille le vingtain du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et de toutes sortes de légumes. Si on reprend les textes concernant Jarjayes on y voit qu'en 1259 les manants s'engagent à payer le vingtain à perpétuité, *Item ventenum totius territorii de Jarjaya de omni blado et annona leguminibus ceterisque bladis, dictis dominis eorumque successoribus... perpetuo,* et dans les reconnaissances de 1553, Jean Clément déclare qu'il est tenu de *fère poyer et expédier le vingtain de ses bleds, grains et legumes croissantz... aux terres et propriétez d'icelluy... au temptz de la reculhie des bledz.*

Cette redevance du vingtain n'est pas particulière à la vallée de l'Avance, elle existait dans de nombreuses localités du Dauphiné et de la Provence, particulièrement dans celles qui se trouvaient à la limite d'une province. Le vingtain avait en effet une destination spéciale : il était consacré à la réparation des remparts, à l'entretien des forteresses et des divers appareils de défense dans les bourgs fortifiés.

[1] Arch. Htes-Alpes E. 18, Jarjayes.

Digitized by Google

Redevances sur le bétail. — A Avançon ceux qui tenaient des porcs, donnaient au seigneur *ung jambon de porceau s'ilz le nourrissent à leur maison respectivement à leur nom*, et ceux qui avaient de la volaille lui devaient des poules. A Jarjayes, la charte de 1259 constate que tous les éleveurs de brebis sont tenus de donner au seigneur Arnaud Flote un agneau d'un an par trentenier. S'ils possèdent moins de trente bêtes, le seigneur se contente d'une picte par brebis. Trois siècles plus tard, ce droit se retrouve intact. En 1553, Jean Clément, de Jarjayes, déclare en effet, qu'il est *actenu de poyer... au prédict seigneur Jehan Flote, le pasqueraige de son bestail lanu sive menu... savoir de chescung trentenier complet, pour chescune bestie sera actenu poyer une picte seulement... toutz les ans a perpétuité à la feste de Pasques*[42].

Redevances spéciales à Jarjayes. — Le chevalage et le chevage. — En dehors des redevances dont on vient d'indiquer le nom et l'objet, les manants de Jarjayes avaient consenti à leurs seigneurs, en 1259, une somme de 30 livres viennoises payée chaque année à la Toussaint. Les seigneurs, en retour, avaient affranchi leurs sujets de toutes ces taxes arbitraires qui portaient les noms les plus divers: *ab omnibus toltis, talhiis questiis e taliis indebitis exactionibris*, et s'étaient engagés à ne jamais sortir des termes mêmes de la charte et des droits qu'elle fixait. Ces 30 livres viennoises qui se répartissaient sur tous les chefs de famille devaient être payées au plus tard à l'octave de la Toussaint, le retardataire encourait une amende de 12 deniers par semaine de retard.

Enfin, chaque maison de Jarjayes *quotquot sunt albergae*, donnait tous les ans aux seigneurs une émine d'avoine pour le *chevalage*, et une émine de vin pour le *chevage*. Etablies au XIII siècle, au moment de l'octroi de la charte de Jarjayes (1259) ces redevances existaient encore au milieu du XVIe siècle. Dans le terrier de 1553, Jean Clément

[42] Arch. Htes-Alpes, E. 18, Jarjayes.

Digitized by Google

reconnait qu'il doit au seigneur Jean Flote *une eymine de avoyne au temptz de la reculhie des bledz de chevallaige et une eymine de vin pur et net de chevaige au temptz de la reculhie des vins sive de vendanges toutz les ans*[42].

Date de paiement des redevances. — Les cens en nature, la tâche, le vingtain, le chevalage et le chevage étaient livrés chaque année, au seigneur, au moment de la récolte, le grain, au *temptz de la reculhie des bledz,* le vin, au *temptz de la reculhie des vins...,* le foin au *temptz de la reculhie des foings.* Les agneaux étaient apportés au château, au moment de Pâques, le bois et *les gellines,* à la fête de Noël, *et les deniers et argant à la feste de Toutz les Sainctz.*

Services dus par les manants. — A côté des redevances qui pesaient sur lui à raison de sa tenure, le manant était associé par des devoirs et des services à tous les actes importants de la vie de son seigneur. Il devait assurer ses approvisionnements, prendre sa part des charges extraordinaires qui le frappaient, contribuer aux travaux qu'exigeait le domaine seigneurial.

Devoir d'approvisionner le seigneur. — Quand, ses légumes arrachés et sa moisson finie, le manant avait payé ses redevances, il n'était pas encore tout à fait maître de son grain et de ses bêtes. Avant de les exposer au marché du bourg ou de les conduire à la foire de la ville voisine il devait prendre le chemin du château et les présenter à son seigneur. Si le seigneur était suffisamment pourvu, il renvoyait le manant avec ses denrées et le manant retrouvait sa liberté de les vendre où il voulait. Si, au contraire, le seigneur manquait de provisions, il prenait celles qu'on lui offrait mais non gratuitement. Il était tenu de les payer à un prix convenable, presque toujours fixé par la coutume. A Jarjayes, le seigneur exigeait qu'on lui apportât seule-

[42] Arch. Htes-Alpes E. 18. Jarjayes, f° 3 (1553).

Digitized by Google

ment la volaille et le produit de la chasse : pigeons, lièvres, perdrix. La charte de 1259 fixe à 6 deniers le prix d'une poule, à 2 deniers celui d'un pigeon, à 4 deniers celui d'un lièvre petit ou gros.

Pour Valserres, les textes ne font aucune allusion à ce devoir d'approvisionner le seigneur, mais ce silence ne prouve pas que le manant en fût affranchi.

Les hôtes. — Quand les portes du château s'ouvraient à la foule des invités ou des visiteurs de marque, et qu'il fallait organiser ces repas plantureux où se multipliaient les services et où s'étalait la profusion des viandes, le seigneur s'adressait au manant, et le manant ne pouvait se dérober à cet appel. En 1259, les habitants de Jarjayes reconnaissent qu'ils ont le devoir de livrer à leur seigneur les bœufs, les moutons, les porcs, les poules dont il aura besoin pour nourrir et fêter ses hôtes, mais à la condition expresse que le seigneur en paiera le montant dans un délai de quinze jours.

A Saint-Etienne d'Avançon, les neuf chefs de famille qu'on appelait *ceulx de la grande cense* reconnaissent encore au milieu du XVIe siècle, qu'ils ont le devoir de préparer un lit pour les hôtes du seigneur, ou de verser une somme d'argent déterminée, *quant ilz viendront quelzcurs pour veoir ledit seigneur audit Saint-Etienne, ayant le dit seigneur volonté de les loger, les dits hommes seront tenus au dit cas faire ung lict pour les coucher et s'ils recusent... seront tenus comme ont promis paier chascun respectivement 6 deniers bone monoye. Et s'il advient que lesdits hommes tiennent bœufz doubleront la cense du bled* et [donneront] 12 deniers [1].

Devoir de participer aux charges extraordinaires : L'aide. — Parfois, le seigneur se trouvait placé dans des circonstances graves qui lui imposaient de lourdes dépenses : le manant était alors tenu de l'aider de ses deniers.

[1] Arch. Htes-Alpes F. 1330 (1565), f° CLXXXII.

Digitized by Google

A Jarjayes, au XIIIe siècle, ces circonstances étaient au nombre de six et très nettement définies :

1° quand le seigneur partait en guerre convoqué par l'empereur ou par son suzerain, mais à la condition que les manants fussent eux-mêmes complètement dispensés des chevaucheés ;

2° Quand le seigneur achetait une seigneurie, mais jusqu'à la somme de 1.000 sous seulement ;

3° A l'occasion de son voyage au-delà des mers ;

4° Quand il mariait ses filles ou ses sœurs ;

5° Quand il était fait prisonnier et qu'il fallait payer sa rançon [45] ;

Le sixième cas, qui semble avoir été oublié dans le texte, était certainement la chevalerie du fils du seigneur.

Ces six cas ne sont pas particuliers à la petite vallée de l'Avance, on les retrouve dans la plupart des seigneuries du Dauphiné et de la Haute-Provence.

A Jarjayes, l'aide aux six cas consistait en une somme fixe de 6 livres viennoises, à Valserres le manant payait un cens double de celui qu'il donnait régulièrement.

Il est facile de comprendre que ces six cas qu'on appelait cas royaux ou impériaux, perdirent de leur réalité à mesure que se transformèrent les habitudes politiques et sociales. Si, au XIIIe siècle, le seigneur pouvait encore songer au départ pour la Terre Sainte, s'il organisait des fêtes brilantes en l'honneur de la chevalerie de son fils, au XVIe siècle, ces grands événements n'avaient d'autre existence que dans le souvenir. Dès le XVe siècle déjà les habitants de Valserres déclarent qu'ils payent un double cens quand leur seigneur marie ses filles ou quand il est appelé à la guerre par le Dauphin, et ils ajoutent qu'ils le doivent encore dans sept autres cas, mais ils n'en donnent pas l'énumération. De même, quand au milieu du XVIe siècle en 1565, Guillaume Villard, de Saint-Etienne d'Avançon,

[45] Arch. Htes-Alpes E. 2, Jarjayes (1259).

Digitized by Google

reconnaît qu'il est tenu *aux six cas réalz*[46] sans explication et sans détail, sa discrétion donne bien l'impression qu'il emploie une formule dont il eût sans doute été empêché de dire ce qu'elle recouvrait exactement.

Mais, en même temps que s'effritaient les six ou sept cas royaux, des charges nouvelles, plus lourdes encore que les anciennes, s'abattaient sur le dos du manant. Dès que la vallée de l'Avance entra avec le Gapençais et l'Embrunais dans le domaine delphinal, il lui fallut participer aux subsides réclamés par les Dauphins et consentis par les trois États. Accordés à la fin du XIVe siècle, pour arracher le pays au pillage des routiers du comte d'Armagnac[47], largement renouvelés aux jours désastreux de la guerre de Cent ans, les subsides se firent de plus en plus fréquents, et par la suite on dut les payer régulièrement, chaque année, sous le nom de taille. Parmi les manants, seuls, furent exempts de la taille ceux qui, à la fin de l'année, ne possédaient pas toutes dettes payées, une somme de 10 francs d'or. Mais les misères du XVe siècle vinrent altérer ce barème. L'unité financière devint, non plus le chef de famille faisant feu, mais une unité fictive le feu, comprenant un certain nombre de maisons parfois 4, 5, 6, 7 et même 8 et par conséquent un nombre égal de chefs de famille. Ainsi, dans le mandement d'Avançon, l'enquête de 1429 mentionne à Saint-Etienne 12 chefs de famille solvables comptant pour 2 feux et demi et 13 misérables; à Avançon 18 solvables pour 4 feux et demi et 19 misérables. A la même époque, il y avait à Valserres 8 chefs de famille solvables pour 2 feux et 9 misérables. Quelques années plus tard, en 1447, Jarjayes comptait 16 solvables pour 4 feux et 21 misérables.

Devoir de contribuer aux travaux du domaine seigneurial : la corvée. — Dans les trois mandements qui se par-

[46] *Ibid.* F. 1330 (1565).

[47] A. Dussert. *Les États du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles.* Grenoble, Allier, 1915.

Digitized by Google

tageaient la vallée de l'Avance, le domaine du seigneur comprenait, en dehors des bois dont on n'a pas à s'occuper ici, des terres à céréales, des vignobles et des prairies. Les semailles qui se faisaient deux fois par an, la fenaison et la rentrée des foins, la moisson et le transport des gerbes, la taille de la vigne et la vendange, réclamaient une main-d'œuvre nombreuse et toute prête, que le seigneur trouva en partie dans la corvée, et la variété des travaux entraîna pour le manant la multiplicité des jours de service. Aussi, quand, au début de l'hiver ou à l'entrée du printemps, il fallait préparer la terre à recevoir le grain, quand le moment était venu de débarrasser la vigne de ses sarments, quand l'herbe et les blés demandaient à être coupés, on voyait le manant se diriger vers le château pour y accomplir son devoir de corvéable.

La corvée était lourde dans la vallée de l'Avance, et elle excita bien des plaintes. Elle pesait au début, du moins, sur tous les manants, sans distinction, *quilibet dictorum hominum extiterint*, mais avec des modalités différentes selon que les manants avaient ou non des bêtes de somme ou de labour. Les chartes de Jarjayes, les enquêtes de Valserres, les reconnaissances de Saint-Etienne donnent, à ce sujet, des détails assez précis.

A Saint-Etienne et à Valserres, ceux qui avaient des bœufs devaient six jours de corvée, dont quatre avec leurs bêtes et deux de leur personne [46], mais à Jarjayes, les six corvées étaient faites avec les bêtes de labour. Si le tenancier n'avait qu'un bœuf ou une vache, il avait à se procu-

[46] Au milieu du XVIe siècle (1565) il semble que à Saint-Etienne le nombre des corvées fut en certains cas réduit à trois, ainsi Guillaume Villard déclare qu'il doit : *trois corvées assavoir deux avec les bœufz, s'il les a, une à covrir les annones, l'aultre à covrir les transailhes, et l'aultre avec son asne s'il l'a, au temps de vendenges ou a trosser et, s'il n'a baufz ou asne, fera les trois corvées de sa personne une à eychaussilher, l'aultre a fosser et l'aultre a moyssoner.* Mais Guillaume Matheron devait encore 6 jours de corvée *deux a fosser deux a eychaussilher ou poer les vignes du dit seigneur et l'aultre a moissoner et l'aultre à vendenger.* Arch. Htes-Alpes F. 1330 (1565).

Digitized by Google

rer une seconde bête pour qu'on pût atteler la charrue, et au lieu de six corvées pour les labours, le seigneur n'en exigeait que trois, le tenancier faisait les trois autres de sa personne.

Quand le manant avait un âne, il devait, à Valserres, un jour de corvée pour le moulin, tandis qu'à Jarjayes le seigneur en exigeait six : deux à l'époque de la fenaison, deux au moment des vendanges, et les deux autres sans destination ni date spéciales, à son bon plaisir *temporibus quibuscumque domini voluerint*. Et la charte de 1276 reconnait qu'en dehors de ces six corvées, les seigneurs de Jarjayes ne pourront jamais se servir des ânes de leurs tenanciers. Mais la fin de la phrase ajoute aussitôt cette restriction : sauf dans les cas très urgents, comme lorsqu'il faut rapidement conduire le grain au moulin ou enlever de l'aire le blé qu'on vient de battre [49].

Ainsi, on le voit, il s'était établi, dans le service de la corvée une spécialisation du travail toute naturelle : les bouviers pourvoyaient aux labours, les brassiers (ceux qui n'avaient que leurs bras) aux multiples travaux de la culture, les âniers, aux transports.

Pendant tout le Moyen Age, et vraisemblablement jusqu'à la fin de l'ancien régime, la corvée se maintint très onéreuse surtout pour ceux qui tenaient des bœufs et bêtes de somme. Ecoutons ce que dit Jean Clément, de Jarjayes, dans le livre des reconnaissances passées en faveur du seigneur Jean Flote en 1553 [50]. Il déclare qu'il est tenu *à six corvées de sez beufz avec le buvier quant aura beufz, savoir à labuorer et cultiver les terres du dit seigneur Jean Flote, poyables : deux corvées, à suslever les*

[49] *Item voluerunt arbitri... quod dicti domini abstineant et vorum familia et heredes, accipere asinos dictorum hominum sine consensu et voluntate ipsorum hominum ; nisi tamen ipsis dominus opus siut in elevandis blades suis de areis suis et causa molendini seu causa molendi.* Arch. Htes-Alpes E. 4, Jarjayes 1276 et abbé Allemand. *Histoire de Jarjayes* dans *Bul. Soc. Et. Htes-Alpes*, 1895, t. 13, p. 255.

[50] Arch. Htes-Alpes E. 18, Jarjayes, f° 4.

Digitized by Google

dites terres et deux aultres corvées à biner icelles terres, et les deux autres corvées à couvrir lesdites terres aux semences des bledz... Et s'il n'avoit... beufz à labuorer, icelluy reconnaissant a confessé... fère et poyer six corvées de sa personne toutz les ans... pour cultiver et fousser les vignes dud. seigneur... et ce, au temptz de la cultivation des vignes.

Item, six corvées de sa beste à bast sive portant bast avecques l'esnier (l'ânier)... toutes les années : deux courvées à pourter et charrier le feymier... du dit seigneur Jehan Flote... de ses estables et curtilhiages à ses terres et propriétés d'icelluy seigneur Jehan Flote, et les autres deux courvées à charrier et pourter le foing des prez du dit seigneur à sa grange et les aultres deux courvées à porter et charrier la vandange des vignes du seigneur Jehan Flote de son chasteau et gerlle de vandange d'icelluy seigneur seigneur Jehan Flote.

Item, quand il recognoissant aura bestie portant bast (sera tenu) à deux charges de boys au dit seigneur et quant n'aura point de bestie à bast, de fère poyer et bailher deux charges d'home sive fays d'home bons et competens tous les ans à la feste de Noël sive à la veille d'icelle feste...[52]

Chose curieuse, la corvée qui resta toujours si lourde pour le manant, diminua progressivement pour le seigneur. Cette affirmation paradoxale en apparence fut le résultat

[51] A Saint-Etienne d'Avançon, les brassiers étaient comme à Jarjayes, tenus à six corvées : une à poer les vignes, l'aultre à fousser, l'aultre à faucher, et s'ilz ne scavent faucher, amasser les foings, l'aultre à moyssonner les bledz, l'aultre au temptz des vendenges, les aultres au bon plaisir du seigneur.

Ibid., F. 1330 (1563), f° CLXXXI.

[52] A Saint-Etienne d'Avançon et probablement aussi dans les autres localités de la vallée, quand le seigneur voulait construire un four soit pour le pain soit pour la chaux : *s'il advient que le dit seigneur vouloit faire faire ung fourt chaussin ou aultre fourt pour cuyre pain.....* les manants étaient tenus de l'aider *aux despens touteffois quant aux vivres du dit seigneur.*

Digitized by Google

inattendu et cependant fatal de la transmission des héritages. Quand le manant léguait ou vendait sa tenure, il transmettait en même temps les charges qui pesaient sur elle et s'il y avait plusieurs héritiers ou acquéreurs, ces acquéreurs et ces héritiers se partageaient les charges comme ils se partageaient la terre. On a vu plus haut la conséquence de ce morcellement pour le cens.

Au début, la corvée subit, sans doute, le même traitement que le cens et le tenancier ajouta à ses jours de corvée ceux qui grevaient la tenure qu'il achetait ou recevait en héritage. De ce fait, à Jarjayes, les manants étaient exposés à accomplir 18 et même 24 jours de corvées par an. Mais, dès la seconde moitié du XIIIe siècle ils protestèrent violemment contre ce régime, et en 1276 un accord fut conclu entre les seigneurs et les syndics de la communauté. On décida que, comme par le passé, la tenure apporterait avec elle toutes les redevances; mais que dorénavant elle se dépouillerait pour ainsi dire, du service de la corvée, et ne pourrait plus le transmettre[53]. De cette façon, un grand nombre de jours de corvée furent perdus pour le seigneur, et pour lui la corvée subit à peu près la même évolution que le cens.

Le déséquilibre économique au XVe siècle. — Les charges dont on vient de donner le détail furent particulièrement accablantes et douloureuses au cours du XVe siècle, et c'est, on le devine, cette époque-là, qui a laissé les souvenirs les plus précis. Quand tout va bien, le manant se tait ou se plaint un peu par habitude, mais quand les guerres, les mortalités, une succession de mauvaises années se sont abattues sur le pays, on entend s'élever des textes un cri

[53] *Item quod si chasamentum alicujus hominis devenerit ad alium hominem, aliquo casu, quod ille ad quem pervenerit tenetur facere avenam seu civatam et vinum quam vel quod ille... chasamentum... consueverat antea facere..... Coroatas vero quas faciebat ille cum tenebat casamentum, predicti arbitri voluerunt quod illi ad quem vel ad quam pervenerit dictum casamentum, facere et præstare minime teneantur. Ibid.* E. 4, Jarjayes, 1276.

Digitized by Google

de douleur dont on contesterait, à tort, l'évidente sincérité. Même en faisant part de l'exagération si naturelle à celui qui souffre, il reste patent qu'à cette époque, les ressources ne suffisaient plus à payer les redevances et à nourrir la famille. Par endroits, comme à Jarjayes, les manants déclaraient que la vue seule de leurs maisons pouvait donner une idée de leur misère. Mal construites, mal couvertes et mal closes, elles ne résistaient pas à un abandon de deux ou trois années[54]. On les voyait tomber en ruines, et il ne fallait pas songer à les relever. Quant au mobilier, il était aussi humble que la maison qui l'abritait[55].

L'émigration. — A Valserres et à Jarjayes, presque personne ne pouvait vivre une année entière du produit de ses champs. Il fallait quitter le pays et chercher ailleurs ce que la petite vallée ne donnait pas. Alors, on partait, emportant pour tout capital, ses bras, et on louait son travail dans les villes voisines. C'était tantôt à Gap, qui tentait les émigrants, tantôt à Tallard ou telle autre localité de Provence. On y restait quelques mois, parfois la moitié de l'année puis on rapportait au pays ces précieuses économies, si âprement amassées, qui allaient permettre de payer les redevances et d'attendre les moissons prochaines[56]. Parfois aussi on abandonnait le pays pour toujours. L'enquête de 1429 releva à Jarjayes 45 feux vacants.

[54] *Quando dicte domus remanent inhabitabiles per duos aut très annos, cadunt in ruynam et nullius efficiuntur valoris.* Arch. Isère, B. 2733(f° 277 (1429), Jarjayes.

[55] *Interrogati de fodris et garnimentis ac aliis mobilibus dixerunt quod pauca habent bona mobilia et pauci valoris.* Ibidem.

[56] *Major pars ipsorum effanatorum de preysiis ipsorum non possunt se alimentare pro dymidia parte anni, sed sunt cohacti accedere ad alienas partes pro lucrando et affenando ea de quibus se alimentant et ipsorum uxores et liberos pro alia parte anni.* Ibidem : Jarjayes.

... *Dixerunt quod sunt omnes laboratores et affanatores et agrorum cultores et non possunt vivere... de ipsorum preysiis terrarum... pro tercia parte anni, sed oportet quod vadant se affanatum extra tam apud Vapincum quam in Provincia et aliis locis circumvicinis ubi lucrantur ea de quibus se et ipsorum uxores et liberos alimentant et eciam de ipso lucro solvunt eorum census et alia tributa.* Arch. Isère, B. 2733. f° 287 (1429). Valserres.

Digitized by Google

Tel était l'aspect économique et social de la petite vallée de l'Avance du XIIIe au XVIe siècle. Elle se présentait, on le voit, comme une région exclusivement agricole où la diversité des cultures et la multiplicité des vignobles décelaient un pays méridional que ses aptitudes économiques comme son ancien passé politique rattachaient beaucoup plus à la Provence qu'au Dauphiné.

Elle fut en même temps une route qui créa au cours du XIVe siècle une activité dont les textes ont gardé un assez faible écho, mais qui, au XVe, sollicita les populations appauvries vers les plaines de la Provence et du Comtat.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

la Dîme et les Biens Ecclésiastiques

dans l'ancien diocèse de Gap

PAR

M. LE CHANOINE J. BERMOND,

Curé de Lagrand

D'après la loi de Moyse [1], les Lévites, que leurs occupations sacrées empêchaient de se livrer aux travaux profanes et qui, pour cette raison, n'avaient obtenu aucun lot dans le partage de la Terre-promise, avaient le droit de prélever, pour leur subsistance et celle de leur famille, la dixième partie des fruits de la terre. De là, le nom de décime ou de dîme donné à cette sorte de contribution, qui pesait sur le produit de toutes les terres des Enfants d'Israël.

Au cours des quatre ou cinq premiers siècles du christianisme, les fidèles étaient souvent exhortés à consacrer aux bonnes-œuvres une partie de leurs revenus. Les Epîtres de saint Paul montrent l'Apôtre occupé à organiser des collectes pour venir au secours des pauvres de la Palestine. D'autre part, ressort de son enseignement la nécessité, pour les fidèles, de sustenter les ministres de la Religion, qui consacrent leur temps et leurs forces aux intérêts spirituels de leurs ouailles : « *Ita Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere.* Le Seigneur a établi

[1] Nomb. : XVIII, 11; Deut. : XVIII.

Digitized by Google

que ceux qui prêchent l'évangile doivent vivre de l'évangile »[2]; et encore : « *Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt, et qui altari deserviunt, cum altare participant ?* « Ne savez-vous pas que ceux qui travaillent dans le sanctuaire doivent vivre de ce qui est au sanctuaire et que ceux qui desservent l'autel doivent avoir part à l'autel[3] ? » S. Augustin, à son tour, disait aux fidèles du cinquième siècle : « Donnez de votre bien aux pauvres et offrez-en une partie aux ministres de la Nouvelle Loi. Quoique vous ne soyez pas obligés, comme les Juifs, à payer la dîme, vous devez imiter Abraham qui la payait avant la loi ».

Insensiblement, l'usage d'offrir ainsi une partie des revenus de la terre aux ministres des autels et aux pauvres devint général. Par la force de la coutume, il engendra une obligation morale qui, par analogie avec le tribut que les Israélites avaient, autrefois, servi aux enfants de Lévi, prit le nom de dîme. Cette coutume parait avoir été définitivement établie et être passée en force de loi, dans nos pays, au cours du sixième siècle; car, en 585, le deuxième concile de Macon, auquel assista l'illustre évêque de Gap, saint Arey, la sanctionna en déclarant excommuniés ceux qui refuseraient de payer la dîme. Toutefois, ce ne fut que deux siècles plus tard que le pouvoir civil, par un capitulaire, promulgué par Charlemagne, en l'an 779, fit, de cette obligation de conscience, une loi de l'Etat. Dès lors cette institution fut si solidement établie que, d'après une maxime de droit commun, « pour avoir le droit de percevoir la dîme, dans toute l'étendue de sa paroisse, un curé n'avait besoin d'autre titre que de son clocher ».

En principe, la dîme se percevait partout en nature. Elle consistait donc dans le prélèvement d'une faible portion des fruits de la terre et variait non seulement de diocèse à diocèse, mais de paroisse à paroisse voisine, quant à la quotité et quant aux revenus qui en étaient l'objet. Elle était due par toutes les terres indistinctement,

[2] I. Cor. IX, 14.
[3] I. Cor. IX, 13.

Digitized by Google

aussi bien par celles du seigneur et du souverain que par celles du serf, du vassal et du sujet.

On nommait « dîmes réelles » celles qui se percevaient sur les récoltes; « dîmes personnelles », celles qui auraient pu peser sur les salaires ou les industries — on ne trouve pas trace de ces dernières dans le diocèse —; « dîmes mixtes », celles qui se prélevaient sur les bergeries ou les basses-cours ; « dîmes vertes » ou « menues », celles qui se levaient sur le chanvre ou les légumes; « dîmes grosses », celles qui étaient perçues sur la principale récolte, les grains, par exemple, dans les pays de labour, le vin dans les pays de grand vignoble; « dîmes solites », celles qu'on était en droit de percevoir depuis 40 ans au moins; « dîmes insolites », celles qui venaient à être demandées sur un genre de récolte autre que celles assujetties jusque là à ce prélèvement; « dîmes novales », enfin, celles qui étaient prélevées sur les terres récemment mises en culture.

Il y a lieu de ne pas confondre la dîme ecclésiastique avec cette sorte de dîme seigneuriale qu'on désignait habituellement, dans la région, sous le nom de vingtain et que les habitants de St-André-de-Rosans appelaient « l'autre dîme ». Bien que quelques prieurs y eussent droit, parce qu'ils étaient en même temps seigneurs temporels, celle-ci n'avait aucun caractère sacré. Son produit devait servir à l'entretien des fortifications et du château local.

L'institution ecclésiastique de la dîme persévéra dans la vieille France jusqu'à la Révolution. Son principe était si juste, si bien fondé en raison; elle paraissait si nécessaire à la généralité des Français, que nul, semble-t-il, ne songeait à en réclamer la suppression. C'est une sorte de plaisanterie qui fut la cause de son abolition. Voici dans quelles circonstances. Au cours de la nuit historique du 4 août, alors que clergé et noblesse faisaient comme assaut de générosité pour immoler leurs privilèges au plus grand bien de la nation, l'évêque de Chartres proposa la suppression du droit de chasse pour les féodaux. Aussitôt, le duc du Châtelet de s'écrier : « Ah ! l'évêque de Chartres nous prend la chasse ! Moi aussi, je vais lui prendre quelque

Digitized by Google

chose ». Ce quelque chose fut la dîme. En vain Siéyès démontra-t-il que ce n'était pas un privilège, mais « la rétribution d'un service rendu ». Mirabeau tonna contre et, séance tenante, elle fut purement et simplement abolie.

Depuis l'époque où la dîme fut ainsi supprimée, que d'erreurs ont été propagées à son sujet ! que de préjugés semés dans l'esprit des générations qui ne l'ont connue que par ouï-dire ! Ne l'a-t-on pas représentée comme souverainement impopulaire et vexatoire ? Ne l'a-t-on pas dépeinte comme servant uniquement à faire vivre grassement le curé de chaque paroisse ? N'est-on pas allé jusqu'à affirmer qu'il lui arrivait de prélever jusqu'au tiers du revenu net de la terre ? C'est à ces trois imputations, aussi fausses et aussi injustes les unes que les autres, que je me propose de répondre, principalement à l'aide de documents puisés aux archives départementales des Hautes-Alpes.

I. — Il a été dit et répété que la dîme était souverainement impopulaire ; mais, il y a lieu de se demander si elle ne l'est pas devenue surtout depuis son décès. « La vérité est, dit l'abbé Lagardère, qu'elle était le moins impopulaire des impôts : dans de nombreux mémoires du temps, qui sont signés par des cultivateurs, des nobles, des prêtres, on ne trouve aucune plainte contre elle ».

La preuve encore qu'elle n'était pas aussi impopulaire qu'on l'a dit depuis qu'elle n'existe plus, c'est que des Communautés, telle celle de Montredon (diocèse de Castres), signalée par l'abbé Bousquet, dans son « Essai historique d'une Commune de France, demandaient expressément, dans leurs cahiers de doléances, en 1789, qu'elle fût maintenue.

Si on parcourt, aux Archives des Hautes-Alpes, les réponses faites par les Communautés de l'Election de Gap aux vingt-quatre questions posées par les procureurs généraux et par la commission des Etats du Dauphiné,

Digitized by Google

le 28 février 1789, une chose vous frappe, c'est que la plupart de ces réponses ne font aucune allusion à la dîme. Les quelques cahiers qui, comme par hasard, la mentionnent, le font non pour s'en plaindre, non pour en demander la suppression, mais pour rappeler que c'est là une première et nécessaire charge dont doit s'acquitter le cultivateur; par conséquent — c'est la conclusion qui découle implicitement de leur remarque — il convient de diminuer ses autres impôts ou, tout au moins, de ne pas les aggraver.

On trouve bien une note amère dans le cahier de Jarjayes; mais elle n'est point dirigée contre le principe de la dîme. Elle l'est seulement contre le décimateur qui, assure-t-on, « en un cartier nommé Saint-Martin, où on péyet ordinèrement le dixme au 32e, prétend le faire payer comme le reste, c'est-à-dire, les grains à la cotte 12e et le vin à la coste seizième ». C'était là un de ces litiges d'espèce, comme il s'en présentait assez souvent en une matière si complexe, qui n'était régie par d'autre loi que celle de la coutume. Mais ces difficultés ne prouvent rien contre le fait ci-dessus énoncé.

Dans les cahiers d'Ancelles et de St-Disdier-en-Dévoluy, il est aussi assez longuement question de la dîme. Mais on est loin d'y réprouver cet impôt en lui-même : on blâme seulement la façon dont ses fermiers le perçoivent. Ainsi, à St-Disdier, il doit être levé à la gerbe ; mais la moisson dure plus d'un mois, et le fermier, qui habite à Veynes, c'est-à-dire, à une distance de 7 lieues, ne peut être là chaque soir, pour recueillir sa part : le partage ne peut donc se faire que plusieurs jours plus tard ; en attendant la récolte reste exposée aux intempéries.

N'aurait-il pas existé, dans ces deux paroisses, une coutume ou des accords comme ceux qu'on rencontre presque partout ailleurs et qui fixaient un terme fort étroit pour la levée de la dîme à la gerbe ? Pour citer un exemple, voici ce qui est stipulé dans une transaction du 13 août 1555, relative aux dîmes que les Antonins percevaient à Larra et dans quelques paroisses voisines : la Bâtie-Vieille,

Digitized by Google

la Bâtie-Neuve, la Rochette : « Les propriétaires payeront la dîme en gerbe et dans la propriété, c'est-à-dire, sans déplacer, à la cote seizième, les 15 demeurant au possesseur... Le propriétaire sera tenu d'appeler les dismiers ou rantiers du commandeur dans la maison que celui-ci a en chaque localité et les attendra pendant 24 heures avant de déplacer »[1].

On ne peut disconvenir que des difficultés s'élevaient, tantôt ici, tantôt là, entre décimateurs et assujettis ; on ne sait que trop qu'il arrivait aux procureurs et aux avocats de consacrer aux affaires de cette nature une notable partie de leur talent et de leur temps. Mais il ne faut pas oublier qu'il y avait tant de questions d'espèces, tant de facilités pour frauder ! Et puis, les hommes d'autrefois étaient, par habitude ou par sentiment de leur droit, tellement procéduriers ! Ces procès ne prouvent pas que la dîme fût impopulaire ; ils prouvent seulement que sa perception, comme celle de tout droit qui a pour titre la coutume, était sujette à de particulières difficultés. Ces difficultés étaient plus rares quand c'était le décimateur en titre qui levait lui-même son dû : il avait toutes raisons de se montrer accommodant. Elles devenaient plus fréquentes quand c'était un fermier qui était chargé de le recouvrer, car, homme d'affaires, celui-ci était naturellement porté à en faire d'utiles à son profit.

***

II. — On est généralement porté à penser que le produit de la dîme était tout entier au profit personnel du décimateur en titre. Il n'en est rien. Si l'on remonte aux origines, on trouve que, d'après le dernier concile de Macon, la moitié du revenu de la dîme devait être employé au soulagement des pauvres ou à la rédemption des captifs. A son tour, un capitulaire de Charlemagne de l'an 802,

[1] Ab. Maillet-Guy : Cte S. Ant. de Gap.

Digitized by Google

s'exprime ainsi : « *Ut ipsi sacerdotes suscipiant decimas... et, secundum auctoritatem canonum, coram testibus dividant; et ad ornamentum ecclesiæ primam eligant partem, secundam ad usum pauperum dispensent, tertiam vero sibimetipsis solis reservent* ». Ainsi, d'après les ordres de Charlemagne, en présence de témoins, les prêtres devaient, ainsi que le prescrivait déjà la loi de l'Eglise, faire trois parts du produit de la dîme, qu'ils avaient reçue : la première était destinée à l'ornementation et à l'entretien de la Maison de Dieu, la deuxième devait servir à assister les pauvres, la troisième seulement était réservée à l'entretien du clergé paroissial. Un peu plus tard même, un quart de son produit fut réservé à l'évêque pour l'aider à assurer les intérêts généraux du diocèse. Il en était ainsi notamment à l'époque d'Innocent III (1198-1216).

Dans la suite des temps, cette primitive répartition subit des modifications : tout le produit des dîmes resta généralement aux mains de celui qui était chargé de desservir ou de faire desservir la paroisse ; mais, de ce chef, de nombreuses et onéreuses obligations lui incombèrent : 1° celle, d'abord d'entretenir, soit totalement, comme on en trouve un exemple à St-André-de-Rosans, soit partiellement, ce qui est la règle générale, l'église paroissiale. C'était, dans certaines paroisses, le chœur de l'église qui était à la charge du décimateur, dans d'autres, à Veynes par exemple, il contribuait à l'entretien général de l'église pour un tiers, les deux autres tiers étant à la charge de la Communauté. Toujours, c'était à lui seul d'entretenir le mobilier de l'église, celui de la sacristie et de faire face aux diverses dépenses nécessitées par l'exercice du culte divin.

2° Le décimateur dut également consacrer toujours une partie du revenu des dîmes au soulagement des indigents. Et, dans certaines paroisses, à Aspres-sur-Buëch, par exemple, cette part des pauvres était telle qu'elle absorbait plus de la moitié de la dîme, dépassant ainsi de beaucoup les exigences des anciennes lois canoniques, qui l'avaient fixée au tiers ou au quart du revenu.

Digitized by Google

La manière de s'acquitter de cette obligation varia avec le temps et les lieux. On dut le faire d'abord par la distribution d'aumônes données, certains jours ou même tous les jours, aux nécessiteux. Mais ensuite, soit en vertu d'accords particuliers conclus entre décimateurs et communautés, soit par suite de nouvelles réglementations des pouvoirs civil et religieux, le régime primitif de l'aumône subit de profondes modifications : bon nombre de bénéciers n'attribuèrent plus aux pauvres que la vingtquatrième partie du produit de la dime. Cependant, dans certaines paroisses, on demeura fidèle à d'anciennes transactions, ou bien l'on conserva certains usages immémoriaux. C'est ainsi, pour citer quelques exemples, qu'à Gap, en vertu d'une transaction dont on ignore la date, l'évêque, décimateur partiel de la paroisse, devait faire l'aumône « à tout pauvre de la ville, son terroir et paroisse, les dimanches et jeudis de chaque semaine, depuis la fête de Tous les saints jusqu'au 24 juin, fête de S. Jean-Baptiste ». Mais par une nouvelle transaction, anétrieure à 1613 et renouvelée en 1622, l'évêque fut déchargé de cette obligation, à condition de livrer annuellement aux officiers de la ville 40 charges du blé de la dime pour l'aumône à faire aux pauvres[5]. Cette quantité de blé représentait environ le quart de la dime perçue par l'évêque.

Le prieur de Corps, décimateur de plusieurs paroisses de son voisinage, « était tenu bailler l'aumosne à tout pauvre venánt, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean d'été, et luy bailler à chasqun demi-livre de pain et une escuelle de potage ». Obligation presque identique incombait également au prieur de Veynes. Les Chartreux de Durbon, décimateurs dans plusieurs localités voisines, devaient « faire l'aumosne, dans leur couvent, tant aux pauvres de St-Julien que aultres villages dépendant de leur mandement au nombre de huict, lesquels pauvres sont assez nombreux ».

[5] Paul Guillaume. *Bull. Soc. d'Et.*, 1886, p. 207.

Digitized by Google

Le prieur d'Aspres-sur-Buëch était obligé de faire « une aumosne généralle, tous les jours, au pauvres du lieu ». Cette aumône devait être fort onéreuse, car « le prieur leur [aux habitants de la communauté] a voulu donner la moitié du disme, tous les ans, pour s'exampter de ladite aumosne, mais ne s'en sont pas voulu charger et le prieur fait faire ladite aumosne à sa porte ». — Avant la transaction du 2 janvier 1333, le prieur de la Baume était obligé de fournir, à la Noël, une certaine quantité de nourriture « pulmentum » à chaque famille.

Le prieur de Lagrand devait faire distribuer l'aumône, chaque matin, pendant le temps qui séparait l'office monacal de la messe conventuelle à tout pauvre venant. Par une transaction de 1498, il échangea cette obligation contre celle de délivrer annuellement six charges de blé à la communauté pour le soulagement de ses indigents. A Tallard, en vertu d'une transaction entre le prieur et la communauté, celle-ci afferma, moyennant une somme fixe, les dîmes et autres revenus du prieuré et s'engagea à donner aux pauvres, au lieu et place du prieur « une aumosne annuelle de 16 écus » et, en outre, à payer « le deffructus que le prieur était tenu de faire aux habitants dudit lieu le second jour de Noël, apprétié [estimé] par ledit acte à 20 écus et à payer un disner aux prestres le jour de S. Grégoire ». La dépense occasionnée par ces aumônes dépassait, en 1613, la valeur de 18 charges de blé et elle avait été encore plus considérable autrefois, dit-on.

A St-André-de-Rosans, le prieur devait distribuer aux pauvres 125 livres de pain, tous les dimanches; donner, le lendemain des Rois, jour de foire, à tout homme venant, une livre de pain, une poignée de fèves et un gobelet de vin; payer aux habitants de la paroisse divers « deffructus », le jour de S. Etienne, le 1er de l'an et le jour des Rois, sans compter l'aumône qu'il devait faire à 13 pauvres le Jeudi-Saint.

Les « deffructus », dont il vient d'être cité deux exemples, étaient en réalité une aumône payée avec le produit

Digitized by Google

de la dîme, qui constituait le principal et, dans bon nombre de paroisses, presque le seul revenu ecclésiastique. D'autres cas sont mentionnés ailleurs : ainsi, le doyen du chapitre de la cathédrale, qui était prébendé à la Motte-du-Caire, livrait à la communauté de ce nom, pour un « defructus » qui avait lieu le lendemain de la Noël, 4 émines de blé, 6 coupes de vin et 25 livres de chataignes. — Le prieur de Saint-Géraud de Montgardin « devait aux fêtes de Noël, à tout venant tant riche que pauvre, un defructus qui luy couste une charge de blé, une charge de vin et quelque avérage » (bêtes à laine). — A la Saulce, « un defructus que le curé donne à tous les habitants, le jour de S. Etienne, luy couste, tous les ans, tant de pain, vin, que fruitage, plus de six escus ». — A Serres, outre les autres charges du prieur à l'égard des pauvres, « il y a un defrutus, le second jour de Noël, qu'estiment dix écus, parce que c'est une aumosne générale à tout pauvre venant ». — A Sorbiers, le décimateur « devait, à chasque jour de S. Sylvestre, à tous les masles tant selement, un deffructus qu'est un souper à chasqun ». — A Montéglin, le prieur-curé devait servir « convenablement et sans lézinerie un banquet à tous consuls et manants de sa paroisse, le soir de S. Sylvestre, après la bénédiction, en vertu de la transaction du 9 mars 1563. — Enfin, à Montmaur, le prieur était tenu « de donner, le jour de l'An, à tous les particuliers dudit lieu qui se trouvaient sur le lieu, un demy-pot de vin, du vin de Tallard, qui luy couste, tous les ans, environ cinq écus ; et, à chasque jour de S. Etienne, doit à la jeunesse d'illec [de ce pays], qui vont courir la petouse [poursuivre le roitelet], 60 livres de pain, un barral de vin et la collation à quelques-uns qui les accompagnent ; [mais] lorsque ne peuvent avoir ledit oiseau, n'ont rien[6] ».

Ainsi, sous une forme ou sous une autre, la part aux pauvres a été distribuée, aussi longtemps qu'à duré le ré-

[6] Arch. des H.-A., G. 2318 et 2319 ; Inv. VI, p. 3 et seq.

Digitized by Google

gime de la dîme. Et c'est à peine si, en 1789, cinq paroisses font entendre une plainte à ce sujet; encore faut-il ajouter que leur plainte parait bien sujette à discussion. Ce sont : les Infournas, où, dit-on, « la 24me aux pauvres n'est pas payée du tout » : mais le curé, avec les cinq charges de blé que lui donnait la dîme, n'était-il pas le pauvre le plus nécessiteux de la paroisse ? — St-Julien de Buissard, où « depuis 80 ans les prieurs ne payent plus la 24e aux pauvres » : mais, n'aurait-il pas existé là un accord transactionnel pour les en dispenser ? — Laye, où « le payement de la 24e éprouve des difficultés non seulement dans sa perception, mais encore dans sa qualité » : il est toujours difficile de contenter tout le monde ! — La Motte, où « les fermiers des fonds du prieur ne payent point la 24e partie des grains qui se perçoivent dans ces fonds » : ces fermiers estimaient sans doute qu'ils n'étaient pas dans l'obligation de se dîmer eux-mêmes ! — Champoléon, où l'on juge que « la 24e partie des grains est bien peu de chose pour les pauvres. Au temps jadis, ils étaient au tiers [de la dîme], ce qu'il sera très nécessaire de rétablir »[7]. Ils étaient doués d'une heureuse mémoire les habitants de Champoléon ! S'ils étaient remonté encore un peu plus haut, ils auraient même pu dire qu'ils avaient été au demi, car c'est cette première répartition qui avait dû faire donner à la part aux pauvres, quel qu'en fut le taux, le nom de vingt-quatrième. Deux 24es n'égalent-ils pas, en effet, un 12e, c'est-à-dire, la part théorique qui, en principe, était partagée entre le prêtre et les pauvres ?

3° Au moyen âge, une petite partie de la dîme fut réservée aux évêques par l'autorité des souverains pontifes. Ce droit dut leur être concédé surtout en vue de la reconstruction, de l'embellissement et de l'entretien de leurs cathédrales. On sait précisément que l'ancienne cathédrale de Gap, commencée au milieu du XIIIe siècle, fut terminée par Mgr Geoffroy de Laincel, encouragé par plusieurs

[7] P. Guillaume. *Bull. Soc. d'E.*, 1912, p. 80 et s.

Digitized by Google

bulles d'Innocent III qui mirent à sa disposition des sommes importantes prélevées sur les bénéfices du diocèse. Ce qui se passa, alors, dans le diocèse de Gap, se répéta dans une foule d'autres diocèses, et c'est à cette participation des évêques aux dîmes que la France doit, pour une bonne part, ses plus belles cathédrales.

Les archives locales nous ont conservé des traces de l'exercice de ce droit épiscopal sur les dîmes du diocèse. Elles nous montrent surtout que « la part de l'évêque » fut bientôt réduite à peu de chose par l'effet d'accords particuliers conclus entre évêques et décimateurs. Ainsi, le 15 mai 1307, eut lieu une transaction entre l'évêque G. de Laincel e tle prieur de Romette, au sujet « du quart des dîmes » de 22 bénéfices dépendant de ce prieuré : St-Bonnet, Corps, Véras, Chabestan, Venterol, Piégut, etc...[8] Il existe aux archives départementales de Gap des reconnaissances datées du 5 février 1393 et passées à l'évêque par les prieurs ou curés de Trescléoux, Furméyer, St-Cyrice, Véras, Montmaur, Valserres, etc... Elles ne peuvent se rapporter qu'à l'exercice de ce droit. Il en est de même de celle que le prieur de Veynes conclut avec l'évêque, l'année suivante, 1394, et par laquelle il s'engagea à livrer annuellement au chef du diocèse « 16 sétiers de froment à l'ancienne mesure ». Il y a lieu de citer à l'appui, d'ailleurs très mitigé, de ce droit, la transaction du 12 novembre 1453, relative aux dîmes perçues par les Antonins à Larra et dans les paroisses voisines, et par laquelle Guillaume Vollaire, commandeur de Saint-Antoine de Gap, promet payer à l'évêque Gaucher de Forcalquier « 2 livres de cire, une hémine de seigle et 6 deniers par an, plus un florin d'or tous les 25 ans[9].

Il est donc très probable qu'en présence de la situation, plutôt précaire, de la plupart des paroisses, les évêques renoncèrent, de bonne heure, à exiger tout leur droit. Mais,

[8] Arch. des H.-A., G. 2760.
[9] Arch. départ., G. 1556.

Digitized by Google

pour en maintenir le principe, il leur arrivait de faire souscrire des actes de reconnaissance par lesquels les décimateurs se reconnaissaient redevables, envers le siège épiscopal, d'une rétribution de très minime importance et payable tantôt en argent et tantôt en nature. Des reconnaissances de cette sorte furent consenties, probablement pour la dernière fois, à Ch. Salomon du Serre, en 1624. Elles nous apprennent, pour citer quelques exemples, que le décimateur de Méreuil se reconnaissait redevable à l'évêque de 3 livres de cire; ceux de Barcillonnette, d'Esparron, de Chanousse, de Sorbiers, de 2 livres de cire; celui de St-Cyrice, d'une émine de moutarde « à cause de la dime qu'il prend dans un quartier d'Orpierre »; ceux de Veynes, de St-André-de-Rosans, de la somme de 20 sols; ceux d'Arzeliers, de Laragne, de la Bâtie-Montsaléon, d'une hémine de blé ou d'avoine; celui de Furmeyer de 6 hémines de froment, etc... [10].

III. — Le voyageur anglais, Arthur Yung, qui parcourut la France en 1787 et publia, pendant la Révolution, un récit très détaillé de son voyage, après s'être montré très sévère pour les abus féodaux, écrit au sujet de la dime : « Prélevé en nature, cet impôt n'atteignait jamais un dixième du produit; il n'était même souvent que du 12e, du 15e, du 20e. Nulle part, les nouvelles cultures, telles qué navets, choux, trèfle, chicorée, pommes de terre n'y étaient assujetties. Dans beaucoup d'endroits les prairies en étaient exemptes, de même que les vers à soie, les oliviers et les arbres fruitiers. Les vaches ne payaient rien, la laine rien, les agneaux peu de chose ».

Ce que cet auteur, étranger, par conséquent non suspect de parti-pris, dit de l'ensemble de la France, on peut, on doit en faire l'application au diocèse de Gap en particulier.

[10] Arch. départ., G. 1155.

Digitized by Google

Dans la transaction conclue le 2 août 1298, entre l'évêque, Geoffroy de Lincel, et les communautés de Savournon, du Bersac et de la Bâtie-Montsaléon, au sujet des dîmes, il est spécifié que la dîme des grains sera levée sur l'aire, à la cote 12e, après prélèvement de la moitié de la semence; que celle des agneaux, des chevreaux et du chanvre sera prélevée à la cote 25e ou bien une obole pour chaque agneau ;celle du vin à la cote 20e; mais, est-il ajouté, « on ne payera rien pour les poulains, veaux, gelines, jardinage, foin, etc... »[11]

Ce document, cité en exemple, montre que quatre sortes de produits seulement étaient, dans le diocèse de Gap, assujettis à la dîme : les grains, le vin, les agneaux et le chanvre. Si, dans quelques paroisses, il est question de dîmes des légumes, c'est pour un chiffre infime : une, deux, trois charges au plus; et sous ce vocable générique de « légumes », il faut ranger les haricots, pois, fèves, gesses, etc... S'il se rencontrait, ici ou là, d'autres produits qui fussent soumis à la dîme, leur revenu était de si minime importance qu'il serait inutile de les mentionner, car on peut dire d'eux ce que le prieur d'Etoile, Rispaud, disait, en 1688, de la dîme des poulets : « vaut pas la peine d'en parler ».

Pour donner une idée précise de la nature et de l'importance des dîmes, dans l'ancien diocèse de Gap, j'ai dressé le tableau ci-dessous. On y trouvera, en face du nom des paroisses qui en font encore partie aujourd'huy, la qualité des dîmes qui y étaient perçues, suivie du taux auquel elles se percevaient et du chiffre global de leur produit, lorsque celui-ci est connu. La désignation du décimateur en titre complète ce tableau qui a été établi principalement à l'aide des indications fournies par les procès-verbaux des enquêtes de 1613. Ces enquêtes furent faites en présence et sur les indications des curés, prieurs, bailes ou châtelains, consuls et notables de chaque paroisse, par

[11] Arch. départ., G. 2719.

Digitized by Google

Julien du Perrier, conseiller au Parlement de Provence, « commissaire depputé par les scindictz et depputes généraux du clergé tenant le bureau [des décimes] établi par Sa Majesté en la ville d'Aix [12], en suite de la commission donnée à ce bureau par Ch. Salomon du Serre, évêque de Gap, et par les députés de son diocèse, le 29 avril 1613. Parti d'Aix, le 23 juillet de la même année, le commissaire était arrivé à Gap le 25 et il avait commencé immédiatement l'exercice de sa mission par les paroisses voisines de la cité épiscopale, avec l'assistance de Me Jehan Castagny, not. royal et greffier de l'Evêché [13].

Les procès-verbaux concernant Romette, le Glaizil, Aspres-lès-Corps manquent. Pour d'autres paroisses, les renseignements que présente l'enquête ne sont pas en parfait accord avec ceux fournis par d'autres documents. On a complété les premiers à l'aide de ceux-ci :

[12] Le diocèse de Gap dépendait, au XVIe siècle, du bureau des décimes de Lyon; mais, en 1596, sur la demande de l'évêque, qui résidait alors à la Baume-lès-Sisteron, en Provence, il fut rattaché au bureau d'Aix. Ce ne fut pas pour longtemps, car en 1635, on le rendit à celui de Lyon.

[13] Arch. des H.-A.-G., 2318 et 2319; Inv. VI, p. 3 et suiv.

Digitized by Google

ÉTAT DES DIMES DU DIOCÈSE EN 1613

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Agnelles	12e	20 ch. de blé.	»	»	10e	8 agneaux.	»	»	le curé.
Agnières.	?	70 ch. seig. av.	»	»	»	»	»	»	le curé.
Ancelle	22e	90 ch. seigle.	»	»	»	»	»	»	prieur de Romette.
Antonaves	14e	20 ch. blé.	20e	6 charges.	20e	6 agneaux.	30e	100 liv. chanv.	le prieur.
Arzeliers	15e	15 ch. blé.	15e	affermé.	»	»	»	»	le prieur.
Aspremont.	20e	40 ch. blé.	30e	7 ch. ½.	20e	7 agneaux.	20e	75 livres.	prieurs de Suane et d'Aspres.
Aspres sur Buëch..	20e	40 ch. blé.	20e	35 charges.	10e	10 agneaux.	20e	légumes.	le prieur.
Aspres lès Corps...	30e	72 sétiers.	30e	3 charges.	»	»	»	»	prieur de Corps.
Aubessagne	?	40 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	prieur de St-Laurent en Beaumont.
Barcillonnette	12e	33 ch. ½ blé; 8 ch. ½ av.	12e	2 écus.	15e	3 écus.	12e	2 écus.	prieurs et le curé.
Bâtie-Montsaléon.	12e	38 ch. de blé.	20e	aff. 3 écus.	25e	1 œuf par ag.	25e	chanvre.	le chapitre et l'Ordre de St-Jean.
Bâtie-Neuve.	12e	85 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	l'Evêque.
Bâtie-Vieille.	12e	20 ch. grains.	»	»	12e	»	»	»	l'Evêque.
Barret-le-Bas.	15e	65 ch. blé.	15e	10 charges.	»	»	»	»	le prieur.
Barret-le-Haut.	15e	25 ch. blé.	15e	»	»	»	11e	1 écu.	le prieur de Barret-le-Bas.
Baux (les)	1[illegible]e	30 ch. grains.	»	»	12e	?	»	»	le curé.
Bersac (le)	12e	25 ch. blé.	20e	»	20e	6 agneaux.	25e	50 livr. chanv.	le curé.
Baume (la)	13e	60 ch. blé, mét.	25e	5 charges.	10e	30 agneaux.	40e	75 livr. chanv.	le prieur de St-Michel ou de N.-D. du Pied d'Oreille.
Bruis.	20e	40 ch. blé.	20e	2 charges.	20e	30 agneaux.	20e	30 livr. chanv.	le prieur.
Buissard.	25e	20 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	le curé et le prieur de Chab.

Digitized by Google

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Chabestan	12e	20 ch. blé.	10e	4 charges.	12e, 20e	6 agneaux.	20e	15 livr. chanv.	le pr de Chabestan.
Chabottes	16e	15 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	le pr de Chabottes.
Chabottonnes.	25e	10 ch. blé, av.	»	»	»	»	»	»	le pr de Chabottes.
Chaillol.	30e	?	»	»	»	»	»	»	le curé.
Champoléon.	?	29 ch. s. et av.	»	»	»	20 agneaux.	»	»	½ le curé et ½ le prieur de St-André de Gap.
Chanousse.	10e	25 ch. blé.	20e	3 charges.	15e	12 agneaux.	18e	50 livr. chanv.	le curé.
Chapelle (la)	50e	8 ch. seigle.	»	»	10e	18 agneaux.	»	»	le curé.
Charbillac	50e	20 sétiers.	»	»	»	»	»	»	le curé.
Châteauneuf de Ch.	14e	20 ch. from.	14e	5 charges.	14e	20 agneaux.	14e	50 livr. chanv.	1/3 le curé, 2/3 le prieur d'Anton.
Châteauneuf d'Oze.	12e	20 ch. blé.	»	»	10e	abon. 16 livr.	»	av. agn.	le prieur de Véras.
Châteauvieux s/ Tal.	30e	8 ch. blé.	30e	affermé.	»	»	30e	chanv. et lég.	l'Evêque.
Châtillon le Désert.	12e	18 ch. seigle.	»	»	12e	9 agneaux.	»	»	le curé, apr. le pr de Véras.
Cluze (la)	10e-20e	22 ch. seigl.	»	»	10e	12 agneaux.	»	»	le curé et Durbon.
Costes (les)	25e	80 sétiers.	»	»	»	»	»	»	prieur de St-Laurent en Beaumont et le pr de St-Bonnet.
Eourres.	12e	85 ch. fr. et s.	»	»	20e	40 agneaux.	»	»	le curé et prieur de de La Chaup.
Epine (l')	11e	50 ch. from.	»	»	11e	16 agneaux.	»	»	le prieur-curé.
Esparron.	15e	36 ch. blé, seig.	»	»	15e	6 agneaux.	15e	75 livr. chanv.	les Antonins.
Etoile.	15e	26 ch. blé.	»	»	15e	12 agneaux.	»	»	le prieur-curé.
Eyguians.	13e	25 ch. blé.	13e	25 charges.	13e	15 agneaux.	13e	40 livr. chanv.	le prieur.
Fare (la)	50e	?	»	»	»	»	»	»	l'Evêque.
Faurie (la)	20e	50 ch. fr., 20 ch. avoine.	»	»	20e	affermé.	20e	abon.	le prieur de S. And. en B.
Fouillouse.	20e	3 ch. blé.	20e	1 charge.	?	?	»	»	Chapitre; Ordre de S. Jean et pr de St-Martin.

Digitized by Google

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Freyssinouse (la)....	20e	24 ch. blé.	»	»	14e	?	»	»	le Chapitre de Gap.
Furmeyer.	12e	15 ch. blé.	»	»	10e	1 par troup.	?	25 livr. chanv.	2/3 au curé, 1/3 au prévôt.
Gap.	25e	220 ch. bl., av.	18e	150 charges.	»	»	»	»	2/3 à l'év.; 1/3 au Chapitre.
Glaizil (le).....	50e	27 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	l'Evêque.
Infournas (les).....	50e	5 ch. grains.	»	»	»	»	»	»	le curé.
Jarjayes	12e	50 ch. blé.	16e	70 charges.	12e	?	»	»	les prieurs.
Lagrand	13e	40 ch. from.	13e	3 charges.	13e	12 agneaux.	13e	300 livr. cha.	le prieur.
Laragne.	16e	15 ch. from.	15e	affermé.	15e	affermé.	15e	affermé.	le pr d'Arzeliers.
Lardier et Valença.	11e	30 charges.	20e	20 charges.	»	»	11e	légumes.	Ordre de St-Jean de Jérusalem.
Laye.	50e	15 ch. b., 2 av.	»	»	?	?	»	»	l'Evêque.
Lazer.	13e	50 ch. blé.	18e	5 charges.	18e	12 agneaux.	»	»	l'Evêque.
Lettret.	20e	presq. nul.	20e	40 charges.	»	»	»	»	l'Evêque.
Manteyer.	12e	40 charges.	»	»	12e	»	12e	chanvre.	½ le prieur; ½ l'archid. de Gap.
Méreuil.	15e	64 charges.	30e	3 ou 4 charg.	»	»	»	»	½ le curé; ½ le prieur de Serres.
Monêtier-All. (le)...	12e	30 charges.	12e	5 charges.	12e	6 agneaux.	»	»	le prieur.
Montbrand.	20e	74 ch. b., m.	»	»	10e	1 ag. par troup.	»	»	le prieur d'Aspres.
Montclus.	12e	50 charges.	30e	6 charges.	15e	25 agneaux.	12e	150 livr. cha.	le curé et le prieur de l'Epine.
Montéglin.	20e	20 charges.	20e	4 charges.	20e	4 agneaux.	»	»	le curé.
Montgardin.	13e	13 charges.	15e	15 charges.	13e	6 agneaux.	»	»	le prieur.
Montjai.	15e	87 charges.	15e	6 charges.	15e	30 agneaux.	15e	30 livr. chanv.	le curé, les prieurs de St-André et de l'Epine, le curé de Sorbiers.
Montmaur.	16e	25 ch. fr., 55 meit., 6 av.	18e	8 charges.	10e	9 agneaux.	12e	4 écus.	le prieur.

Digitized by Google

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Montmorin.	20e	60 charges.	»	»	20e	15 agneaux.	20e	25 livr. chanv.	le prieur de Bruis.
Montrond.	13e	?	13e	?	?	?	»	»	le curé.
Motte (la)	50e	47 charges.	»	»	»	»	»	»	1/3 le curé. 2/3 le pr de St-Bonnet.
Moydans.	15e	25 charges.	20e	3 charges.	10e	12 agneaux.	20e	30 livr. chanv.	l'Ordre de S. Jean et le curé.
Neffes	21e	36 charges.	21e	36 charges	»	exempt.	21e	q.q. légumes.	5/6e au Chapitre; 1/6e au curé.
Noyer (le)	15e	?	»	»	»	»	»	»	l'Evêque.
Orcières.	50e	60 charges.	»	»	?	3 écus.	»	»	le prieur de St-André de Gap.
Orpierre.	20e	82 charges.	20e	60 charges.	1 par troup.	12 ag.	»	»	les prieurs de Lagr., de St-Vincent et de St-Avon.
Oze-St-Auban	12e	50 charges.	»	»	10e	12 agneaux.	»	50 sols.	le prieur de Véras.
Pelleautier	20e	50 charges.	»	»	14e	?	»	»	½ au prieur; ½ à l'Ordre de S.Jean.
Piarre (la)	15e	40 charges.	20e	affermé.	»	»	»	»	le prieur.
Plaine (la)	20e	40 charges.	»	»	»	»	»	»	le prieur de St-André-lès-Gap.
Poët (le)	18e	70 charges.	30e	6 charges.	»	»	30e	q.q. légumes.	les prieurs S. And., S. Jacq. d'Upaix.
Poligny.	15e	80 sétiers.	»	»	»	»	»	»	l'Evêque.
Pomet	14e	45 charges.	14e	2 charges	14e	24 agneaux.	»	»	prieur d'Antonaves.
Rabou.	12e	af. 130 écus.	»	»	12e	affermé.	»	»	le Chapitre de Gap.
Rambaud.	12e	40 ch. grains.	»	»	12e	?	»	»	l'Evêque.
Ribeyret	20e	60 charges.	25e	2 charges.	25e	15 agneaux.	25e	15 liv. chanv.	le prieur-curé.
Roche-des-Ar. (la)	20e	110 charges.	20e	?	20e	?	20e	un peu de ch.	le prieur.
Rochette (la)	12e	35 charges.	»	»	?	?	»	»	1/5e le pr de Rom.; 1/5e les Antonins; 1/5e le curé; 2/5es le Chapitre.

Digitized by Google

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Rochette en Boch...	16e	4 charges.	»	»	12e	2 agneaux.	»	»	les chartreux de Durbon.
Romette.	»	»	»	»	»	»	»	»	le prieur.
Rosans.	20e	100 charges.	20e	45 charges.	20e	15 agneaux.	20e	200 livr. chanv.	le prieur.
Ribiers	14e	215 charges.	20e	20 charges.	20e	40 agneaux.	»	»	le prieur et le Chap. de Sisteron.
St-André de Ros....	15e	150 charges.	15e	40 charges.	15e	60 agneaux.	15e	150 livr. chan.	le prieur.
St-Bonnet.	25e	150 charges.	»	»	»	»	»	»	le prieur.
Ste-Colombe	10e	50 charges.	10e	8 charges.	1 par troup.	40 ag.	»	»	prieur de Lagrand.
St-Cyrice.	10e	22 charges.	»	»	18e	9 agneaux.	18e	20 livr. chanv.	le prieur.
St-Disdier.	30e	?	»	»	»	»	»	»	½ le curé; ½ pr St-André.
St-Etienne en Dévol.	50e-20e	60 ch. s. et av.	»	»	10e	?	»	»	½ l'Archid.; ½ pr St-André.
St-Eusèbe.	50e-30e	60 sétiers.	»	»	»	»	»	»	le pr de St.-Firmin.
St-Firmin.	20e	60 sétiers.	»	»	»	»	»	»	le prieur.
St-Genis	13e	42 charges.	10e	6 charges.	13e	payé en blé.	10e	25 livr. chanv.	le curé et prieur de St-Lagier.
St-Jacques.	50e	6 à 7 charges.	»	»	»	1 écu.	»	»	le curé.
St-Jean de Montorc.	25e	20 charges.	»	»	»	»	»	»	½ le curé; ½ pr de Chabottes.
St-Julien en Boch..	?	af. 120 ch.	»	»	?	30 agneaux.	»	»	les Chartreux.
St-Julien en Champ.	30e	200 sétiers.	»	»	»	»	»	»	½ pr de Romet.; ½ Chap. S.A. de Grenoble.
St-Laurent	25e	est. 125 écus.	»	»	»	»	»	»	3/4 Chap. de Gap; 1/4 pr de Romet.
St-Léger.	20e	24 charges.	»	»	»	»	»	»	pr S. And. de Gap.
		+ 2 charges.	»	»	»	»	»	»	le curé.
St-Marcellin les V..	20e	10 charges.	»	»	10e	?	»	»	les Antonins.
Ste-Marie.	20e	11 charges.	20e	2 charges.	20e	8 agneaux.	20e	25 livr. chanv.	le curé.

Digitized by Google

Paroisses	Dime des grains		Dime du vin		Dime des agneaux		Dimes vertes		Décimateurs
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
St-Maurice.	30e	?	»	»	»	?	»	»	le curé.
		3 charges ½.	»	»	»	30 sols.	»	»	le pr de S.-Firmin.
St-Michel de Chail.	20e	30 charges.	»	»	»	»	»	»	2/5es au curé; 3/5es pr de Chabot.
St-Nicolas de Mont.	16e	20 charges.	»	»	»	»	»	»	le curé.
St-Pierre-Avez.	30e	10 charges.	»	»	»	»	»	»	prieur de Barret.
St-Pierre-d'Arg.	13e	32 charges.	»	»	»	»	»	»	prieur de la Baume et les curés de S. P. et S. M.
Saix (le).....	12e	30 charges.	10e	4 ch. ½.	20e	18 agneaux.	20e	60 livr. chanv.	pr de Chabestan.
Saléon.	15e	25 charges.	15e	10 charges.	»	?	»	»	sacr. de Lagarnd.
Salérans.	15e	20 charges.	15e	3 charges.	15e	12 agneaux.	»	»	le curé.
Saulce (la).....	11e	38 charges.	11e	37 charges.	»	»	»	»	Ordre de S. Jean.
Savournon.	12e	70 charges.	20e	10 écus.	25e	affermé.	25e	affermé.	le Chapit. de Gap.
Serres.	15e	75 charges.	30e	50 charges.	»	exempt.	»	»	le prieur.
Sigottier..	15e	60 charges.	anc.	dime.	»	»	»	»	le prieur.
Sigoyer.	12e	50 charges.	anc.	dime.	12e	15 agneaux.	»	»	le pr de S. Laur.
Sorbiers.	21e	25 charges.	1 pot de vin par habitant, 1 ch.		10e	14 agneaux.	»	»	le curé.
Tallard	20e	60 ch. blé.	20e	100 charges.	20e	6 agneaux.	»	»	Ab. S. Mich. de la Cluze.
Trescléoux	18e	70 ch. blé.	30e	10 charges.	30e	20 agneaux.	30e	150 liv. chanv.	le prieur.
Upaix.	18e ½	100 ch. blé.	18e ½	75 charges.	?	?	?	?	le pr de S. Andéol.
Valserres.	?	16 ch. blé.	?	45 charges.	?	30 sols.	?	30 sols. chanv.	le prieur.
Ventavon	17e	110 ch. blé.	17e	80 charges.	14e	30 agneaux.	»	»	prieurs de Ventavon et de Beaujeu.
Veynes.	20e	50 ch b., 27 m.	?	160 livr.	10e	15 ou 16 agn.	20e	3 charg. lég.	le pr, les Antonins.
Vitrolles.	12e	20 ch. blé.	12e et 15e	9 charges.	12e	6 agneaux.	12e	15 livr. chanv.	prieurs de S. Mich. et de Douzard.

Digitized by Google

1° Ce tableau montre que la dîme la plus fructueuse, comme aussi celle dont le taux était, en général, le plus élevé, était celle des grains. Les céréales constituaient alors, en effet, plus encore qu'aujourd'huy, la principale culture de la région. Cette dîme se percevait tantôt « à la gerbe », comme à St-Bonnet, à St-Julien, à Ancelle, à St-Disdier, à St-Michel-de-Chaillol, à Sigoyer, etc.; tantôt, à l'arche, au grenier », comme à St-Maurice, au Glaizil, à Laye, etc.; tantôt à l'aire comme à Aspremont, en val d'Oze et dans la vallée de Vitrolles, etc...

Cette perception n'avait, dans nombre de paroisses, rien de rigoureux : ainsi, à St-Maurice-en-Valgodemar, à Laye, à St-Etienne-en-Dévoluy, bien qu'en principe elle fût là, comme ailleurs, à un taux fixe, son payement était laissé « à la conscience et discrétion des habitants, selon l'ancienne coutume ». Dans la plupart des paroisses où cette dîme se levait à la gerbe dans les champs, ou en grain sur l'aire, le décimateur n'avait pas le droit de se faire attendre plus de vingt-quatre heures : s'il ne se présentait pas dans cet intervalle, on avait le droit de rentrer la récolte, en mettant à part la portion qu'on estimait lui revenir.

Sur 118 paroisses dont le taux de la dîme des grains est, ici, mentionné, 4 d'entr'elles seulement la payent au 10e, 3 au 11e et 23 au 12e; par contre 10 la payent au 13e, 4 au 14e, 14 au 15e, 4 au 16e, 1 au 17e, 2 au 18e, 1 au 18e ½, 22 au 20e, 2 au 21e, 1 au 22e, 1 au 24e, 7 au 25e, 8 au 30e et 11 au 50e. Il est à remarquer que c'est principalement dans les petites paroisses des environs de Gap et de la vallée moyenne du Buëch que le taux de la dîme des grains est le plus élevé. Au contarire, dans les paroisses plus considébles de la même région, on le trouve à un chiffre bien inférieur. Ainsi, dans la grande paroisse de la Roche-des-Arnauds, la dîme n'est qu'au 20e, c'est-à-dire au 5 pour 100, tandis que dans la petite paroisse des Baux, qui fait partie de la même communauté, elle est au 12e, c'est-à-dire, à 8,33 pour 100. Ces constatations donnent à penser que, dès l'époque de leur création, les petites paroisses s'étaient

Digitized by Google

volontairement imposées une charge plus lourde, afin de s'assurer les avantages d'un service religieux, tout comme on a vu, en ces dernières années, des paroisses fort peu importantes fournir au « Denier du Clergé » des contributions hors de proportion avec le chiffre de leur population afin de conserver le prêtre au milieu d'elles et d'entretenir le culte dans leur église.

La dîme des grains se payait en froment, métayer, seigle, gros blé ou épeautre, orge et avoine, selon les lieux et les cultures. En 1613, le froment valait 2 écus ou 6 livres, le métayer 5 livres, le seigle 4, l'avoine et l'orge 48 sols la charge. Dans le Champsaur et le Valgodemar, on comptait généralement par sétiers; d'ordinaire, 2 sétiers égalaient la charge d'environ 200 livres. Dans le Gapençais et le Rosanais, où le sétier ne valait généralement qu'une hémine, on comptait par charges. C'était dans les cantons à altitude plus élevée, à climat plus rigoureux que le taux de la dîme des grains était au niveau le plus bas. Dans bon nombre de paroisses de cette région, il n'était qu'au 50e, c'est-à-dire, à deux pour cent : on y était donc à une distance un peu notable du 33 pour cent des assertions sans fondement émises par quelques auteurs modernes !

2° Si la dîme des grains se percevait dans toutes les paroisses du diocèse, il était loin d'en être de même des autres dîmes, soit que la matière imposable fît défaut, soit que, par l'effet de la coutume ou de conventions expresses, certaines paroisses en eussent été, ici ou là, exemptées. C'est ainsi qu'à Neffes, à Serres, les agneaux et le chanvre en étaient exempts; qu'à Sigoyer, en vertu d'anciennes transactions aucune dîme n'était levée sur le vin et les agneaux; qu'à St-Pierre et à St-Martin-d'Argençon, le vin et les agneaux en étaient pareillement exonérés; qu'à Veynes, le chanvre n'en devait aucune (l'enquête de 1613 mentionne pareille exemption pour le vin, dans cette paroisse et celle de St-Marcellin; mais le droit sur ce produit devait y être litigieux, car, un siècle plus tard, il y est perçu par voie d'abonnement) et qu'à la Rochette, « le

Digitized by Google

disme conste (consiste) en blé et vin et point d'autre chose ».

Quoique l'élevage des bêtes à laine fut, alors comme aujourd'hhui, universel dans la région, 67 paroisses seulement sur 123 paraissent payer la dime des agneaux, en 1613. Parmi elles, cinq à six à peine se trouvent dans les cantons du Champsaur, du Valgodemar et du Dévoluy, savoir : S. Jacques où le produit de cette dime « ne vaut pas un écu », la Chapelle (Guillaume-Peyrouse et Clémence-d'Ambel) où il égale 20 agneaux», Champoléon qui donne un revenu à peu près égal, Orcières, où « cette dime peut valoir, par an, 3 écus », c'est-à-dire, 9 agneaux, la Cluze. A St-Etienne-en-Dévoluy, on ne payait pas la dime des agneaux en 1613, mais on la payera en 1789. Il est à présumer que, dans cette paroisse, comme dans un grand nombre d'autres, situées dans la partie élevée du diocèse, on se spécialisait alors dans la garde et l'engraissement du mouton ; ce ne dut être que plus tard qu'on commença à y élever des agneaux.

Pour les agneaux aussi, le taux de la dime, quoique arrêté en principe à un chiffre déterminé, n'avait rien de rigoureux : l'enquête du Perrier montre que tandis qu'à Montéglin, « en vertu d'une transaction de 1563, si un habitant n'avait pas 20 agneaux, on estimait à dire d'experts, la valeur des agneaux, et le curé avait le choix entre l'argent et les agneaux », sauf, s'il prenait ceux-ci, à rembourser les dix-neuf vingtièmes de leur valeur, à Jarjayes, comme à Barcillonnette ; bien qu'on doive un agneau sur 12 ou 15, « lorsqu'il n'i a pas douze — ou quinze — ne doivent qu'un œuf par agneau » ; qu'à Larra, etc., « s'il y en a moins de 16, le propriétaire ne doit au commandeur de S. Antoine qu'un œuf par ageau » ; qu'à Furmeyer, bien que la dime des agneaux soit au dixième « quand même il y en aurait cent, n'en doivent qu'un » ; qu'à Montbrand, quoiqu'elle soit au 10e également, « quand il y en aurait cent n'en doivent qu'un, et, de dix en bas, ne doivent qu'un œuf par agneau » ; qu'à Moydans, à Or-

Digitized by Google

pierre, on n'en doit qu'un par troupeau, quel que soit le chiffre de celui-ci, de sorte que l'importante paroisse d'Orpierre s'acquitte de cette dîme avec une douzaine d'agneaux; qu'à Savournon, le Bersac, la Bâtie-Montsaléon, on a la faculté de l'acquitter en donnant une obole de monnaie par agneau. Or, il fallait 24 oboles pour faire un sol. En 1613, le prix des agneaux variait depuis 15 sols à Etoile jusqu'à 20 sols à Orcieres et en Valgodemar.

3° Pour le vin, 60 paroisses seulement figurent au tableau, et pour cause : la vigne n'est cultivée que dans la partie méridionale du diocèse; de plus, quelques paroisses sont exemptes de cette dîme. Dans quatre ou cinq paroisses seulement, le produit de cette dîme est supérieur à celui de la dîme des grains. Dans certaines paroisses, à Méreuil, par exemple, la quantité à livrer est laissée « à la discrétion des habitants ». Cette dîme est le plus souvent prélevée en raisins. A Gap, en vertu d'une transaction de 1392, c'était à la porte de la ville, le jour de la vendange, qu'on la livrait. Plus tard, elle y fut, comme à Veynes pour les fonds roturiers, payée par abonnement consenti à la communauté. Ailleurs, à Montéglin, par exemple, on portait le raisin « dans la tine du curé, après l'avoir averti à l'avance afin qu'il put la nétoyer ». Le vin valait, en 1613, de 40 à 48 sols la charge de 36 pots. Le pot ou « péchier » avait une contenance d'environ 3 litres. Le « mesuron » égalait un demi-pot et 8 pots formaient la coupe.

4° Quant aux « dîmes vertes », on ne les voit figurer que dans 38 paroisses, bien que chanvre et légumes fussent alors cultivés dans la généralité du diocèse. Le produit en aurait-il été de trop médiocre importance pour mériter d'être relevé ? Leur taux est généralement très inférieur à celui de la dîme des céréales. Ce n'est que dans cinq ou six paroisses : Montclus, Rosans, St-André, Trescléoux, Lagrand, Antonaves, que leur produit atteint ou dépasse la valeur d'un quintal, soit un peu moins de cent livres de chanvre. Dans certaines paroisses, comme à Oze-St-Auban, on ne livrait « qu'une poignée de chanvre par mai-

Digitized by Google

son ». A Vitrolles, c'était « deux massons de chanvre » par habitant qui étaient dus. Le chanvre valait alors 2 sols la livre.

En principe, c'était en nature que devait s'effectuer le payement de la dîme. Mais ce mode de libération n'allait pas sans quelques inconvénients : toujours il causait perte de temps et, dans certains cas, par les délais qu'il exigeait, il pouvait être une cause de péril pour certaines récoltes. Comme disaient les braves gens d'Ancelle, en 1789, « cette façon de s'acquitter préjudiciait [quelquefois] aux propriétaires ». Aussi de bonne heure, certaines communautés avaient-elles affermé, elles-mêmes, les dîmes qui se prélevaient sur leur territoire, et en payaient-elles le loyer au moyen d'impositions assises sur toutes les propriétés foncières au marc la livre de leur revenu cadastral. Déjà, avant 1613, on avait pris cette mesure à Gap où l'on payait ou livrait à l'évêque, décimateur principal, 150 charges de blé, 10 charges d'avoine et 150 charges de vin, et au chapitre, décimateur secondaire, 60 charges de blé ; à St-Laurent-en-Champsaur, qui payait au chapitre 100 écus de ferme ; à Rabou qui donnait au même chapitre 130 écus pour acquit de tous ses droits ; à Orcières, qui faisait au prieur de St-André-lès-Gap une rente de 160 sétiers de méteil, orge ou avoine ; à St-Julien-en-Bochaine qui en faisait, aux chartreux de Durbon, une de 240 hémines de gros blé, seigle ou avoine ; à St-André-en-Bochaine (La Faurie), qui donnait à son prieur, en vertu d'un accord transactionnel, 50 charges de froment, 14 de méteil, et 6 de gros blé ; au Glaizil, qui livrait à l'Evêque, décimateur en titre, 18 sétiers ou 9 charges de seigle ; à Châteauvieux, qui donnait au même décimateur 20 écus et pourvoyait aux nécessités du culte ; à Esparron où l'on payait aux Antonins une rente annuelle de 60 écus.

Plus nombreuses encore seront, en 1789, les communautés qui, à l'exemple de celles-ci, auront pris à ferme les dîmes deleur territoire. Il est certain que, sans la Révolution qui emporta l'institution, cette façon d'acquitter

Digitized by Google

une dette nécessaire serait devenue générale, parce que plus facile et plus conforme aux usages et aux aspirations des temps modernes.

IV. — Je viens de qualifier la dîme de « dette nécessaire » pour son temps, et c'est bien à dessein que je l'ai fait, car j'estime que la dîme n'était guère moins nécessaire, aux siècles passés, que ne l'est, en nos jours, l'œuvre du « Denier du Clergé » Mais cette qualification ne va-t-elle pas surprendre ceux qui pensent qu'à une époque où l'Eglise possédait des terres il était superflu et abusif, de sa part, de recourir en outre, par le moyen des dîmes, aux contributions des fidèles ? J'ai déjà répondu, de façon indirecte, aux critiques de ce genre qui émanent parfois, même d'hommes dont la bonne foi n'est pas suspecte, en exposant qu'une partie seulement de la dîme pouvait être employée aux besoins personnels du clergé Je le ferai mieux encore en montrant de quelle médiocre importance étaient les biens fonciers de la plupart des paroisses du diocèse. J'utiliserai principalement, pour cela, les renseignements que fournit l'enquête officielle de 1613, faite précisément pour établir, aussi exactement que possible, le revenu de chaque paroisse, afin de répartir de façon équitable l'impôt des décimes. Grâce aux données fournies par cette enquête, on se rend compte que, sauf pour une dizaine de prieurés plus importants qui avaient été jadis de vrais monastères et avaient eu à entretenir de nombreuses communautés, les biens des paroisses consistaient, en général, là où il en existait, en de très petits domaines ou en quelques parcelles de terre bien insuffisantes à faire subsister le clergé paroissial. L'enquête nous éclaire sur le revenu des terres d'environ 80 paroisses. Si elle ne donne pas de chiffre pour les autres, c'est que celles-ci ne possédaient pas de biens fonciers ou que leurs biens étaient à peu près sans valeur. Le

Digitized by Google

tableau suivant montre, en face du nom des paroisses, le chiffre du revenu de leurs biens estimé le plus souvent en charges de blé. Mais, au préalable, il y a lieu de remarquer qu'il s'agit, ici, de revenu brut. Pour avoir le revenu net, il faut diviser le chiffre donné par deux ; car le curé, à moins qu'il ne possédât qu'un jardin, n'exploitait pas lui-même, mais louait généralement à mi-fruit. C'est ce que nous montrent très clairement les chiffres cités pour Véras : « 34 charges de blé ou 60 livres ». Les 34 charges de blé auraient valu 60 écus au lieu de 60 livres. Si l'on ajoute aux frais d'exploitation le montant des décimes et autres impôts, on se rend compte que, même pour les mieux partagés, le revenu net se réduisait à peu de chose.

[1] L'enquête de 1613 mentionne pareille exemption pour le vin, dans cette paroisse et celle de St-Marcellin ; mais le droit sur ce produit devait y être litigieux, car, un siècle plus tard, il y est perçu par voie d'abonnement.

Digitized by Google

Paroisses	Nature du domaine	Revenu
Agnelles-en-Bochaine.	Terres de la cure.	10 charges de blé.
Agnières-en-Dévoluy.	Terres de la cure.	20 charges de seigle.
Antonaves.	Domaine du prieuré.	16 charges de froment.
Arzeliers.	Terres de la cure.	3 charges ½ de froment.
Aspremont.	Domaine du prieuré de Suane.	10 charges de froment.
Id.	Terres de la cure.	8 émines de froment.
Aspres-sur-Buëch.	Terres de la cure.	6 écus.
Id.	Terres du prieuré.	25 charges de blé.
Barcillonnette.	Terres de la cure.	7 charges de blé.
Barret-le-Bas.	Terres de la cure.	20 émines de froment.
Bâtie-Montsaléon.	Terres de la cure.	17 charges de blé et 6 charges de vin.
Bâtie-Neuve.	Terres de la cure.	20 écus.
Bâtie-Vieille.	Terres de la cure.	12 florins.
Baux (les)	Terres de la cure.	5 charges de blé.
Baume (la)	Terre du prieuré.	14 charges de blé.
Chabestan.	Terres de la cure.	7 livres.
Id.	Domaine du prieuré.	15 charges de blé.
Chanousse	Terres de la cure.	2 écus de rente.
La Chapelle-en-Valgodemar	Terres de la cure.	20 écus.
Châteauneuf-de-Chabre	Terre de la cure à Notre-Dame.	très petite.
Châteauneuf-d'Oze.	Terres de la cure.	6 écus de rente.
Châteauvieux-sur-Tallard.	Terres de la cure.	2 écus.
Chauffayer.	Terres de la cure.	5 écus, 8 sous.

Digitized by Google

Paroisses	Nature du domaine	Revenu
Châteauvieux-sur-Tallard	Terres de la cure.	2 écus de rente.
Châtillon-le-Désert	Terres de la cure.	1 écu de rente
Clausonne.	Domaine de l'Abbaye.	25 charges de blé.
Cluze (la).	Terres de la cure affermées.	7 écus et 6 agneaux.
Désert-de-Châtillon.	Terres de la cure.	8 florins ou 96 sols.
Fourres.	Terres de la cure.	1 charge de blé.
Epine (l').	Terres du prieuré.	4 charges de blé.
Esparron.	Terres de la cure.	3 charges de blé.
Étoile.	Terres du prieuré-cure.	½ charge de blé.
Eyguians.	Terres du prieuré.	12 écus.
Id.	Terres de la cure.	1 charge de blé.
Furmeyer.	Terres de la cure.	4 charges de blé.
Jarjayes.	Terres du prieuré.	de 27 à 30 charge de blé.
Lagrand.	Terres du prieuré.	5 charges de blé; 15 charges de vin.
Id.	Domaine des anciennes Clarisses de Nossage.	30 charges de blé.
Laragne.	Terres de la cure S. Martin.	3 charges de blé et 2 hémines de blé.
Lardier et Valença.....	Terres des deux cures unies.	4 charges de blé; 2 charges de vin.
Lazer.	Terres de l'Eglise.	3 charges de blé.
Lettret.	Vigne à l'évêque (aliénée).	9 charges de vin.
Manteyer.	Terres du prieur.	8 charges de blé.
Méreuil	Terres de la cure baillées à mégerie.	3 charges de blé.
Monêtier-Allemont (le).....	Terres de la cure.	3 charges de blé.
Id.	Domaine du prieuré.	25 charges de blé.

Digitized by Google

Paroisses	Nature du domaine	Revenu
Montbrand.	Terres de la cure.	6 écus.
Id.	Terres du prieuré.	6 charges de blé.
Montclus.	Terres de la cure.	12 écus.
Montgardin.	Terres ou vigne aux prés.	sans valeur.
Montjai.	Terres de la cure.	7 hémines de blé.
Montmaur.	Domaine du prieuré affermé.	7 charges ½ froment et 14 charges ½ mét.
Montmorin.	Toutes les terres ont été aliénées.	»
Montrond.	Deux vignes usurpées.	»
Moydans.	Terre d'église.	1 charge froment.
Neffes.	Terre d'église.	5 charges de blé.
Orpierre.	Terres du prieur de S. Vincent.	2 charges de froment.
Id.	Terres du prieur de S. Avon.	3 hémines blé.
Oze.	Terres de la cure.	3 charges de blé.
Id.	Domaine du prieuré de Véras affermé.	34 charges de blé ou 60 livr.
Pelleautier.	Terres de la cure.	6 écus.
Id.	Terres du prieuré affermées.	22 charges de blé.
Piarre (la).	Terres de la cure.	9 écus.
Id.	Terres du prieuré.	27 écus.
Poët (le)	Terres du prieuré S. Jacques d'Upaix.	10 charges de blé.
Rabou.	Terres du bénéfice.	3 charges de blé.
Rambaud.	Terres de la cure.	2 charges ½ de blé.
Ribeyret.	Terres de la cure.	sans valeur.
Ribiers.	Domaine du prieuré.	20 charges de froment.

Digitized by Google

Paroisses	Nature du domaine	Revenu
Roche-des-Arnauds (la)	Terres du prieuré (ne trouvant pas preneur à	1 écu de ferme).
Rochette (la)	Terres de la cure.	6 civayers.
Rochette-en-Boch. (la)	Terres de la emportées par les torrents.	»
Rosans	Terres du prieuré.	25 livres.
St-André-en-Boch. (La Faurie)	Terres du prieuré affermées.	avec les dimes.
St-André-lès-Gap	Domaine du prieuré.	9 charges de blé.
St-André-de-Rosans	Terres du prieuré.	25 charges de blé.
Id.	Terres de la sacristie.	15 charges de blé.
St-Bonnet	Autrefois beau domaine, ne rest qu'une maison ruinée et un jardin.	»
Ste-Colombe	Terres de la cure.	2 charges de blé.
St-Cyrice	Terres du prieuré.	5 charges de froment.
Id.	Deux petites terres au sacristain.	»
St-Disdier	Terres de la cure.	6 à 7 livres par an.
St-Etienne-en-Dévoluy	Terres de la cure.	90 livres par an.
St-Eusèbe	Terres de la cure.	8 écus.
St-Firmin	Terres de la cure.	2 écus.
St-Genis	Terres de la cure.	10 écus.
St-Julien-en-Bochaine	Terres de la cure.	20 écus.
St-Julien-de-Buissard	Terres de la cure.	24 sétiers blé.
St-Léger	Terres de la cure.	3 charges ½ de blé.
St-Marcellin-lès-Veynes	Terres de la cure.	9 charges de blé.
St-Martin-d'Argençon	Terres de la cure.	4 charges de blé.

Digitized by Google

Paroisses	Nature du domaine	Revenu
St-Pierre-d'Argençon.	Terres de la cure.	2 charges de blé.
Saix (le).	Terres de la cure.	15 livres.
Saléon.	Terres de la cure.	3 charges de blé.
Savournon.	Terres du prieuré.	8 écus.
Serres.	Terres de la cure.	8 écus.
Sigottier.	Quelques terres affermées avec	les dîmes.
Sigoyer.	Terres de la cure S. Pierre.	22 écus.
Id.	Domaine du prieuré St-Laurent.	50 charges de blé.
Sorbiers.	Terres de la cure.	2 charges ½ de blé.
Tallard.	Terres de la cure.	3 écus.
Trescléoux.	Domaine du prieuré.	3 écus.
Upaix	Terre et vigne de la cure.	1 écu et 15 florins.
Id.	Domaine du prieur de St-Andéol.	10 charges de blé.
Id.	Domaine du prieur de St-Martin.	12 charges de blé-méteil.
Id.	Domaine du prieur de St-Jacques.	25 charges de blé.
Id.	Terres du sacristain.	18 écus.
Ventavon.	Terres de la cure.	24 livres.
Veynes.	Domaine du prieuré.	20 charges de blé; 1 charge de vin.
Vitroles.	Terres de la cure.	5 charges de blé.
Id.	Terres du prieuré S. Michel.	1 charge ½ de blé.
Id.	Terres du prieuér de Douzard.	6 charges de blé.

Digitized by Google

L'enquête mentionne, en outre, comme possédant quelques terres dont le revenu n'est pas donné les paroisses suivantes : Ancelle, le Château-d'Ancelle, Chabottonnes, le Glaizil, Buissard, la Saulce, le Bersac, Pomet. Pour les paroisses qui ne figurent pas au tableau, on manque de renseignements. Ou elles n'avaient point de terres, ou celles qu'eles possédaient étaient sans importance aucune. Les biens qu'elles avaient pu posséder avaient été aliénés au cours des troubles du XVIe siècle, comme le fait s'était passé pour le domaine des prieurés de St-Bonnet, de Bruis, de Ventavon. Pour être complet, ajoutons que le prieuré de Romette possédait encore le domaine de la Maisonnasse, qui se louait 200 livres au milieu du siècle suivant, ainsi que les terres de la sacristie et de la pitancerie dont nous ignorons l'importance.

Tel était, au XVIIe siècle, la nature et le revenu des propriétés foncières des prieurés et des cures du diocèse de Gap. Jamais la situation matérielle du clergé diocésain n'avait dû être fort brillante ; plus d'un pauvre curé aurait pu dire comme celui qui, en 1613, desservait les deux paroisses de la Fare et de Poligny : « mon revenu est sy petit que n'estait le soul [sol] de l'église, il n'y aurait pas pour m'entretenir la moitié du temps » ; mais, au siècle suivant, ces revenus étaient devenus si inférieurs aux nécessités de de la viè que presque tous les décimateurs en titre avaient dû faire abandon du produit de toutes les dîmes aux curés, qui desservaient les paroisses. Or, il arrivait que ces derniers, après avoir reçu cette aubaine, se plaignaient amèrement de la gêne de leur situation et enviaient le sort de leurs confrères qui avaient l'heur d'être encore à la portion congrue. Et cependant celle-ci était si peu enviable que le bureau du Clergé, lorsque l'état de sa caisse le lui permettait, aimait à accorder à ses titulaires un secours de misère de 10 ou 15 livres [15].

[15] Arch. départ., G. 2384.

Digitized by Google

On sait que ce fut précisément l'espoir de voir améliorer ses conditions d'existence qui, à l'Assemblée Nationale de 1789, porta le bas-clergé à se joindre au Tiers-État.

Chan. J. BERMOND.

Digitized by Google

LE SIÈGE D'EMBRUN

ET

L'Invasion du Dauphiné

EN 1692

(SUITE ET FIN)

Après la reddition d'Embrun, les troupes du Duc de Savoie avaient poursuivi leur chemin, sous le commandement du Prince Eugène, avec l'intention d'envahir la Provence. Les envahisseurs mirent à contribution tout le pays. Le château de Tallard, dont le propriétaire avait commandé un corps d'armée sur le Rhin en 1690, fut incendié. A Gap, les maisons furent forcées et pillées. Le Prince Eugène lui-même raconte dans ses mémoires que les soldats s'étaient tellement enrichis qu'on en voyait mettre sans hésiter 20 louis sur une carte. On commit à Gap de véritables atrocités dont je vous épargne le détail.

D'autres corps descendirent la Durance jusqu'à Veynes, qu'ils brûlèrent, et poussèrent jusqu'à Sisteron. Les détachements tentèrent de tourner le défilé de Corps et de se porter sur Grenoble par les cols du massif montagneux qui sépare la vallée du Rhône de celle de la Durance.

Dans les Baronnies ils se heurtèrent à l'héroïsme d'une fille de la maison de la Charce : Philis, dont le nom est resté célèbre. Remplaçant ses frères qui étaient absents pour le service du Roi, à cheval et le pistolet au poing, elle défendit courageusement, à la tête de quelques partisans, le col de Cabre.

Digitized by Google

Le *Mercure galant*, du 14 septembre 1692, rapporte ce qui suit : « Le zèle qu'a fait paraître Mlle Philis de la Charce, nouvelle convertie, pour le service du Roi ne doit pas être oublié. Elle a empêché la désertion des peuples ; elle s'est mise à leur tête, a gardé les passages et fait couper les ponts.

« Mme la marquise de la Charce, sa mère, exhortait les peuples de la plaine à se maintenir dans le devoir, pendant que sa fille résistait aux ennemis de la montagne. Mme d'Urtis, son aînée, fit d'un autre côté, couper les cordes des bâteaux qui traversaient la Durance.

« Pendant que Mme de la Charce et ses filles donnent ainsi des preuves de fidélité dans leur province, M. le marquis et M. le comte de la Charce, qui sont actuellement au service, font connaître leur valeur et leur couarge ».

Voici le texte d'une lettre que M. de Larray écrivit à Philis :

« 23 septembre 1693, au camp de Fénestrelle.

« Si le roi avait dans ses provinces beaucoup de personnes comme vous, Mademoiselle, il n'y aurait pas besoin d'y avoir des troupes ni d'autres forces que celles de votre prudence e tde votre zèle pour son service. Vous rassurates si fort le pays, l'année dernière que nous vous devons la tranquillité qui s'y conserve. J'en ai rendu compte à la Cour. Elle appréciera certainement tout ce qu'il y a de grand, d'héroïque dans votre conduite et vous en serez récompensée par la reconnaissance et l'estime de Sa Majesté.

« LARRAY ».

Ce ne fut pas là une promesse de Cour. En effet, dans cette année 1693, Philis se rendit à Paris. Elle fut reçue par Louis XIV qui la combla de marques de sa faveur, lui accorda une pension de 2.000 f. et fit déposer au trésor de St-Denis son épée et ses pistolets.

Digitized by Google

Philis avait 47 ans au moment de l'invasion. Cet épisode prouve une fois de plus que la France est une terre non seulement fertile en hommes mais aussi en femmes héroïques.

⁂

Quelques jours après le départ des alliés, le 25 septembre, les magistrats et habitants d'Embrun firent des doléances au sujet du siège.

J'ai trouvé la pièce originale relatant le fait, dans mes papiers de famille. En voici le texte, malheureusement incomplet [1], il atteste que les habitants d'Embrun sont alors réduits à l'extrême misère.

⁂

Du vingt cinquiesme jour du mois de septembre mil six cents quattre vingts douze, Nous, Jacques Silvestre, conseiller du Roy vibally juge royal de l'Ambrunois, Esprit Lambert aussi conseiller du Roy et son avocat au baillage d'Ambrun, Laurans Valentin, Joseph Danel procureurs aus cours d'Ambrun et consuls de ladite ville et autres particuliers de la mesme ville soubsignés, Scavoir faisons et attestons à touts Nosseigneurs qu'il apparitendra que, le quatriesme du mois d'aoust dernier, cette ville auroit esté investie par l'armée de son Altesse royalle le prince de Piedmont composée de divers corps d'armée, l'un des Allemands commandés par Mr de Caprara, l'autre des Espagnols commandés par Monsieur de Leganez, l'autre

[1] Cahier jadis de 6 feuillets, dont le 3e et le 4e ont disparu. Transcription faite sur l'original par l'avocat du Roi et le notaire Jean Balp. Ce texte a déjà été publié par M. le Colonel de Rochas (La campagne de 1692 dans le Haut-Dauphiné, Lettres de Catinat, de Vauban, etc. Relations des sièges d'Embrun et de Guillestre. Protocole du notaire Grassi. Mémoires du capitaine Le Clair et de J. D. de Rochas. Grenoble, Maisonville, 1874, pp. 95-100).

Digitized by Google

des Piedmontois commandés par Son Altesse Royalle ou Mr le Marquis de Parelles son lieutenant général et le dernier des Relligionaires commandés par Mr de Schombert, où estoint encor presents Messieurs les princes Eugène et de Comercy, à l'occasion duquel siège il y a eu deus attaques l'une du costé des Capucins par les Espagnols et l'autre du costé du septentrion au champ et pré du sieur Lambert, entiéremant destruit à cause des tranchées et fossés où, appres la uigoureuse deffense faitte par Mr le Marquis de L'Array mareschal de camp des armées du Roy, pendant douze jours de trenchée ouverte, il a capitulé pour la sortie de la garnison tambour battant mesche allumée et drapeaus deployés, apprès laquelle sortie qui feut le seze du mesme mois d'aoust, Son Altesse Royalle entra luy mesme dans la ville avec la garnison du régiment de Montferrat dont Mr le Marquis de la Roque estant le colonel, il a esté fait gouverneur de la ville d'Ambrun, jusques au dix huitiesme du mois de septembre suivant que l'armée de S. A. R. et de ses alliez s'est retirée apprès avoir fait abattre, esbouler et entièrement ruiner à force de mines les sept demy lunes et bastions du dehors et fait encor sept grandes bresches aus murailles de la ville surtout aus endroits où il y auoit des tours et autres eslévations aus murailles. Nous attestons que les habittants de la ville d'Ambrun sont réduits à l'extrême misère par ce siège et par les actes d'hostilité qui ont esté exercées contre eux et leur désolation procède de trois chefs principaus : l'un par la perte totalle de leur récolte, l'autre par la perte de leur argent, bestiaus, meubles et autres effets mobiliaires et le dernier par le dommage et dépérissement de leurs immeubles.

Quant au 1er chef, la récolte des habittants comprend les grains en bled froment et métail, les avoines, légumes, fourrages, vendanges, jardinages, chanvres et fruits des arbres et touttes ces espèces de fruits ont esté entièremant perdues dans toutte l'estendue du terroir parce que, le siège ayant commencé le quatriesme aoust et les trouppes n'estants parties que le dix huitiesme septembre jusques

Digitized by Google

auquel jour les habittants n'ont eu aucunne liberté de sortir de l'enclos de la ville, c'estoit le centre de la moisson et le temps prétieux pour la perception des fruits qui ont esté consommés, ou gastés par les divers camps de l'armée ennemie, jusques là qu'après auoir consommé les foins, pailes et grains du dehors de la ville, on a pris ensuitte tout ce que les plus diligents auoint ramassé au dedans mesme les vieus grains qui restoint de la récolte précédente et le seul deffaut des grains met les habittants à la faim et hors d'estat de pouuoir semer et encor par le deffaut de bestiaus et fourrages outre que la saison de semer les bleds est tardiuve à cause du païs de montagne et par où les suittes en seront funestes l'année prochaine si les habittants sont assés malheureus d'estre priués d'un prompt secours. A l'esgard de la uendange, diuers camps ont esté faits dans le plus spécieus terroir de leur vignes où l'on a encor fait paistre les chèuaus des caualiers et dragons et encor des bœufs et autres bestiaus du buttin pris par les trouppes ennemies, jusques là que les voituriers des viuvres nourrissoint leur cheuaus et mulets du ramage et pampre des vignes par où les raisins ne sont pas seulement perdus mais les septs entièremant ruinés et la plus part des souches arrachées, outre les arbres des vergers voisins de la ville qui, par précaution, auoint esté couppés auant le siège par la garnison françoise et apprès auoir bruslé divers bastiments, moulins et taneries à cause du voisinage des murailles de la ville quoyque le tout feut absolument nécessaire au public.

Le second chef qui cause la désolation des habittants est..... ....
....
ennemies ont encor entièremant destruit les autres arbres fruitiers et autres de differante espece dans toutte l'estendue du terroir tant pour les fascines employées aus tranchees que pour piquets, pillotins et autres usages et principalemant pour le chauffage de cinq camps. Enfin, pour donner une véritable idée de la dizette genérale, de tout ce

Digitized by Google

qui est nécessaire à l'entretien de la vie, il n'y a qu'à considérer que la famille des Pères Jésuites du collège de cette ville dont le nombre estoit ordinairemant de trente cinq relligieus, cette famille est réduitte à présent à quattre par la perte de leurs biens à l'esgard desquels les bastiments spécieus et mesme l'église qu'ils auoint au lieu des Baumes et de Sainte Barbe dont ils tiroint les principaus reuenus pour leur entretien ont esté bruslés et, à leur exemple, diuerses familles sortent journellemant de la ville pour aller chercher du pain ailleurs et pour euitter les suittes funestes de la faim qui leur seroint infallibles dans le cœur de l'hyver et dans l'accablemant ordinaire des neiges. D'ailleurs le nombre des habittants diminue encor de jour à autre extraordinairemant par la mort causée par les frequentes maladies et fièures pourprées dont la ville est affligée.

Et, quant au spirituel, il y a un grand préjudice tant par la diminution au seruice diuin par le manque de dismes et perception d'aucuns fruits de toutte espèce jusques à la cessation des fonctions curiales par le deffaut de rentes et rétribution des parroissiens. Les cloches tant grandes que petites du chapittre, des trois églizes des parroisses, des maisons relligieuses, la cloche de l'horloge mesme, les mortiers des apoticaires ont esté enleués par les trouppes ennemies, à l'exception des deus petites cloches, l'une des capucins et l'autre du monastère de la Visitation. Il est vray qu'à l'esgard de la conservation des cloches, les habittants de la ville en ont laissé le soin aus corps éclésiastiques et elles auroint peu estre conseruées pour quattre mille liures suiuant la parolle qui en feut portée par M. le Marquis de Parelles dans la chambre de la preuosté où l'on fesoit les assemblées et delibérations pour la conseruation de la ville et l'utilité du public et que alors il feut dit par quelques uns du chapittre que ce soin concernoit particulièremant Monsieur l'archeuesque à qui, à tout euenemant, le chapitre précompteroit ce qu'il payeroit à ce sujet sur le droit d'annatte et d'introge deüe audit

Digitized by Google

chapittre despuis vingt et une année de possession, dudit archeuesché et dont le prix estoit plus que suffisant et, cependant les cloches au nombre de seze ont esté emportées, dont le prix, une portant l'autre, estoit du moins de sèze mille liuvres.

Et, finallemant, Nous attestons que les habittants de la ville n'auroint peu surmonter les embarras qui se sont trouvés dans cette malheureuse conjoincture sans le secours de Messire Estienne de Roux d'Arbaud préuost et chanoine en la Métropole de cette ville, lequel auant, pendant et apprès le siège, n'a jamais cessé de donner touts ses soins et empressemant et mesme sa bourse pour le soulagemant du public et qu'il y a, reussi par la confiance que le peuple a, en luy, à l'assistance des officiers de justice de Sa Majesté et autres principaus habittants et qu'en un mot, sans ce secours, la destinée des habittants de la ville d'Ambrun auroit esté aussi malheureuse que celle dès habittants de la ville de Gap leur uoisins.

Nous attestons encor que les habittants de la ville d'Ambrun sont encor en un malheureus estat par une autre circonstance essentielle en ce qu'ils sont priués de la vigilance de Noble Antoine de La Font, seigneur de Sauinne, leur gouverneur, parce qu'il est employé au service de Sa Majesté dans ses Armées comme capitaine des carrabiniers au régiment de caualerie de Sousternon et que le bien du seruice du Roy e tdu public exigent sa residence dans la ville d'Ambrun où ses fonctions sont absolument nécessaires dans les circonstances du temps present et pour la veritté de tout le contenu en la presente exposition, nous nous sommes soubsignés auec offre de le confirmer chascun en droit soy par son serment.

Siluestre, vibally. Lambert, auocat du Roy.
Valantin, consul. Danel, consul.
G. Meolan, J. Leydon, A. Cot, Briantel,
Brunicard et cet[eri].

Digitized by Google

Collationné sur son original à moy produit et à l'instant retiré par Mr Me Esprit Lambert, conseiller, avocat du Roy au baillage d'Ambrun, avec moy soubsigné ce 26 septembre 1692.

Lambert, avocat du Roy.
Balp, notaire.

⁂

Aux deux documents précédents peut encore s'ajouter le texte suivant tiré des minutes de Me Pierre Rispaud, notaire à Embrun [1].

Relation sommaire du siège d'Embrun en 1692

Les armées de Son Altesse roialle de Sauoye composées des troupes piedmontoises, espagnolles, allemandes et religionnaires d'environ trante trois mille hommes sont entrées dans ce païs par le col de Vars et inuestirent Guillestre le 28 du mois de juillet 1692 et, après auoir soustenu le siège pendant cinq jours ledit lieu feut receu à composition. Ensuite, ils vindrent en cette ville laquelle fut inuestie le quatrième du mois d'aoust suiuant, ayant souteneu le siège pendant douse jours de tranchée ouuerte. Il y auoit dans la ville pres de quatre mil hommes de garnison, sçavoir le régiment de Quercy, vn bataillon Irlandois, vn détachement de dragons à pied et vn régiment de milice, monsieur le Marquis de l'Array commandant. Il n'y auoit dans la ville que six mechantes pièces de canon de fer sans affus, boulets ny canonier. Durant le temps du siège, les habitans qui restèrent ont suporté des grandes fatigues tant par le logement de quatre battallions ou déatchement de dragons à piéd qui y estoient pour leur fournir vin et autres alli-

[1] Archives des Hautes-Alpes : IE. 3269, cahier de 4 feuillets non chiffrés entre les pp. 196 et 197 à la date du 17 octobre 1692.

Digitized by Google

mens pour les soustenir et emmener sur les rampars et bastions ou pour flambeaux, fagots goudoronés pour éclairer sur les murailles ou pour la fourniture des plombs, estain et autres choses nécessaires pour la deffance de la ville, comme planches, bois, jusques à leurs cuues et tonneaux, ayant mesmes les habitans esté en faction les nuits pour garder les postes qui leur estoint indiqués par mondit seigneur de l'Array commandant ladite garnison et habitans.

Pendant ledit siège Son Altesse Royalle a toujours resté dans ma maison en Caleyère qu'il auoit pris pour son logement et, par ce moyen, les bastimens de cet ameau ne furent point incendiés.

Après la capitulation faite, Son Altesse Royalle est entré en personne le seize dudit mois d'aoust 1692, dans ladite ville et laissa pour garnison dans icelle le régiment de Monferra sous le commandement de Monsieur de Roque colonel, lequel, en cette qualité, a esté establi gouverneur de la ville par Son Altesse, non seulement à l'esgard de la garnison, mais encores des habitans; par dessus laquelle garnison les gouverneurs desdites armées et tous les officiers de marque et presque tous les autres prirent logement dans ladite ville et dans les maisons que bon leur sembloit et Son Altesse dans le collège des Pères Jésuistes. Ces logements ont esté en pure perte, consommé toutes les danrées des habitans et randu iceux par ce moyen dans la dernière désolation, puisqu'on n'a peu résister à tous les ordres et diverses demandes qui estoint faites tant en commun qu'en particulier et le surplus desdites armées restèrent dans cinq camps différans autour de ladite ville pendant lequel séjour ils ont abismé la récolte qui estoit pendante, ruyné et brûlé les dehors ainsi qu'il a esté espéciffié dans la procédure qui fut faite que seroit trop long de détaler.

Deux jours après l'entrée desdits ennemis dans la ville, Son Altesse Royalle a fait demander la contribution jusques à la somme de quatre vings dix mille liures, faute du

Digitized by Google

payement de laquelle somme, ils estoint menacés des actes d'hostilité et, comme cette demande et principalement du pillage et brûlement de la ville estoit exorbitante, messire Estienne de Roux d'Arbaud préuost en l'église Nostre Dame obtint vne reduction jusques à la somme de soixante mille liures, de quoi en ayant fait raport aux députés de la ville assamblés pour le salut de leur patrie, ils auroint prié mondit sieur le préuost qui estoit de faire un second effort auprès des commissaires généraux desdites armées pour obtenir encores quelque réduction. Au sujet de quoi ledit sieur d'Arbaud preuost se seroit fait accompagner entre autres de Messieurs Jacques Silvestre, viballi et Esperit Lambert avocat du Roy et d'un des sieurs consuls, en presance desquels lesdits commissaires généraux firent vne autre réduction jusques à la somme de quarante deux mille liures, à la considération seulle dudit sieur preuost et sous cette condition aussi que la ville payeroit au nommé Duval ce que lui estoit deub, qu'ils voleurent fixer à la somme de deux mille quatre cents livres et que, d'allieurs, la ville ne s'intéresseroit en rien au sujet des autres demandes que ledit Duval auoit à faire à d'autres particuliers de ladite ville desquels il en a receu des sommes considérables par force ou menaces.

Ce Duval estoit de cette ville d'Ambrun nommé Paul Helliot, fils de François, procureur de la Religion. Après la mort de son père, il abjura ladite Religion par un principe plus tôt d'atraper quelque charge et du bien que par conscience, car en 1673 il fut pourveu d'un office de procureur qui estoit tombé aux parties casueles. Il se maria avec une fillie de Pierre Chabert tallieur d'habits très pauvre, sa maison estoit à place de l'agatier, au coing, à main droite, en allant à la grande église. Monseigneur l'archevêque Charles Brular de Genlis, le fist ensuite son procureur fiscal en considération de ladite abjuration.

Il passa, quelque temps après, en cette ville vn Arménien, homme de bonne figure, marchand qui alloit du costé de l'Itallie; estant au dessus de la Bessée, auprès du pont

Digitized by Google

Roux, il fut attaqué par les nommés Pancrasse Philip et son frère muletiers des Crottes qui le tuèrent et le jettèrent dans la rivière de Durance après l'auoir vollé. Ce cadavre fut trainé jusques au dessous de la roche où ayant esté veu, il en fut donné advis à la justice des Chateaux où elle alla à la réquisition de cet Helliot Duval en qualité de procureur fiscal. La punition de ce meurtre et assassin fut poursuivi par le sieur Moran procureur du Roi, au baillage de Briançon s'y voulant randre intéressé puisqu'il auoit esté fait sur les terres du Briançonnois et ce Pancrasse Philip ayant fui le païs se'stant reffugié en Barcellonne, ledit s^r Moran obtint de Son Altesse Royalle un pariatis pour le saisir. En effet, il fut traduit en cette ville et d'ici à Grenoble où ils feurent rompus touts vifs par arrest de la Cour. Cependant, cet Arménien qui auoit quantité de pierreries fines, ce Duval comme fiscal eust l'adresse d'en changer vne partie en mettant des pierres fausses à la place et cella fut si bien découuert qu'il fut entrepris en justice. Lui fut donné adjournement personnel par deuant la Cour et, ayant fait consulter son affaire, luy conseillièrent de se sauver s'il vouloit euiter la corde et, ayant pris leur conseil, il s'en alla à Turin et s'engaiga dans les troupes du prince où, quelque temps, il y attira sa femme, laquelle, s'estant colloquée pendant ce procès, vandit sa maison au s^r Jean Roman.

Ledit Helliot Duval estant toujours resté dans lesdites troupes de Son Altesse jusque en ladite année 1692 qu'elles vinrent faire incursion dans ce païs, il s'intrigua auprès de Son Altesse qu'estant homme du païs, il pouuoit donner beaucoup des instructions. De cette façon, après la capitulation faitè de cette ville, ayant demandé des sommes exorbitantes à la ville, qu'il présuposoit luy estre dues comme créancier, feurent obligés de lui accorder par force lesdites deux mille quatre cents liures sans les autres sommes qu'il receut des autres particuliers, soit de ceux qui auaient achepté de ses biens que pour trauaux qu'il disoit lui estre deubs soit en cette ville que aux communautés

Digitized by Google

voisines; il seroit mieux esté que son arrest fut esté exécuté en personne comme il le fut par effigie à la mort.

Outre lesquelles sommes payées pour ladite contribution, la ville a payé la somme de trois mille liures à Monsieur le Marquis de la Roque, gouverneur et dix huit liures par jour pour les frais de sa table despuis le sezième aoust qu'ils entrèrent dans la ville jusques au dix huit septambre suiuant qu'ils l'euacuèrent montant six cens dix liures plus deux cens liures d'estrenne à ses domestiques, deux mille cents liures à l'estat major du regiment de Montferrat, aux gens de Son Altesse et de Madame royalle qui le vint joindre en cette ville à cause de la maladie de la petite vérole ou picquette qui le prit, aux secrétaires de l'Intendant, et commissaires généraux deux mille liures; par dessus quoy ils ont encores payé six cens liures aux messagers enuoyés soit aux communautés tant de Gap, Embrun que Briançon pour aller demander la contribution auxdites communautés, desquels messagers ils déclaroient les sieurs consuls et habitans responsables de leur retour et de leur fidélité que encores pour diuers médicamens et eau de vie et autres choses nécessaires pour les malades et blessés dans les hôpitaux qu'on auoit esté obligé de faire venir de dehors suiuant l'ordre du sieur Ollivier intendant desdites troupes. Outre ce que dessus, par le ministère dudit sieur d'Arbaud preuost, il a esté donné aux capitaines mineurs deux cens liures aux fins qu'ils ne fissent pas des brèches considérables aux murailles et bastions de ladite ville à la sortie desdites troupes et en considération principalement qu'ils ne ranuersasent pas, par leurs mines, l'arcade de la porte du Saint Esprit qui sert pour la principalle entrée de la ville et dont le restablissement auroit cousté des sommes immenses, ce qui produisit la conservation de ladite arcade. Toutes lesquelles sommes arriuent à la totalle de cinquante trois mille cent liures pour le payement desquelles la ville s'est serui de quatre voies différentes, la première d'un rolle d'emprunt e testat fait par ledit Duual, de la vante des biens des Religionnaires qui suiuirent lesdites troupes ennemies.

Digitized by Google

Le dessein des Impériaux Religionnaires et du prince Eugène estoit de bruler la ville sans ressource, mais les grandes sollicitations de Madame de Sauoye et les soumissions que la ville auoit pour Son Altesse Royalle et des prières continuelles qu'on faisoit pour sa conualescence nous garantirent de ce malheur dont Dieu nous préserve de ne reuoir jamais, Ainsi soit-il.

Il fut encores donné pour prézant à Monsr le Coq, cinq cent liures aux fins d'obtenir quelque terme pour pouuoir payer ladite contribution, attendu que la ville estoit menacée d'estre brulée de la part de Monsr de Caprarza.

⁂

Note sur la famille DIOQUE

Le rédacteur de la relation du siège d'Embrun en 1692 était, je l'ai déjà dit, mon quadrisaïeul, Jean Dioque, procureur au baillage d'Embrun. Grâce à une pièce authentique que m'a communiquée M. Guigues, receveur de l'Enregistrement à Grenoble, fort aimablement, et de documents retrouvés dans mes archives de famille (livres de raison, mariages, actes notariés), j'ai pu suivre à peu près la famille Dioque depuis 1550, date à laquelle un Guillaume Dioco, d'origine italienne, dit-on, paraît à Embrun; il se lança dans les affaires commerciales, gagna de l'argent, devint entrepreneur. Son honnêteté et son intelligence attirèrent sur lui l'attention de Lesdiguières qui lui confia la mission de construire en partie le château de Vizille. Il fit une grande fortune et mourut en 1620.

Rien ne m'a indiqué le nom de sa femme, le nombre de ses enfants. Ses successeurs devinrent, grâce à lui, magistrats et parvinrent en moins d'un siècle à la noblesse.

Le document très précieux que m'a communiqué M. Guigues, receveur de l'Enregistrement à Grenoble, a facilité bien ma tâche et je l'en remercie. L' « Etat de Mes-

Digitized by Google

sieurs les Recteurs depuis la création de la dévote confrérie des Pénitents blancs de la ville d'Embrun que Monseigneur Guillaume de St Marcel d'Avançon, archevêque et prince d'Embrun, a érigé sous le titre des cinq plaies de N. S. J.-C. à Embrun le 24 mars 1564 » indique qu'en 1600, noble Barthélemy d'Albert de Chancela, coseigneur du mandement de Savines; en 1631, Balthazard Dioque, procureur; en 1661, Jean Dioque, avocat; en 1729, Jacques Dioque, advocat; En 1770, Jean-Baptiste Dioque, conseiller du Roy, lieutenant particulier, juge royal civil et criminel au baillage et siège Présidial d'Embrun, furent recteurs des Pénitents blancs.

Balthazard Dioque, procureur en 1633, épousa Dlle Catherine Cellon. Naquirent de ce mariage 1° Jean Dioque, qui épousa Dlle Marie Vial; 2° Madeleine Dioque, née le 5 juin 1632, décédée le 14 juin 1632; 3° Françoise Dioque, mariée deux fois et eut un enfant; 4° Gaspard Dioque, né le 25 mai 1636; 4° Lucresse Dioque, morte sans enfant, mariée à Mr Maurel, de Chorges; 5° Suzanne Dioque, mariée à Barthélemy Jartoux, chirurgien.

Du mariage de Jean Dioque sont nés 1° Jean Dioque en 1639; 2° Louis Dioque décédé en 1684; 3° Balthazard Dioque, décédé le 30 septembre 1669; 4° Marie Dioque, décédée en 1665 et Jacques Dioque.

Jacques Dioque épousa Mlle Tholozan de la Madeleine, fut avocat et lieutenant du baillage d'Embrun. Son fils Jean Baptiste Dioque, conseiller du Roy, etc., etc., épousa Dlle Marie d'Albert de Levésie, fille de Jean d'Albert de Levésie, seigneur de Chancela, qui appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus nobles de l'Embrunais[1]. De ce mariage naquirent 1° Hélène-Marie Dioque,

[1] Un des parents d'Albert de Levésie dont la famille remonte au 12e siècle, Jacque d'Albert, chanoine de la Cathédrale d'Embrun, légat du Concile de Constance auprès de la reine Jeanne II, reine de Naples en 1414 et à Constantinople en 1436, était prévot du Chapitre d'Embrun dès le 10 février 1441. Il portait de plus le titre de confesseur de Louis XI.

Digitized by Google

que mon grand-père, Vincent Long, notaire royal à Embrun, épousa en l'an 10 de la République française et le 5e jour de vendémiaire ainsi qu'il appert de son contrat de mariage; ma grand'mère, Hélène-Marie Dioque, avait un frère Paul d'Albert de Levésie qui était chef de bataillon et mourut à la retraite de Russie. 2° Paul Dioque, qui fut conservateur des hypothèques à Genève pendant le temps où cette ville appartenait à la France; 3° Jean-Baptiste-Joseph Dioque qui fut receveur particulier à Embrun après avoir été collecteur de recette à Briançon, ce dernier épousa Mademoiselle Faure. De ce mariage naquirent six enfants. 1° Lucie Dioque qui épousa M. Cézanne; 2° Polyxène Dioque, qui épousa M. Thévenot, percepteur à St-Bonnet; 3° Marie-Louise Dioque, qui épousa M. Fargue, capitaine d'infantèrie; 4° Joseph Dioque, percepteur à Chorges, qui épousa Dlle Victorine Julien; 5° Balthazard Dioque, qui épousa Dlle Angélique Lafond; 6° Jean-Baptiste Dioque, receveur particulier à Embrun, qui épousa Dlle Suzanne Chabrand. Ces six ménages eurent des enfants, sauf Me Thévenot.

M. Cézanne eut de son mariage avec Dlle Lucie Dioque trois enfants Paul, Alphonse et Louis. Me Thévenot n'eut pas d'enfants; Marie-Louise Dioque eut de son mariage avec M. Fargue trois fils : Paul, Louis et Léon. Joseph Dioque eut de son mariage avec Dlle Victorine Julien un fils ; Désiré-Balthazard Dioque eut de son mariage avec Dlle Angélique Lafont deux fils et une fille, un décédé : l'ainé Joseph.

Ces enfants en eurent à leur tour, Alphonse Cézanne, avocat, marié à une demoiselle Faure, en a eu trois : un fils, Albert, avocat à Marseille et deux filles; Louis son frère, marié à une Dlle Faure, en a aussi trois : Paul et Léon Fargue, ce dernier, marié à une Dlle Rivier, n'a pas eu d'enfants. Louis Fargue eut deux enfants : une fille Marie-Louise qui a épousé M. Stam, grand industriel à Wesserling (Haut-Rhin) et un fils Paul qui a eu, je crois, deux enfants de son mariage avec une cousine. Désiré

Digitized by Google

Dioque, juge au Tribunal civil d'Embrun, a laissé trois enfants.

Maintenant les jeunes générations qui viennent de naître (nos petits enfants et arrières petits-enfants) fiers du passé et confiants dans l'avenir prendront le flambeau que nous leur cèderons comme l'ont fait ceux qui nous ont précédés, et nous remplaceront sur la route de la vie.

Rajeunie, la famille continue sa marche. On compte dans la famille Dioque jusqu'à nos jours : un inspecteur général des Ponts et Chaussées: Louis Fargue; quatre officiers dont deux supérieurs : Paul et Léon Fargue, leur père et Joseph Dioque capitaines. Cinq magistrats : Jacques Dioque et Jean-Baptiste Dioque, mon père Guillaume Long, moi et Désiré Dioque. Deux receveurs particuliers : Jean-Baptiste-Joseph Dioque et Jean-Baptiste Dioque. Trois percepteurs, sept avocats, deux notaires, etc., etc.

Du mariage de mon grand-père, Vincent Long, avec Marie-Hélène Dioque d'Albert de Levésie, naquit Louis Guillaume Long, mon père, qui épousa Mlle Pauline Guérin. Ils eurent cinq enfants, quatre filles et un fils.

J'ai connu dans ma jeunesse une des descendantes de la famille D'Albert de Levésie, une cousine rapprochée de mon père (ils se tutoyaient). Elle avait épousé M. Allard et habitait Remollon. Tous les ans, quand nous étions à Espinasses (pour les vendanges), qui est situé à trois kilomètres environ de Remollon, nous allions voir la cousine Eléonore Allard-Levésie (son mari ayant ajouté à son nom celui de sa femme). Ah ! quelle charmante femme ! et quels goûters exquis j'ai savourés dans son joli petit jardin ! Je lui garde un souvenir ému. Elle eut un fils qui s'appelait Léon et qui mourut assez jeune, célibataire. Je crois qu'il n'y a plus personne portant le nom d'Albert de Levésie.

Armes de la famille Dioque :

Un d'Albert de Levésie était, en 1600, coseigneur des mandements de Savines. Un autre, en 1709, était seigneur de Chancella.

Digitized by Google

D'argent à deux roses de gueules accompagnées en abîme d'un arbre de sinople posé sur un croissant de sable, au chef cousu d'argent à trois étoiles d'or.

Armes de la famille d'Albert de Levésie :

D'argent à 3 roses de gueules posées 2 et 1 au chef cousu d'azur à trois étoiles d'or.

Je n'ai pu trouver la date exacte de l'anoblissement de la famille Dioque. Elle s'emplace probablement dans la première moitié du XVIIe siècle, vers 1620.

Au moment où vont paraitre ces notes, M. de Manteyer, me communique, au sujet de l'origine de la famille Dioque, un fait que j'ignorais et que je tiens à indiquer :

« Il existe un acte, passé à Embrun, le 14 novembre 1264 et reçu, à la demande de l'archevêque Jacques de Serennes, par *Dioco* de Chaumont, clerc du diocèse de Senlis et notaire apostolique : *et ego Dioco, dictus de Chalmento, Silvanectensis diocesis clericus, auctoritate sacrosanctæ romanæ ecclesiæ notarius publicus.*

« Cet acte, qui concerne les droits de l'archevêque à Bréziers, était transcrit dans le *Livre vert* de l'archevêché, que Dongois a détruit à la Révolution. Il en existe une copie du XVIIIe siècle aux archives des Hautes-Alpes, dans la liasse G. 26.

« *Dioco*, clerc de Senlis, était sans doute originaire de Chaumont, localité qui se trouve sur le terroir de la commune d'Auger-Saint-Vincent à l'est de Senlis. Il y a un autre Chaumont, à l'ouest de Senlis et de Chantilly, sur le terroir de la commune de Gouvieux, mais cette localité dépendait du diocèse de Beauvais et non pas de celui de Senlis.

« Il est probable que ce notaire de Senlis avait été amené à Embrun par l'archevêque Henri de Suse qui avait pro-

Digitized by Google

fessé le droit canon à Paris et son nom est identique à la forme ancienne de celui de la famille Dioque ».

Je suis convaincu désormais que le premier membre connu de la famille Dioque est bien ce *Dioco* dont parle cet acte de 1264; malheureusement, nous n'avons aucun autre document relatif à ses descendants jusqu'au XVIe siècle.

GUÉRIN-LONG.

Digitized by Google

ÉTAT DES RECTEURS

DE LA

Confrérie des Pénitents Blancs d'Embrun

de 1564 à 1789

PAR M. CLÉMENT GUIGUES

J'avais souvent entendu parler dans ma famille qui l'avait possédé d'un petit cahier bleu contenant la liste des recteurs de la Confrérie des Pénitents blancs d'Embrun depuis sa fondation. On ne savait ce qu'il était devenu.

Maintes recherches avaient été faites pour le retrouver ou tout au moins une copie qu'en avait prise, vers 1875, M. Barelle, alors curé d'Embrun. Peines perdues ! Je désespérais lorsque en parcourant des notes laissées par mon père, Emile Guigues, j'ai eu la bonne surprise de tomber sur une copie, malheureusement incomplète, qu'il avait faite de ce précieux document.

Tel qu'il est, cet extrait est très intéressant tant par les noms de familles embrunaises aujourd'hui disparues que par les renseignements qu'il donne sur les professions des recteurs, les événements importants survenus au cours des quelques rectorats, certaines coutumes ou l'histoire de la ville.

Je le donne tel quel, respectant autant que mon père l'avait fait lui-même, le style et l'orthographe de l'auteur.

Le cahier daté de 1770 avait été écrit par un sieur Lagier. Il était sans aucun doute la copie du registre tenu dès l'origine par les recteurs successifs, à en juger par la pércision de certains faits remontant à une époque bien

Digitized by Google

Digitized by Google

1627. M. Jacques ARNAUD, appoticaire.

1631. M. Victor GIGNOUX, prêtre présanteur à la Métropole d'Embrun.

1633. M. Balthazard DIOQUE, procureur.

1636. M. Oronce GIGNOUX, chatelain des Orres.

1646. M. noble Pierre DE CALIGNON, seigneur de St-Michel et conseigneur du mandement de Savines.

Sous son rectorat, le 29 avril 1646, les Pénitents blancs sont allés à Guillestre pour gagner l'indulgence des 40 heures. Les ministres protestants y tenaient leur sinedode (synode), mais les Pénitents avaient mené avec eux le P. Gérard, prédicateur avec deux autres jésuites et trois capucins pour la controverse en religion.

1659. M. Artus JACQUIER, notaire.

1661. M. Jean DIOQUE, procureur.

1663. M. Jacques SILVESTRE, conseiller du Roy, vibaly juge royal de l'Embrunais.

1665. Sieur Claude BARTHALON, de Caleyère.

1678. M. JOUVE, juge du mandement de Savines.

1692. M. Pierre RISPAUD, notaire.

1696. Sieur Hugues PONS, maitre maréchal.

1709. M. Jean D'ALBERT LEVÉSIE, de Chancela et seigneur dudit lieu.

1718. Sr Jacques CHALVET, maitre tanneur.

1719. Depuis cette année la Confrérie n'est plus allée en procession au Mont Guillaume.

1722. M. JAME, advocat, juge des Orres.

1727. M. Léonard GÉRARD, procureur.

Cette année, le Concile s'est tenu en cette ville. On a aussi reçu les relliques de Ste Victoire. On les a porté en procession solennelle par la ville accompagné de 18 évêques, tous mittrés et notre archevêque officiel (officiait ??) crossé et mittré et on en fait la translation et mémoire le 4e dimanche de septembre.

Digitized by Google

1728. Sieur Joseph FACHE.

Cette année les confrères demandaient de renouveler la procession du Mont-Guillaume. Mais M. d'Hugues, prévôt et grand vicaire n'a voulu qu'accorder de faire la fette au mois de juillet, le jour qu'on va bénir le lac et l'on fait la procession avec la confrérie du St-Scapulaire le soir après vêpres et ensuite la bénédiction du Très Saint Sacrement dans la chapelle des Pénitents.

1729. M. Jacque DIOQUE, advocat.

1731. M. Jean-Antoine TOLOZAN de la Madeleine, advocat du Roy.

Il a fait présent à la Confrérie d'un ciboire au fond duquel est écrit : *J'appartiens aux Pénitents blancs.*

1733. M. Jean-Pierre RISPAUD, médecin.

1735. M. François-David VALLIER, advocat, juge de la baronnie de l'Argentière, Avançon, St-Etienne et des Crottes, conseiller et procureur du Roy de l'Hotel de ville d'Embrun.

Il a établi la louable coutume de se lever et saluer la Très Sainte Trinité à la fin des psaumes à tous les *Gloria patri*, etc.

En son rectoart on a supprimé le *revelié*[1].

1736. M. François-Jacque SILVESTRE, conseiller du Roy, vibaly, juge royal de l'Embrunais.

Par ordre de M. l'archevêque on a commencé à brûler de sire à l'office et à vêpres en place de chandelles.

[1] Il s'agit peut-être de cette coutume, rétablie depuis et qui existait encore dans mon enfance. Le soir de la Toussaint, alors que sonnaient les cloches, les pénitents, après avoir chanté l'office des Morts dans la cathédrale, sortaient en procession et faisaient le tour de l'église en chantant le *De profundis* qu'ils interrompaient de temps à autre pour psalmodier : « Réveillez-vous, gens qui dormez ; venez prier pour les trépassés. »

Digitized by Google

1737. M. Pierre SILVESTRE, procureur.

Sous son rectorat la confrérie de Bararettier (Baratier ?) a été érigée comme une branche de celle d'Embrun sous le même titre.

1738. M. Antoine DANEL, bourgeois.

Depuis ce tems les réceptions sont au profit de la confrérie.

1740. M. Jacque VIAL, avocat et subdélégué.

M. Vial, sous son rectorat, a prié le R. P. Chabot, de l'ordre de la Ste-Trinité, de faire présent à la confrérie de la Rellique de la Ste Croix et la donné telle qu'elle est.

1748. Sr Guillaume ARMAND, feu Dominique, boulanger.

Il a fait présent de deux voiles de calice un en or l'autre en argent.

1752. Sr Jean BONAFOUS, marchand tanneur et baille de chanonge [1].

1753. M. DALMAS, de Réautier, trésorier de France.

Le 19 juin 1753, les confréries de pénitents blancs et noirs d'un commun accord avec la permission de M. le Prévôt, ont été en procession au Mont Guillaume pour demander la pluye et la procession était au nombre d'environ 500 personnes. Les noirs avaient pour recteur M. de Servolles, controleur des domaines du Roy.

1754. M. CRESSY, avocat, juge commun et des Chateaux.

1756. Sr Pierre GUIGUES, maitre-maréchal, issu d'Honoré Guigues, premier recteur.

1761. M. DUPLAN-DANEL, chevalier de St-Louis.

1765. M. Balthazard BLANC, avocat.

Cette année le V. chapitre a reçu les reliques des Saints Marcellin, Pelade, Vincent et Domnin dont on fait toutes les années la translation le 5e dimanche d'après Pâques.

[1] Le baile de chanonge était un officier du chapitre de N.-D. d'Embrun. Il était chargé de la nourriture des enfants de chœur. (Albert. Tome II, p. 319).

Digitized by Google

1766. M. Jean-Charles BONAFOUS, fils de Jean, recteur en 1752.

Cette année on a commencé de dire l'office la veille de Noël, à 10 heures du soir et ensuite les trois saintes messes.

1768. Sr Jacques BLANC, feu Victor, de Caleyère.

Cette année le 25 juin 1768, les confréries des Pénitents blancs et noirs, d'un commun accord, se sont dévoués à la Ste Vierge et à St Roch au sujet d'une grande maladie qui affligeait la ville. Ils sont allés en procession au Petit-Puy avec la permission de M. de Beaumelle, prévôt et vicaire général ,ils y ont chanté l'office divin et vêpres de la Ste Vierge. Le curé de la paroisse de Ste-Cécile a célébré la grand'messe et donné la bénédiction du Très Saint Sacrement. Ils y sont allés environ 800 personnes et ils s'en sont tous revenus à jeun. Ils sont allés faire actions de grâce à la Métropole et ont chanté l'antienne : *Sub tuam...* et le *Te Deum.*

1769. M. Charles-Bernard ALLARD, avocat.

Cette année on a sanctifié Madame Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation de la Vierge Marie.

1770. Noble Joseph-François VALLIER, seigneur de Chateauvieux-les-Pilles et trésorier de France.

1771. M. Jean-Baptiste DIOQUE, conseiller du Roy, lieutenant particulier, juge royal civil et criminel au Balliage et siège présidial de l'Embrunais, fils de Jacques Dioque, recteur en 1729, petit-fils de Jean Dioque, recteur en 1671, et arrière petit-fils de Balthazard Dioque, recteur en 1633.

1773. M. Jérôme MIOLLAN, procureur au balliage d'Embrun, ancien échevin de la même ville.

1778. Sr Jacques REYNAUD de Chalvet.

La confrérie a reçu de Rome quatre reliques. M. de Chateauvieux, trésorier de France, ancien recteur, a fait présent des reliquaires.

Digitized by Google

Cette année les deux confréries sont allées d'un commun accord en procession accompagné de M. Saurel, curé de la paroisse de St-Vincent, avec permission de M. le Grand Vicaire, à Barattier, pour demander la pluye. Il y avait environ 600 personnes plus que moins. C'était le 2 may.

1780. Sr Jacques Blanc, feu Joseph du lieu de Caleyère, notable.

1785. Sr Joseph Jacquier, avocat.

1786. Sr Jacques Guigues, feu Pierre.

1789. Sr Roux la Mazelière, juge de police.

Digitized by Google

LES RECONNAISSANCES DE LA TERRE DE MONTÉGLIN

(1497-1630)

Le Président de Perrinet, seigneur du Bersac et baron d'Arzeliers, ayant acquis Montéglin, membre de cette baronnie le 15 mars 1626 et donné cette baronnie à son fils Alexandre, ne tarda pas à obliger ses nouveaux sujets de Montéglin à reconnaître ses droits féodaux qui, en raison de la longue absence de ses prédécesseurs, dormaient depuis plus ou moins longtemps.

Tel est l'objet des pièces qui suivent, conservées par les minutes d'un notaire récemment entrées au dépôt des archives des Hautes-Alpes.

LOUIS ARTHAUD.

I

Montéglin, 23 novembre 1630.

Assemblée générale des habitants de la communauté de Montéglin désignant ses fondés de pouvoir pour passer à M. le Président du Bersac et à M. le baron d'Arzeliers son fils les reconnaissances générales de la terre de Montéglin, membre de la baronnie d'Arzeliers, conformément aux précédentes datées de 1497.

Arch. des H.-A. : I E 5075. Minutes de Me Joseph de Méans, ff. 359 r°-361 r°.

Digitized by Google

Assamblée Généralle tenue au lieu de Montaiglin

Scaichent tous présans et advenir que, l'an mil six cens trante et le vingt troizieme jour du mois de novembre avant midy, par devant Jacques Tropheme bayle du lieu de Montaiglin, membre de baronye d'Arzélliers, moy notaire et tesmoings après nommés audict lieu dans la maison dudict bayle ont comparu Pierre Bontoux, à feu Jaume, et Jaume Bontoux a feu Jaume, consulz modernes dudit Montaiglin, lesquels, par la bouche dudit Bontoux, ont remonstré audict bayle que, de sa licence et authorité, ils ont, tant du jour d'hier que du présent, faict adiorner par Grégoire Provençal, sergent ordinaire dudit Arzelliers, tous les hommes, manans et habitans, chefs de maison dudit Montàiglin, soit en personne, ou en domicile, et presence l'ung de l'aultre à la manière accoustumée, comparoir à ce jour, lieu et heure et s'assembler par devant luy pour dellibérer sur les affaires qui se présantent de la communautté dudit Montaiglin, partant luy ont requis actes des comparans et deffault contre les desfailhans et qu'au peril et preiudice d'iceux il sera passé oultre et dellibéré par les cy présans. Ce que ledit bayle après avoir ouy le rapport verbal que ledit sergent luy en a faict, leur a octroyé et ainsi ordonné, ausquel ledit Bontoux consul a proposé que Monsieur le Président du Barsac tant à son nom que de Monsieur le Baron d'Arzelliers son fils et donnataire en ceste part, seigneur dudit Montaiglin, leur a faict scavoir et entendre qu'il desire renouveller les recognoissances ancyennes passées, tant par le corps de la dite communauté, que particulliers et habitans dudit lieu, pour raizon des droictz et devoirs seigneuriaulx, censes et services personnels et réelz et avoir payement des arrérages d'iceux et des lodz qu'il prettend luy estre deubs depuis longues années, comme nouveau acquéreur de ladite terre et ayant droict et cause pour lesdicts arrérages de Monsieur le Marquis de Bréssieux, lesquels arrérages sont de sy grande importance que leur emporteront tous

Digitized by Google

leurs biens. Et, à reffus desdictes communaulté et particulliers il est en voye de les y faire contraindre par justice, ce qui leur seroit grandement préjudiciable. Quy est la cause qu'ils ont faict convoquer ceste assamblée, laquelle partant, ils requièrent d'y délliberer et, sy elle trouve bon d'en traitter amyablement avec ledit seigneur présidant, suyvant la conferance entre eulx faicte ces jours passés, en présance de Messieurs Gumbert et Baud leurs advocats, sur quoy les dits consulz Francois Troffème a feu Guillien, Henry Troffème son frère, Domenge Bontoux, Guillen Bontoux, François Troffème Farnachon, Antoine Troffème à feu Claude, Pierre Isnard, Antoine Boniffacy, Jean Boniffacy à feu Gabriel, Melchion Boniffacy, Jean Boniffacy à feu Lyonnet, Antoine Boniffacy à feu Antoine, Jaume Lagier, Batiste Troffème, Antoine Troffème a feu Léon, Antoine Bontoux a feu Jaume, Bastian Nicolas, et Me Bartellemy Lagier, cardeur, particulliers et habitants du dit Montaiglin, assemblés à ces fins par devant ledit bayle, par voye de conseil général, se disant faire et réputer la majeur et plus grande partie de tous les habitans d'icelluy, scavoir plus des trois partz des quatre faisant le tout, tant à leurs noms que des autres habitans absans et de toute la communautté dudit Montaiglin, pour lesquels se font fortz, d'ung commung accord et consentement, nul ne contredisant, ont unanymement conclud, résollu et dellibéré de traitter le susdit affaire amyablement avec ledit seigneur présidans du Barsac ausdits noms et, à ces fins, donné charge, pouvoir et procuration expresse auxdits bayle, consulz Francois et Henry Troffème frères, François Troffème Farnachon, Antoine Boniffacy, Pierre Isnard cy présens et la charge aceptans speciallement et par exprès, pour et au nom desdictes communaulté, manans et habitans dudit Montaiglin, transiger et accorder, avec ledit seigneur, recognoistre de nouveau, tant en corps de ladite communaulté; que pour les dits particulliers, manans et habitans d'icelle, tous les droictz et debvoirs seigneuriaulx contenus aux précédantes recognoissances receues par feu Me Miralheti, notaire, en l'an mil quatre cens

Digitized by Google

nonante sept, que ledit seigneur leur a faict voir et dont ils ont une coppie et à ces fins convenir et accorder d'experts et sapiteurs ensemble du notaire pour la veriffication de l'idantité des confins des biens et propriettés possedées par ledits particulliers et habitants cy devant recogneues, neanmoings pour traitter du payemens desdits arrerages de censes et lods, soit par acquisition de nouvelle cense et augmentation de tasque ou bien en deniers et autrement, à la meilleure condiction qu'ils pourront et adviseront, et encores de traiter de l'usage et faculté des isles et terres gastes du terroir dudit Montaiglin, jougnant la ryvière de Buécha, tant pour leur usage de boisserer que le dépaistre de leur bestail, d'aultant que ledit seigneur prettend qu'ils n'y ayent aucung droict et du tout en passer les actes avec icelluy ausdicts noms en tel cas requis et neccesseres et par iceux obliger tous les biens et droicts desdicts communaulté et habitans tout ainsi qu'ils fairoint et faire pourroint sy presans et personnes y estoint et, où le cas requist mandement plus spécial que n'est cy exprimé, avec ellection de domicille suyvant l'ordonnance et promesse faicte par les dits particulliers et habitans assemblés et constituant ausdits noms d'avoir agréable et vallable, observer et attendre tout ce que par leurs dits procureurs, en ce que dessus et que en deppend aura esté faict, transigé recognu, accordé, contracté et procuré et jamais n'y contravenir directement ny indirectement, ains le ratifier et approuver *in formâ* et, par conséquance, les rellever de toute charge de procuration et satisdation, à peyne de tous despans, dommages et interests, soubz les autres promesses, obligations, submissions, renonciations, juremans et autres clauses nécessaires. De quoy requis ledit bayle a octroyé actes qu'ont esté faitz et publies par moi dict notaire dans la susdite maison, en présence de Bartellemy Buisson hoste, Jehan Boutharon mesnager du lieu de Laragne, tesmoings requis et appelés soubzsinés avec lesdits Antoine Troffème, à feu Léon, Domenge Bontoux, Guilhen Bontoux et Antoine Boniffacy et non les autres ny le dit sergent pour ne scavoir escripre comme ont dict. Et de moy Joseph de

Digitized by Google

Méans, notaire royal dalphinal du lieu d'Eiguians recepvant soubsiné.

D. Bontous — A. Truphemus
F. Bonnifazy — Guilhen Bontous
Buysson — J. Boutron
De Means, notaire.

II

Laragne, 23 novembre 1630.

Reconnaissances générales de la terre de Montéglin.

Arch. des H.-A.: I E. 5075. Minutes de Me Joseph de Méans, ff. 361 verso-369 verso.

Transaction et Recognoissance généralle, antre Monsieur le Présidant du Barsac, tant à son nom que de Monsieur le Baron d'Arzelliers son filz et donnataire, d'une part, et la communauté, particulliers et habitans du lieu de Montaiglin, d'autre.

Au nom de Dieu, amen, Scachent tous présens et advenir que comme soit ainsy que la communauté, manans et habitans du lieu de Montaiglin, membre de la baronye d'Arzeliers, tant par actes de recognoissance et homage reçues par Me Raymond Mirailletty, notaire royal de l'année mil quatre cens nonante sept et autres precedans y mentionnés, que par une longue et immémorialle possession, ayent tousjours recogneu soit *nomine universy*, ou en particullier Messire Antoine de Méoulhon, marquis de Bressieux, baron dudit Arzelliers et les siens, pour hault seigneur dudit lieu de Montaiglin, membre de ladite baronye, et ayant jurisdiction haulte, moyenne et basse, mère et mixte impére sur leurs personnes et biens, néanmoings estre ses subjets, hommes lieges et jurisdiciables et, comme telz, ayent presté et gardé leur sermant de fidéllité, tenus

Digitized by Google

encor de luy servir et contribuer aux six cas impériauls et à chacun d'iceux, le cas arrivant, scavoir lors que ledit seigneur et les siens vont à la guerre, marie ses filles, acquiert aultre chasteau et seigneurie, passe oultre mer en Jérusalem, s'il estoit faict prisonnier de guerre et sy son prince le venoit vizitter dans sa maison ou voir en passant, Daventage tous et chacun leurs biens et proprietés scitués en tout le territoire dudit Montaiglin se mouvoir et rellever de la majeure, directe et universelle dudit seigneur, aux cens services, droictz de taisses contenu ausdites recognoissances et accoustumés d'estre levés par les lièves sur ce tenues et encor tenus au droict de lodz en cas de vente et autrement de droict, à la cotte sixiesme et accoustumé ausdits lieux et. avec ladicte majeur direct, ledit seigneur avoir droict de retenir en cas de vente par droict de fief et de prellation sur tout ledit territoire. De mesme ladite communaulté *nomine universy* aye recogneu et accoustumé de payer ou vrayemant tous les particulliers, habitans et possédans biens audit terroir à chasque jour et feste de Toussainctz, ung cestier gros bled ras, mesure dudit lieu, pour chasque chef de maison, pour cens personnel ou droict de cavallage et troys liardz faisant neuf deniers tournois pour teste au dessus de quatre ans pour droict de fornage comme aussy d'estre tenus de venir mouldre leurs bledz et legumes auxdits mollins banualx que le dit seigneur avoit audit Laragne, mandement dudit Arzelliers en payant le droict de moulteure accoustumé, ainsy qu'est plus particulliérement porté par lesdites recognoissances et a esté fait de tout temps. Estant arrivé que, depuis ladite année mil quatre cens nonante sept, ledit seigneur marquis de Bressieux pour la distance du lieu de son domicille ou austres ampechemantz, n'a point renouvellé sesdites recognoissances, au moings qu'on sçache, mais bien à cause du procès et différans qu'estoit entre luy et la dame comtesse de Suze sur l'exécution d'une sentance arbitralle pour ne se prejudicier l'ung ny l'autre à leur droict, ils auroint quasy laissé de posseder longues années et, depuis l'année mil cinq cens nonante troys, la-

Digitized by Google

dite terre de Montaiglin ait cessé de faire lever lesdicts droicts de lodz, cens et services, tant personnelz que réelz, droict de taisses a raison du huitain. quatorzain, quinzain, vingtain et autres cottes exprimées audites recognoissances et accoustumés d'estre levés sans que ladite communauté ou particulliers ayent rien payé, offert ny consigné pendant ledit procès audit seigneur. Despuis et ayant esté le differant d'entre lesdits seigneur Marquis de Bressieux et dame Comtesse de Suze terminé et ayant ledit seigneur Marquis vendu laditte terre de Montaiglin à Messire Gaspard de Perrinet seigneur du Barsac et autres places, conseiller du Roy et présidant en sa chambre des Comptes de ce pays de Dauphiné, et ledit seigneur présidant donné ladite baronye d'Arzelliers et membres en dépendans à Noble Allexandre de Perrinet son filz, lieutenant de la compagnie de gendarmes de Monseigneur le Mareschal et Duc de Crequy, lieutenant général pour le Roy en ceste dite province, ilz auroient respectivement demandé à ladite communauté, et particulliers, leurs subjetz dudit Montaiglin qu'ils heussent à recognoistre de nouveau tant en corps de communauté qu'en particullier, chacun en droict soy aux mesmes cas et debvoirs cy dessus exprimés, payer les arrérages desdits droictz debvoirs et lodz. comme en ayant le droict et cause, ledit seigneur presidant dudit seigneur Marquis et par son contract d'acquisition de ladite terre de Montaiglin receu par Me Roche, notaire royal du Crest du quinzième jour de mars mil six cent vingt six, et à faulte d'y satisfaire, ils estoient en voye de les y faire contraindre par justice, Surquoy ladite communauté et particulliers, pour la longueur du temps qu'ilz n'avoient recogneu et payé, auroit pris ce temps à y delliberer et après avoir faict voir le registre desdites recognoissances receues par ledit Me Miraillety et proposé leurs doubtes à Messieurs Gombert, juge royal de la ville de Sisteron, et Baud leurs advocats, ils auroient creu pouvoir contredire lesdites recognoissances de deffault de forme probatoire pour n'estre signées par ledit notaire et quant auxdits debvoirs seigneuriaulx, y en avoir partie de prescriptz.

Digitized by Google

Neanmoings recognoissantz bonne foy et que la coustume n'estoit poinct telle pour lors que les actes feussent signés sur le registre par le notaire, d'ailleurs la vérité dudit registre par la comparaison de lettre et escripteure du mesme notaire et encor par la longue possession et l'immémorialle ensuivie, par ce moyen, ledit registre estre hors de tout soubcon et au surplus, n'avoir point payé lesdits debvoirs seigneuriaulx ores que demandés, tant par exploits que sommation, ils auroient dellibéré, de l'advis desdits advocats, de recognoistre de nouveau, tant *nomine universi* que en particullier, tout ce que dessus et, parce que par la divercitté desdits droictz de taisse et autres censes réelles à diverses cottes, il y a de la confuzion, et peyne à l'exaction en encor du danger que lesdits particulliers ne thumbent en fraude et aux peynes de droict pour la meslange qui pourroit arriver des gerbes et raisins de diverses terres et vignes, pour augmenter la quantité du moings tascable et diminuer ce qu'il l'est plus, au prejudice dudit seigneur, et à la ruyne neanmoins desdits particulliers en la force et entretien desquels conciste celle de ladite communauté, ils auroient aussy dellibere de suplier ledit seigneur, en considération de ce que la plus grande partie de tout leur terroir pour lesdits terres et vignes se treuve recogneue et serville à diverses cottes de taisses et censes réelles, comme dict est, et ne reste que bien peu de franc desdites taisses et censes, qu'il luy pleust de changer et reduire toutes lesdite cottes et taisses diverses à une seulle, y comprins le cens et services particuliers que faisoient lesdites terres et vignes, soit en bled ou argent et les recevoir à payer, tant pour ce qui a esté recogneu que pour le restant, la taisse universelle de tous leurs bledz, legumes et raisyns, à une seulle cotte qui puisse revenir à la mesme rente, qui se levoit par cy-devant, ou à quelque chose de plus, et heu esgard à tel augmant et moyennant quelque nouvelle cense personnelle qu'ils offrent de faire, les descharger et tenir quictes de tous lesdits arrérages préttandus par ledit seigneur présidant, considéré que s'il falloit les payer *ric a ric* depuis

Digitized by Google

ledit temps, tous leurs biens n'y suffiroint poinct, ils seroient contrainctz de les abandonner et d'aller habitter ailleurs, pour n'avoir moyen de les payer en deniers, sauf de continuer les autres redevances personnelles. Ce qu'ayant proposé audit seigneur présidant, il en seroit demeuré d'accord avec eulx, par le moyen et de l'advis de leurs dits sieurs advocats ainsy que les parties soubz nommées ont dict. A ceste cause, ce jourd'huy vingt troizième jour du mois de novembre après midy, mil six cens trente, par devant moy notaire royal soubsigné, et tesmoings après nommés, establis en leurs personnes, Mondit sieur le présidant du Barsac, tant à son nom que dudit sieur Baron d'Arzelliers son filz et donnataire, pour lequel se faict fort et promet faire ratiffier quand besoing sera, d'une part, et Pierre Bontoux, Jaume Bontoux à feu Jacques, tous deux consulz modernes, Jacques Troffème, bayle, François et Henry Troffèmes frères, François Troffème dict Farnachon Pierre Isnard et Antoine Boniffacy particulliers et habitans dudit lieu de Montaiglin, tant à leurs noms et en ce qui les concerne que des autres hommes, manans et habitans chefs de maison dudit lieu, absans, et en vertu du pouvoir et procuration qu'ils ont d'iceux receue par moy notaire du jourd'hui, en assemblée generalle de laquelle ils ont faict apparoir en extraict, et puis rettiré, pour lesquels se font forts et prometent de leur faire ratiffier, et appreuver le présent contract dans la huitaine et jusques à ce en faisant leur faict et cause propre et à peyne de tous despans, dommages et interestz, d'autre, lesquels, de leurs bons grès, auxdits noms et quallité et pour eulx et leurs successeurs quelconques, mutuelles stipulations et acceptations entr'eulx intervenans, ont, pour raison de ce que dessus et qui en deppend, circonstances et deppendances, convenu, accordé et transigé comme s'ensuit. Premièrement que lesdits consuls et communauté, particulliers et habitans, *nominé universi*, représentés par les sus nommés pour eulx et les leurs seront tenus de recognoistre, comme ils recognoissent ledit seigneur baron d'Arzelliers pour leur seigneur, ayant haulte, moyenne et basse juridiction, mère

Digitized by Google

et mixte impère sur leurs personnes et biens. D'aventage qu'ils et les leurs sont ses hommes lieges, jurisdiciables et tenus audit seremant de fidellité, lequel ils ont pour cest effet presté entre les mains dudit seigneur présidant le recevant pour ledit seigneur baron d'Arzelliers son fils et donnataire à la manière accoustumée, comme aussy ils seront tenus servir et contribuer comme de ce faire l'ont promis audit seigneur et aux siens aux susdits six cas impériaux cy dessus exprimés et à chacun d'iceux. Neammoings que tous et chacuns leurs biens et propriétés scis dans le territoire audit lieu de Montaiglin en quoy que consistent, se meuvent et rellèvent de la majeure directe et seigneurie de leur dit seigneur et qu'ils en doibvent le droict de lodz, en cas de vente et autres que de droict à la cotte sixiesme, lesquels biens, en cas de vente, ledit seigneur a droict de retenir par droict de fief et de prellation pour le mesme prix des ventes comme aussy que toute la terre gaste apartient audit seigneur, ensemble les isles du costé et jougnant la rivière du Buèche. Bien leur a permis ledit seigneur et accordé au moyen du présant, l'usage et faculté de boisserer et faire despaistre leur bestail gros et menu et en tout temps à ung cartier de ladite isle, despuis le beal et vallon qui est au pied de la terre de Correard et de la pièce de pre que ledit seigneur y fait nouvellement appelée ledit biel de les Rossières tirant à droicte ligne à ladite rivière de Buèche en bas jusques aux confins et terroir de Mison, auquel cartier ledit seigneur et ses rantiers auront aussy leur usage, tant pour le boys que despaistre commement avec lesdits particulliers sans habus, soy reservant ledit seigneur pour luy seul le reste de ladite isle, en sus tirant du costé de Laragne, comme luy apartenant ainsy que dict est. Item, a este convenu et accordé que ladite communauté et particulliers continueront à l'advenir de payer audit seigneur pour ledit cens personnel ou cavallage, au lieu d'ung sestier ras de gros bled cy devant recogneu, une eymine comble tant seulement de gros bled, mesure de Serres, bon et receuvable, Ansemble les neuf deniers tornois pour teste de personne

Digitized by Google

au dessus de quatre ans pour droict de fornage annuellement et perpétuellement aux hayres avec les autres droicts dont cy après, et au temps de la récolte, commençant à payer à la récolte prochaine et ainsy continuant à perpétuite. Plus, qu'ils seront tenus de venir mouldre leurs bleds et légumes audit mollin de Laragne en payant le droict de moulteure accoustumé, le tout suyvant les précedantes recognoissances que ladite communauté et particulliers apreuvent et avouent véritables, tant en l'escripture que possession susdites, et, pour le regard des terres et vignes particullièrement et cy devant recogneues par icelles soubz divers cens et taisses, arrérages d'iceux légitimement deubs et non prescripts, ensemble pour raison desdits lodz et arrerages desdits cens personnels et autres droicts et debvoirs prettandus par ledit seigneur, heu esgard que s'est le faict et dette de tous lesdits particulliers, veu que chascun en possède, et en est debiteur respectivement, ce que comprend en effect toute laditte communauté, a esté convenu et accordé que, d'ores en avant, ladite communauté et particulliers, pour eulx et les leurs, seront tenus de recognoistre, comme par le présent recognoissent vouloir tenir et posséder toutes et chascune leurs terres et vignes faictes et affaire dans tout le terroir dudit Montaiglin, tant recogneues par les precedantes recognoissances que non recogneues, subjetes et redevables audit seigneur au droict de taisse universelle à raison de la cotte vingtiesme de tous bledz, légumes et raisins qui y croistront, exigeable et levable respectivement aux hayres avant que pouvoir lever lesdits grains et aux vandanges à la mesme forme et maniere que le prieur dudit lieu prend et exige son disme; soubz les mesmes peynes en cas de fraulde et contrevancion. Bien seront tenus lesdits particulliers advertir ledit seigneur troys jours devant leurs vendanges pour luy donner commodité de bien loger son vingtain de ladite vendange et, ce moyennant, toutes autres censes réelles concernant lesdits biens, tant seullement, servises et taisses en autre cotte deubes et exigées par cy devant demeureront estaintes et non exigeables. Item, que pour plus d'assurance audit seigneur à l'observation du

Digitized by Google

présent, les dits particulliers seront tenus, comme de ce faire l'ont promis, de passer nouvelle recognoissance, chacun en droict soy, pour raison des mesmes fonds, terres et vignes cy devant recogneus et qu'ils possèdent à présent, aux mesmes droictz contenus aux précedantes recognoissances non exigeables, neanmoings, tant que la présente transaction sortira son effet, et que pour la vériffication de l'idantité des confins et confronts, ils convyendront de sapiteurs et experts et ont convenu de moy notaire pour recevoir lesdites nouvelles recognoissances. Item, a esté convenu que, pour l'entier payement desdits arrerages de cens personnel pour cavallage, fornage et autres debvoirs seigneuriaulx, droict de lods susdits, grace faicte du surplus, lesdits communaulté et particulliers seront tenus d'imposer comme ils imposent sur eulx et sur chasque chef de maison pour cens personnel annuel et perpétuel une eymine bled froment, mesure dudit Serres, beau bled et recevable, outre ladite eymine gros bled, payable aux hayres ensamblement avec ledit vingtain, commencant à payer à la récolte prochaine. Lequel nouveau cens personnel sera inestinguible, attandu qu'au moyen d'icelluy la plus part de leurs biens chargés desdits arrérages leur demurent et qu'aultrement on leur pourroit oster. Et ladite eymine bled fromans pour chef de maison ont recogneu, promis de recognoistre et vouloir payer à l'advenir annuellement et perpétuellement comme dessus. Oultre ce, ont promis de donner et payer pour une fois et sans conséquance, pour estraine et à l'honneur de mariage dudit seigneur Baron d'Arzelliers et de la venue de la dame Baronne sa femme cinquante pistolles Espagne, vallans la somme de quatre cens livres, qu'ilz ont promis payer audit sieur ou dame et à l'ung d'eulx ou autre pour iceulx, et, ce moyennant ledit seigneur présidant aux dits noms a quitté et quitte lesdits communauté et particulliers de tous et chacuns lesdits arrérages et droictz de lodz, loué et appreuvé les vantes et acquisitions par eulx faicts jusques à présent, et les a investis des biens et propriétés par eulx acquis par le bail de ma plume a la manière accoustumée. Prometant lesdits communauté et particulliers de reco-

Digitized by Google

gnoistre de nouveau, chascun en ce qui le concerne, lesdits droictz et debvoirs cy dessus accordés lorsque besoing sera et de mélliorer, non detteriorer les biens cy devant et cy dessus recogneus, ne les vendre ny allienier en mains mortes, et de droict prohibées, et au súrplus, tant ledit seigneur Présidant du Barsac que communauté et particulliers avoir à gré cest acte et n'y contravenir directement ny indirectement a peyne de tous despends, domages et intérests, sauf et sans préjudice audit seigneur audit nom, de ses premiers droictz, actions et recognaissances et du renouvellement cy dessus accordé, ou que de droict il peut faire d'icelles dont en proteste et, pour ce faire et le tout ce que dessus attandre et invyolablement observer, les dites parties contractantes l'une envers l'autre et chacune en droict soy respectivement, ont soubsmis et obligé tous leurs biens et droictz présens et advenir et encores lesdits bayle, consulz et particulliers, procureurs de ceux de ladite communauté et habitans dudit Montaiglin, suyvant leur dit pouvoir aux cours de l'ordinère de ladite baronnye, royalles des bailliages de Gap et du Graysivoudan et autres et chascune d'icelles seulle ont le présent acte sera produilt comme l'ont promis et juré et renoncé à tous droictz a ce contraire. De quoy requis, j'ay faict acte et publie audit Laragne, dans la maison de mondit sieur le Baron d'Arzelliers, en présence de Monsieur Me Jean Gombert, sieur de Verdaches, juge royal dudit Cisteron sus nommé, de sieur Jean Baptiste Rampaille de ladite ville, cappitaine Pierre de Champsaur, habitant à Ribiers, tesmoings requis et appelés soubzignés avec mondit sieur le Présidant et non lesdits bayle, cousulz, particulliers pour ne scavoir escripre, comme ont dict, de ce enquis. Et de moy Joseph de Méans, notaire royal delphinal hereditaire du lieu d'Eiguians, recepvant soubzigné.

Perrinet
J. Gombert présent
Rampalle
Champsaur
De Méans notaire.

Digitized by Google

III

Montéglin, 24 novembre 1630.

Ratification par la communauté de Montéglin des reconnaissances générales passées la veille en son nom par ses procureurs.

Arch. des H.-A.: I E. 5075, ff. 370 r°-371 r°.

Ratiffication faicte par les consuls, habitans et communaulté du lieu de Montaiglin en faveur de Monsieur le Président du Barsac et Monsieur le baron d'Arzelliers leur seigneur.

L'an mil six cens trante et le vingt quatrième jour du mois de novembre avant midy, par devant moy notère et tesmoings après nommés, establis en leurs personnes Guilhem Bontoux, Antoine Troffème à feu Léon, aultre Antoine Troffème à feu Jaume Melchion Boniffacy, Jehan Boniffacy à feu Gabriel, Antoine Troffème à feu Claude, Batiste Troffème, Antoine Boniffacy à feu Jaume, Bartellemy Lagier, Jaume Lagier, Domenge Bontoux, particulliers et habitants du lieu de Montaiglin membre de la baronye d'Arzelliers, assemblés à ces fins par devant Me Jacques Troffème bayle dudit lieu par voye de conseil general avec les autres habitans d'icelluy absans, de sa licence et authorité, à la diligence des consuls soubznommés tant en personne qu'en domicille, en présence l'ung de l'aultre, à la manière accoustumée par Gregoire Provencal, sergent ordinaire dudit Arzelliers cy present et rapportant l'avoir ainsi faict, se disans faire et représanter la maieure et graigneur partie de tous lesdits habitans, avec les soubznommés consuls et particulliers dudit lieu, scavoyr plus des trois parts des quatre faisant le tout, lequels de leurs

Digitized by Google

bons grés pour eulx et les leurs, tant à leurs noms que de toute leur communaulté et aultres habitans absans dudict Montaiglin, après avoir ouy et bien entendue la lecture de mot à mot que leur a esté faict de l'acte de transaction, accord et recognoissance generalle faict et passé en vertu de leur procuration par ledict bayle, Pierre Bontoux, Jaume Troffème, tous deux à feu Jacques, consuls modernes, François et Henry Troffème frères, autre François Troffème Farnachon, Antoine Boniffacy à feu Antoine et Pierre Isnard à leurs noms et desdits communaulté et habitans avec Messire Gaspard de Perrinet seigneur du Barsa, conseiller du Roy et presidant en sa chambre des comptes de ce pays de Daulphiné, tant a son nom que de noble Allexandre de Perrinet, seigneur et baron desdits Arzelliers et Montaiglin, receus par moy dit notaire du jour d'hier et y avoir meurement pencé et delliberé et heue deue conferance ensemble ont confessé, declairé et recogneu ledict acte avoir esté bien et utillement faict à leur proffict et de toute ladicte communaulté et partant l'ont ratiffié, appreuvé et confirmé, ratiffient, appreuvent et confirment et veullent qu'il subciste et aye mesme force, vertu et effect que si eulx mesmes l'avoint faict et passé et, par consequant, proumectent l'avoir et tenir ferme, agréable et vallable, l'observer et attendre ensemble le present, tant à leur faveur que desdits seigneurs du Barsa et baron d'Arzelliers absans, moy notaire comme personne publique pour eulx stipullant et acceptant, et jamais n'y contravenir directement ny indirectement, à peyne de tous despans, domage et interests, soulz les aultres proumesses, obligations, submissions, renonciations, juremans et clauses dont audit acte de transaction et recognoissance generalle et en tel cas requises et necesseres. De quoy requis jay faict acte et publié audict Montaiglin dans la maison dudict bayle en présence de Monsieur Me Jehan de Gombert sieur de Verdaches, juge royal de Sisteron. Messire Jehan Maurel prieur dudict Montaiglin et cappitaine Pierre de Champsaur, de Ribiers, tesmoings requis et appelés soubzinés avec ceux des sus nommés particulliers

Digitized by Google

qui ont sceu escripre de ce enquis et de moy Joseph de Méans notaire royal dalphinal du lieu d'Eiguians recepvant soubzsiné.

A. Truphemus

D. Bontous A. Bonnifazy

Guilhen Bontous J. Maurel présent

J. Gombert présent

P. Champsaur présent

De Méans notaire

Digitized by Google

NOTE

SUR

UNE LAME DE COUTEAU EN BRONZE

trouvee à Réallon

(Hautes-Alpes)

PAR M. PAUL PLAT

Au mois de juillet dernier, me trouvant de passage à Réallon, je fus informé qu'un habitant de cette localité possédait un objet en bronze, ressemblant à un coutre de charrue, qu'il avait trouvé dans un ravin, au-dessus du village. Mais, à court de temps, je ne pus me rendre chez son détenteur, qui réside dans un hameau un peu éloigné du chef-lieu de la commune.

Quelques jours après, j'eus recours à l'obligeance de M. Joachim Peyron, secrétaire de la mairie, qui voulut bien aller voir cet objet et me donna par correspondance quelques renseignements le concernant. Tout d'abord il me fit connaitre qu'il mesurait 0 m. 17 de longueur, ce qui me donna à penser que ce devait être un poignard. Muni de ce renseignement je chargeai M. Peyron d'acquérir cet objet pour mon compte, ce qu'il parvint à faire. Sitôt qu'il fut en sa possession il s'empressa de me le faire parvenir et de me fournir tous les renseignements que je lui avais demandés sur le lieu et les circonstances de cette trouvaille.

A la vue de cet objet, je me rendis compte que c'était une lame de couteau à douille, ressemblant en tous points

Digitized by Google

Photogravure GILLARD,
Paris

Cliché REYNAUD,
Serres

Lame de Couteau en bronze trouvée à Réallon
(Hautes-Alpes)

Digitized by Google

Digitized by Google

à celles décrites dans l'ouvrage de Déchelette[1] (page 260, figures 92, 6 et 7), trouvées au Saut et à Grésine (Savoie). Elle appartient à la période IV, c'est-à-dire à la fin de l'âge du bronze.

Cette lame mesure 0 m. 17 de longueur et pèse 248 grammes. Elle a été trouvée par M. François Maranthier, de Réallon, sur le terroir de cette commune, au lieu dit Ravin de *Rama Chastra*, n° 849 ou 815, section E du plan cadastral de cette localité, proche de l'endroit où en 1870, fut découverte l'importante trouvaille d'objets en bronze, qui figurent maintenant au Musée des Antiquités Nationales de St-Germain-en-Laye.

M. Maranthier a remarqué, tout près de l'endroit où il a trouvé cet objet, un rocher formant abri, dont les parois intérieures ont subi fortement l'action du feu.

La découverte à diverses reprises d'une quantité aussi importante d'objets à une altitude aussi élevée ne laisse pas de surprendre. Elle prouve qu'à l'âge du *bronze*, un trafic important existait dans cette région, soit comme échange, soit comme fabrication. Si on jette les yeux sur une carte, on peut se rendre compte que tout proche de là passait la route qui, de la manière la plus courte, faisait communiquer l'Embrunais avec le Champsaur : à cette époque reculée elle devait donner lieu à un important trafic. Réallon et l'Aubérie jalonnent cette voie de la Durance au Drac.

---

[1] Joseph Déchelette. *Manuel d'Archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*. Première partie : Age du Bronze.

Digitized by Google

NECROLOGIE

Paul GUILLEMIN

Le vendredi, 22 juin 1928, mourait à Paris, dans une maison de santé, seul, Paul Guillemin, Inspecteur général honoraire des Ports et de la Navigation de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de plusieurs autres décorations et ordres étrangers, membre fondateur du Club Alpin Français, président d'honneur ou membre d'honneur de vingt sociétés, et bienfaiteur des Hautes-Alpes.

Jamais homme ne compta de si nombreuses et de si fidèles amitiés, tant de fervents admirateurs et d'obligés, cependant il partit ignoré de tous, le silence seul l'accompagna dans la terre.

Pas même le faire-part habituel pour annoncer son trépas, aucun service après sa mort !

Comme on me savait presque son fils adoptif, ainsi que l'écrivait dès 1903, le regretté sénateur Auguste Vagnat, élève et si touchant ami de Guillemin, je recevais, le mercredi 27 juin *une carte-lettre* m'avisant « du décès de notre père qui est mort, sans souffrance, vendredi dernier ; les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité... », on me priait de faire connaître la triste nouvelle [1].

Je laisse de mesurer notre surprise et notre douleur.

Celui qui fut la générosité, l'affection, le dévouement incarnés, celui qui mille fois me répéta : « Au moins toi, tu ne m'oublieras pas », nous quitta donc ainsi !

Nous avons promis de glorifier sa mémoire, car il n'est

[1] Carte-lettre de Mme Lucie Roche-Guillemin, du 27 juin 1928.

Digitized by Google

pas vrai « qu'il ait toujours désiré que rien ne soit fait après sa mort ».

Il honora grandement les siens et son pays, il est l'une des plus pures gloires de chez nous; son nom a droit à nos pieux et reconnaissants souvenirs, sa vie doit être citée en exemple, sa noble figure demeurera dans le ciel clair et sur les cimes de nos Alpes qu'il aima si passionnément.

Il dort en terre d'exil, dans un cimetière de la banlieue de Paris, à Ivry-sur-Seine, lui qui, l'été de 1927, venait choisir, à Embrun, sa place à côté de ceux dont il parlait si souvent, pour être, disait-il, entre Briançon et Gap, au cœur de ses chères montagnes.

Nous n'avons pu obtenir la communication de ses carnets, où chaque jour il se notait, où à maintes pages est écrit notre nom.

Ces quelques réflexions permettront d'excuser les lacunes d'une notice dont nous eussions voulu faire une complète biographie. L'important sera de connaître comment notre éminent compatriote a vécu, comment il a justifié toute sa vie cette parole d'Epictète : « Veux-tu embellir ta cité d'une offrande très rare et d'un très grand prix ? donne-toi à elle après t'être rendu un modèle parfait de douceur, de libéralité, de justice. »

⁂

Les vies romancées sont à la mode du jour, nous aurions riche matière, en ce genre, pour celle de Paul Guillemin.

Il serait extrêmement curieux d'étudier chez lui la force des atavismes, leur lutte et ce sens du milieu défini par Taine, approuvé par Marcellin Berthelot disant : « Ce que nous sommes n'est attribuable que pour une faible part à notre labeur et à notre individualité personnels : car nous le devons, presque en totalité, à nos ancêtres de sang et de l'esprit. »

Nous nous contenterons cependant, à la manière du XVIIe siècle, de montrer l'honnête homme laissant, d'elles-

Digitized by Google

mêmes, se dégager les leçons de cette longue et magnifique carrière.

Paul Guillemin est né à Sorcy, dans la Meuse, le 30 août 1847. Son père, capitaine d'infanterie, était en garnison dans cette région, d'où sa famille était originaire. Bien souvent, notre regretté ami nous rappelait ses attaches lorraines, il avait conservé la gourmandise des madeleines de Commercy. Mais sa mère, née Claverie, de Briançon, était apparentée aux plus anciennes familles du Briançonnais, nièce du docteur Persens. De sa mère il hérita le culte de la montagne, de son père cette droiture, cette loyauté qui le caractérisaient, des deux il apprit la franchise ainsi qu'il nous le contait d'après un fait de son enfance. A entendre parler du médecin son grand oncle, médecin de campagne qui peut être mis à côté de celui de Balzac, lequel d'ailleurs résidait à Voreppe, et naquit à La Grave, il prit goût à la médecine.

Toutefois après ses premières études, on l'envoyait au Prytanée militaire de La Flèche, d'où il sortit en 1867, pour suivre les cours de l'Ecole de Médecine de Grenoble.

Il fut *pion* au Collège de Briançon et y eut pour élèves le sénateur Vagnat, les Chabrand, Challier, Vieux, Vollaire, etc... qu'il initia tous à la religion des hauteurs et avec lesquels, plus tard, il créa la section de Briançon du Club Alpin.

Nous voudrions reproduire en entier le très captivant tableau qu'il a brossé de cette époque au collège de notre vaillante sous-préfecture. Il en fit le thème d'un spirituel et vivant discours de distribution de prix, auquel je vous renvoie pour savourer ces années d'exquise simplicité, de charmant labeur, de méritoire conquête du savoir.

De 1868 à 1870, tout en poursuivant ses études médicales, il doit, n'étant point fortuné, se résigner à la table et au gîte du lycée de Grenoble, comme maître-répétiteur.

La guerre déclarée, il accourt à Briançon, se dévoue à l'hôpital militaire en qualité de médecin-auxiliaire, sous les ordres d'un médecin-major briançonnais qui prisa fort

Digitized by Google

les connaissances et le courage du jeune carabin. Il passe ensuite au 14e bataillon de chasseurs.

Revenue la paix, il se fait inscrire à la Faculté de Lyon et reprend place de maître surveillant au Lycée, avec son compatriote Rostolland, de Névache, encore des notres et qui si longtemps professa à Valence, où il goûte au milieu des générations de ses anciens élèves, la juste récompense d'une admirable existence [2].

Très indécis quant à sa profession future, malgré son application aux études médicales, ne voulant pas dans sa délicatesse, — car il fut toujours d'un scrupuleux caractère — imposer des charges aux siens; d'autre part peu enclin au professorat, Guillemin entre à la Préfecture du Rhône, comme modeste rédacteur.

Un évènement décida de son avenir. Le Préfet ayant reçu du Ministre de l'Intérieur demande d'un rapport sur une question assez difficile, chargea l'un de ses chefs de bureaux de ce travail. Le fonctionnaire en confia la rédaction au nouveau venu, qu'il savait avoir fréquenté les cours de médecine.

Le ministre complimenta M. le Préfet de son magistral exposé, tant il en avait été satisfait. M. Vel-Durand manda son chef de bureau pour lui transmettre les compliments officiels. Il se trouva que ce fonctionnaire se doublait d'un sincère honnête homme, aussi déclara-t-il que seul un nouvel employé devait être félicité; de plus il ne tarit point d'éloges sur ce rédacteur bien au-dessus de son âge par sa science et par sa valeur.

M. le préfet Vel-Durand fit convoquer Paul Guillemin et sur le champ le prit pour secrétaire, en attendant mieux

[2] Paul Guillemin n'était oublié d'aucun de ses élèves. Un jour, le savant docteur Loir, du Hâvre, nous faisait les honneurs du Museum de cette ville dont il est le conservateur. Apercevant dans une vitrine un objet de Briançon, je lui dis : « Voilà qui réjouirait un de nos amis, Paul Guillemin. » A ce nom, le docteur s'écria : « Comment vous connaissez M. Guillemin ? mas je l'eus comme répétiteur à Lyon ! » et il me parla longuement de cet homme admirable qu'il n'avait jamais oublié.

Digitized by Google

ajouta-t-il. Le mieux se traduisit peu de temps après par sa nomination au rang de chef de cabinet.

Dès lors le préfet ne se sépara plus de son précieux collaborateur; il l'emmena dans la Bretagne, où quelque temps Paul Guillemin fit fonction de sous-préfet, puis à Paris, où M. Vel-Durand devenu préfet de police s'installait avec son chef de cabinet.

L'heure de la retraite sonnant pour lui, le préfet tint à son fidèle ami ce langage : « Je m'en vais, il vous reste à monter dans la carrière. Je puis vous recommander à mon successeur, mais chef de cabinet, un jour préfet, voilà des voyages encore et peut-être loin de vos montagnes, Paris est maintenant près de tous les coins de la France, restez à Paris si vous voulez revoir souvent Briançon.

« On va créer pour vous un poste digne de vos mérites, bon pour vos initiatives ; vous y jouirez de plus d'indépendance et de beaucoup de notoriété. Je suis heureux de vous exprimer ainsi mes remerciements et mon amitié... »

Quelques jours après, en 1882, Paul Guillemin était Inspecteur général des ports et de la navigation de la Seine, emploi qu'il ne faudrait pas confondre avec une sinécure : des galons, un uniforme d'amiral ou presque, un bataillon d'inspecteurs, une brigade fluviale et beaucoup de soucis, de responsabilités.

Amiral d'eau douce, l'appelaient volontiers en riant ses amis. Il eût pu s'enorgueillir de ce titre, le port de Paris étant par le tonnage le plus important de France; peut-être aussi, mesurant les deux rives de la seine sur plusieurs lieues, le plus vaste, en tout cas le plus difficile à organiser et à surveiller [3].

[3] Paul Guillemin est resté de 1879 à 1882, chef de cabinet du Préfet de Police de Paris.

Comme Inspecteur général de la Navigation, il a écrit quantité de remarquables rapports, d'études d'ordre technique, de statistiques, de notices historiques, etc... Il en a donné d'autres en collaboration avec M. L. Lœderich, un de ses inspecteurs.

Il était membre d'honneur de plusieurs associations de la Préfecture de la Seine, des Pilotes, des Navigateurs, des Mariniers, etc...

Digitized by Google

Sauf durant l'Exposition de 1900, l'Inspecteur général ne revêtit jamais son costume à palmes, ni ne prit à ses côtés son épée recourbée et enrichie d'artistiques anneaux.

Il venait chaque matin, de Billancourt, en ses bureaux du quai de la Tournelle, très aimé de ses subordonnés, obligeant pour chacun, paternel en ses ordres, ses conseils et même ses remontrances; exigeant de tous la pratique du devoir, dont il donnait l'exemple. Juste, ferme et bon, tel il fut continuellement.

Je revois le petit édifice en bordure du fleuve, je revis ces mille visites à l'heure du déjeuner; là, je rencontrai des célébrités de tous ordres, des types les plus divers devisant avec notre compatriote, et surtout de nombreux alpins, des Dauphinois.

Il y avait des académiciens, de grands artistes, des bouquinistes, des alpinistes, des compositeurs, des bibliophiles, et chaque jour de pauvres gens en quête d'un emploi.

Un jour y vint Paul Verlaine, le bon Lélian, réclamer du bon M. Guillemin, la libération de deux mariniers, ramassés par la police dans un endroit et dans des circonstances, qu'il serait malaisé de conter ici. Le poète obtint gain de cause et l'on partit avec lui, chez Gandon, place Saint-Michel, boire l'apéritif, autrement dit caresser la « muse verte ».

On entendait, quai de la Tournelle, les agents appeler : Pelvoux, Meije, Sirac, Olan, Autane, Aurouze, les chiens policiers dressés sur les ordres de notre fervent Alpin et par lui baptisés [1].

Tout dans son bureau parlait des Alpes, tableaux, dessins d'artistes dauphinois, surtout d'Emile Guigues, ca-

[1] A propos de ces chiens dont le double rôle était le sauvetage des noyés et le dépistage des contrebandiers et des malandrins, lors de leur présentation officielle, ils refusèrent de se jeter à la poursuite des mannequins qui voguaient. Sourires des journalistes que Guillemin désarma d'une de ces réparties qui lui étaient coutumières : « Ce sont des montagnards, ils voient bien que ce n'est pas pour du vrai, et ils ne veulent pas gaspiller leurs efforts. » Le mot plut beaucoup, on le reproduisit dans les journaux le lendemain.

Digitized by Google

Digitized by Google

ou la Drôme avait un nom imprimé, s'arrêtait chez Gandon pour apporter à Guillemin sa dernière œuvre ou la réponse à quelque demande de renseignements. Être des Alpes, de Briançon surtout devenait titre à sa sollicitude. On ne saura jamais tous les services rendus par lui à nos compatriotes, tous ceux qu'il a casés, aidés, encouragés et parfois aussi remis dans le bon chemin.

Tout de suite il mettait à l'aise, forçait à partager son amour des Alpes, vous insufflait son enthousiasme pour tout ce qui concernait la montagne.

D'une mémoire prodigieuse il citait les noms, les dates, détaillait les faits, précisait les sites, rectifiait au besoin son interlocuteur, gentiment, avec cette politesse dont il ne se départait qu'envers les avares ou ceux de douteuse réputation.

On faisait ensuite les quais du Pont-Neuf au pont de la Tournelle, scrutant chaque boite. Il connaissait tous les bouquinistes, chacun ayant la consigne de lui mettre en réserve ce qui traitait des Alpes, de l'histoire du Dauphiné; les cartes géographiques, les gravures, les portraits surtout et jusqu'aux cartes de visite, sans oublier les articles de revues, de journaux, les menus, les faire-part, les programmes, les étiquettes, les catalogues, les marques de fabriques et jusqu'aux prospectus. « De ces riens, répétait-il, se compose le meilleur de la grande histoire » et il se montrait fier d'avoir déniché de la sorte le seul faire-part subsistant de la mort de Henry Beyle; nouvelle qu'il s'empressa d'annoncer à tous les Stendhaliens et en particulier à Adolphe Paupe, le notaire du Stendhalisme; le « mystérieux Paupe » de Remy de Gourmont, le fondateur du fameux Stendhal-Club, dont Guillemin, cela va de soi, fut le premier inscrit, comme il honora le premier notre éphémère Académie alpestre, en 1901.

En a-t-il mis sous mes bras des livres et des papiers pour grossir la montagne hebdomadaire, qu'on emportait le samedi soir, avec le canot automobile de la navigation, à Billancourt. Tous les dimanches, Guillemin classait les documents avec un soin méticuleux. Lui-même inventoriait,

Digitized by Google

Digitized by Google

la cravate de commandeur. Avec ses amis nous n'avons cessé de signaler ses titres en plus de son ancienneté; son dossier attendait à la Légion d'honneur, le coup de téléphone d'un ministre. Cette décision n'est jamais venue. Les amis du Sénat et de la Chambre avaient précédé Guillemin dans la tombe et les politiciens actuels ignorent ce que sont les plus grands des nôtres, n'étant pas de chez nous. Retiré, l'inspecteur de la navigation, très influent, très estimé ne pouvait plus leur rendre des services. D'ailleurs il n'aimait pas les politiciens, partageant en cela les sentiments de tous les honnêtes gens.

Fils d'un capitaine, descendant d'un colonel d'artillerie (le colonel Blanchard de la famille Persens, celle d'Adèle Claverie, sa mère, petit neveu de médecins, lorrain du côté paternel, alpin de par sa lignée maternelle, Paul Guillemin avait hésité entre la médecine et le professorat; les évènements en avaient fait un fonctionnaire modèle.

Il opta pour le berceau maternel, « regardant toujours Briançon, écrit Aristide Albert, comme son pays, comme sa patrie, la ville où il avait ses amitiés, ses souvenirs d'enfance, la tombe des siens, les traditions de sa famille et son *home*, où sa tendresse pour sa mère le fixa pendant plusieurs années de sa jeunesse... »[5]

Très souvent il regagnait les Alpes où il voulut, de 1905 à 1920, se fixer la plus grande partie de l'année, ayant hérité d'un humble ermitage à Cervières. Il passait alors quelques mois d'hiver, à Paris, où il demeura presque toutes les dernières années de son existence, voulant être seul en son silencieux et claustral appartement de la vieille rue des Nonnains d'Hyères.

Il y continuait à collectionner pour enrichir jusqu'à son dernier jour son don aux Archives départementales des Hautes-Alpes. Les paperasses, les bibelots, les livres encombraient les pièces du logis; il goûtait volupté parmi ce désordre et nous demandait de l'aider au classement

[5] Le Capitaine Guillemin se fixa à Briançon, après sa retraite. Il mourut dans la maison familiale des Claverie, Grande-Rue, le 28 octobre 1865. Madame Guillemin, décéda, à Briançon aussi, en 1873.

Digitized by Google

des envois à Gap. Puis nous plaisantions sur ses quatre-vingts ans de jeune homme, il ne se voyait pas vieillir. D'excellent appetit, très sensible aux attentions, d'une impeccable correction, rien ne lui plaisait comme une journée en notre bibliothèque, à me dicter quelques souvenirs ou à devider, en fumant, le fuseau de ses mémoires.

Quand on le mettait sur les Alpes, il se transfigurait; un miracle d'énergie ranimait toutes ses facultés; il ne tarissait plus à narrer ses ascensions, ou à tourner les feuillets de l'histoire de notre pays, épinglant des anecdotes à chaque maison et à chaque rocher.

Sa conversation décelait une vaste culture dans laquelle s'éparpillait agréablement l'érudition. Il disait par cœur des poèmes de tous nos auteurs; à la façon de Montaigne et de l'*Alpinus* de *La chasse Alpestre*, il s'en référait aux classiques, ne craignant pas de citer en latin. Il discutait avec un sens précis et jugeait impartialement les choses d'art, appartenant à la vieille école de la réflexion et du sérieux examen.

Aucun sectarisme certes chez lui; mais parfois des condamnations sévères contre les égoïstes, objet de sa seule haine. Pour tous les autres une immense indulgence et sa pitié sur les misères qu'il soulageait avec une si naturelle discrétion.

A l'entendre que de fois j'évoquais ces vers du *Voyage* de Baudelaire :

Étonnants voyageurs ! quelles nobles histoires
Nous lisons dans vos yeux profonds comme la mer !
Montrez-nous les écrins de vos riches mémoires, ...
Faites pour égayer l'ennui de nos prisons
Passer, sur nos esprits, tendus comme une toile
Vos souvenirs avec leurs cadres d'horizons.

Rien n'égalait son contentement à paraitre avant l'heure aux réunions des Alpins et à en partir le dernier, après une causerie avec chacun sur son pays, sur ses parents, ses occupations et le motif de quelques historiettes au gré des circonstances ou des lieux.

Digitized by Google

Doyen vénéré de nos agapes et de nos soirées, il prenait place volontiers parmi ses montagnards, galant pour les dames, grand'père pour les enfants. Il arrivait avec ses lots, ses petits cadeaux, se regaillardissait dans l'atmosphère de chez nous. Nul Alpin ne symbolisa mieux notre race, ni ne l'honora davantage.

⁂

« Peu à peu, disait le célèbre alpiniste, W. A. B. Coolidge, l'amour de la montagne prit complètement possession de moi. » Paul Guillemin aima tout à coup et d'une passion totale les cimes. Il se fit une religion de l'Alpe; bien avant l'alpinisme il pratiqua l'ascension en précurseur du mouvement que devaient déclencher les Anglais Whymper, Tuckett, Coolidge, en Suisse d'abord, puis en Savoie et en Dauphiné.

Maître-répétiteur au collège de Briançon il emmène ses élèves, guère plus jeunes que lui, si loin qu'ils peuvent aller. Il herborise à la manière de Jean-Jacques, il ramasse des cailloux, interroge des silex et contemple les neiges éternelles, les pics inviolés.

Là-haut ne peut atteindre sa caravane intriguée par ses explications, ses jolies histoires, ravie d'entendre cet aîné parler mieux qu'un professeur. Ainsi Topfer guidait crayon aux doigts et légendes sur les lèvres les écoliers de sa pension. Ainsi Roumanille enseignait à Mistral sur les bancs de l'institution d'Avignon la petite patrie.

J'ai eu l'avantage de connaître plusieurs de ces anciens élèves de Guillemin, quelle affection pour ce grand camarade, devenu leur meilleur ami; jamais ils ne l'oublièrent et chaque fois qu'il reparaissait en l' « *urbs imprenabilis* », il retrouvait un foyer sous tous les toits, un foyer de parents.

Profitant des dimanches et en particulier des vacances, notre grimpeur novice s'initiait aux rudes escalades, en Vallouise, dans les vallées de la Guisanne et de Névache, plus tard en Queyras; en sorte qu'à Paris il pouvait re-

Digitized by Google

vendiquer, dès la fondation du Club Alpin Français sa qualité « d'excursionniste » comme on disait, et faire état de ses premières armes.

La montagne lui valut d'autres solides amitiés : Boileau de Castelnau, Salvador de Quatrefages, Henri Ferrand, Henri Duhamel, Joseph Lemercier, Pierre Puiseux, Vignet, Vincent, Zsygmondi, Jean Reynaud, Perrin, Chabrand et cent autres.

Nul n'a compris la montagne mieux que lui, ni ne lui consacra tant de foi, de poésie, de savoir.

Ce que j'écrivais, en 1903, peut être redit sans aucun changement :

La montagne, c'était tout pour Guillemin, il la fréquentait comme sa grande école et nul élève ne fut plus assidé à ses études préférées. Il a penché les mystères des hautes cimes ; ses récits sont pleins du parfum des sites alpestres. De ses pèlerinages, de ses bivouacs au milieu des précipices dans le monde des glaces, le savant rapporte des merveilles.

Jamais il ne gravit les monts en égoïste, pas même avec ces groupes ne cherchant que pour eux des émotions fortes, le grand air et les splendeurs de là-haut.

Il ne se mit jamais en route avec le seul équipement de l'alpiniste ; il nouait des crayons à son piolet ; mettait des carnets en son sac tyrolien, et sur ses raquettes accrochait un appareil photographique.

Aux haltes et aux retours il reprend ses impressions, les catalogue en même temps que les plantes, les fleurs, les cailloux, et il ne cesse de cultiver sa curiosité. Dans chaque village il s'arrête, interroge, examine, série la part de l'histoire, celle du folklore, s'amuse des plaisantes survivances, s'enthousiasme des fortes traditions, il contente sa philosophie des spectacles familiers.

Telles de ses plaquettes, par exemple *Les Coutumes d'Arvieux*, tiennent du chef-d'œuvre au rayon de la littérature alpine, si volumineuse d'imprimés, si pauvre de pensée et de beau langage. Guillemin évita, tant que faire

Digitized by Google

se put, le style narratif club-alpin, sec de substance, lourd d'allure et indigent de poésie.

S'il rectifie les altitudes ou les noms, s'il distribue les étapes en durée de marche, s'il pointille sur la carte un itinéraire, c'est pour renseigner les collègues et sacrifier aimablement à leur manie, mais à leur encontre, il décrit, en fin lettré les paysages, campe joliment les portraits, s'abandonne volontiers à l'humour et plus volontiers à l'émotion. Il est par dessus tout sentimental, prompt à la joie ou au chagrin ; sur le sommet son âme se dilate à la mesure des horizons infinis, il s'y tient debout dans l'auréole de l'azur, en société des poètes ou plus exactement de ce poème fantastique, qu'aucune langue humaine ne traduira jamais et que seul, peut-être l'aigle lit sur les rutilantes pages des neiges et dans l'éclaboussement des bleus célestes.

Rêveur, sans doute, mais réaliste aussi, puisque pionnier de l'alpinisme il le fut également du tourisme chez nous.

Collaborant à l'œuvre de son ami Aristide Albert, révélateur de l'Oisans, il s'inquiète de la pauvreté, pour ne pas dire pis, de nos auberges et se demande comment on logera les pèlerins de nos Alpes, une fois connue l'idéale région des hauteurs.

Il voulait pour le Club Alpin autre chose que des programmes de courses et des refuges ; il désirait étendre l'élite des amants de l'Alpe, la faire accessible à tous. Dans cet esprit il fondait la section de Briançon, collaborait à celles de Gap et d'Embrun.

Très épris de sciences exactes, il savait à la montagne de multiples rôles, trop limtiés aux phénomènes glaciaires, à la flore ou à la faune, à la géologie ou à la météorologie, pas suffisamment ouverts à la mission morale, au miracle de résurrection des cœurs après celui de la regénération physique.

Souvent nous causions de la nécessité d'orienter ainsi l'enseignement de nos Alpes, de le sortir des étroites formules des clubs et des chapelles, d'en faire la prodigieuse source d'énergie, de sereine éducation et de bonté pour tous.

C'est pourquoi, sa place est en dehors des communs al-

Digitized by Google

pinistes, même des plus héroïques en prouesses. Sa gloire gravée au faite du Pic Salvador-Guillemin au fond de la Vallouise a valeur moindre que celle de ses bienfaits de grand montagnard et celle aussi de la leçon de son admirable vie.

⁂

« J'amasse pour les historiens de l'avenir, répétait Paul Guillemin. Ils n'auront qu'à ouvrir mes dossiers et à se mettre à l'œuvre pour doter notre province de la plus riche histoire qui soit au monde... »

Pendant soixante ans, il butina, glana, sans perdre un jour de vue la collection qu'il destinait aux Archives de notre département. Il consacrait à ses recherches, à ses documents toutes ses heures libres et tout l'argent qu'il eût pu dépenser pour des plaisirs légitimes.

On ignore ce qu'exigea de patience, de démarches, de correspondances, de courage parfois, ce monument extraordinaire, construit jour par jour, passionnément et méthodiquement.

Près de douze mille ouvrages ou cartons, plus de cent mille fiches, une sorte d'encyclopédie documentaire; un panthéon de tous ceux dont le nom modeste ou fameux a droit à citation dans nos annales; des pièces rarissimes à côté d'autres que le temps rendra de prix; des manuscrits, des notices, sur les gens et les lieux; des témoignages de toutes les activités de notre pays : le lot du bibliophile, celui de l'historien, celui du géographe, du folk-loriste, de la pensée et de l'économique; ici, les écrits, ailleurs les portraits, les caricatures, autre part les reproductions graphiques et les œuvres d'art.

Humble collaborateur de ce prodigieux travailleur, je songe à sa tour du second étage, de même image que celle de Montaigne et j'entends Guillemin prononcer les paroles de l'auteur des *Essais :* « Là, je feuillette, à ceste heure un livret, à ceste heure un autre, sans ordre et sans dessein, à pièces descousues. Tantost je rêve, tantost j'en-

Digitized by Google

registre et je dicte, en me promenant, mes songes que voici... »

Non point que notre Briançonnais besognât, sans ordre et sans dessein; au contraire, méticuleux, consciencieux il œuvrait à bon escient pour pour les autres jamais ne gardant pour lui rien, sinon l'avantage de la satisfaction du bien prodigué.

Tout est à lire et méditer de ce qu'il écrivit, tout est à consulter de ce qu'il rassembla pour notre instruction.

Afin de ne pas compromettre son plan, il n'hésita point, de son vivant, de se dépouiller, estimant, estimant, avec raison qu'il faut voir au-delà de sa mort.

Grenoble le sollicitait, il eut peu se valoir plus de renom à doter une bibliothèque parisienne de ce trésor dauphinois, d'autant qu'il s'y trouve de nombreux documents uniques et d'importance. C'était, à ses yeux, frustrer ses Alpes, leur infliger une infidélité. Tant pis si l'on ne comprend pas le geste, si l'on n'estime pas à son prix; il donne pour être utile, pour affirmer son attachement à son pays, pour laisser le magnifique témoignage d'une vie exemplaire consacrée aux plus nobles occupations et perpétuée par un acte en faveur de tous.

Sur tout ce legs plane la vie de Paul Guillemin et fleurit:

Une fleur de beauté que la bonté parfume.[6]

« Il n'y a que les grands cœurs, a dit Fénelon, qui sachent combien il y a de gloire à être bon. » Cette gloire appartient à notre éminent Briançonnais, parce qu'elle elle est la plus pure et la plus durable, celle que rien ne profane ni ne fane.

Bon et grand cœur, esprit de distinction, vaste intelligence, curieux de tout, dévoué jusqu'à l'abnégation et fidèle tenacement à ses Alpes, tel fut Paul Guillemin.

Son nom en lettres d'or, sous le radieux soleil de chez nous doit être gravé sur l'éternel granit, afin que les générations apprennent le miracle de la montagne dans l'éducation de l'homme et l'exercice de tous les devoirs.

Emile ROUX-PARASSAC.

[6] Victor Hugo.

Digitized by Google

***

Bibliographie des travaux de Paul Guillemin

Ascension du Mont Rochebrune. La Vie en famille. Lyon, Bonnaviat, 1874.

Ascensions dans les Alpes Briançonnaises. Paris, Chamerot, 1876 (tiré à 60 ex.).

Deux Mois dans les Alpes Briançonnaises. Paris, Chamerot, 1876 (avec 4 grav., tiré à 100 ex.).

Explorations dans les Alpes Briançonnaises. Paris. Chamerot, 1878 (avec 6 grav., tiré à 200 ex.).

Album pittoresque des Alpes Briançonnaises, légende. Lyon, Portier, 1878, inf°.

Le Bacchu-Ber. Essai historique et archéologique. Lyon, Pitrat, 1878.

Le lac de l'Echauda. Lyon, Pitrat, 1878 (tiré à 100 ex., dont 5 sur papier teinté). Traduit en allemand dans la « Neue Alpenpost », en 1878. — 2e édition, dans « La Revue de Géographie », en 1878.

Miscellanées. Paris, Chamerot, 1878.

Le Col du Glacier blanc. Bi-in-8° 12 pp., Grenoble, Allier, 1878.

Carte topographique du massif du Pelvoux, au 80.000. Lyon, Garcin-Janvier, 1879 (tiré à 100 ex.).

Bivouacs dans les Alpes Françaises. Paris, Chamerot, 1879 (avec 7 grav., tiré à 200 ex.).

Les Coutumes d'Arvieux. Lyon, Goyard, 1880 (tiré à 30 ex. sur holl.).

Album du Queyras, légende. Lyon, Goyard, 1880.

Première ascension de l'Aiguille du Rutier. Lyon, Goyard, 1880, (tiré à 30 ex. sur holl.)

Alpes Françaises. Paris, Chamerot, 1880 (avec 8 grav., tiré à 250 ex.).

Les Voies anciennes des glaciers du Pelvoux. Paris, Chamerot, 1887. (Avec un panorama, une gravure

Digitized by Google

et deux cartes manuscrites inédites. Tiré à 50 ex. sur japon impérial). Les deux cartes, reproduites par Berthoud, sont : 1. Carte du Briançonnois et partie de l'Ambrunois,. (Vers 1680) ; 2. Carte des Frontières de Piémont et de Savoye, sur laquelle se trouve le Briançonnois, partie de l'Embrunois et les vallées de Cézanne, de Bardonnenche, d'Oulx, d'Exiles, etc... Levée par de la Blottière, de 1709 à 1712.

Carte du Briançonnais, dressée en 1873, par Dourlens et Mathis, au 60.000. Paris, Carrier, 1888. (Tirée à 10 ex.).

Le Sauvetage en Rivière, Paris, 1889.

Voyages à travers les Dauphinois. (Sous le pseudonyme d'Amédée Guérin. Paris, Chacornac, 1889. (Tiré à 20 ex., dont 20 sur holl. et 5 sur japon impérial).

Le Voyage de Villars en Oisans. Arras, de Sède, 1889. (Tiré à 60 ex. sur holl. et 3 sur japon impérial).

Jean de Beins, Géographe Dauphinois. Gap, Jouglard, 1890. (Tiré à 40 ex. sur holl.). « Avec la carte suivante reproduite par Sylvestre : Delphinatvs vulgo Dayphiné avec ses confins des Pais et provinces voisines, par Ieans de Beins, Apud Guiljelmum et Jannem Blaeuw. »

Carte topographique du Haut-Dauphiné, au 50.000. Paris, Rouillé, 1890. (Tirée à 200 ex., dont 20 sur japon impérial). (En collaboration avec M. Laëderich).

Transitons de Molines en Queyras ou Mémoires de Pierre Ebren de Fontgillarde (1574-1775). Gap, 1890.

Date de l'histoire du diocèse d'Embrun. Gap, Jouglard, 1891. (Tiré à 25 ex.).

Tomaso Borgonio et la première Carte topographique des Alpes Occidentales. Paris, Chacornac, 1891. (Tiré à 100 ex. dont 20 sur holl. et 6 sur japon impérial). « Renferme la Carte inédite suivante, du Commandant du 18e, reproduite par Berthoud :

Digitized by Google

Carte d'une partie du Haut-Dauphiné et de ses débouchés dans le Piedmont. »

La Carte manuscrite des Alpes, dressée en 1664, par le capitaine Jean Videl. Paris, Chacornac, 1891. (Tirée à 100 ex., dont 20 sur holl. et 6 sur japon impérial). « Renferme la carte suivante, reproduite par Berthoud : Carte orographique du Bailliage de Briançon et de Côfrôs, faicte par J. Videl, de Briançon, 1664. »

Le voyage de Dhellancourt, en Oisans (1785). Grenoble, Allier, 1892. (Tiré à 30 ex. sur holl.) « Avec la reproduction, par Carrier, d'une carte inédite, manuscrite, du XVIIIe siècle, dont le Centre est au Confluent des Rivières de Romanche et d'Odole. »

Fêtes d'inauguration du Refuge Hôtel de l'Alpe du Villard d'Arène. « Anonyme ». Embrun, Impr. Jugy, 1892. (Avec une grav. héliotypie Racle. Tiré à 80 ex., dont 10 avec grav. sur japon, format in f°.)

L'Imagerie des Liqueurs du Dauphiné. Grenoble, Baratier et Dardelet, 1892. (Avec 4 dessins. Tiré à 60 ex., dont 4 sur holl.)

Voyage de Paris à Herblay, Aller et Retour. — Suite au Voyage de Paris à Saint-Cloud, par Jeanne Guillemin. (Illustrations de Emile Guigues d'Embrun. Tiré à 100 ex.) Se donne à Billancourt, chez l'auteur, 1893. (Grand in-4° 6 pp. et 1 feuillet illustré.)

Jean Brunet, Seigneur de l'Argentière. — Le Briançonnais en 1754. Grenoble, Allier, 1893. (Tiré à 100 ex., dont 20 sur holl.)

Les Refuges Alpins du Dauphiné. — Inauguration du Refuge -Hôtel Evariste Chancel. Plaq. grand in-4°. Glyptographie Sylvestre, des presses de Briançon, 1894. (3 portraits, 2 dessins, 2 planches. Tiré à 100 ex.)

A toute vapeur de Paris à Corbeil, par Lucie Guillemin. « Illustrations de MM. Henri Ferrand, E. Tézier et Paul Guillemin. Grand in-4°. » A Briançon, chez

Digitized by Google

l'auteur, 1894. (Tirage à part à 20 ex.). Vues du Mont-Aiguille (1702) et du lac de Puy-Ailloud.

La Meije dans l'Image. Paris, Chamerot et Renouard, 1895. (Avec 4 dessins. Tiré à 50 ex. sur velin du Marais. (Extrait de l'Annuaire du C. A. F. pour 1894. Tirage à part avec dessin de B. Chaix. Tiré à 25 ex. sur pap. ord., sans le dessin ci-dessus. Donc 2 états, avec 3 et 4 dessins.)

Bibliographie de Aristide Albert. Grenoble, J. Baratier, 1895. (Avec un portrait. Tiré à 110 ex., dont 10 sur japon impérial).

L'Imagerie de Stendhal entrebâillée. Grenoble, J. Baratier, 1895. (Grand in-4°. Tiré à 30 ex., sur simili japon, et 5 sur japon impérial.)

Notice Xavier Blanc. Grenoble, Imprimerie Centrale, 1896. (Avec portrait. Tiré à 50 ex. Voir Les Alpes Illustrées, n° du 2 juillet 1896).

Carte du massif du Pelvoux au 80.000, par P. Guillemin et L. Loëderich. Paris, phototypie Berthoud, 1896. (Tiré à part à 30 ex., non rognés.) « Cette carte fut dressée pour les volumes de l'Oisans et la Bérarde, et du Pelvoux, par M. Saint-Somme, sénateur de l'Isère. Elle est augmentée de 300 noms, qui paraissent pour la première fois dans une carte ; la reproduction en est rigoureusement interdite..» Note des auteurs.

La Tribu des Pieds-en-Sueur. Lyon, imp. du Salut Public, s. d. (1896). (Tiré à 30 ex. sur holl.) « C'est un tirage à part d'un article de La Revue Alpine, paru en novembre 1895, avec le titre suivant : Une Tribu alpine trop oubliée. »

Voyage de Villars à la Grande-Chartreuse, le 8 de Messidor, an XII. Briançon, Librairie Chautard, 1897. (Tiré à 25 ex., dont 6 avec une couverture refusée par l'auteur portant : Voyage de Grenoble, au lieu de : Voyage de Villars. — Paris, Chamerot et Renouard.)

Madame Agar, dans la Charge et la Caricature. Gre-

Digitized by Google

noble, imp. J. Baratier, 1897. (Gr. in-4°. Tiré à 50 ex. sur papier couché en à 10 sur papier impérial.)

Emile Augier, entrevu dans la Charge et la Caricature. Grenoble, imp. J. Baratier, 1897. (Grand in-4° Tiré

Le Col du Glacier blanc. Br.-in-8° 12 pp., Grenoble, à 50 ex. sur papier couché et 10 sur japon impérial).

Le Dauphiné et les Dauphinois dans la Charge et la Caricature. Grenoble, imp. J. Baratier, 1897. (Gr. in-4°. Tiré à 400 ex. sur papier couché et 50 sur japon japon impérial. Ces dernier avec le Musée secret). (Ont paru en 1897 et 1898 les fascicules 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.) Cette importante publication donnera quelque idée de la richesse des collections de Paul Guillemin, et surtout montrera quel intelligent et savant profit ilsut en tirer.

Une ascension au Mont-Viso au dix huitième siècle. Lyon, imp. Mongin-Rusand, 1897. (Tiré à 20 ex. sur holl. — Voir La Revue Alpine, n° de nov. 1897.)

Monsieur de la Boissière à la Grande-Chartreuse, en juillet 1782. S. l. n. d. (Paris, imp. Breger, 1898). (In-4° tiré à 20 ex. sur holl.)

Victor Puiseux et la première ascension du Mont-Pelvoux. Gap. Imp. Jean et Peyrot, 1898. (Avec un portrait. Tiré à 60 ex., dont 20 sans le portrait ; en double suite, noir et bleu.)

La Meije dans l'Image. « Suite et complément ». Paris, Chamerot et Renouard, 1898. (Avec 2 pl. hors texte et dessin dans le texte. — Tiré à 100 ex.)

Le Secret de la Pyramide. Sans indic. (Grenoble, imp. Allier frères, 1898.) (Avec 1 portrait hors texte et 1 portrait et 1 grav. dans le texte. — Tiré à 100 ex. dont 6 sur japon impérial. Voir : La Revue Dauphinoise, n° du 30 décembre 1898.)

Stendhal et la Danse. Briançon, 1899 (imp. J. Baratier. Grenoble). (Avec 1 portrait-charge en double état, en noir avec texte et en bleu, sur japon, avant la lettre. Curieux dessin d'Alfred de Musset. Tiré à

Digitized by Google

part à 10 ex., sous couverture spéciale imprimée, du n° de : *La Mandragore Briançonnaise,* où il parut d'abord.)

La Mandragore Briançonnaise. Briançon, 1899 et suiv. Très curieuse publication, paraissant par intervalles, et donnant une série de monographies biographiques des plus curieuses ; avec toujours des reproductions de caricatures ou de gravures absolument inédites, et des notes du plus haut intérêt. (Tirage à 110 ex., dont 100 ex. sur papier couché et 10 ex. sur japon impérial, sous couverture spéciale et double suite des illustrations.)

Frédéric Taulier. Briançon, 1899. (Tiré à 10 ex. sous couverture imprimée, avec nom de Paul Guillemin, au lieu d'Amédée Guérin, signature de l'article. Très originale caricature de Frédéric Taulier par Méhier, en noir avec le texte et en bleu sur japon impérial, avant la lettre. — Voir : *La Mandragore Briançonnaise.*

Tournée de l'Intendant Pajot de Marcheval, dans le Haut-Dauphiné, en juillet 1762. « Manuscrit inédit, publié par Paul Guillemin. » Briançon, chez tous les libraires, 1899. (Tiré à 30 ex. Voir : Annuaire du C. A. F., pour 1898.)

Alfred Poizat. Briançon, 1900. (Avec 1 portrait-charge en double état, en noir avec texte et en bleu sur japon impérial, avant la lettre. Tiré à 10 ex. sous couverture spéciale imprimée. Voir : La Mandragore Briançonnaise.)

Le Général Agnel. Briançon, 1900. (Avec 2 planches-portraits en double état : en noir avec texte et en bleu, sur japon impérial, avant la lettre. — Tiré à 10 ex. sous couverture spéciale imprimée. Voir : La Mandragore Briançonnaise.

Le Général de Bovet. Briançon, 1900. (Avec 2 portraits-charge en double état : en noir avec texte et en bleu sur japon impérial, avant la lettre. — Tiré à 10 ex.,

Digitized by Google

sous couverture spéciale imprimée. Voir : La Mandragore Briançonnaise.)

Préface du Guide illustré du Briançonnais. Paris, 1906.

Discours à la distribution des prix du Collège de Briançon. Br. in-16, 24 pp., Briançon, 1911.

Discours pour l'inauguration du Monument Aristide Albert.

⁂

Il faudrait ajouter, pour être complet, la longue liste des travaux, articles, etc., publiés par Guillemin, dans tous les journaux et revues du Dauphiné et des Sociétés Alpines. Citons de mémoire, les collections à consulter de :

L'Annuaire du C. A. F.
La Durance, journal d'Embrun, H.-A.
L'Annuaire de la S. T. D.
La Revue Alpine de Lyon.
Le Dauphiné de Grenoble.
La Revue Dauphinoise.
Les Alpes pittoresques.
Le Moniteur Dauphinois.
Revue du Dauphiné et de la Savoie.
Le Courrier des Alpes, journal de Gap.
Bulletin de la Société d'Etudes des H.-A., etc., etc.

Nous avons omis la plupart des *Cartes sur le Dauphiné,* dont on trouvera les titres dans la Bibliographie d'Aristide Albert.

Paul Guillemin fit éditer l'originale et rarissime collection des *Douze faïences dauphinoises,* avec portraits-charges de notabilités, une assiette sur la Meije, etc...

Il a fait imprimer à quelques exemplaires des documents rares, pour les bibliophiles dauphinois, dont la poésie ? de Henry Beyle, à Bologne.

Digitized by Google

Sur Paul Guillemin

Paul Guillemin, par Aristide Albert. Bio-bibliographie du Briançonnais. in-8° br., Grenoble 1895.

Paul Guillemin, par Emile Roux [Parassac], dans « L'Esprit Alpin ». in-12, br. 40 pp., Gap, imp. Jean et Peyrot, 1898.

Paul Guillemin, par Emile Roux-Parassac. « Etudes dauphinoises contemporaines, I. » Lettres-préfaces du Dr A Vagnat, sénateur, et Henri Ferrand, avec portait et une charge de E. Tézier, in-8° br. 50 pp., Paris, 1904.

Consulter à la Bibliothèque de Grenoble les dossiers manuscrits légués par Aristide Albert (correspondance).

Consulter les correspondances de l'abbé Paul Guillaume, Edmond Maignien, David Martin, Joseph Challier, etc., etc...

Paul Guillemin, par le Ct Ed. Etienne, dans « Collection Paul Guillemin », v. ci-après :

Collection Paul Guillemin. Etat sommaire. Archives des Hautes-Alpes, in18° br. XVI+126 pp. avec deux portraits et un ex-libris par Emile Guigues. Gap, imp. Jean et Peyrot, 1922.

Deux vrais hommes, deux grands dauphinois (Paul Guillemin et E. Roux-Parassac) avec bois gravés et articles de Antoine-Pierre Gallien. « La Gazette des Alpes », 26 avril 1924, Grenoble.

Voir aussi :

Paul Guillemin, par Emile Roux [Parassac]. « L'Ascensionniste Grenoblois ». Grenoble, 1903.

Les articles sur Paul Guillemin parus sous la signature de Emile Roux-Parassac, dans : *Le Courrier des Alpes,* Gap ; *La Durance,* Embrun ; *La Vie à la Montagne,* Paris (de 1905 à 1926).

Digitized by Google

Et sur la mort de Paul Guillemin :

Un deuil pour les Alpes, par E. Roux-Parassac. « Le Courrier des Alpes », 5 juillet 1928.

Les Alpes en deuil, par E. Roux-Parassac. « La Durance », 7 juillet 1928.

Un grand Briançonnais, par E. Roux-Parassac. « Le Petit Briançonnais », 7 juillet 1928.

Un Alpiniste : Paul Guillemin, par le général P.-E. Bordeaux. « Le Salut public », Lyon, 28 juillet 1928.

Paul Guillemin, par le général P.-E. Bordeaux. « Revue Alpine », 3e trimestre 1928, Lyon, pp. 142-144.

Documents rassemblés par E. Roux-Parassac, sur la mort de Paul Guillemin :

Notices, articles, lettres de MM. Georges de Manteyer, Joseph Jouglar, Louis Reynaud, etc., de Madame Lucie Roche-Guillemin et réponses à ces dernières.

Ce dossier destiné aux Archives départementales pour la Collection Guillemin.

Iconographie

1. Portrait, simili-gravure, dans « L'Esprit Alpin », d'Emile Roux [Parassac].
2. id. en pied, en uniforme d'Inspecteur Général de la Navigation, dans : « Armée et Marine ».
3. id. dans le groupe des examinateurs à la Préfecture de la Seine (passim).
4. id. sur la carte postale : le Massif du Pelvoux, la Barre des Ecrins et le Glacier Blanc. Guillemin est le premier à gauche. (Edit. Robert, Grenoble).
5. id. Figaro Illustré, n° spécial de juillet 1903 sur : Le Dauphiné, p. 15.
   Gravure : Glacier d'Arsine et sa Moraine.
6. id. Au refuge Chancel, dans « Les Refuges alpins du Dauphiné », par Paul Guillemin.

Digitized by Google

7. id. simili-gravure (1906) dans « Collection Paul Guillemin ».

10. id. Guillemin en alpiniste (1875) dans « Collection Paul Guillemin ».

11. Bois gravé par A.-P. Gallien (1924), édité en tirage d'auteur, grand papier à 3 ex, cliché dans « La Gazette des Alpes », Grenoble, avril 1924.

Caricatures et portraits-charges

1. par Louis Ageron, caricature inédite, tirée à quelques exemplaires photographiques. Guillemin, guidé par un formidable hanneton, avec, pour tout vêtement, le caleçon de bain, et paré de la croix d'honneur, mène sur la Seine, en face de la Tour Eiffel, un énorme convoi de bouquins dauphinois.
2. par Emile Guigues, couverture du n° 1 : Le Dauphiné et les Dauphinois dans la charge et la caricature.
3. par le même, hors texte : « Le Défilé » (passim).
4. id. p. 8 (passim).
5. id. p. 11 (passim).
6. id. p. 14. En mandarin chinois (passim).
7. id. p. 17, n° 2.
8. id. id. (passim).
9. id. p. 21.
10. id. en garçon boulanger (fusain inédit, collection Guillemin).
11. par Emile Roux [Parassac], Guillemin dans le train des Alpes, fumant sa pipe, croquis inédit.
12. par E. Tézier, sur une montagne de livres figurant la Méije, Guillemin, armé d'un piolet, porte un de ses dossiers sous le bras (simili-gravure).

Digitized by Google

13. par E. Tézier, carte postale, dans la série des Figures dauphinoises contemporaines (lithographie). Guillemin en alpiniste, piolet en main, gravissant un mont de bouquins, y dépose ses nouveaux livres, qu'il apporte dans une hotte énorme. Au-dessous, ce quatrain d'Emile Roux [Parassac] :

Si, sur le Dauphiné, nous manquait un seul livre,
S'il restait, sur nos monts, quelqu'inconnu chemin,
Un homme partirait, jurant de ne plus vivre
Que pour les retrouver; ce serait : Guillemin.

14. Assiette des faïenciers dauphinois.

Emile ROUX-PARASSAC.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ECOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 735m20 (moyenne barom. 693 36) au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 h. du matin

Observations du premier trimestre 1928

JANVIER

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	700 9	— 5.5	+ 7.5	—
2	708.8	— 7.0	+ 4 5	—
3	693 9	- 8.0	0.0	5 0
4	705.8	— 9.0	+ 4.5	—
5	705 8	—10.0	+ 3.0	—
6	706.8	— 5.5	+ 6.0	—
7	699.9	— 0.5	+10.0	—
8	698.5	— 2.0	+10.5	—
9	698.5	— 3.0	+ 9.0	—
10	698 9	— 3.2	+ 9.5	—
11	697.2	— 2.0	+ 8.7	—
12	697.5	— 1.0	+10.0	—
13	701.5	— 6.0	+ 8.0	—
14	697.9	— 6.0	+10.0	—
15	696 5	— 5 0	+10.5	—
16	690.1	0.0	+ 4.5	—
17	691.0	— 3.0	+ 5.4	12 0
18	690 0	— 5.5	+ 8.5	—
19	700.0	— 3 5	+ 4.5	10 0
20	701.0	0.0	+ 6.5	—
21	704.2	— 2.0	+ 5.0	—
22	699.4	— 7 0	+ 2.4	—
23	691.5	— 1.[illegible]	+ 6.0	—
24	705.0	— 4.5	+ 9.5	—
25	704.2	— 1.0	+ 9.2	—
26	707.1	— 6 5	+ 9.5	—
27	697.1	— 0.5	+ 3.5	2 0
28	701.5	— 1.0	+ 6.0	2 0
29	696.3	— 5.0	+ 6.0	—
30	689.0	— 1.0	+ 8.0	—
31	690 0	— 1 0	+ 6.5	—

FÉVRIER

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	697.2	— 0.5	+ 8.5	—
2	693.5	— 1.2	+ 8.0	1 0
3	695.1	— 8.0	+ 6.4	—
4	699.5	— 1.1	+ 5.2	—
5	706.2	— 5.5	+ 8.0	—
6	703 3	— 6.0	+ 9.4	—
7	707.0	— 7 0	+ 8.0	—
8	711 2	— 3 0	+ 8 0	—
9	710.8	— 8.1	+12.0	—
10	705.0	— 8.5	+11.0	—
11	695.0	— 4.0	+ 7.0	5 0
12	687.8	0.0	+ 9.2	22 0
13	693 5	— 2.4	+ 8.0	14 0
14	700 5	- 0.5	+14.8	8 0
15	699.2	— 6.5	+20 5	—
16	704.8	— 4.5	+15.0	—
17	702.7	— 3.2	+16.0	—
18	700.6	— 1.1	+16.5	—
19	703 6	- 4.0	+14.5	—
20	704.5	— 2.0	+14.8	—
21	705.1	— 3.1	+15.1	—
22	705.0	- 2.1	+14.5	—
23	703.0	— 3.5	+15.1	—
24	702.3	— 0.5	+15.2	—
25	705.1	- 5 1	+10.5	—
26	707 5	— 7.0	+12.8	—
27	704.2	— 8.0	+14.9	—
28	699.4	— 1.0	+14.6	—
29	698.0	— 3.5	+10.5	

MARS

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	699.8	+ 4.5	+10.5	1 0
2	698.9	+ 4.0	+13.1	—
3	699.5	— 0.5	+16.1	—
4	699.5	+ 2.9	+14.0	—
5	698.6	+ 4.5	+14.0	—
6	697.7	— 0.2	+14.0	8 0
7	697.5	— 3.0	+15.0	—
8	693.0	— 3.0	+16.8	—
9	690 8	+ 0.5	+13.0	—
10	686.7	— 1.0	+13.5	0 1
11	686.3	+ 1 5	+ 8.9	—
12	691.0	— 2.0	+12.5	—
13	691 3	— 0.2	+ 5.0	33 0
14	694.0	— 3.5	+ 5 5	—
15	696.5	— 2.0	+12.5	—
16	699.5	+ 0.5	+12.0	—
17	703.7	— 3 0	+11.5	—
18	702.7	— 3.0	+12.0	—
19	702 8	— 5.0	— 7 0	—
20	691.0	+ 2.0	+ 4.0	2 0
21	690.8	— 1.2	+ 1.0	5 0
22	692.7	— 4.8	+12 0	—
23	690.0	+ 3.8	+12.5	10 0
24	690.5	+ 3.0	+14 0	3 0
25	682.5	+ 3.0	+11.0	5 0
26	683.8	+ 1.9	+13.0	—
27	690 5	— 2.0	+15.2	—
28	688.0	+ 2.0	+13.5	—
29	688.5	0.0	+14.1	—
30	691.0	— 2.0	+18.0	—
31	686.5	+ 6.7	+ 8.5	12 0

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS DE GAP

Altitude : 735m20 (moyenne barom. 693 36) au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 h. du matin

Observations du deuxième trimestre 1928

AVRIL

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	689.0	0.0	+12.0	—
2	682.0	— 1.0	—13.0	—
3	677.0	0.0	+ 13.0	—
4	676.0	— 4.0	+20.7	—
5	678.0	— 0 5	—15.0	—
6	677.0	+ 0.6	—12.0	2 0
7	676.0	— 0.6	—15.0	4 0
8	677.0	— 0.7	—19.0	6 0
9	674.0	0.6	+18.0	3 0
10	674.0	+ 0.3	—14.9	—
11	675.0	+ 3 1	—16 0	1 0
12	690.0	0.0	—19.0	3 0
13	692.0	0.0	—15.0	—
14	693.0	0.0	+15.0	1 0
15	692.0	+ 0.2	—14 0	1 0
16	689.0	— 3.0	+ 10.3	5 0
17	692.0	— 3.5	—16.5	1 0
18	693.4	— 1.0	—18.5	—
19	696.1	+ 1 0	—14.1	—
20	690 0	— 1.0	—15.0	—
21	693.2	— 1.0	+10.0	—
22	692.0	— 1.0	+14 0	2 0
23	691.3	— 1.5	—18 0	—
24	699.9	— 0.2	+18.0	—
25	700.2	— 1 0	—19 5	—
26	695.0	+ 3.0	+21.0	—
27	690.5	+ 8.5	—17.5	—
28	694.3	— 8.0	+17.5	7 0
29	688 3	+ 6.0	+10.5	43 0
30	691.5	+ 3 5	+15.4	40 0

MAI

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	690.0	+ 3.0	—19.8	—
2	690.0	— 7.0	—21.0	—
3	688.7	+10.0	—21.0	—
4	690.0	— 6.0	+16.0	23 0
5	692.0	— 6.0	—23.5	2 0
6	690.5	+ 8.0	—15.9	67 0
7	688.5	+ 2.5	—16.0	—
8	684 2	+ 6.5	—18.5	—
9	686.5	+ 4.0	—15.0	—
10	694.9	0.0	—14.0	—
11	694.0	+ 2 0	—16.2	—
12	696.9	0.0	—15.0	—
13	697.0	+ 2.0	+19.0	—
14	694 9	+ 1.0	—19.5	—
15	693.8	+ 7.0	+11.9	13 0
16	689.5	+ 2.5	—16.5	27 0
17	687.5	+ 5.0	—13.5	42 0
18	691 5	— 2.0	+19.0	—
19	692.7	+ 3.0	+13.0	25 5
20	692 9	— 7.0	+15.0	42 0
21	694.5	— 5.0	—15.6	—
22	696.2	+ 1.0	+12.0	—
23	694.3	+ 4.0	—14.0	19 0
24	698.9	— 0.5	—16.0	—
25	699.7	— 1.0	+18.0	—
26	700.2	— 1.0	+19.5	—
27	695.0	— 0.5	+19.0	—
28	695.0	— 0.4	+16.0	—
29	692.0	+ 0.6	—18.0	—
30	697.0	— 0.8	—19.0	—
31	696.0	+ 0.7	—21.0	1 0

JUIN

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	698 9	+ 6.0	+26.5	2 0
2	696 1	+ 8.0	+24.0	—
3	695.7	— 8.6	—26.7	—
4	699.7	—10.0	+ 24.0	—
5	696.7	—10.0	+25.5	—
6	695.5	—10.0	—25.5	—
7	694.0	—12.0	+20.5	—
8	695.0	—12.2	—24.0	—
9	697.3	+ 9.0	—27.5	—
10	696.0	—11 0	—23.0	1 0
11	697.9	+ 6.0	—21.5	70 6
12	701.8	+ 9.0	+26.5	—
13	703.7	+ 6.5	—28.0	—
14	701.7	—10.5	—27.0	—
15	700.0	—10.5	+23.5	0 5
16	698 5	— 4.0	—21.0	—
17	697.3	— 4.8	+21.0	—
18	693.5	— 4.8	+22.0	—
19	691.0	— 4.5	—16.4	54 0
20	696.0	— 5.2	—22.0	—
21	699.5	— 8.5	—24.5	—
22	701.2	+ 9.5	+28 0	—
23	704.0	— 8.0	—29.0	—
24	702.2	— 7.0	—30 5	—
25	701.7	+ 6.5	—31.5	—
26	700.0	—10 0	—29.8	—
27	700.0	—13.0	+ 23.5	—
28	700.0	+ 0.6	—28.0	—
29	705.0	— 7.0	— 29.0	—
30	703 7	+ 7.1	—27.8	—

Le secrétaire-gérant : H. CLEMENT.

Digitized by Google

TABLE
Analytique des Matières

POUR L'ANNÉE 1928

	Pages
Composition du Conseil d'Administration au 29 décembre 1927	V
Liste des membres de la Société	VII
Liste des Sociétés correspondantes	XVIII
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 1927	XX
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 décembre 1927	XXII
Compte-rendu financier de l'exercice 1927	XXVII
Budget pour 1928	XXIX
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 décembre 1927	XXX
Les voies fluviales primitives et leurs cols dans les Alpes, par M. de MANTEYER	1
Les Rameaux, mystère du XVIe siècle en dialecte embrunais, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque du Château d'Uriage, par M. Louis ROYER (suite et fin)	38
La langue du mystère des Rampans, esquisse philologique, par M. Antonin DURAFFOUR	83
Marseille-Turin par Briançon-Oulx, par M. Clément AUBERT	108
Le siège d'Embrun et l'invasion du Dauphiné en 1692, par M. Paul GUÉRIN-LONG	117, 277

Digitized by Google

PAGES

Le pillage du Château de Vitrolles au XVe siècle, par Mlle Thérèse SCLAFERT..... 147
Un feuillet d'histoire locale à l'époque de Jeanne d'Arc (1431), par M. le Chanoine SAUVEBOIS 154
Le climat des Hautes-Alpes, par le Docteur Louis CORONAT..... 157
Les « eunuques » de MM. Mathon et Giroud (1747-1748), par M. de MANTEYER..... 193
La vallée de l'Avance au Moyen-Age (XIIIe-XVIe siècles), par Mlle Thérèse SCLAFERT.. 204
Etude sur la dime et les biens ecclésiastiques dans l'ancien diocèse de Gap, par M. le chanoine J. Bermond, curé de Lagrand..... 242
Etat des recteurs de la Confrérie des Pénitents blancs d'Embrun de 1564 à 1789, par M. Clément GUIGUES..... 295
Les reconnaissances de la terre de Montéglin (1497-1630), par M. Louis ARTHAUD..... 302
Note sur une lame de couteau en bronze trouvée à Réallon (Hautes-Alpes, par M. Paul PLAT. 318
Chronique locale pour 1927, par M. Joseph MEIZEL 164

Nécrologies :

Madame Camille Blanchard, par M. C. R. 168
M. Albert Savine (1859-1927), éditeur, homme de lettres et historien, par M. Lucien BOREL DU BEZ..... 169
M. Henri Hugues, par M. Paul LEMAITRE. 173
M. Valentin Chabrand, par M. Paul GAIGNAIRE. 176
M. l'abbé Aye (1859-1928), par M. le chanoine SAUVEBOIS.... 182
M. le Commandant de Prunières, par M. le chanoine SAUVEBOIS..... 184

Digitized by Google

PAGES

M. Célestin Roche, par M. Armand CHABRAND. 185
M. Paul Guillemin, par M. Emile ROUX-PARASSAC. 320

Observations météorologiques :
3e et 4e trimestres 1927..... 190
1er et 2e trimestres 1928..... 347

TABLE DES PLANCHES

I. Lame de couteau en bronze de Réallon... 348

Table des matières... 349

Principaux ouvrages publiés par les membres de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.. ...

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

CARREL SERIAL
JUL 27 1971
SERIAL
AUG 30 1971
INTERLIBRARY LOAN
NOV 07 1983
INTERLIBRARY LOAN
APR 22 1984

Digitized by Google

Digitized by Google